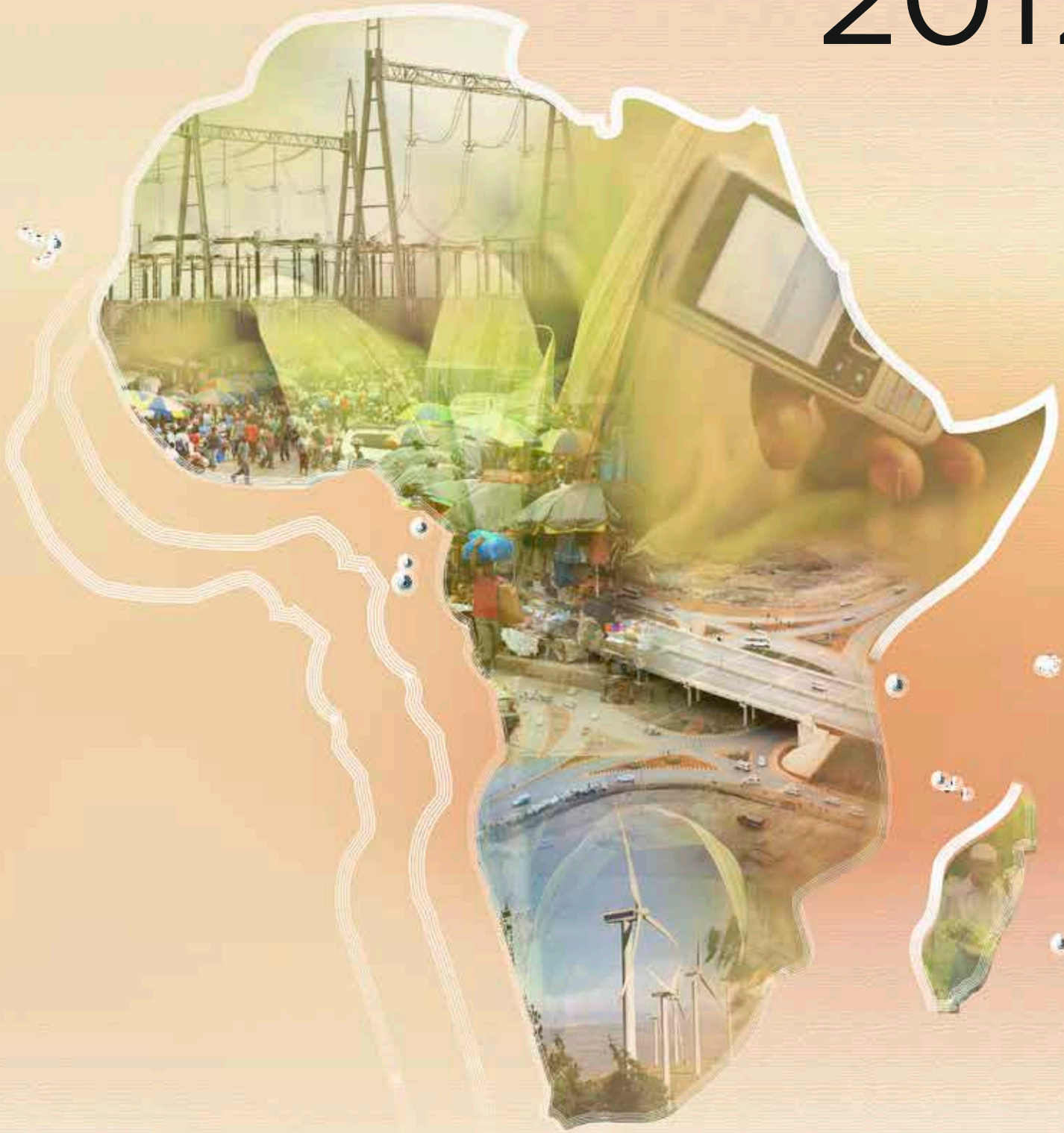


# RAPPORT ANNUEL 2012



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT

## PAYS MEMBRES RÉGIONAUX ET NON RÉGIONAUX

AFRIQUE DU SUD  
ALGÉRIE  
ANGOLA  
BÉNIN  
BOTSWANA  
BURKINA FASO  
BURUNDI  
CAMEROUN  
CAP-VERT  
COMORES  
CONGO  
CÔTE D'IVOIRE  
DJIBOUTI  
ÉGYPTE  
ÉRYTHRÉE  
ÉTHIOPIE  
GABON  
GAMBIE  
GHANA  
GUINÉE  
GUINÉE-BISSAU  
GUINÉE ÉQUATORIALE  
KENYA  
LESOTHO  
LIBÉRIA  
LIBYE  
MADAGASCAR  
MALAWI  
MALI  
MAROC  
MAURICE  
MAURITANIE  
MOZAMBIQUE  
NAMIBIE  
NIGER  
NIGERIA  
OUGANDA  
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
RWANDA  
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE  
SÉNÉGAL  
SEYCHELLES  
SIERRA LEONE  
SOMALIE  
SOUDAN  
SWAZILAND  
TANZANIE  
TCHAD  
TOGO  
TUNISIE  
ZAMBIE  
ZIMBABWE

ALLEMAGNE  
ARABIE SAOUDITE  
ARGENTINE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
BRÉSIL  
CANADA  
CHINE  
CORÉE DU SUD  
DANEMARK  
ÉMIRATS ARABES UNIS (MEMBRE DU FAD UNIQUEMENT)  
ESPAGNE  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
FINLANDE  
FRANCE  
INDE  
ITALIE  
JAPON  
KOWEÏT  
NORVÈGE  
PAYS-BAS  
PORTUGAL  
ROYAUME-UNI  
SUÈDE  
SUISSE



**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**

# **CONSEILS DES GOUVERNEURS**

**BAD  
Quarante-huitième  
Assemblée annuelle**

**FAD  
Trente-neuvième  
Assemblée annuelle**

Marrakech, Maroc  
**27-31 mai 2013**

## **RAPPORT**

des  
**Conseils d'administration**  
de la  
**Banque africaine de développement**  
et du  
**Fonds africain de développement**  
pour la période  
**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**

## Remerciements

Ce rapport a été élaboré par le Département de la recherche, au complexe de l'Économiste en chef, sous l'orientation générale des Conseils d'administration et la supervision directe du Comité du rapport annuel, composé de F. Kruger (président), S. Yahaya, (vice-président), W. C. Jones, E. M. Khalid, M. Mahroug et M.C. Muduuli.

**Équipe de travail chargée du rapport annuel :** M. Ncube, Économiste en chef et Vice-président, S. Kayizzi-Mugerwa, directeur, B. Barungi, J. Anyanwu, R. Bangurah, J. Kone, Département de la recherche ; B. Kokil, chef de division, Statistiques économiques et sociales ; F. Lawson, P. Lartey, N. Letsara, L. Kouakou, Département de la statistique ; F. Ndukwe (consultant), A. Portella (consultant), R. Wicks (consultant/éditeur pour la version anglaise), P. de Castelnaud (consultante).

**Équipe de traduction et d'édition de la version française :** J. Edjangue, chef de division, Traduction française, M. Ndagijimana et C. Djocgoué, Département des services linguistiques.

**Équipe chargée des finances :** A. Odukamaiya, directeur, Département du contrôle financier ; N. Ngwenya, chef de division, Comptes et fonds spéciaux, M. Derbel, S. Oppong et Y. Soga, Département du contrôle financier.

L'équipe de travail exprime sa gratitude au Comité de coordination de la Haute direction pour sa contribution et son soutien tout au long de l'élaboration du rapport. Elle remercie aussi l'ensemble des départements et unités organisationnelles des différents complexes pour leurs contributions et leurs observations.

**Conception de la couverture et photos :** Unité des relations extérieures et de la communication.

Les dénominations employées dans cette publication n'impliquent, de la part du Groupe de la Banque africaine de développement, aucune prise de position sur le statut juridique ou le tracé des frontières des pays.

Département de la recherche  
Banque africaine de développement  
Agence temporaire de relocalisation (ATR)  
BP 323, 1002 Tunis Belvédère  
Tunis, TUNISIE  
Tél. : (216) 71 10 21 75  
Fax : (216) 71 83 24 09

Site internet : <http://afdb.org>

### Illustration de la couverture : Principaux vecteurs de la transformation économique

Conception/mise en page et impression par PhoenixDesignAid  
Certifié ISO 14001 et approuvé par EMAS.

## Table des matières

|   |      |
|---|------|
| Le Groupe de la Banque africaine de développement en bref | iv   |
| Lettre de transmission                                    | vii  |
| Le Président et les administrateurs                       | viii |
| Les Conseils d'administration                             | ix   |
| Message du Président                                      | x    |
| Résumé  | xi   |

### Partie I

#### **Transformation structurelle des économies africaines** **1**

##### **Chapitre 1 : Performance socio-économique de l'Afrique** **2**

|  |   |
|--|---|
| 1.1 Performance récente de l'Afrique   | 2 |
| 1.2 Perspectives économiques de l'Afrique  | 6 |
| 1.3 Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) | 9 |

##### **Chapitre 2 : Vers la transformation structurelle des économies africaines** **11**

|   |    |
|---|----|
| 2.1 Défis et opportunités   | 12 |
| 2.2 Transformation économique de l'Afrique : trois principes clés | 12 |
| 2.3 Principaux vecteurs de la transformation économique           | 19 |
| 2.4 Stratégies pour la transformation économique de l'Afrique     |    |

##### **Chapitre 3 : La réponse de la Banque aux défis de la transformation économique** **21**

|   |    |
|---|----|
| 3.1 La Stratégie décennale de la Banque                                     | 21 |
| 3.2 Initiatives spécifiques visant à faciliter la transformation économique | 22 |
| 3.3 La Banque, courtier du savoir   | 24 |

### Partie II

#### **Opérations, efficacité et gouvernance de la Banque** **26**

##### **Chapitre 4 : Opérations du Groupe de la Banque** **27**

|  |    |
|--|----|
| 4.1 Vue d'ensemble des opérations du Groupe de la Banque                                       | 28 |
| 4.2 Opérations du Groupe de la Banque par guichet  | 31 |
| 4.3 Opérations du Groupe de la Banque par sous-région  | 38 |
| 4.4 Opérations du Groupe de la Banque par domaine prioritaire et domaine d'intérêt particulier | 40 |

##### **Chapitre 5 : Réformes et gestion institutionnelles** **50**

|  |    |
|--|----|
| 5.1 Politiques et stratégies                         | 50 |
| 5.2 Efficacité du développement et assurance qualité | 52 |
| 5.3 Revue à mi-parcours du FAD-12                    | 56 |
| 5.4 Évaluation des opérations                        | 58 |
| 5.5 Réformes institutionnelles                       | 60 |
| 5.6 Audit, éthique et intégrité                      | 61 |
| 5.7 Déploiement des ressources humaines              | 62 |

##### **Chapitre 6 : Fonctions de surveillance et activités des Conseils** **67**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| 6.1 Conseils des gouverneurs  | 68 |
| 6.2 Conseils d'administration | 68 |

## **Partie III**

### **Gestion financière et états financiers**

**57**

#### **Chapitre 7 : Gestion financière et états financiers de la BAD, du FAD et du FSN**

**59**

Banque africaine de développement

63

Fonds africain de développement

161

Fonds spécial du Nigeria

194

Annexes

224

Appendices

237

Index

251

## Le Groupe de la Banque africaine de développement en bref

|   |   |
|---|---|
| <b>Institutions membres</b>                                 | Banque africaine de développement (BAD)<br>Fonds africain de développement (FAD)<br>Fonds spécial du Nigeria (FSN)  |
| <b>Actionnaires</b>   | 53 pays africains (pays membres régionaux)<br>24 pays non africains (pays membres non régionaux)  |
| <b>Mission</b>  | Promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en Afrique  |
| <b>Capital autorisé au 31 décembre 2012 (BAD)</b>           | 66,98 milliards d'UC  |
| <b>Capital souscrit au 31 décembre 2012 (BAD)</b>           | 65,22 milliards d'UC  |
| <b>Capital libéré au 31 décembre 2012 (BAD)</b>             | 4,96 milliards d'UC   |
| <b>Capital callable au 31 décembre 2012 (BAD)</b>           | 60,25 milliards d'UC  |
| <b>Total des réserves au 31 décembre 2012 (BAD)</b>         | 2,67 milliards d'UC   |
| <b>Opérations approuvées en 2012</b>                        | 199 opérations représentant au total 4,25 milliards d'UC, financées comme suit :<br>BAD : 2,08 milliards d'UC<br>FAD : 1,89 milliard d'UC<br>FSN : 14,1 millions d'UC<br>Fonds spéciaux* : 269,0 millions d'UC  |
| <b>Dont :</b>   |   |
| Prêts   | 2,98 milliards d'UC (55 opérations)   |
| Dons  | 623,0 millions d'UC (80 opérations)   |
| Concours PPTE   | 248,0 millions d'UC (5 opérations)  |
| Prises de participation                                     | 133,9 millions d'UC (9 opérations)  |
| Fonds spéciaux*   | 269,0 millions d'UC (50 opérations)   |
| <b>Approbations par secteur en 2012</b>                     | <b>Infrastructure</b> : 1,76 milliard d'UC (48,9 % du total des prêts et dons)<br><b>Social</b> : 525,3 millions d'UC (14,6 %)<br><b>Multisecteur</b> : 505,4 millions d'UC (14,0 %)<br><b>Finance</b> : 402,8 millions d'UC (11,2 %)<br><b>Agriculture et développement rural</b> : 308,1 millions d'UC (8,6 %)<br><b>Industrie, mines et carrières</b> : 97,7 millions d'UC (2,7 %) |
| <b>Approbations cumulées de prêts et de dons, 1967–2012</b> | 3 796 prêts et dons se chiffrant à 63,66 milliards d'UC   |

\* Fonds spéciaux : Il s'agit des approbations au titre des opérations de la Facilité africaine de l'eau, de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds d'investissement climatique, du Fonds forestier du bassin du Congo, du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique, du Fonds pour le renforcement des capacités en microfinance et du Fonds fiduciaire pour la gouvernance.



## Groupe de la Banque africaine de développement

AGENCE DE RELOCALISATION TEMPORAIRE  
15, Avenue du Ghana  
Angle des rues Pierre de Coubertin et Hedi Nouira  
BP 323 1002  
Tunis Belvédère  
TUNISIE  
Téléphone : (216) 71 333 511  
Fax : (216) 71 351 933

Le 16 avril 2013

À Monsieur le Président  
des Conseils des gouverneurs  
de la Banque africaine de développement  
et du Fonds africain de développement

Monsieur le Président,  
Conformément à l'article 32 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement et aux articles 8, 11 et 12 du Règlement général arrêté en vertu dudit accord, et conformément à l'article 26 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement et aux articles 8, 11 et 12 du Règlement général arrêté en vertu dudit accord, j'ai l'honneur, au nom des Conseils d'administration de la Banque et du Fonds, de soumettre aux Conseils des gouverneurs les états financiers audités des deux institutions pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport ci-joint comprend les budgets administratifs approuvés par les Conseils d'administration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, et passe en revue l'évolution récente de l'économie africaine et des activités opérationnelles du Groupe de la Banque en 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

**Donald Kaberuka**

Président

du

Groupe de la Banque africaine de développement

et

Président

des Conseils d'administration



## Le Président et les administrateurs

### Groupe de la Banque africaine de développement



© Banque Africaine de Développement

**Première rangée de gauche à droite :** M. Elfatih Mohamed KHALID (Soudan), M<sup>me</sup> Mary Consolate MUDUULI (Ouganda), M. Mohit DHOORUNDHUR (Maurice), M. Donald KABERUKA (Président du Groupe de la Banque et Président des Conseils d'administration), M. Hau Sing TSE (Canada), M<sup>me</sup> Margit THOMSEN (Danemark), M. Amadou KONE (Côte d'Ivoire), M. Vincenzo ZEZZA (Italie).

**Deuxième rangée de gauche à droite :** M. Abdelhak BENALLEGUE (Algérie), M. Mampuya F. Pedro TOMBWELE (Angola), M. Walter Crawford JONES (États-Unis d'Amérique), M. Shehu YAHAYA (Nigeria), M. Moegamat Shahid KHAN (Afrique du Sud).

**Troisième rangée de gauche à droite :** M. Mamadou Abdoulaye SOW (Sénégal), M. Mohamed Samy ZAGHLOUL (Égypte), M. Emmanuel NGOY-THA (République centrafricaine), M. Masahiro KAN (Japon), M. François KRUGER (France), M. Abdul-Magid GADAD (Libye).

**Quatrième rangée de gauche à droite :** M. Mohamed MAHROUG (Doyen des membres du Conseil d'administration - Maroc), M. Christoph KOHLMAYER (Allemagne).

## Composition des Conseils d'administration au 31 décembre 2012

| <b>Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement</b> |   |
|--|---|
| <b>Président : Donald KABERUKA</b>   |   |
| <b>Administrateurs</b>   | <b>Administrateurs suppléants</b>                     |
| Abdelhak BENALLEGUE (Algérie)  | Paulo Alfredo MENDES (Guinée-Bissau)                  |
| Mohit DHOORUNDHUR (Maurice)  | Petronella M.N. MWANGALA (Zambie)                     |
| Abdul-Magid GADAD (Libye)  | Mohamed O.H. KHATTAR (Mauritanie)                     |
| Walter Crawford JONES (États-Unis d'Amérique)                              | Vacant  |
| Masahiro KAN (Japon)   | Carlos R. BOLO BOLANO (Argentine)                     |
| Elfatih M. KHALID (Soudan)   | Alieu Momoudou NGUM (Gambie)                          |
| Moegamat Shahid KHAN (Afrique du Sud)                                      | Motena Ernestine TSOLO (Lesotho)                      |
| Christoph KOHLMAYER (Allemagne)  | Vacant  |
| Amadou KONE (Côte d'Ivoire)  | Bernardo ABAGA N. MAYIE (Guinée équatoriale)          |
| François KRUGER (France)   | José NUNO (Espagne)                                   |
| Mohamed MAHROUG (Maroc)  | Moufida Jaballah SRARFI (Tunisie)                     |
| Mary Consolate MUDUULI (Ouganda)   | Mulu KETSELA (Éthiopie)                               |
| Emmanuel NGOY-THA (République centrafricaine)                              | Rémy K. KA-KACHOKO (République démocratique du Congo) |
| Mamadou Abdoulaye SOW (Sénégal)  | Liliane ALAPINI ZEZE (Bénin)                          |
| Margit THOMSEN (Danemark)  | Per Erik TRULSSON (Suède)                             |
| Mampuya F. Pedro TOMBWELE (Angola)   | Rafique M. JUSOB MAHOMED (Mozambique)                 |
| Hau Sing TSE (Canada)  | Jangro LEE (Corée)                                    |
| Shehu YAHAYA (Nigeria)   | Maria N. C. BATISTA de SOUSA (Sao Tomé-et-Príncipe)   |
| Mohamed S.S. ZAGHLOUL (Égypte)   | Almis MOHAMED ABDILLAHI (Djibouti)                    |
| Vincenzo ZEZZA (Italie)  | Pim De KEIZER (Pays-Bas)                              |
| <b>Le Conseil d'administration du Fonds africain de développement</b>      |   |
| <b>Président : Donald KABERUKA</b>   |   |
| <b>Administrateurs</b>   | <b>Administrateurs suppléants</b>                     |
| Abdelhak BENALLEGUE (BAD)  | Paulo Alfredo MENDES (Guinée-Bissau)                  |
| Mohit DHOORUNDHUR (BAD)  | Petronella M.N. MWANGALA (Zambie)                     |
| Walter Crawford JONES (États-Unis d'Amérique)                              | Alexander SEVERENS (États-Unis d'Amérique)            |
| Masahiro KAN (Japon)   | Abdulrahman ABUBAKR (Arabie saoudite)                 |
| Christoph KOHLMAYER (Allemagne)  | Vacant  |
| Amadou KONE (BAD)  | Bernardo ABAGA N. MAYIE (Guinée équatoriale)          |
| François KRUGER (France)   | José NUNO (Espagne)                                   |
| Mohamed MAHROUG (BAD)  | Moufida Jaballah SRARFI (Tunisie)                     |
| Mary Consolate MUDUULI (BAD)   | Mulu KETSELA (Éthiopie)                               |
| Mamadou Abdoulaye SOW (BAD)  | Liliane ALAPINI ZEZE (Bénin)                          |
| Margit THOMSEN (Danemark)  | Per Erik TRULSSON (Suède)                             |
| Mampuya F. Pedro TOMBWELE (BAD)  | Rafique M. JUSOB MAHOMED (Mozambique)                 |
| Hau Sing TSE (Canada)  | Thamer HUSAIN (Koweït)                                |
| Vincenzo ZEZZA (Italie)  | Pim De KEIZER (Pays-Bas)                              |

## Message du Président du Groupe de la Banque africaine de développement et Président des Conseils d'administration



**Donald Kaberuka**

Président du Groupe de la Banque africaine de développement

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2012 du Groupe de la Banque. L'économie mondiale tarde à montrer des signes tangibles de reprise après une récession des plus longues dans l'histoire récente. En dépit de ce contexte mondial encore difficile, la performance économique des pays africains a maintenu sa trajectoire dynamique de ces dernières années. Leurs indicateurs de développement humain continuent de s'améliorer, à mesure que des millions de personnes sont sorties de la pauvreté. Force est cependant de tempérer l'enthousiasme suscité par ces avancées, face à la montée des inégalités et à l'aggravation des problèmes d'exclusion et du chômage. De même, tout en restant forte, la croissance est encore tributaire d'une gamme restreinte d'inducteurs. Dans ces conditions, la transformation économique, qui est l'ultime objectif, demeure un défi.

Malgré la crise mondiale, la Banque a encore administré la preuve de sa solidité et de sa résilience remarquables. Ses résultats financiers sont confortables, et sa capacité à supporter les risques, très robuste. Témoin la confirmation, une fois de plus, de la note triple A attribuée par les principales agences de notation à sa dette privilégiée, avec une perspective stable. Ce résultat, la Banque le doit au ferme soutien de ses actionnaires et à la prudence de ses politiques de gestion financière et de gestion des risques.

En 2012, les engagements de la Banque se sont élevés à près de 6,3 milliards d'USD, dont la plus grande part est allée aux infrastructures. La sélectivité et l'orientation stratégique de l'institution ont continué de rejaillir sur la qualité de son portefeuille. Les principaux engagements pris dans le cadre de la Sixième

augmentation générale du capital (AGC-VI) et de la Douzième reconstitution du Fonds africain de développement (FAD-12) en vue de renforcer davantage l'institution ont largement été tenus. Les derniers en date à l'avoir été sont le lancement de la Politique en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information et celui de la décentralisation renforcée, dont la mise en œuvre de sa feuille de route est en bonne voie, avec l'affectation sur le terrain, à ce jour, d'environ 35 % du personnel chargé des opérations.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux actionnaires de la Banque et aux États participant au Fonds africain de développement, pour le ferme soutien qu'ils continuent de nous apporter. En effet, malgré les contraintes budgétaires, les souscriptions à l'AGC-VI et sa mise en œuvre sont en bonne voie, la plupart des pays étant à jour dans la tenue de leurs engagements. Au moment où nous entamons les négociations en vue du FAD-13, je me réjouis à la perspective d'une reconstitution qui contribuera à inscrire dans la durée la dynamique de croissance et de réduction de la pauvreté, et renforcera davantage le Fonds africain de développement.

Pendant les années à venir, la Banque s'attellera à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie décennale pour la période 2013-2022. Les dix prochaines années seront décisives pour l'Afrique, dans la mesure où le continent s'efforcera d'aller de l'avant en s'appuyant sur une croissance durable et à large assise. La résorption du déficit d'infrastructures, l'intégration économique, le développement du secteur privé et l'appui aux États fragiles, qui ont été érigées en priorités stratégiques, demeureront les piliers de notre action.

Enfin, les douze prochains mois verront la concrétisation des premières phases du processus de retour de la Banque à son siège à Abidjan. Il s'agit d'une opération planifiée minutieusement, exécutée avec tout le soin et toute l'attention nécessaires, en faisant en sorte de réduire au minimum les atteintes à notre efficacité opérationnelle. Nous y serons aidés par la solidité et la résilience de notre institution, démontrées à différentes reprises par le passé. Quant à l'avenir, nous pouvons l'envisager avec confiance et optimisme, car nous sommes bien positionnés, comme le prouvent nos réalisations de l'année écoulée, pour poursuivre l'accomplissement de la mission qui nous a été confiée.



**Donald Kaberuka**

Président du Groupe de la Banque africaine de développement,  
Président des Conseils d'administration

## Résumé

### Performances et perspectives économiques de l'Afrique

En 2012, l'Afrique a encore fait preuve de résilience, son PIB ayant enregistré une croissance de 6,6 %, contre 3,5 % en 2011 (graphique 0.1). En Afrique du Nord, le quasi-doublement du PIB de la Libye grâce au retour de son secteur pétrolier à ses capacités d'avant-crise a été un fait majeur. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les pays exportateurs nets de pétrole ont réalisé une croissance de 6 % en moyenne. En Afrique australe et en Afrique de l'Est, hormis l'Afrique du Sud, la croissance a été d'environ 4,5 %. En Afrique du Sud même, elle s'est établie à 2,5 %.

Le taux d'inflation en Afrique s'est établi à environ 9,1 % en moyenne (chiffre qui n'est que légèrement supérieur à celui de 2011). Les poussées inflationnistes, notamment en Afrique de l'Est, ont montré que des politiques budgétaires et monétaires prudentes demeurent nécessaires. À l'échelle du continent, les déficits budgétaires ont baissé à 2,5 % en 2012, contre 3,1 % en 2011, avec des différences notables entre les pays importateurs nets de pétrole (4,9 %), d'une part, et les pays exportateurs de pétrole (0,8 %), d'autre part. D'après les données les plus récentes (2011), les flux nets d'IDE (42,7 milliards d'USD) et d'envois de fonds par les travailleurs migrants (41,8 milliards d'USD) à destination de l'Afrique sont restés élevés, tandis que les entrées nettes d'aide ont été timides.

En 2013, l'Afrique devrait, selon les projections, réaliser une croissance de 4,8 %, mais avec de fortes disparités entre régions. Dans les pays riches en matières premières d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la croissance sera comprise entre 5 % et

7 %, taux de 1-2 points de pourcentage supérieur à celui de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En Afrique du Nord, elle se situera à moins de 4 %. Les pays continueront de rechercher des moyens innovateurs pour augmenter leurs recettes, y compris le recours aux marchés internationaux, comme l'ont fait récemment le Nigeria, le Ghana, le Kenya et la Zambie. L'inflation devrait rester à un seul chiffre, et baisser à mesure que l'impact de la récente sécheresse s'estompera.

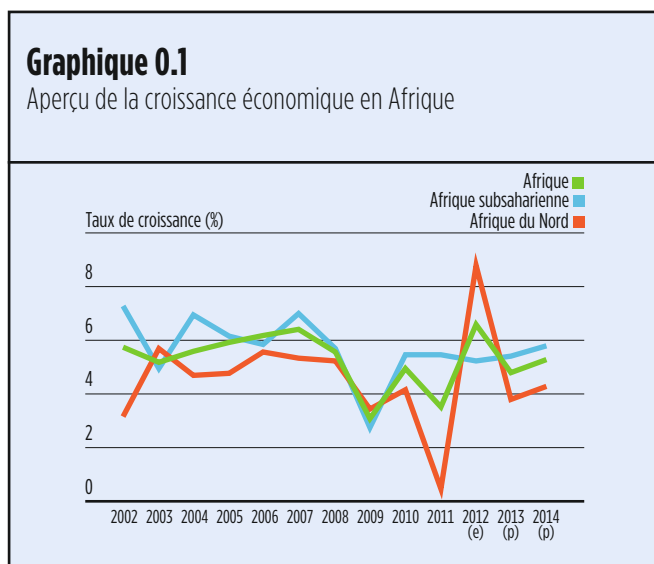
### Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'Afrique a accompli des progrès dans la réalisation des OMD, dont elle atteindra un certain nombre de cibles. La pauvreté extrême et la mortalité infantile ont reculé, la santé maternelle s'est améliorée, tout comme l'incidence du VIH/sida et du paludisme a baissé, mais dans des proportions moindres que prévu. Des avancées ont été réalisées en ce qui concerne l'enseignement primaire universel, et de nombreux pays sont en bonne voie pour atteindre la cible correspondante, mais la qualité reste insuffisante. La lutte pour l'égalité entre l'homme et la femme a permis des percées, notamment dans le champ politique et la société civile. L'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été quelque peu réduite, mais les avancées en matière de reboisement ont été moindres. Les bonnes performances récentes de l'Afrique suscitent l'espoir qu'elle sera, à moyen terme, mieux à même de s'attaquer aux défis liés à la pauvreté et aux problèmes sociaux.

### Transformation économique de l'Afrique et réponse de la Banque

**Trois principes.** La transformation structurelle de l'Afrique sera fortement influencée par trois grands facteurs ou principes : le leadership politique, la qualité de la croissance/l'intégration de la population dans le processus économique général, et l'interconnectivité des économies à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Un leadership politique efficace est important pour la planification nationale, le climat d'investissement et la prestation de services, la paix, la sécurité et le développement du secteur privé. Cela étant, pour que la croissance soit porteuse de transformation, elle doit renforcer la productivité et déboucher sur la diversification. L'égalité socio-économique est un bien public essentiel pour la préservation de la paix, de l'harmonie et pour le développement. Enfin, l'Afrique se doit d'accroître sa connectivité pour tirer pleinement parti des possibilités que celle-ci ouvre pour le commerce et l'innovation dans le monde d'aujourd'hui. Le développement de l'infrastructure demeurera un impératif capital.

**Principaux vecteurs.** Parmi les principaux vecteurs/inducteurs de la transformation économique de l'Afrique figurent la promotion des technologies modernes, y compris les TIC, et le renforcement des compétences techniques à tous les niveaux. Les technologies modernes sont déjà en passe de propulser les



Source : Département de la statistique de la BAD.

(e) : estimations

(p) : projections

Africains dans le monde de la banque mobile et des bourses des matières premières. La jeunesse africaine est un atout majeur qui, s'il est bien exploité, pourrait rapporter un grand dividende démographique. Par ailleurs, l'encaissement des rentes provenant des ressources naturelles pose un problème stratégique, mais qui pourrait être une grande opportunité pour peu que ces rentes soient déployées pour enclencher un processus de développement auto-entretenu. Pour l'avenir, le changement climatique et l'urbanisation seront des défis importants. Une réflexion approfondie et une planification minutieuse seront nécessaires pour les transformer en opportunités, notamment dans le but de favoriser l'expansion de la classe moyenne et l'adoption de technologies plus vertes.

**Stratégie décennale.** La Stratégie décennale de la Banque pour la période 2013-2022 vise deux objectifs : la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte. Les priorités essentielles qu'elle a retenues sont : le développement de l'infrastructure, l'intégration régionale, le développement du secteur privé, la gouvernance et la responsabilisation, et la technologie, tandis que ses domaines d'intérêt particulier sont l'appui aux États fragiles, le genre, et l'agriculture et la sécurité alimentaire.

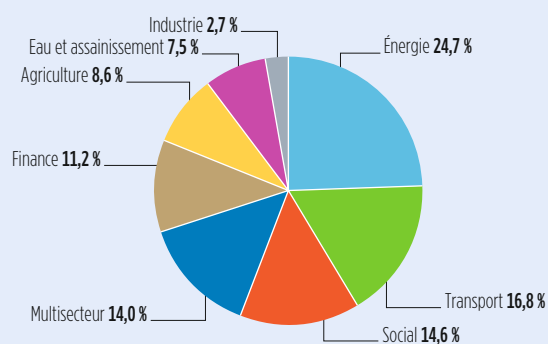
**Réponse de la Banque.** Parmi les initiatives spécifiques visant à favoriser la transformation structurelle de l'Afrique figurent notamment l'appui de la Banque au Programme pour le développement de infrastructures en Afrique (PIDA), qui inclut, entre autres projets, Inga, la future centrale hydroélectrique de 40 000 MW en RDC. Trouver des moyens novateurs pour mobiliser les financements nécessaires est tout aussi important. Dans le domaine de la production du savoir, la Banque a la détermination et les ressources voulues pour devenir la première source d'informations et d'analyses sur les économies africaines. Une vaste collaboration avec les PMR, d'autres institutions multilatérales et groupes de réflexion est en passe de renforcer son rôle de courtier du savoir. Ses publications phares, les *Perspectives économiques en Afrique* et le *Rapport sur le développement en Afrique*, bénéficient d'un large lectorat.

### Opérations du Groupe de la Banque par domaine prioritaire

**Aperçu.** En 2012, le volume des opérations du Groupe de la Banque s'est établi à 4,25 milliards d'UC, contre 5,72 milliards en 2011. Cette relative baisse s'explique par le fait que, sur le guichet BAD, certains emprunteurs avaient atteint leurs plafonds prudentiels, ou alors n'étaient pas en mesure de contracter des emprunts ; tandis que, sur le guichet FAD, certains pays éligibles aux seules ressources du Fonds avaient concentré en début de cycle l'utilisation de leurs allocations et les avaient donc épuisées. La promotion du développement des infrastructures reste le trait caractéristique des opérations du Groupe de la Banque, qu'il s'agisse de l'énergie, du transport, et de l'eau et assainissement (graphique 0.2). Mais des investissements substantiels ont

### Graphique 0.2

Approbations\* de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 2012



Source : Département de la statistique de la BAD.

\* Les approbations totales de prêts et de dons n'incluent pas les prises de participation, les allègements de dette PPTe et les fonds spéciaux.

été injectés aussi dans l'agriculture, le secteur social, la finance, et le multisecteur (programmes impliquant plus d'un secteur).

**Infrastructure, environnement et changement climatique.** En 2012, le Groupe de la Banque a approuvé des financements de 891,9 millions d'UC (environ 21 % de l'ensemble des investissements) pour 6 opérations dans le secteur de l'énergie, afin de donner l'accès à une énergie moderne à au moins 1,2 million de ménages dans 7 pays. La Banque est une agence d'exécution du Fonds d'investissement climatique. Grâce aux 8 projets en cours d'exécution, on s'attend à ce que 6,9 tonnes d'émissions de CO2 puissent être évitées. Le Groupe de la Banque a investi dans le transport et les infrastructures connexes à hauteur de 604,2 millions d'UC (environ 16,8 % du total) en 2012. Parmi les projets bénéficiaires de ces investissements figurent notamment des corridors de transport en Afrique de l'Ouest (Lomé-Cinkansé-Ouagadougou) et en Afrique australe (de Nacala, au Mozambique, à Lusaka, en Zambie, en passant par le Malawi). Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, des opérations d'une valeur de 294,0 millions d'UC (environ 7,5 % du total) ont été approuvées au profit de bénéficiaires situés dans toutes les régions du continent. L'Initiative pour l'alimentation et l'assainissement en milieu rural, la Facilité africaine de l'eau et le Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau ont joué un rôle essentiel pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et stimuler la productivité agricole dans de nombreux PMR. Le secteur a enregistré une baisse d'activité par rapport à 2011, principalement due à la concentration de l'utilisation des ressources du FAD en début de cycle.

**Intégration économique régionale.** Le volume total des approbations pour les opérations multinationales ou régionales s'est établi à 956,2 millions d'UC (soit plus de 25 % du total des

investissements), dont une composante considérable (14 %) consacrée au secteur privé. Les demandes émanant des PMR à faible revenu pour les projets multinationaux dépassent les ressources disponibles au titre du FAD.

**Secteur privé.** Les interventions dans le secteur privé ont considérablement augmenté ces dernières années, et la part revenant aux PMR à faible revenu est allée croissant. En 2012, les approbations au profit de ce secteur se sont élevées à quelque 753 millions d'UC (environ 18 % du total des investissements) pour le 21 nouveaux projets et le financement additionnel de projets déjà existants. La Banque cofinance, à travers son guichet du secteur privé, le pont à péage Henri Konan Bédié en Côte d'Ivoire. En outre, dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, le guichet du secteur privé a noué de solides liens avec des PME. Agvance Africa, un fonds de capital-investissement de 500 millions d'USD, a été lancé en vue de financer des activités agroalimentaires ciblant les PME, et devrait servir de catalyseur pour la mobilisation d'un volume total d'investissements de 7 milliards de dollars.

**Gouvernance.** La Banque a approuvé 42 programmes et projets d'une valeur d'environ 488,2 millions d'UC, en appui à la gouvernance dans 22 PMR. Elle reste attachée aux opérations de prêt à l'appui de réformes et aux programmes de renforcement institutionnel conjugués à des services d'analyse et de conseil pour accroître la transparence, renforcer la responsabilisation et améliorer le climat des affaires. L'appui apporté au Malawi en matière d'alignement des taux de change s'est révélé être d'une grande importance stratégique. Tout aussi important a été l'appui fourni à des organismes régionaux en Afrique de l'Ouest et de l'Est pour la création de plateformes destinées à faciliter l'intégration des systèmes de paiement et de règlement. Abrisée par la Banque, la Facilité africaine de soutien juridique a fourni un appui dans des litiges liés à l'exploitation de ressources naturelles. La demande de ses services a connu une expansion rapide en 2012.

**Développement social et humain.** La promotion du développement social et humain, y compris le développement des compétences, et l'investissement dans la science et la technologie pour la création d'emplois sont des domaines prioritaires clés pour la Banque, qui ont enregistré de nombreux projets dans toutes les régions d'Afrique en 2012 et bénéficié d'investissements de 525 millions d'UC. L'élaboration de la Stratégie relative au capital humain, destinée à guider les opérations de la Banque visant à favoriser la croissance créatrice d'emplois, le développement des compétences, l'expression populaire concernant la prestation des services et l'efficacité des dépenses publiques, a été menée à terme. La stratégie encourage aussi la mise en place de filets de sécurité pour assurer la protection contre les chocs économiques et sociaux. La Banque a coparainé d'importantes conférences sur ces domaines, y compris

une réunion de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation et la conférence des ministres de la Santé et des Finances, tenues respectivement à Nairobi et à Tunis en 2012. La Banque fournit un soutien aux universités et à d'autres centres d'excellence nationaux et régionaux, plus particulièrement en science et technologie.

**Opérations de la Banque par domaine d'intérêt particulier.** La Banque a approuvé 18 opérations d'une valeur de 381,7 millions d'UC dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, au profit de 16 pays. Les projets portaient notamment sur la réhabilitation d'infrastructures agricoles, la construction de routes d'accès et de desserte, d'infrastructures de marchés et d'installations de stockage, le renforcement de capacités pour la prestation de services agricoles, et l'appui à des mesures d'adaptation au changement climatique. La Banque a entrepris l'élaboration d'une stratégie en matière de genre, destinée à guider la création de possibilités économiques pour les femmes, la gestion du savoir et le renforcement des capacités pour favoriser l'égalité entre l'homme et la femme. Sur le plan interne, la Banque a élargi le renforcement des capacités pour la prise en compte de la problématique homme-femme, plus particulièrement en ciblant les chefs de projet. Le travail de la Banque dans les États fragiles a pris de l'ampleur ces dernières années, avec l'ouverture de 5 bureaux dans ces États ; il en est allé de même pour ses engagements, qui ont se sont chiffrés à 117,1 millions d'UC, pour des opérations en matière d'appui budgétaire et de réhabilitation d'infrastructures. Au cours de la revue à mi-parcours du FAD-12, les délégués ont loué le travail de la Banque, mais aussi indiqué des domaines appelant des améliorations, parmi lesquels figure le renforcement des capacités des clients en matière de préparation de projets, notamment d'infrastructure. Un examen du travail de la Banque dans les États fragiles effectué récemment par le Département de l'évaluation des opérations a fourni des conseils supplémentaires, notamment l'adoption de stratégies plus fermes pour le renforcement des institutions. Le témoignage de la Présidente Ellen Johnson Sirleaf du Libéria montre que le soutien de la Banque a été très utile pour jeter les bases d'un redressement complet. En particulier, la construction d'une route a désenclavé l'intérieur du pays, ce qui a permis l'accès aux marchés et contribué à augmenter les revenus ruraux. L'appui aux réformes des finances publiques a aidé les gouvernements à gérer les maigres ressources de leurs pays.

### Principales réformes institutionnelles et gouvernance de la Banque

**Dynamique de réforme.** En 2012, la Banque a maintenu sa dynamique de réforme en vue de renforcer son efficacité opérationnelle axée sur les résultats tant au siège que sur le terrain, et d'accroître sa capacité à répondre rapidement aux besoins de ses clients conformément à ses priorités opérationnelles. La présence sur le terrain a été renforcée et la prise de décisions a été décentralisée, de nouveaux outils et systèmes d'assurance

qualité et de mesure de résultats ont été élaborés et mis en place, un cadre de coopération avec la société civile a été adopté, et un outil de programmation opérationnelle en ligne a été lancé. Des ressources humaines ont été déployées afin de répondre aux besoins de la Banque, notamment le maintien de l'élan pris pour la décentralisation. Les résultats de la récente enquête sur la satisfaction des clients témoignent du succès relatif de la Banque, les PMR ayant déclaré la considérer comme leur « partenaire privilégié » sur le continent.

**Politiques et stratégies.** Au cours du processus ayant abouti à la Sixième augmentation du capital de la BAD (AGC-VI) et à la Douzième reconstitution du FAD (FAD-12), le Groupe de la Banque s'est engagé à entreprendre un certain nombre de réformes institutionnelles et à mettre en place de nouvelles politiques et stratégies. Figurent parmi ces nouvelles politiques : la Politique du secteur de l'énergie, la Politique pour les opérations d'appui programmatique et la Politique en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information. La Politique de développement du secteur privé et la Stratégie qui l'accompagne sont encore en cours d'examen par le Conseil. Pour l'avenir, la Banque s'attèle à l'élaboration d'approches pour la gestion des risques et la coopération avec la société civile.

**Décentralisation.** Des centres de ressources régionaux ont été implantés à Nairobi et à Pretoria en janvier 2012, ce qui a renforcé les services de proximité assurés par la Banque et la mise en œuvre de ses opérations à l'échelle régionale. Avec l'ouverture d'un bureau au Soudan du Sud, 12 des 18 États fragiles disposent désormais d'un bureau national. En outre, un bureau spécial a été ouvert à Maurice. La Banque est actuellement présente dans 34 PMR, avec un effectif de 573 employés, dont 360 de la catégorie professionnelle. Un bureau de représentation extérieure a également été ouvert à Tokyo en 2012. La Matrice de délégation de pouvoirs a fait l'objet d'une actualisation, avec à la clé des processus opérationnels améliorés et un transfert appréciable de décisions opérationnelles au profit des bureaux extérieurs.

**Efficacité du développement.** En 2012, la qualité à l'entrée des opérations de la Banque s'est sensiblement améliorée. La qualité des documents de stratégie pays a augmenté, tout comme la compétence du personnel en matière d'utilisation du Cadre logique axé sur les résultats dans la conception et l'exécution des opérations. La problématique homme-femme a été mieux prise en compte et les sauvegardes sociales et environnementales ont reçu davantage d'attention. La Banque contribue également à l'institutionnalisation de la culture du résultat dans les PMR. Toutefois, la Revue annuelle de l'efficacité du développement a mis en relief la nécessité d'apporter des améliorations dans un certain nombre de domaines, notamment le développement humain.

**Revue à mi-parcours du FAD-12.** La revue à mi-parcours du FAD-12 s'est tenue avec succès en septembre 2012. À cette occasion, il a été noté que le Fonds avait fait montre de résilience face aux crises économique et sécuritaire, su répondre à la diversité et à l'évolution des besoins de ses clients et concentré ses efforts sur l'obtention de résultats. Au nombre des difficultés recensées figurent : la nécessité de renforcer la capacité des clients en matière de préparation de projets, en particulier dans le secteur de l'infrastructure, la qualité de l'appui programmatique fourni aux États fragiles et la nécessité de veiller à la disponibilité de ressources suffisantes pour l'apurement des arriérés au titre du deuxième pilier de la Facilité en faveur des États fragiles. La Treizième reconstitution du FAD (FAD-13) a été lancée et celui-ci jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Banque.

#### **Organes de responsabilisation et de contrôle institutionnels.**

Les capacités du Bureau de l'Auditeur général ont été renforcées en 2012, avec à la clé l'accroissement de la fréquence des audits des départements chargés des opérations et des bureaux extérieurs. Tous les bureaux extérieurs, y compris les centres de ressources régionaux, seront audités au moins une fois tous les deux ans. Le Bureau de l'éthique a pris un certain nombre d'initiatives en 2012, notamment le lancement du Programme de certification en éthique. Il prépare actuellement une révision en profondeur du Code d'éthique de la Banque. Le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption a également été renforcé, ce qui lui a permis d'intégrer des programmes d'intégrité dans les opérations. La Banque a, conjointement avec d'autres banques multilatérales de développement, approuvé un régime de sanctions qui sera mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord d'application réciproque des décisions d'exclusion.

**Évaluation des opérations.** En 2012, le Département de l'évaluation des opérations a réalisé des évaluations de projets pris individuellement et de groupes de projets publics, ainsi que d'opérations du secteur privé, et a validé des rapports d'achèvement de projet. Il a effectué une évaluation appréciable des opérations de la Banque dans les États fragiles. En outre, il a réalisé une auto-évaluation et élaboré une nouvelle stratégie pour des évaluations plus efficaces, un plan d'action annuel glissant contenant un programme de travail axé sur les résultats, un budget rationalisé et une politique révisée en matière d'évaluation afin de la rendre plus pertinente pour la mission primordiale de la Banque. Il est en train de promouvoir l'instauration d'une culture du savoir et de l'apprentissage au sein du département.

**Fonctions de surveillance des Conseils.** En 2012, les débats au sein des Conseils ont porté essentiellement sur la façon de mieux positionner la Banque pour qu'elle accompagne efficacement la transformation de l'Afrique, contribue à l'amélioration de sa

croissance et en pérennise les fruits. Du point de vue institutionnel, la décentralisation et le projet de retour des opérations de la Banque à son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire, ont également dominé les débats. Les Conseils des gouverneurs de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement se sont réunis à Arusha, en Tanzanie, le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin, dans le cadre des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque, axées sur le thème de « L'Afrique et le nouveau paysage mondial : défis et opportunités ». Le Dialogue des gouverneurs a porté sur la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement alors en cours d'élaboration. Les gouverneurs ont souligné que dans un contexte d'incertitude économique persistante à l'échelle mondiale, les économies africaines avaient fait montre de résilience. Par ailleurs, les Conseils d'administration ont consacré un temps considérable à l'examen de questions opérationnelles et institutionnelles stratégiques. Ils ont approuvé la Politique du secteur de l'énergie, une Politique révisée pour les opérations d'appui programmatique, et une nouvelle Politique en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information.

### **Gestion financière saine**

**Solidité financière :** En 2012, grâce à sa saine gestion financière, la Banque est sortie indemne de la situation financière mondiale défavorable, ce qui lui a valu la confirmation, par toutes les grandes agences de notation – Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings et la Japan Credit Rating Agency –, de leurs notes AAA et AA+ attribuées respectivement à sa dette privilégiée et à sa dette subordonnée. Ces notes sont assorties d'une perspective stable, traduisant ainsi la solidité de la situation financière de la Banque, fondée principalement sur la forte adéquation de ses fonds propres, la prudence qui caractérise ses politiques de gestion financière et des risques, le ferme soutien de ses actionnaires et son statut de créancier privilégié. Au 31 décembre 2012, le capital libéré de la Banque se chiffrait à 4,96 milliards d'UC, contre 3,29 milliards d'UC en 2011, en hausse de 1,67 milliard d'UC, soit une augmentation de 50,76 %. À la fin de l'année, le capital callable de la Banque s'élevait à 60,25 milliards d'UC, y compris 21,18 milliards d'UC provenant des pays membres non emprunteurs notés A- et plus, contre respectivement 34,03 milliards d'UC et 18,63 milliards d'UC à la fin de l'exercice 2011.



## Tableau 0.1

Récapitulatif des opérations, ressources et moyens de financement du Groupe de la Banque, 2003-2012  
(en millions d'UC)

|  | 2003      | 2004      | 2005      | 2006      | 2007      | 2008      | 2009*     | 2010      | 2011      | 2012      | Total cumulé (a) |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| <b>Opérations</b>  |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Approbations du Groupe de la Banque b/                         |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Nombre   | 145       | 124       | 102       | 137       | 100       | 133       | 181       | 139       | 184       | 199       | 4 184            |
| Montant  | 1 766,31  | 2 786,70  | 2 293,63  | 2 596,88  | 3 097,64  | 3 528,73  | 8 064,49  | 4 099,75  | 5 720,29  | 4 253,75  | 72 202,76        |
| dont PPTE  | 1,85      | 1 009,13  | 508,68    | 257,49    | 153,17    | 159,87    | 372,56    | 202,95    | 1 350,85  | 248,00    | 6 089,00         |
| Décaissements  | 1 022,83  | 1 315,54  | 1 289,81  | 1 239,03  | 1 615,68  | 1 860,91  | 4 083,59  | 2 510,70  | 3 174,11  | 3 379,53  | 42 124,15        |
| Approbations de la BAD b/                                      |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Nombre   | 28        | 23        | 34        | 38        | 29        | 58        | 84        | 59        | 59        | 48        | 1 366            |
| Montant  | 745,84    | 1 519,54  | 868,73    | 1 045,37  | 1 670,06  | 1 807,01  | 5 604,07  | 2 581,13  | 3 689,43  | 2 080,46  | 41 777,96        |
| dont PPTE  | -         | 707,77    | 75,99     | 102,21    | -         | 113,75    | 112,77    | 144,14    | 1 178,04  | 134,58    | 3 148,58         |
| Décaissements  | 652,32    | 630,23    | 595,35    | 548,44    | 884,75    | 727,53    | 2 352,29  | 1 339,85  | 1 868,79  | 2 208,17  | 24 618,55        |
| Approbations du FAD b/   |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Nombre   | 112       | 99        | 65        | 84        | 54        | 62        | 77        | 65        | 87        | 98        | 2 572            |
| Montant  | 997,96    | 1 257,91  | 1 421,71  | 1 544,57  | 1 381,75  | 1 665,34  | 2 426,96  | 1 456,72  | 1 831,86  | 1 890,17  | 29 430,22        |
| dont PPTE  | 1,85      | 301,37    | 429,49    | 155,28    | 153,17    | 17,95     | 259,09    | 29,99     | 171,93    | 112,21    | 2 877,27         |
| Décaissements  | 368,07    | 680,50    | 691,06    | 685,16    | 725,00    | 1 124,92  | 1 726,43  | 1 165,84  | 1 296,65  | 1 169,60  | 17 268,11        |
| Approbations du FSN  |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Nombre   | 5         | 2         | 3         | -         | -         | 2         | 3         | 2         | 3         | 3         | 88               |
| Montant  | 22,51     | 9,25      | 3,19      | -         | -         | 28,16     | 5,70      | 29,53     | 10,88     | 14,10     | 396,31           |
| dont PPTE  | -         | -         | 3,19      | -         | -         | 28,16     | 0,70      | 28,83     | 0,88      | 1,20      | 63,15            |
| Décaissements  | 2,44      | 4,81      | 3,39      | 5,43      | 5,94      | 8,45      | 4,87      | 5,02      | 8,67      | 1,76      | 237,50           |
| Approbations des Fonds spéciaux c/                             |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Nombre   | -         | -         | -         | 15        | 17        | 11        | 17        | 13        | 35        | 50        | 158              |
| Montant  | -         | -         | -         | 6,94      | 45,83     | 28,21     | 27,76     | 32,38     | 188,12    | 269,03    | 598,27           |
| <b>Ressources et moyens de financement (en fin d'exercice)</b> |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| <b>BAD</b>   |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Capital autorisé   | 21 870,00 | 21 870,00 | 21 870,00 | 21 870,00 | 21 870,00 | 21 870,00 | 22 120,00 | 67 687,46 | 66 054,50 | 66 975,05 |                  |
| Capital souscrit d/  | 21 563,71 | 21 597,90 | 21 717,67 | 21 794,00 | 21 693,16 | 21 765,14 | 21 817,58 | 23 924,62 | 37 322,00 | 65 215,04 |                  |
| Portion libérée d/   | 2 180,94  | 2 223,26  | 2 269,06  | 2 357,78  | 2 351,53  | 2 356,01  | 2 359,32  | 2 375,63  | 3 289,06  | 4 962,68  |                  |
| Portion callable   | 19 382,77 | 19 374,63 | 19 367,00 | 19 436,76 | 19 341,63 | 19 409,14 | 19 458,25 | 21 548,99 | 34 032,95 | 60 252,36 |                  |
| Emprunts (bruts)   | 6 058,95  | 6 057,52  | 6 560,11  | 6 088,75  | 6 803,17  | 7 160,81  | 10 703,22 | 12 231,34 | 12 231,39 | 13 373,32 |                  |
| Encours de la dette e/   | 5 778,39  | 5 638,89  | 5 940,40  | 5 870,47  | 6 198,87  | 6 707,28  | 10 580,64 | 11 980,57 | 12 902,96 | 13 278,80 |                  |
| Différence de conversion cumulée                               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| des souscriptions f/   | (145,33)  | (147,20)  | (151,76)  | (155,74)  | (160,08)  | (161,03)  | (161,97)  | (162,57)  | (160,63)  | (166,83)  |                  |
| Réserves g/  | 1 507,50  | 1 486,44  | 2 266,39  | 2 305,48  | 2 531,80  | 2 475,47  | 2 552,96  | 2 627,28  | 2 536,18  | 2 667,44  |                  |
| Réserve pour réévaluation cumulée de devises                   | (451,71)  | (467,97)  | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         |                  |
| Revenu brut  | 425,22    | 446,67    | 479,61    | 542,85    | 578,62    | 564,45    | 518,88    | 519,32    | 489,18    | 553,64    |                  |
| Revenu net h/  | 178,33    | 143,53    | 221,32    | 194,03    | 323,67    | 304,66    | 231,16    | 213,66    | 164,51    | 198,62    |                  |
| <b>FAD</b>   |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Souscriptions i/   | 11 989,14 | 12 654,44 | 13 261,76 | 14 314,51 | 15 218,76 | 16 566,02 | 17 854,02 | 19 030,32 | 20 428,32 | 21 622,28 |                  |
| Autres ressources j/   | (540,57)  | (571,34)  | (476,02)  | (776,38)  | (703,50)  | (656,59)  | (493,44)  | (437,23)  | (375,27)  | (400,28)  |                  |
| <b>FSN</b>   |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                  |
| Ressources (brutes) g/   | 375,46    | 366,93    | 409,08    | 286,12    | 273,47    | 286,78    | 156,73    | 160,86    | 162,74    | 164,62    |                  |

Sources : Département de la statistique de la BAD pour les données sur les opérations ; Département du contrôle financier de la BAD pour les données sur les ressources et les moyens de financement.

Notes :

\* Année de sollicitation exceptionnelle des ressources du Groupe de la Banque, due à la crise financière mondiale.

a/ Les chiffres cumulés remontent au début des opérations des trois institutions (1967 pour la BAD, 1974 pour le FAD et 1976 pour le FSN).

b/ Les approbations comprennent les prêts et les dons, les prises de participation dans les secteurs public et privé, les opérations d'urgence, les allègements de la dette PPTE, les réaffectations de prêts, les garanties et les concours du Mécanisme en faveur des pays sortant de conflit.

c/ Il s'agit des opérations de la Facilité africaine de l'eau, de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds d'investissement climatique, du Fonds forestier du bassin du Congo, du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique, du Fonds fiduciaire multinationaux pour le Zimbabwe et du Fonds fiduciaire 'Migration et développement'.

d/ Le capital souscrit et le capital libéré de 2005 ont été retraités pour exclure les actions à émettre contre paiement des tranches ultérieures.

e/ L'encours de la dette en 2004 a été retraité pour se conformer à l'option de la juste valeur.

f/ Les DCS des années précédentes ont été retraités en 2001 pour tenir compte des gains et pertes de change sur les souscriptions.

g/ Les réserves pour 204 ont été retraitées en 2001, suite à l'application des IFRS.

h/ Pour l'année 2003, le revenu net n'inclut pas les gains/pertes sur les produits dérivés non négociables (ajustements IAS 39). De même, pour les années 2005 et 2006, le revenu net n'inclut pas les transferts de revenu approuvés par le Conseil des gouverneurs, ce qui permet la comparabilité des chiffres de l'année en cours à ceux des années antérieures.

i/ Souscriptions = Retraitées pour les exercices 1997 - 2005 pour retenir les montants versés au lieu des montants promis.

j/ Autres ressources = Réserves/Pertes cumulées + Revenu net/Perte pour l'exercice + Divers.

Les taux de conversion utilisés sont ceux du 31 décembre de chaque année.

Les taux de conversion de l'unité de compte (UC) de la BAD, du FAD et du FSN en dollar des États-Unis d'Amérique pour les différentes années sont les suivants :

|      |                    |      |                    |
|------|--------------------|------|--------------------|
| 2003 | 1 UC = 1,48597 USD | 2008 | 1 UC = 1,54027 USD |
| 2004 | 1 UC = 1,55301 USD | 2009 | 1 UC = 1,56769 USD |
| 2005 | 1 UC = 1,42927 USD | 2010 | 1 UC = 1,54003 USD |
| 2006 | 1 UC = 1,50440 USD | 2011 | 1 UC = 1,53527 USD |
| 2007 | 1 UC = 1,58025 USD | 2012 | 1 UC = 1,53692 USD |

Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages dans les graphiques et les tableaux peut ne pas correspondre à 100.

## Tableau 0.2

Récapitulatif des approbations du Groupe de la Banque, 2012  
(en millions d'UC)

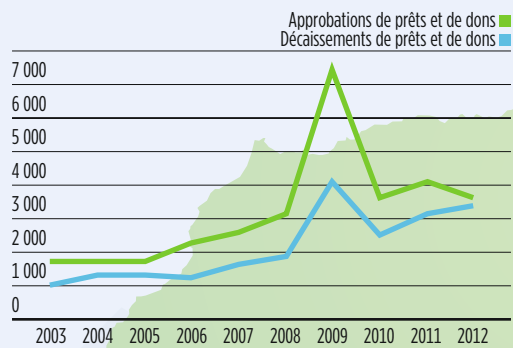
| Approbations du Groupe de la Banque par secteur                   |           |                 |           |                 |          |              |                     |                 |
|---|-----------|-----------------|-----------|-----------------|----------|--------------|---------------------|-----------------|
| Secteur   | BAD       |                 | FAD       |                 | FSN      |              | Groupe de la Banque |                 |
|   | Nombre    | Montant         | Nombre    | Montant         | Nombre   | Montant      | Nombre              | Montant         |
| Agriculture et développement rural                                | 6         | 89,83           | 14        | 218,28          | -        | -            | 20                  | 308,11          |
| Social  | 10        | 332,36          | 10        | 186,47          | 1        | 6,50         | 21                  | 525,33          |
| Éducation   | -         | -               | 7         | 185,08          | 1        | 6,50         | 8                   | 191,58          |
| Santé   | 6         | 3,66            | -         | -               | -        | -            | 6                   | 3,66            |
| Autres  | 4         | 328,70          | 3         | 1,39            | -        | -            | 7                   | 330,10          |
| Infrastructure  | 12        | 785,66          | 33        | 971,44          | 1        | 6,40         | 46                  | 1 763,50        |
| Eau et assainissement   | 3         | 152,57          | 10        | 117,11          | -        | -            | 13                  | 269,68          |
| Énergie   | 7         | 582,98          | 6         | 300,28          | 1        | 6,40         | 14                  | 889,66          |
| Communication   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Transport   | 2         | 50,11           | 17        | 554,05          | -        | -            | 19                  | 604,16          |
| Finance   | 4         | 402,76          | -         | -               | -        | -            | 4                   | 402,76          |
| Multisecteur  | 4         | 103,62          | 39        | 401,76          | -        | -            | 43                  | 505,38          |
| Industrie, mines et carrières                                     | 1         | 97,73           | -         | -               | -        | -            | 1                   | 97,73           |
| Développement urbain  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Environnement   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| <b>A. Total des prêts et dons</b>                                 | <b>37</b> | <b>1 811,96</b> | <b>96</b> | <b>1 777,95</b> | <b>2</b> | <b>12,90</b> | <b>135</b>          | <b>3 602,81</b> |
| <b>B. Autres approbations</b>                                     | <b>11</b> | <b>268,49</b>   | <b>2</b>  | <b>112,21</b>   | <b>1</b> | <b>1,20</b>  | <b>64</b>           | <b>650,94</b>   |
| Allègement de la dette PPTÉ                                       | 2         | 134,58          | 2         | 112,21          | 1        | 1,20         | 5                   | 248,00          |
| Mécanisme post-conflit  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Prises de participation   | 9         | 133,91          | -         | -               | -        | -            | 9                   | 133,91          |
| Garanties   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Réaffectation de prêts  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Fonds spéciaux  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | 50                  | 269,03          |
| <b>Total des approbations (A + B)</b>                             | <b>48</b> | <b>2 080,46</b> | <b>98</b> | <b>1 890,17</b> | <b>3</b> | <b>14,10</b> | <b>199</b>          | <b>4 253,75</b> |
| Approbations du Groupe de la Banque par instrument de financement |           |                 |           |                 |          |              |                     |                 |
| Instrument de financement   | BAD       |                 | FAD       |                 | FSN      |              | Groupe de la Banque |                 |
|   | Nombre    | Montant         | Nombre    | Montant         | Nombre   | Montant      | Nombre              | Montant         |
| <b>Prêts-projets</b>  | <b>18</b> | <b>1 714,35</b> | <b>28</b> | <b>958,05</b>   | <b>2</b> | <b>12,90</b> | <b>48</b>           | <b>2 685,30</b> |
| Publics et à garantie publique :                                  | 8         | 1 097,13        | 28        | 958,05          | 2        | 12,90        | 38                  | 2 068,08        |
| Projets spécifiques   | 7         | 1 019,52        | 28        | 958,05          | 2        | 12,90        | 37                  | 1 990,47        |
| Investissement sectoriel et réhabilitation                        | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Lignes de crédit  | 1         | 77,61           | -         | -               | -        | -            | 1                   | 77,61           |
| Prêts privés non garantis par l'Etat :                            | 10        | 617,23          | -         | -               | -        | -            | 10                  | 617,23          |
| Projets spécifiques   | 8         | 292,82          | -         | -               | -        | -            | 8                   | 292,82          |
| Lignes de crédit  | 2         | 324,41          | -         | -               | -        | -            | 2                   | 324,41          |
| <b>Prêts à l'appui de réformes</b>                                | <b>1</b>  | <b>87,11</b>    | <b>3</b>  | <b>206,00</b>   | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>4</b>            | <b>293,11</b>   |
| Ajustement sectoriel  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Ajustement structurel   | -         | -               | 1         | 166,00          | -        | -            | 1                   | 166,00          |
| Appui budgétaire  | 1         | 87,11           | 2         | 40,00           | -        | -            | 3                   | 127,11          |
| <b>Dons</b>   | <b>18</b> | <b>10,50</b>    | <b>62</b> | <b>612,55</b>   | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>80</b>           | <b>623,05</b>   |
| Assistance technique  | 7         | 3,69            | 23        | 314,68          | -        | -            | 30                  | 318,38          |
| Activités du cycle des projets                                    | -         | -               | 11        | 67,03           | -        | -            | 11                  | 67,03           |
| dont Secteur privé  | -         | -               | 12        | 247,65          | -        | -            | 12                  | 247,65          |
| Appui institutionnel  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Pays à revenu intermédiaire                                       | 7         | 3,69            | -         | -               | -        | -            | 7                   | 3,69            |
| Dons-projets  | -         | -               | 5         | 170,78          | -        | -            | 5                   | 170,78          |
| Ajustement structurel   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Appui budgétaire  | -         | -               | 1         | 10,00           | -        | -            | 1                   | 10,00           |
| Réponse à la crise alimentaire en Afrique                         | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Facilité en faveur des États fragiles                             | -         | -               | 33        | 117,09          | -        | -            | 33                  | 117,09          |
| Fonds spécial de secours  | 11        | 6,80            | -         | -               | -        | -            | 11                  | 6,80            |
| Aide d'urgence  | 11        | 6,80            | -         | -               | -        | -            | 11                  | 6,80            |
| Urgence post-conflit  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Don spécial d'allègement de la dette                              | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| <b>Prêt de renforcement de la capacité institutionnelle</b>       | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>            | <b>-</b>        |
| <b>Mécanisme de financement de la préparation de projets</b>      | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>3</b>  | <b>1,35</b>     | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>3</b>            | <b>1,35</b>     |
| <b>Réduction de la dette et de son service</b>                    | <b>2</b>  | <b>134,58</b>   | <b>2</b>  | <b>112,21</b>   | <b>1</b> | <b>1,20</b>  | <b>5</b>            | <b>248,00</b>   |
| Allègement de la dette MFS  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Allègement de la dette PPTÉ                                       | 2         | 134,58          | 2         | 112,21          | 1        | 1,20         | 5                   | 248,00          |
| Mécanisme post-conflit  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| <b>Prises de participation</b>                                    | <b>9</b>  | <b>133,91</b>   | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>9</b>            | <b>133,91</b>   |
| Participations publiques  | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Participations privées  | 9         | 133,91          | -         | -               | -        | -            | 9                   | 133,91          |
| <b>Garanties</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>            | <b>-</b>        |
| Garanties publiques   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| Garanties privées   | -         | -               | -         | -               | -        | -            | -                   | -               |
| <b>Réaffectation de prêts</b>                                     | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>            | <b>-</b>        |
| <b>Fonds spéciaux</b>   | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>50</b>           | <b>269,03</b>   |
| <b>Total des approbations</b>                                     | <b>48</b> | <b>2 080,46</b> | <b>98</b> | <b>1 890,17</b> | <b>3</b> | <b>14,10</b> | <b>199</b>          | <b>4 253,75</b> |

Source : Département de la statistique de la BAD.

Note : Le taux de conversion utilisé est celui en vigueur le 31 décembre 2012 : 1 UC = 1,53692 USD.

### Graphique 0.3

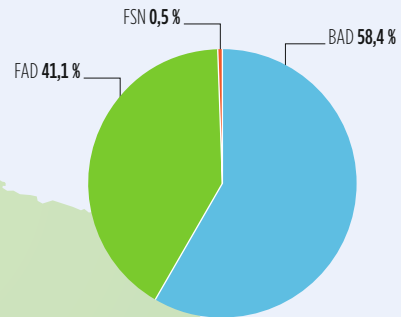
Approbations\* et décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, 2003-2012 (en millions d'UC)



\* Les approbations totales de prêts et de dons n'incluent pas les prises de participation, les allègements de dette PPE et les fonds spéciaux.

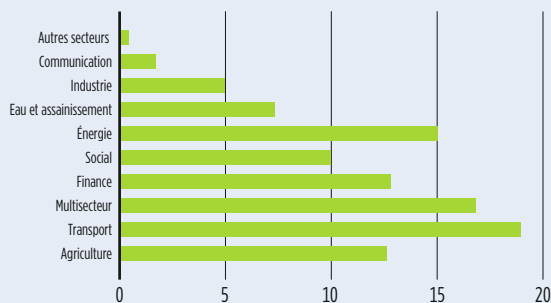
### Graphique 0.4

Approbations cumulées de prêts et de dons du Groupe de la Banque par guichet, 1967-2012



### Graphique 0.5

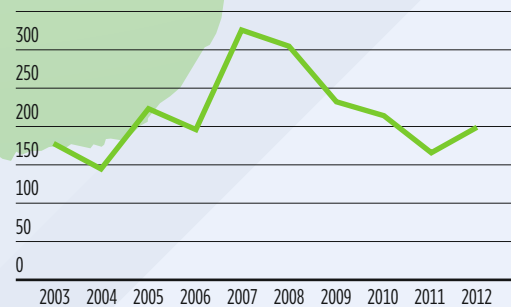
Approbations cumulées de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 1967-2012 (%)



Source : Département de la statistique de la BAD.

### Graphique 0.6

Revenu net de la BAD, 2003-2012 (en millions d'UC)







# Partie I

Transformation structurelle des  
économies africaines





# Chapitre 1

## Performance socio-économique de l'Afrique

En 2012, l'Afrique a encore fait preuve d'une résilience remarquable face aux chocs extérieurs, et a, dans le même temps, bénéficié de la hausse des cours des produits de base. Le présent chapitre donne un bref aperçu de la performance du continent au cours de l'année, en revenant notamment sur les causes des variations régionales, puis examine ses perspectives d'évolution sur le moyen terme.

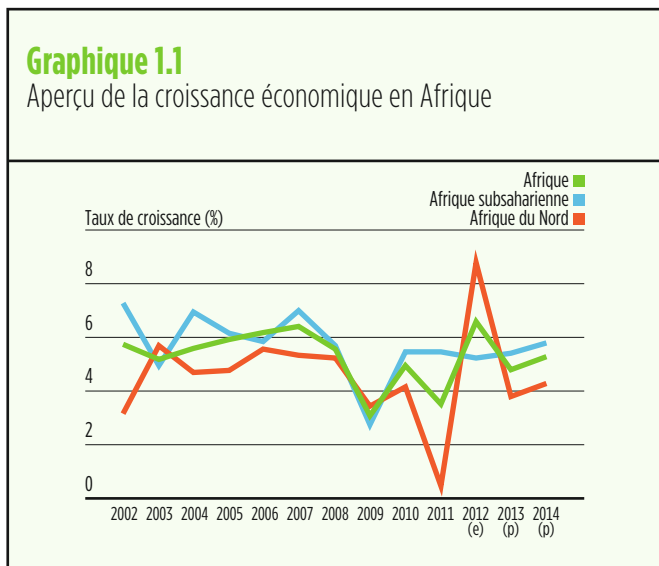
## 1.1 Performance récente de l'Afrique

Dans l'ensemble, la performance des pays africains a été bonne en 2012. La croissance est revenue en Afrique du Nord, inversant ainsi le déclin brutal causé par la révolution, tandis que l'Afrique subsaharienne (ASS) a continué de profiter du boom des ressources naturelles. L'amélioration soutenue des politiques a joué un rôle essentiel dans ce processus.

**Croissance du PIB réel.** En 2012, la croissance en Afrique est estimée à 6,6 % – en hausse par rapport aux 3,5 % de 2011 (graphique 1.1) –, avec néanmoins des variations considérables d'une région et d'un pays à l'autre. La reprise et l'augmentation de la production en Libye à la faveur du retour de son pétrole sur le marché ont eu un impact important sur la performance moyenne de l'Afrique, en majorant la croissance globale de quelque 2 %. Si ce pays n'était pas pris en compte, la croissance moyenne serait inférieure à 5 %. Cela étant, cinq pays ont enregistré une croissance négative en 2012, en raison, principalement, de l'instabilité interne croissante, notamment entretenue par des insurrections armées et des troubles politiques. Hormis ces pays, la croissance moyenne enregistrée par le reste des pays africains s'est établie à près de 7 %. À l'exception de l'Afrique du

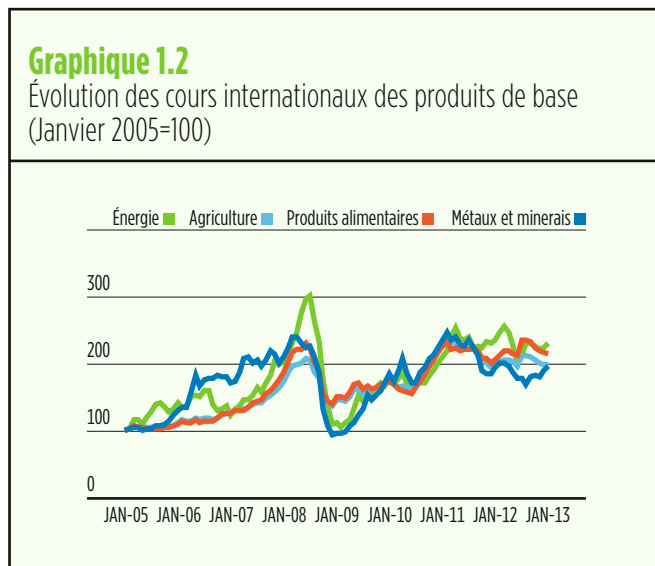
Sud (2,5 %), qui compte pour plus d'un tiers dans la production de la sous-région, la croissance en ASS a été supérieure à 6 %. Le boom des ressources naturelles – caractérisé par la hausse des cours des produits de base et des volumes d'exportation importants – a été dans l'ensemble un facteur majeur de croissance en Afrique (graphique 1.2). Ainsi, les pays exportateurs de pétrole ont enregistré une croissance de 8,7 % (contre seulement 2,8 % en 2011), alors que dans les pays importateurs nets de pétrole, la croissance s'est établie à seulement 3,9 %, contre 4,3 % en 2011. L'urbanisation rapide du continent et l'essor de sa classe moyenne sont deux autres facteurs qui sous-tendent la robustesse de la demande interne.

Après avoir connu un déclin brutal en 2011 dans le sillage du Printemps arabe, l'Afrique du Nord a fortement rebondi en 2012. En Libye, la croissance s'est établie à 95,5 % (contre une contraction de 50 % en 2011) du fait de la reprise à part entière de l'activité de production pétrolière et d'autres activités économiques. La Tunisie a pour sa part enregistré un taux de croissance de 3,3 %, résultat d'une timide reprise de l'activité économique, en particulier le tourisme. La croissance est également revenue dans les pays plus peuplés que sont l'Égypte (2,2 %) et l'Algérie (2,5 %), ainsi qu'au Maroc, pays importateur de pétrole (3,2 %).



Source : Département de la statistique de la BAD.

(e) : estimations  
(p) : projections



Source : Département de la statistique de la BAD.





© Banque Africaine de développement

La première économie de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, à savoir le Nigeria, a connu une croissance de 6,6 %, tirée par les secteurs des télécommunications, du BTP, de l'agriculture et du pétrole. Illustrant l'essor des produits de base, le Ghana a enregistré une croissance de 7,1 %, tandis qu'en Guinée équatoriale et au Gabon, la croissance s'est établie à plus de 5 % du fait de l'augmentation des cours du pétrole.

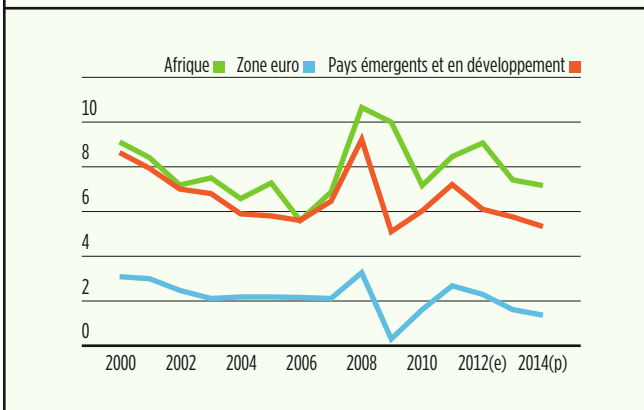
En Afrique de l'Est, la croissance s'est établie à 4,5 %, à la faveur de l'augmentation de la demande interne, et en particulier des investissements dans l'infrastructure, le secteur minier, le BTP et les technologies de l'information et de la communication.

En Afrique australe, la croissance est restée modérée en 2012. Ce pays, moteur de croissance à l'échelle régionale, a enregistré une croissance de seulement 2,5 % en 2012 (contre 3,5 % en 2011) à cause du chômage élevé et des conflits sociaux. En Angola, au Mozambique et en Zambie, la croissance s'est établie à plus de 7,5 % en moyenne, grâce à l'envolée des cours des produits de base.

**Performance macroéconomique.** L'inflation moyenne en Afrique, à 9,1 % en 2012, a atteint un niveau légèrement plus élevé qu'en 2011 (graphique 1.3) et un niveau supérieur à celui enregistré dans d'autres régions comparables du monde en développement (environ 6 %) et dans la zone euro, où elle s'est établie autour de 2 % seulement. Contrairement aux décennies pré-

cédentes, l'inflation en Afrique est généralement demeurée en-dessous de 10 % dans les années 2000, ce qui illustre la rigueur de la gestion macroéconomique des dernières années. L'inflation devrait néanmoins poursuivre sa tendance baissière sur le moyen terme, reflet d'une demande mondiale atone, des politiques de lutte contre l'inflation adoptées par certains gouvernements africains et de l'atténuation des effets de la sécheresse qui avait sévi dans plusieurs régions du continent en 2011.

**Graphique 1.3**  
Inflation moyenne en Afrique et dans d'autres régions (%)



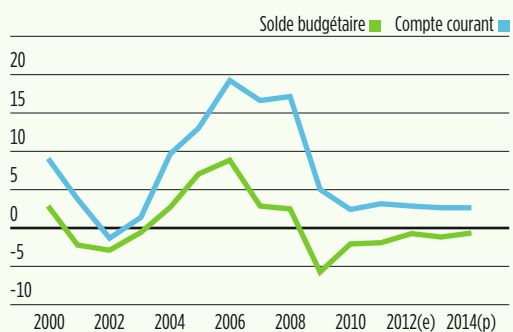
Source : Département de la statistique de la BAD.

(e) : estimations

(p) : projections

### Graphique 1.4

Pays africains exportateurs de pétrole : excédent/déficit (% du PIB)

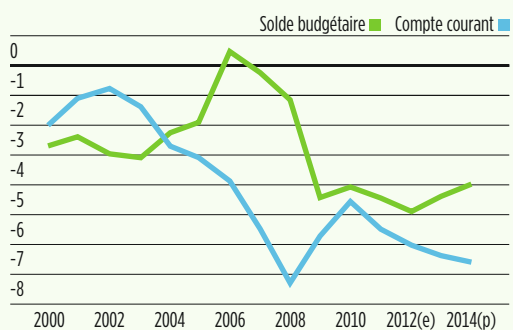


Source : Département de la statistique de la BAD.

(e) : estimations  
(p) : projections

### Graphique 1.5

Pays africains importateurs de pétrole : double déficit (% du PIB)

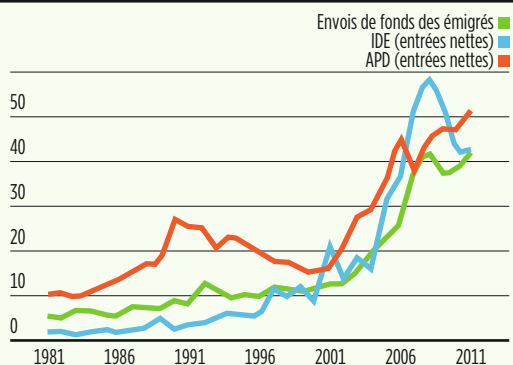


Source : Département de la statistique de la BAD.

(e) : estimations  
(p) : projections

### Graphique 1.6

Ressources financières extérieures (en milliards d'USD)



Source : Département de la statistique de la BAD.

Les soldes budgétaires des pays africains se sont atténués en 2012 (graphiques 1.4 et 1.5) – avec des déficits de 2,5 % du PIB en moyenne (contre 3,1 % en 2011) – mais les chiffres varient considérablement entre les importateurs (nets) de pétrole (déficit moyen de 4,9 %) et les exportateurs de pétrole (déficit moyen de seulement 0,8 %). La hausse des cours des produits de base a contribué à l'augmentation des recettes publiques dans les pays exportateurs de pétrole et de métaux, et leur ont permis d'accroître les dépenses de subventions aux carburants notamment. En écho au boom des produits de base, le compte courant de l'Afrique a enregistré un solde confortable, avec une croissance des exportations réelles de 6,9 % (malgré la détérioration des termes de l'échange aux dépens du continent dans son ensemble, due au retour à un niveau plus modéré des cours des produits de base et à l'augmentation des prix des produits manufacturés). Les excédents des comptes courants des pays exportateurs de pétrole que sont la Libye, le Congo, le Nigeria, l'Algérie, l'Angola et le Gabon ont enregistré une hausse de plus de 7 %, tandis que ceux des exportateurs de minerais, tels que le Botswana et la Zambie, ont diminué, à environ 6,5 %. Le reste de l'Afrique a connu d'importants déficits du compte courant, du fait de l'augmentation des coûts d'importation du pétrole et des denrées alimentaires.

**Financement extérieur.** Malgré la crise de la dette souveraine dans la zone euro, les flux nets d'aide en faveur de l'Afrique n'ont dans l'absolu pas baissé (graphique 1.6). Toutefois, du fait du ralentissement économique mondial et des difficultés financières rencontrées par de nombreux pays donateurs, les flux d'aide devraient se stabiliser à leur niveau actuel, voire baisser sur le court terme. Les flux nets d'investissement direct étranger se sont maintenus à un niveau relativement élevé (42,7 milliards d'USD en 2011), tout en restant en-deçà du record de près de 60 milliards d'USD enregistré en 2008. Les envois de fonds par les travailleurs migrants sont passés à 41,8 milliards d'USD en 2011 (contre 38,5 milliards d'USD en 2010).

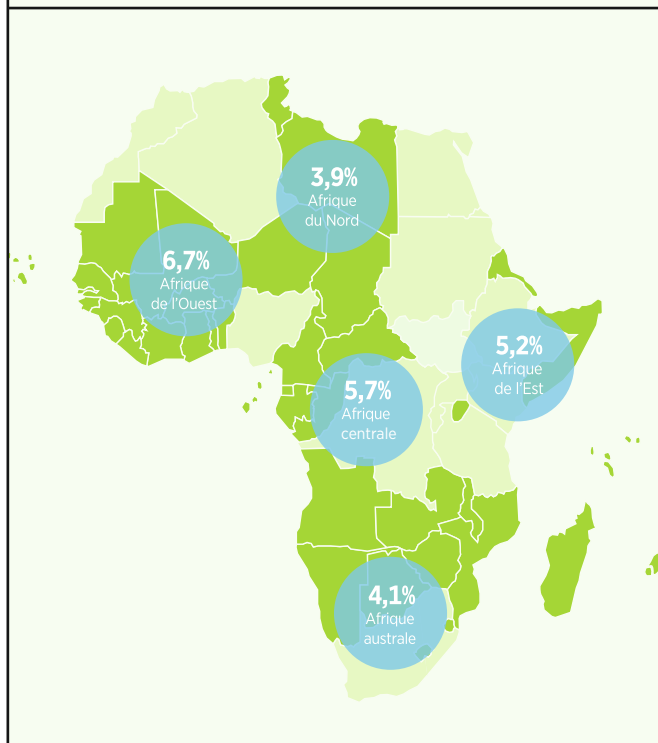
## 1.2 Perspectives économiques de l'Afrique

*Les perspectives d'avenir de l'Afrique sont favorables sur le moyen terme : les cours des produits de base continueront d'être avantageux, même s'ils n'atteindront pas les sommets enregistrés récemment, et les flux d'IDE demeureront importants sous l'effet de la réduction du risque macroéconomique associé aux économies africaines, des échanges et des investissements Sud-Sud et de la solidité des cadres réglementaires. Parmi les risques figurent l'instabilité politique et les chocs exogènes liés aux prix et au climat.*

Le PIB du continent devrait s'accroître de 4,8 % en 2013, soit un taux légèrement supérieur à celui de 2012 ajusté de l'effet libyen. La croissance sera sous-tendue par :

**Carte 1.1**

Projections de croissance en Afrique en 2013, par sous-région



Source : Département de la statistique de la BAD.

- une demande intérieure croissante ;
- des cours modérés ou élevés des produits de base ;
- des échanges/investissements Sud-Sud croissants ; et
- l'investissement dans les infrastructures d'énergie et de transport, les télécommunications et les services sociaux.

Plusieurs États anciennement fragiles d'Afrique de l'Ouest comme d'Afrique de l'Est devraient enregistrer de bons résultats, avec des répercussions positives sur leur région (voir carte 1.1).

L'inflation devrait reculer à un chiffre dans la plupart des pays (avoisinant dans l'ensemble 7,4 % en moyenne) du fait des politiques de lutte contre l'inflation et des prévisions de récoltes abondantes dans de nombreuses régions du continent. Toutefois, compte tenu de l'étroitesse de l'assiette fiscale, la génération de recettes continuera d'être un problème pour de nombreux pays. Plusieurs d'entre eux réfléchissent déjà à des moyens novateurs de mobiliser des fonds pour l'investissement intérieur, en particulier dans le secteur des infrastructures. Le Nigeria, le Ghana, le Sénégal, le Kenya, la Namibie et la Zambie se sont tournés vers les marchés mondiaux, et seront suivis par beaucoup d'autres pays africains.

Si l'Afrique enregistre une performance solide ces derniers mois, le continent n'en reste pas moins vulnérable à certains risques, notamment :

- l'instabilité politique interne ;
- des réformes budgétaires avortées ou différées ; et
- des conflits du travail qui s'enlisent, en partie à cause d'un sentiment d'inégalité à l'échelle nationale.

Par ailleurs, les conditions météorologiques défavorables pourraient une fois encore compromettre la croissance dans certains pays. En outre, de manière générale, l'Afrique n'est pas à l'abri des risques liés à l'atonie de la reprise, ni des effets du ralentissement des économies émergentes, à commencer par la Chine. Elle doit s'attaquer à ces risques, car l'expérience a montré qu'ils peuvent saper la confiance et réduire à néant les progrès accomplis s'ils ne sont pas pris en compte.

### 1.3 Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

*Les OMD sont loin d'avoir été atteints. La plupart des pays africains ne les atteindront pas, mais l'exercice leur aura au moins permis de les incorporer dans leurs cadres d'action, et, donc, de poursuivre les efforts au-delà de 2015.*

La performance économique de l'Afrique au cours des derniers mois accroît ses chances d'atteindre certains OMD. Le Rapport OMD 2012, publication conjointe de la Banque, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union africaine et du PNUD, note que la plupart des pays ont progressé dans un certain nombre de cibles d'OMD, même si la plupart d'entre elles ne seront pas atteintes d'ici 2015, comme le montre le tableau 1.1. Le Rapport relève que les progrès accomplis dans certains indicateurs s'accroissent, notamment l'enseignement primaire universel – le taux de scolarisation total est désormais supérieur à 80 %, avec parité entre les sexes – même si la qualité de l'enseignement reste insuffisante et l'atteinte des cibles relatives aux taux d'achèvement des études, improbable dans de nombreux pays. L'égalité homme-femme a reçu un coup de pouce de sources inattendues, avec notamment la nomination de femmes à d'éminentes fonctions gouvernementales ou parlementaires, et ce, même dans certains États fragiles. Les hommes continuent cependant d'être plus nombreux à suivre des études supérieures, en particulier en science. Le taux de fréquentation au niveau tertiaire, en particulier dans les disciplines scientifiques, continue de faire la part belle aux hommes, même si la part de l'emploi des femmes hors secteur agricole est en hausse.

Des progrès ont été accomplis en matière de viabilité environnementale, du moins pour ce qui est de la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la réduction de la consommation locale de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais peu nombreux sont les pays qui ont adopté des plans complets de reboisement.

Même si nombre d'OMD ne seront pas atteints, des progrès ont été accomplis en matière de :

- santé maternelle ;
- mortalité infantile ;
- élimination de la pauvreté extrême et de la faim ; et
- lutte contre la charge de morbidité, du VIH/sida et du paludisme notamment.

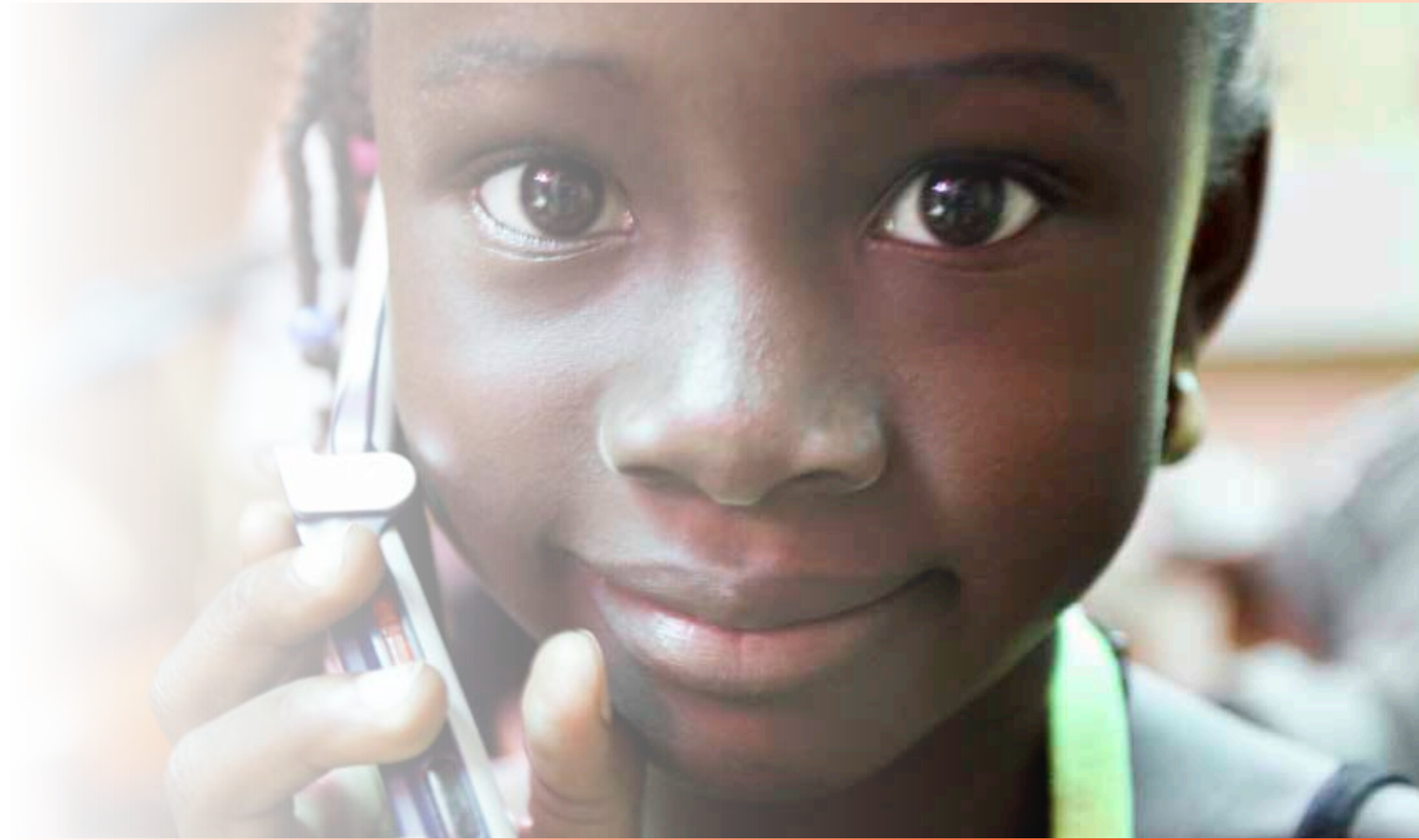
Ainsi, la pauvreté en Afrique subsaharienne – mesurée sur la base d'un revenu de moins de 1,25 USD par jour – a baissé de 56,5 % en 1990 à 47,5 % en 2008, les données les plus récentes montrant encore une amélioration dans certains pays. En outre, le VIH/sida recule, en particulier en Afrique australe, du fait de l'évolution des comportements et de la généralisation des traitements antirétroviraux. Pour l'avenir, des ressources seront indispensables pour progresser davantage et s'attaquer au programme d'action post-OMD. Le Rapport OMD 2012 soutient que les pays africains devront en fin de compte transformer leurs économies de manière à favoriser une croissance inclusive et à générer des ressources internes suffisantes pour réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs et les conséquences de leur variabilité

## Tableau 1.1

### Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD

| Objectifs et cibles<br>(tels qu'inscrits dans la Déclaration du Millénaire)          | État  | Remarques   |
|--|---|---|
| <b>Objectif 1 :</b><br>Éliminer la pauvreté extrême et la faim                       | En retard   | La pauvreté en Afrique (hormis l'Afrique du Nord) – mesurée sur la base d'un revenu de 1,25 USD par jour – a baissé de 56,5 % à 47,5 % entre 1990 et 2008.  |
| <b>Objectif 2 :</b><br>Assurer l'éducation primaire pour tous                        | En bonne voie :<br>taux net de scolarisation          | Taux moyen de scolarisation supérieur à 80 %<br>Des problèmes de qualité subsistent.<br><br>La plupart des pays ne devraient pas atteindre la cible d'achèvement.   |
| <b>Objectif 3 :</b><br>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | En bonne voie   | Des progrès satisfaisants dans l'enseignement primaire mais peu de parité dans l'enseignement secondaire et tertiaire.<br><br>Forte représentation des femmes au parlement.   |
| <b>Objectif 4 :</b><br>Réduire la mortalité infantile                                | En retard   | En baisse, mais lentement.  |
| <b>Objectif 5 :</b><br>Améliorer la santé maternelle                                 | En retard   | En baisse, mais lentement.  |
| <b>Objectif 6 :</b><br>Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies      | En retard   | Baisse de la prévalence du VIH/sida, surtout en Afrique australe, grâce à des changements de comportement et à l'accès aux médicaments antirétroviraux. Les décès liés au paludisme ont baissé d'un tiers depuis 2000, mais cette maladie continue d'être un fléau. La charge de morbidité globale en Afrique reste élevée en termes absolus, comparativement à celle d'autres régions. |
| <b>Objectif 7 :</b><br>Assurer un environnement durable                              | En bonne voie :<br>approvisionnement en eau améliorée | Peu de pays ont des plans de reboisement.<br><br>Émissions minimales pour la plupart des pays, et peu d'augmentation.<br><br>La plupart des pays ont réduit leur consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone de plus de 50 %.  |

Source : inspiré du « Tableau 1 : Évaluation sommaire des performances liées à la réalisation des OMD en Afrique, 2012 » dans **Rapport OMD 2012**, conjointement publié par la Banque africaine de développement, la CEA, l'Union africaine et le PNUD.



## Chapitre 2

Vers la transformation structurelle  
des économies africaines

**Le présent chapitre revient sur les enjeux de la transformation structurelle et les possibilités qu'elle offre. Il souligne les principaux vecteurs de cette transformation, présente plusieurs stratégies importantes et défend l'argument selon lequel un leadership visionnaire est nécessaire pour réussir cette mutation. La transformation structurelle de l'Afrique évoquée dans ce chapitre désigne la diversification des sources de croissance et d'opportunités économiques de manière à accroître la productivité sectorielle, ce qui permettra de réaliser un développement économique durable et inclusif.**

## 2.1 Défis et opportunités

*Il se pose aujourd'hui à l'Afrique un défi stratégique majeur : celui de savoir comment élargir l'accès aux opportunités économiques au profit de sa population, qui ne cesse d'augmenter, et notamment des couches sociales les plus vulnérables. Le continent doit passer par une transformation structurelle pour parvenir à la croissance inclusive.*

En Afrique, le chômage et le sous-emploi sont dans l'ensemble élevés, mais les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés. Si la classe moyenne africaine a nettement pris de l'essor ces dix dernières années, ce qui a favorisé un boom de la consommation et une augmentation de l'investissement intérieur, nombre de personnes pauvres luttent pour gagner leur vie dans les zones urbaines et rurales, sans guère ou pas d'accès aux services sociaux. Dans certains pays, les citoyens sont encore plus mal lotis que leurs cousins restés à la campagne. La résolution de ces problèmes nécessite une transformation structurelle des économies africaines.

La conjoncture économique et commerciale mondiale, et notamment l'économie politique internationale qui détermine les termes de l'échange pour l'Afrique, en particulier dans le domaine de l'agriculture, continuent de freiner l'avancée du continent sur la voie du développement. Mais l'Afrique ne saurait se permettre de rester en marge de l'économie mondiale. Elle devra agir en stratège et avec agilité pour interpréter l'évolution des règles du jeu mondiales et saisir toutes les opportunités qui s'offrent. L'expérience montre que les échanges ne deviennent un réel facteur de croissance que s'ils concernent des biens qui présentent une forte valeur ajoutée au plan national, notamment les produits manufacturés. Il convient de noter également que les marchés régionaux d'exportation et d'importation sont essentiels pour comprendre le jeu de la concurrence mondiale. L'Afrique a montré qu'elle est capable de développer les compétences nécessaires pour exploiter les technologies modernes,

notamment les TIC, afin d'accélérer son développement. Elle doit se servir de ces technologies pour créer ses propres niches dans la chaîne de valeur mondiale.

## 2.2 Transformation économique de l'Afrique : trois principes clés

*La transformation structurelle de l'Afrique sera influencée par trois grands facteurs : le leadership politique, la qualité de la croissance, notamment ses retombées sur l'ensemble de la population, et le degré d'intégration ou d'interconnexion économique – à l'échelle nationale, régionale et mondiale.*

La transformation économique de l'Afrique sera tributaire de nombreux facteurs, notamment les événements politiques régionaux, l'évolution du climat et les chocs internationaux liés aux prix. Cela étant, trois facteurs ou principes interdépendants auxquels les pays africains devraient adhérer pour réaliser leur transformation structurelle peuvent d'ores et déjà être retenus.

**Leadership politique.** Il n'existe pas de modèle unique pour réussir son développement économique et éliminer la pauvreté, comme le montre l'expérience de divers pays, de l'Asie à l'Amérique latine. Toujours est-il que le succès est impulsé par des dirigeants qui ont une vision stratégique et les moyens de mettre en œuvre leur programme. Il convient de souligner qu'à mesure que les pays africains se développeront, la qualité du leadership politique nécessaire jouera un rôle plus important – et non le contraire –, car la stabilité politique est essentielle pour élaborer les plans nationaux, inscrire les politiques macroéconomiques dans la durée et créer un climat d'investissement favorable. De même, un leadership éclairé est essentiel pour assurer la transition des économies vers le statut de pays à revenu intermédiaire, tout en limitant les inégalités de revenus et les tensions sociales. Cela étant, le leadership politique doit s'accompagner de capacités institutionnelles renforcées,

indispensables pour assurer la prestation des services sociaux, le maintien de la paix et de la sécurité et la participation du secteur privé à l'activité économique.

**Qualité de la croissance et inclusion.** Pour que la croissance soit porteuse de transformation, elle doit accroître la productivité, apporter une valeur ajoutée, soutenir l'innovation, y compris au niveau de l'utilisation des ressources internes, et promouvoir la diversification économique. L'Afrique devra mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent à elle pour dynamiser le processus de croissance. L'intégration de la population au processus socio-économique général a toujours été, du moins en théorie, l'objectif de la plupart des gouvernements africains. Mais elle doit être réelle et effective pour changer véritablement le cours des choses. L'exclusion des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables du processus de développement global a des conséquences. Le Printemps arabe et d'autres soulèvements du même type donnent à penser que si un profond mécontentement d'ordre économique peut coexister pour un temps avec l'opulence, de graves tensions sociales n'en finissent pas moins, à la longue, par éclater. L'égalité socio-économique est par conséquent un bien public essentiel à la préservation de la paix et de l'harmonie sociales, éléments eux-mêmes indispen-

sables à la croissance et à la création de richesses. Les effets du changement climatique constitueront également un facteur clé de la qualité de la croissance en Afrique.

**Intégration économique à l'échelle nationale, régionale et mondiale.** Ces dernières décennies, l'Afrique – secteur privé en tête – s'est ouverte au monde comme jamais auparavant. La diaspora africaine envoie chaque année des fonds au continent qui dépassent le montant total de l'aide publique au développement (APD) par habitant dans certains pays. La téléphonie mobile et les innovations connexes dans le domaine des TIC ont permis à un plus grand nombre de personnes et d'entreprises d'être reliées entre elles et ont favorisé l'essor d'un nouveau secteur englobant les services électroniques. Les modes de transport modernes se sont aussi largement généralisés en Afrique. Toutefois, il subsiste des obstacles d'ordre logistique et politique à l'intégration économique des pays et des sous-régions et, partant, à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Or, l'Afrique doit s'y attaquer si elle veut tirer pleinement parti de son importance grandissante dans l'économie mondiale. Son infrastructure économique constitue toujours un obstacle majeur à l'interconnexion du continent et empêche les pays d'être reliés les uns aux autres et de profiter des oppor-

### Encadré 2.1

#### Exemple d'appui de la Banque à l'intégration des systèmes de paiement et de règlement

La Banque a apporté son concours financier aux réformes des systèmes de paiement de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et, plus récemment, de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), en réponse aux plans de création d'une union monétaire par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à laquelle appartiennent la plupart des pays de cette région. En 2012, la Banque a approuvé un projet analogue en faveur de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), portant plus particulièrement sur les systèmes de paiement et de règlement. Dans ce cas également, l'objectif ultime est la création d'une union monétaire.

L'appui de la Banque aux projets d'intégration des systèmes de paiement et de règlement en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest illustre l'importance qu'elle attache à l'innovation dans le domaine des TIC en vue de l'harmonisation des systèmes financiers, de l'intégration économique et de la croissance. Les projets sont axés sur une plateforme TIC qui fournit un socle commun aux pays de la région et constitue une base à partir de laquelle les pays pourront améliorer et développer leurs systèmes. Ils comportent également une composante consacrée au développement des capacités afin de garantir la pérennité des systèmes.

Entre autres avantages tirés, figurent les suivants :

- mise à jour technique des systèmes de paiement, qui a permis d'accélérer les règlements transfrontaliers et de les rendre plus sécurisés, et fournit une base pour la convertibilité de la monnaie régionale ;
- une mise en œuvre plus efficace de la politique monétaire et, partant, la promotion de la stabilité macroéconomique et l'atténuation du risque systémique ;
- des échanges transfrontaliers plus nombreux ;
- une meilleure réglementation des marchés financiers et une plus grande prévisibilité des transactions financières ; et
- un dialogue sur les politiques et une évolution vers l'intégration économique.

## Graphique 2.1

Principaux vecteurs de la transformation économique



## Encadré 2.2

Exploiter les innovations dans le domaine des TIC pour favoriser le développement économique

De nombreux gouvernements africains sont séduits par les possibilités qu'offrent les TIC et ont adopté des plans concrets dans ce domaine. Le Kenya développe actuellement son parc Konza Techno City – un parc d'activité technologique ultramoderne surnommé « Silicon Savannah » – dans l'intention d'attirer des entreprises de technologie et des sociétés de services financiers, mais aussi des esprits et des entrepreneurs innovants et des entreprises multinationales à la recherche d'une destination bon marché, de qualité, où délocaliser leurs activités. Près de Nairobi se trouve également iHub – associé à Ushahidi, la célèbre plateforme de communication africaine – qui s'inscrit dans un mouvement panafricain et fournit un espace où de jeunes entrepreneurs dans le domaine des technologies peuvent dialoguer tout en étant encadrés. iHub a réussi à rapprocher sociétés de technologie de pointe et investisseurs, et son modèle est largement repris dans d'autres pays africains. Par ailleurs, il existe désormais des laboratoires technologiques – qui ciblent particulièrement les jeunes entrepreneurs, les programmeurs internet et de téléphonie mobile, les concepteurs et les pirates informatiques – à Kampala (Hive CoLab), Dar es-Salaam (Kinu), Dakar (Bantalabs), Tshwane (mLabs Southern Africa) et Douala (ActiveSpaces), et Accra et Lagos suivront prochainement.



tunités qui s'offrent au plan national, régional et mondial. Le chemin de fer, un mode de transport pourtant courant et peu onéreux dans le reste du monde en développement, peine à se développer en Afrique. Les infrastructures existantes dans ce domaine sont vétustes et les investissements ont été anémiques ces dernières décennies. L'infrastructure routière, même si elle est plus vaste, est inégale et concentrée dans les zones urbaines. Les zones rurales sont mal desservies et, dans de nombreux PMR, les inégalités en termes d'aménagement du territoire continuent d'être source de mécontentement, voire de conflit. L'infrastructure et le développement des compétences connexes joueront un rôle important pour relier les différents pays africains entre eux et au reste du monde et, surtout, favoriseront les économies d'agglomération, à l'instar d'autres régions du monde, qui ont ainsi pu se développer rapidement.

## 2.3 Principaux vecteurs de la transformation économique

Il a été déjà fait état des trois principes interdépendants sur lesquels la transformation économique de l'Afrique repose et continuera de reposer dans les décennies à venir. Le message principal est que l'Afrique doit accélérer sa transformation structurelle en renforçant le potentiel de sa jeunesse, en investissant dans la science, la technologie et l'innovation, en accélérant le rythme de son intégration économique, en écologisant son économie et en appuyant les entreprises privées. À des fins de précision, le graphique 2.1 présente neuf facteurs essentiels pour réaliser cette transformation.

**Gouvernance et climat d'investissement.** La manière dont les investisseurs perçoivent le risque macroéconomique associé à la pratique des affaires en Afrique a radicalement changé, du fait de l'amélioration de la gouvernance et des politiques macroéconomiques (dette réduite, faible inflation et taux de change stables). L'essor de la classe moyenne et le retour d'un climat de paix sont d'autres facteurs positifs. De nombreux pays africains mettent cette situation à profit pour émettre des obligations sur les marchés internationaux, créant une forte dynamique qui amplifie et stimule le développement des marchés financiers embryonnaires sur le continent.

**Innovations dans le domaine des TIC.** L'Afrique a prouvé qu'elle est capable de développer les compétences nécessaires pour exploiter les technologies modernes, notamment les TIC, afin d'accélérer son développement. Les investissements dans ce

domaine ont considérablement amélioré l'accès du public à l'information, favorisant une économie du savoir et des approches novatrices en matière de microfinance et de mobilisation des producteurs ruraux. Le M-PESA, système novateur de transfert bancaire via la téléphonie mobile, né au Kenya et source d'inspiration pour d'autres pays du continent et d'ailleurs, en est un exemple. Aujourd'hui, le secteur de la téléphonie mobile représente environ 4 % du PIB de l'Afrique et emploie directement ou indirectement plus de 5 millions de personnes. La pénétration du haut débit devrait concerner environ 50 % de la population africaine au cours des vingt prochaines années (contre 7 % en 2010). Cette évolution ne pourra que révolutionner le commerce sur le continent.

**Ressources naturelles.** Selon les estimations, les industries extractives en Afrique contribueront à hauteur de plus de 30 milliards d'USD par an aux recettes publiques au cours des vingt prochaines années. Les pouvoirs publics devront optimiser la valeur ajoutée de ce secteur, tout en limitant les impacts négatifs au plan environnemental et macroéconomique.

**Infrastructure.** Les besoins en matière de financement des infrastructures en Afrique – soit environ 390 milliards d'USD sur le moyen terme, principalement pour l'électricité et les autres énergies – se chiffrent en billions de dollars sur le long terme. Les ressources naturelles pourraient financer une part importante du développement des infrastructures africaines. Nombre de pays ont déjà émis des euro-obligations pour l'infrastructure, sur la base des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles. Or, de meilleures infrastructures – et en particulier l'accès à l'eau potable et l'assainissement et à l'électricité, ainsi que de meilleures routes d'accès aux marchés – peuvent jouer un rôle important pour réduire la pauvreté.

**Démographie.** Les jeunes constituent la tranche de population la plus nombreuse de l'Afrique, estimée à un milliard. Pour convertir cette « explosion démographique » de jeunes en « dividende démographique », il conviendra de créer des opportunités d'emploi à une échelle inédite. L'urbanisation parallèle – et l'essor de la classe moyenne africaine – ouvrent des perspectives d'investissement dans l'industrie des biens de consommation et les services connexes, ainsi que dans l'agriculture moderne, et offrent donc des possibilités de création d'emplois. S'ils veulent rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle et renforcer la mobilité sociale, les pouvoirs publics devront accroître leurs dépenses d'éducation, tout en protégeant les droits des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

### Encadré 2.3

#### Transformer l'agriculture au Nigeria

Bien que sa contribution au PIB ait été éclipsée par celles du pétrole, des services connexes et des administrations publiques depuis les années 1960, l'agriculture au Nigeria demeure la principale source de revenu de la majorité de la population, et le gouvernement nigérian veut en faire, dans le cadre d'une initiative mobilisant 3 billions de NGN (dont 70 % de fonds privés), une base importante de la diversification et de la croissance économiques. Cette initiative, facilitée par le gouvernement mais menée par le secteur privé (des sociétés américaines et chinoises ont déjà annoncé une contribution en milliards de dollars), vise à :

- accroître les rendements agricoles afin de garantir la sécurité alimentaire, tout en réduisant les importations de produits alimentaires et en stimulant les exportations, en augmentant les revenus et le bien-être en milieu rural et en faisant reculer la pauvreté ;
- restaurer la variété de la production agricole tout en créant des emplois ; et
- favoriser une industrie agroalimentaire à plus forte valeur ajoutée.

L'accent est mis sur l'amélioration du financement (en particulier les prêts privés), de l'investissement, des intrants (en particulier les engrais et les semences) et de la commercialisation. Le riz, le manioc, le sorgho, le coton et l'huile de palme sont particulièrement ciblés. Le gouvernement a également amélioré les services de vulgarisation et mis à disposition des semences à haut rendement ainsi que d'autres intrants, et a, dans certains cas, aidé les producteurs locaux (manioc et huile de palme) à se rapprocher des acheteurs étrangers.

**Agriculture.** La promotion de l'agriculture – qui contribue directement à la chaîne de valeur agroalimentaire, approvisionne les zones urbaines en produits alimentaires et constitue une source d'épargne pour l'investissement des ménages (l'excédent agricole) – reste le moyen le plus efficace de stimuler la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté en Afrique. Le continent doit faire sa propre révolution verte. Les réformes visant à améliorer l'utilisation des sols – et les politiques destinées à favoriser l'accès des femmes à la propriété foncière – sont essentielles, tout comme la gestion commerciale de l'agriculture, qui nécessitera d'améliorer les services de vulgarisation, la technologie, les systèmes d'irrigation et les routes d'accès aux centres industriels et d'autres infrastructures de commercialisation. L'ouverture en Éthiopie d'une bourse des produits agricoles (Ethiopia Commodity Exchange) – qui donne des informations en temps réel sur les prix et les quantités disponibles – a largement contribué à accroître la confiance et la productivité des agriculteurs en réduisant le risque de marché. De nombreux autres pays africains cherchent désormais à adopter cette technologie.

**Changement climatique.** L'impact du changement climatique sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau, la lutte contre les maladies, la biodiversité et la dégradation des sols risque d'être dévastateur en Afrique. Les pays mais aussi les communautés économiques régionales doivent intégrer la question transversale du changement climatique dans leurs stratégies de développement et concentrer les fonds nécessaires

sur les mesures d'atténuation et en particulier d'adaptation, en privilégiant dans le même temps le transfert des technologies, la recherche et la diffusion des résultats.

**Secteur privé.** À mesure que les économies africaines se développent, le secteur privé, dans lequel le secteur informel concentre actuellement 90 % des emplois, prendra encore de l'ampleur, en particulier dans le secteur industriel. Les politiques ont radicalement évolué – de nombreux pays considèrent désormais les entreprises privées comme des partenaires essentiels du développement – mais des obstacles subsistent, au nombre desquels des taux d'imposition élevés et un accès insuffisant aux financements et à l'électricité. Les pouvoirs publics doivent lever les obstacles qui se dressent face aux entreprises du secteur formel, tout en améliorant les conditions pour le secteur informel. L'investissement étranger et les transferts de technologie connexes demeureront importants pour le développement des entreprises privées. Certaines sociétés africaines s'inspirent également des pratiques optimales de la Chine et d'autres pays asiatiques. Suite à la récession économique mondiale, nombre de régions dans le monde ont entrepris de repenser leur modèle de politique industrielle. L'Afrique devrait envisager de faire de même.

**Urbanisation.** Les villes africaines – qui abritaient 40 % de la population en 2010, chiffre qui devrait passer à 50 % dans une génération et à 65 % d'ici 2060 – constituent de plus en plus un moteur de la croissance. En 2025, les 50 plus grandes villes

(13 % de la population, 25 % du PIB) devraient accueillir 50 % de la population et contribuer à hauteur de près de 40 % au PIB total. Pour les quelque 150 villes « moyennes » (où vivent aujourd'hui 7 % de la population), ces chiffres devraient s'établir dans dix ans à 20 % de la population, avec une augmentation du même ordre de leur contribution au PIB. La concentration de la population en zone urbaine favorise la spécialisation – via les groupements industriels et les économies d'échelle, ce qui renforce la productivité et les compétences à l'exportation. Le regroupement industriel a joué un rôle essentiel dans la croissance de l'industrie manufacturière chinoise et pourrait faire de même en Afrique. Toutefois, les zones urbaines sont aussi source de défi pour les pouvoirs publics, en particulier en termes d'offre de logements, d'infrastructures et de services, notamment la lutte contre la pollution et la criminalité. Des stratégies seront nécessaires pour optimiser les avantages de l'urbanisation tout en limitant les effets négatifs.

pective durable, ce sont les citoyens eux-mêmes qui devront élaborer et piloter les stratégies et les politiques. À cet égard, l'appropriation des politiques sera essentielle. L'Afrique doit consacrer les ressources financières et humaines nécessaires au renforcement de ses capacités et à la mobilisation de ses populations rurales et urbaines en faveur du développement. Elle doit supprimer les barrières entre les hommes et les femmes et favoriser la pleine participation de sa population féminine à la vie politique et économique, en éliminant tout obstacle à l'accès à la propriété, notamment foncière. Le chapitre suivant présente des exemples de modalités par lesquelles la Banque appuie la transformation structurelle de l'Afrique.

## 2.4 Stratégies pour la transformation économique de l'Afrique

*Les stratégies pour la transformation économique de l'Afrique ne sont pas hors de portée des pouvoirs publics africains. Mais leur mise en œuvre nécessitera un environnement propice et pacifique, ainsi qu'un suivi et une évaluation résolus.*

Les stratégies visant à libérer le potentiel de l'Afrique – en commençant par l'amélioration de la nutrition et l'élargissement de l'accès aux services de base (dont l'éducation), puis en mettant en adéquation les compétences de la jeunesse avec les besoins d'une industrialisation dynamique qui s'auto-renforce et apporte une valeur ajoutée – n'ont rien de nouveau ni de révolutionnaire (encadré 2.4). La paix est un facteur indispensable. S'il appartiendra aux dirigeants africains d'exploiter les ressources naturelles et humaines du continent dans une pers-

### Encadré 2.4

Principales stratégies pour la transformation socio-économique de l'Afrique

- Paix et élimination des causes de conflit à l'échelle nationale et régionale ;
- Leadership visionnaire, sans lequel les réformes et les feuilles de route pour le développement n'avanceront probablement pas ;
- Institutions publiques solides et efficaces, et autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Développement humain, notamment éducation et formation, sciences et technologies, et amélioration des services de base ;
- Diversification, en particulier dans l'agriculture et dans les zones rurales, y compris l'écologisation durable de l'économie et la promotion des industries manufacturières ; et
- Commerce, en particulier intra-africain, avec des investissements nationaux et régionaux dans l'infrastructure en tant qu'épine dorsale de l'intégration économique.





# Chapitre 3

La réponse de la Banque aux défis de la transformation économique

La Banque suit de près les progrès réalisés par ses pays membres régionaux en matière de transformation structurelle. Le présent chapitre donne des exemples de mesures stratégiques et opérationnelles prises ces dernières années pour renforcer ces efforts à l'échelle nationale mais aussi régionale. L'adoption récente d'une Stratégie décennale pour les opérations de la Banque revêt une importance capitale à cet égard.

### 3.1 La Stratégie décennale de la Banque

*La Stratégie vise un objectif global : promouvoir une croissance économique inclusive au plan social et durable au plan environnemental.*

La vision de la Banque est celle d'une Afrique stable, intégrée et prospère constituée d'économies compétitives, diversifiées et dynamiques, qui participent pleinement aux échanges et aux investissements mondiaux. Pour la Banque, l'Afrique est le prochain marché émergent. Le rôle et les modalités d'intervention de la Banque doivent évoluer à mesure que l'Afrique s'adapte à l'émergence du Sud – et de la Chine en particulier – et à la possibilité réelle de réaliser sa transformation économique en une génération. Les courants d'échanges mondiaux ainsi que

les flux d'IDE et les transferts de fonds de la diaspora ont changé. Le financement du développement en Afrique – qui repose traditionnellement sur l'APD – devra lui aussi évoluer.

La Banque a élaboré une stratégie visant à accompagner et stimuler la transformation économique de l'Afrique pendant la décennie 2013-2022. Cette stratégie répond à deux objectifs transversaux, à savoir la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte. Il s'agit de promouvoir et d'optimiser les opportunités créées par la croissance économique par le renforcement de la résilience, la promotion d'infrastructures durables et la gestion efficiente et durable des ressources naturelles, notamment le renforcement de la productivité agricole. La Stratégie retient toujours les grandes priorités opérationnelles de la Banque, notamment le développement des infrastructures, l'intégration régionale, le développement du secteur privé, la promotion de

#### Encadré 3.1

##### Éléments de la Stratégie décennale du Groupe de la Banque

But : Améliorer la qualité de la croissance pour favoriser un développement inclusif et vert.

Principales priorités opérationnelles :

- Développement de l'infrastructure
- Intégration régionale
- Développement du secteur privé
- Gouvernance et responsabilisation
- Compétences et technologie

Domaines d'intérêt particulier :

- Appui aux États fragiles
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Genre

Financement de la stratégie :

- La Banque recherchera des moyens nouveaux et innovateurs pour mobiliser des ressources, plus particulièrement en faisant jouer un rôle de levier aux siennes propres.

la bonne gouvernance et la responsabilisation et, enfin, le développement technologique et des compétences. Elle souligne les domaines à privilégier, notamment l'appui aux États fragiles, l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'égalité homme-femme.

Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie seront considérables et les fonds apportés par la Banque n'en représenteront qu'une petite partie. La Stratégie envisage des solutions novatrices pour mobiliser des ressources en faveur du développement de l'Afrique, y compris l'utilisation par la Banque de ses propres ressources pour attirer des fonds privés au profit des PMR.

## 3.2 Initiatives spécifiques visant à faciliter la transformation économique

*Pour l'avenir, les infrastructures régionales, l'appui au secteur privé, le développement humain et les partenariats stratégiques seront des ingrédients essentiels de l'approche de la Banque.*

La Banque a décentralisé ses activités à la faveur de la création de nouveaux centres de services dédiés à Nairobi et Pretoria – qui faciliteront la mise en œuvre de ses projets, de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs (BE) et du recrutement de nouveaux membres du personnel, en particulier dans les États fragiles. Les initiatives et programmes de la Banque contribuent à la transformation économique de l'Afrique. Sont présentées ci-après quelques initiatives en cours et à venir.

À l'échelle du continent, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) – conçu par la Banque, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et dont le coût total d'ici 2040 est estimé à 360 milliards d'USD – vise à relier les routes, les chemins de fer, les oléoducs et gazoducs, les réseaux électriques et les TIC en Afrique. De l'avis général, ces infrastructures interafricaines auront un effet transformateur.

En effet, elles :

- encourageront l'intégration économique régionale ;
- favoriseront une réduction spectaculaire des coûts d'énergie tout en accroissant l'accès à l'énergie ;
- réduiront les frais de transport ;
- renforceront la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire ; et
- renforceront les services TIC et la connectivité.

Le PIDA a lancé un programme d'action prioritaire pour 2012-2020 afin de mettre en œuvre ses phases initiales. La centrale électrique d'Inga – d'une puissance de 40 000 MW – en République démocratique du Congo (RDC) est un projet PIDA.

Pour financer la transformation économique de l'Afrique, il conviendra de faire preuve d'innovation. La Banque envisage deux initiatives importantes :

- une émission obligataire pour les infrastructures gérée par la Banque mais financée par les gouvernements et les banques centrales africains ; et
- un fonds vert pour l'Afrique axé sur l'adaptation au changement climatique – privilégiée par les programmes internationaux – plutôt que sur les mesures d'atténuation.

En 2012, la Banque a mis en place AgVance Africa – un « fonds de fonds » de 500 millions d'USD pour le secteur agroalimentaire – à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME), principales pourvoyeuses d'emplois dans nombre de pays africains. Ce fonds devrait catalyser un financement total de 7 milliards d'USD. La Banque s'investira également dans des opérations de financement du commerce de nature à ouvrir des marchés aux petits opérateurs en Afrique ; elle encouragera ainsi l'innovation et renforcera la compétitivité.

La transformation économique de l'Afrique ne peut être durable que si la population active est bien instruite. La Banque a mis l'accent sur le renforcement des compétences dans l'enseignement primaire et supérieur. L'appui qu'elle apporte aux universités africaines et aux centres d'excellence nationaux et régionaux, en particulier dans le domaine des sciences et des technologies, est essentiel. Conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA et l'Organisation internationale du travail (OIT), la Banque a lancé une initiative panafricaine visant à accélérer la lutte contre le chômage des jeunes.



© Banque africaine de développement

### 3.3 La Banque, courtier du savoir

*La Banque a la volonté et les ressources nécessaires pour devenir la première source d'informations et d'analyses sur les économies africaines. La vaste collaboration qu'elle a engagée avec ses PMR et avec d'autres institutions multilatérales et centres de réflexion lui permet de renforcer davantage sa position.*

Même si elle est la première institution de financement du développement en Afrique, la Banque œuvre dans des domaines beaucoup plus vastes, cherchant des solutions aux défis posés à l'Afrique et partageant largement ses analyses. Elle a renforcé le Complexe de l'Économiste en chef, ce qui a permis au personnel de mener, dernièrement, des analyses de pointe sur la classe moyenne et le chômage des jeunes en Afrique. Ces études nécessitent souvent toute une diversité de données solides, et le Département de la statistique (ESTA) joue un rôle capital à cet égard. L'appui qu'il apporte aux bureaux des statistiques des pays africains constitue l'une des actions de renforcement des capacités les plus importantes de la Banque. L'institution est également désormais la première source d'information en ce qui concerne l'indice des prix à la consommation en Afrique, et est de plus en plus sollicitée comme source de données statistiques et d'indicateurs relatifs aux pays africains (<http://www.afdb.org/fr/knowledge/statistics/data-portal/>). La nouvelle politique de la Banque en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information permet un accès en ligne entièrement libre à ses informations internes.

La nature et l'étendue du renforcement des capacités déterminent la manière dont les pratiques optimales observées dans les opérations et la production du savoir peuvent être reproduites par d'autres. L'Institut africain de développement, une émanation de la Banque, joue un rôle essentiel dans ce domaine tant au siège que sur le terrain, où son vaste réseau de centres de réflexion nationaux et régionaux est essentiel pour mener à bien sa mission de renforcement des capacités pour le développement économique en Afrique.

La Banque collabore avec la Commission de l'Union africaine et la CEA en vue de l'élaboration d'un document-cadre sur la transformation économique de l'Afrique intitulé « L'Afrique en 2063 » – soit cent ans après la création de l'Organisation de l'unité africaine, qui sera présenté au Sommet 2013 des chefs d'État africains à Addis-Abeba, en mai prochain. Le *Rapport sur le développement en Afrique 2012* de la Banque africaine de développement met l'accent sur l'économie verte. Les *Perspectives économiques en Afrique 2012* – publiées conjointement avec l'OCDE, CEA et le PNUD et consacrées au chômage des jeunes – a fait l'objet d'une attention considérable. La Conférence économique africaine (tenue à Kigali en novembre 2012), parrainée par la Banque, a attiré des chercheurs du monde entier pour plancher sur la transformation économique de l'Afrique. Les séminaires de haut niveau de la Banque – dont certains ont déjà eu lieu à Tunis, à Lusaka et au Caire, et d'autres sont prévus ailleurs – ont été salués pour la pertinence et le franc-parler qui les ont caractérisés.

La Partie II du présent rapport, qui suit immédiatement, revient plus particulièrement sur les opérations et les politiques de la Banque, ainsi que sur sa gestion interne. Elle présente des exemples éloquentes de mesures à prendre sur le terrain pour transformer l'Afrique et de la manière dont la Banque rationalise ses opérations pour renforcer sa capacité d'exécution.

#### Lectures :

***Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2012)***. Publication conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies et du Programme des Nations unies pour le développement.

***Perspectives économiques en Afrique 2013***. Publication conjointe de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Programme des Nations Unies pour le développement sur le thème de « La transformation économique de l'Afrique ».

***Rapport sur la compétitivité en Afrique (2013)***. Publication conjointe du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

***Au cœur de la transformation de l'Afrique. Stratégie pour la décennie 2013-2022***. Il s'agit de la nouvelle Stratégie de la Banque africaine de développement.





# Partie II

Opérations, efficacité et  
gouvernance de la Banque





# Chapitre 4

## Opérations du Groupe de la Banque

Ce chapitre passe en revue les opérations du Groupe de la Banque en 2012. Il commence par une vue d'ensemble de ces opérations avant d'en donner une présentation plus précise pour chacun des trois guichets – BAD, FAD et FSN –, ainsi que pour les fonds spéciaux. Il examine ensuite les approbations par sous-région, domaine prioritaire et domaine d'intérêt particulier.

## 4.1 Vue d'ensemble des opérations du Groupe de la Banque

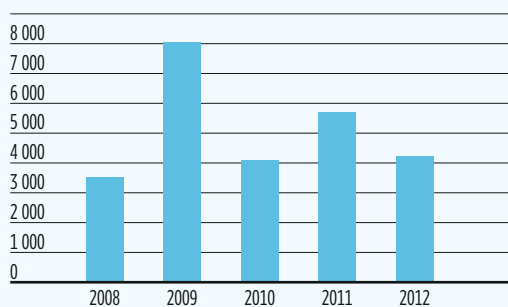
En 2012, le volume des opérations du Groupe de la Banque s'est établi à 4,25 milliards d'UC, comparé à 5,72 milliards d'UC en 2011. Au titre du guichet BAD, certains emprunteurs ont atteint leurs plafonds pruden­tiels, tandis que pour le FAD, certains pays uniquement admissibles aux ressources de ce guichet avaient concentré l'utilisation de leurs allocations en début de cycle et les avaient donc épuisées. La sélectivité et la concentration ont continué de se refléter sur le volume des prêts ; c'est ainsi que les infrastructures ont représenté 50 % du total, mais beaucoup plus s'il est tenu compte des interventions dans d'autres secteurs ayant un rapport avec les infrastructures.

**Aperçu.** Les approbations totales du Groupe de la Banque en 2012 se sont élevées à près de 4,25 milliards d'UC, en forte baisse par rapport aux 5,72 milliards d'UC engagés en 2011 (graphique 4.1). L'impact du Printemps arabe explique dans une grande mesure à la fois l'augmentation observée en 2011 et la baisse intervenue en 2012. Des pays tels que la Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont reçu des appuis appréciables en 2011 pour atténuer la pression sur leurs économies, et ont obtenu des montants non négligeables. Cet appui s'est poursuivi en 2012

pour le Maroc, qui a reçu 754 millions d'UC, soit plus du double du montant approuvé en sa faveur en 2011 (355 millions d'UC). Le montant approuvé pour la Tunisie a baissé compte tenu de son plafond de prêt en vigueur en 2012. Cependant, la Banque n'a pas pu leur accorder des financements d'égale envergure en 2012, en raison des plafonds de prêt en vigueur. Les négociations avec l'Égypte pour l'octroi d'un appui n'ont pas encore abouti. Or, les autres pays à revenu intermédiaire (PRI) (principalement ceux du guichet BAD dont la demande de concours a baissé en 2012) n'ont pas comblé le vide. L'amélioration de leur situation budgétaire du fait de l'envolée des cours des produits de base, qui les a mis à l'abri du besoin de financements extérieurs, n'est peut-être pas étrangère à cette évolution. En outre, les concours du Groupe de la Banque au titre des opérations d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont fortement baissé. Sur l'ensemble des approbations en 2012, 3,60 milliards d'UC (84,7 %) étaient sous forme de prêts et de dons, comparé à 4,13 milliards d'UC (72,5 %) en 2011. Un total de 650,9 millions d'UC (15,3 %) est allé à l'allégement de la dette, à la prise de participation dans le secteur privé et à des fonds spéciaux.

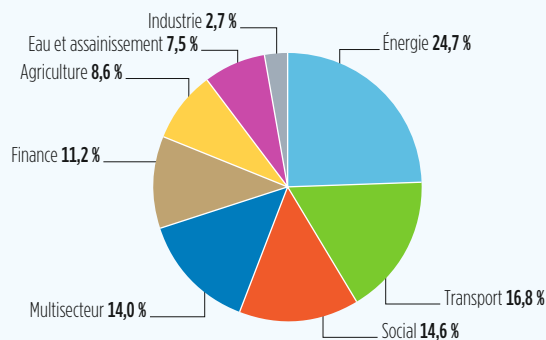
En 2012, les approbations au titre du guichet BAD se sont élevées à 2,08 milliards d'UC (48,9 % des approbations totales),

**Graphique 4.1**  
Approbations totales du Groupe de la Banque, 2008-2012  
(en millions d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

**Graphique 4.2**  
Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 2012



Source : Département de la statistique de la BAD.

**Tableau 4.1**

Approbations du Groupe de la Banque par secteur, 2012  
(en millions d'UC)

| Secteur                               | Prêts     |                 |              | Dons      |               |              | Prêts et dons |                 |              |
|---------------------------------------|-----------|-----------------|--------------|-----------|---------------|--------------|---------------|-----------------|--------------|
|                                       | Nombre    | Montant         | %            | Nombre    | Montant       | %            | Nombre        | Montant         | %            |
| Agriculture et développement rural    | 10        | 205,19          | 6,9          | 10        | 102,92        | 16,5         | 20            | 308,11          | 8,6          |
| Social                                | 6         | 482,45          | 16,2         | 15        | 42,88         | 6,9          | 21            | 525,33          | 14,6         |
| Éducation                             | 5         | 155,55          | 5,2          | 3         | 36,03         | 5,8          | 8             | 191,58          | 5,3          |
| Santé                                 | -         | -               | -            | 6         | 3,66          | 0,6          | 6             | 3,66            | 0,1          |
| Autres                                | 1         | 326,90          | 11,0         | 6         | 3,20          | 0,5          | 7             | 330,10          | 9,2          |
| Infrastructure                        | 29        | 1 458,73        | 49,0         | 17        | 304,77        | 48,9         | 46            | 1 763,50        | 48,9         |
| Eau et assainissement                 | 8         | 245,29          | 8,2          | 5         | 24,39         | 3,9          | 13            | 269,68          | 7,5          |
| Énergie                               | 12        | 854,38          | 28,7         | 2         | 35,28         | 5,7          | 14            | 889,66          | 24,7         |
| Communication                         | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | -            |
| Transport                             | 9         | 359,05          | 12,0         | 10        | 245,11        | 39,3         | 19            | 604,16          | 16,8         |
| Finance                               | 3         | 402,01          | 13,5         | 1         | 0,75          | 0,1          | 4             | 402,76          | 11,2         |
| Multisecteur                          | 6         | 333,65          | 11,2         | 37        | 171,73        | 27,6         | 43            | 505,38          | 14,0         |
| Industrie, mines et carrières         | 1         | 97,73           | 3,3          | -         | -             | -            | 1             | 97,73           | 2,7          |
| Développement urbain                  | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | -            |
| Environnement                         | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | -            |
| <b>A. Total des prêts et dons</b>     | <b>55</b> | <b>2 979,77</b> | <b>100,0</b> | <b>80</b> | <b>623,05</b> | <b>100,0</b> | <b>135</b>    | <b>3 602,81</b> | <b>100,0</b> |
| <b>B. Autres approbations</b>         | -         | -               | -            | -         | -             | -            | <b>64</b>     | <b>650,94</b>   | <b>s.o.</b>  |
| Allègement de la dette PPTE           | -         | -               | -            | -         | -             | -            | 5             | 248,00          | s.o.         |
| Mécanisme post-conflit                | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | s.o.         |
| Prises de participation               | -         | -               | -            | -         | -             | -            | 9             | 133,91          | s.o.         |
| Garanties                             | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | s.o.         |
| Réaffectation de prêts                | -         | -               | -            | -         | -             | -            | -             | -               | s.o.         |
| Fonds spéciaux                        | -         | -               | -            | -         | -             | -            | 50            | 269,03          | s.o.         |
| <b>Total des approbations (A + B)</b> | <b>55</b> | <b>2 979,77</b> | <b>s.o.</b>  | <b>80</b> | <b>623,05</b> | <b>s.o.</b>  | <b>199</b>    | <b>4 253,75</b> | <b>s.o.</b>  |

Source : Département de la statistique de la BAD.

- Grandeur zéro

s.o. sans objet

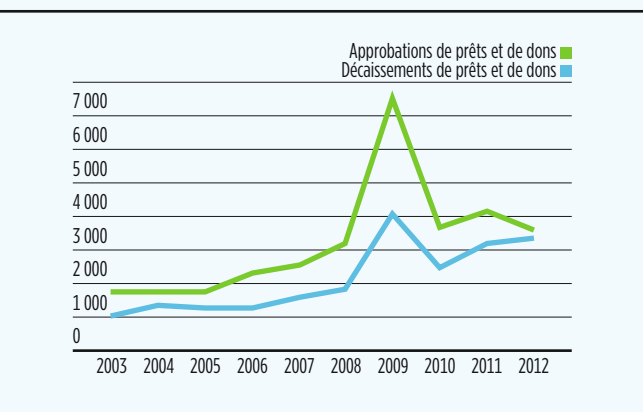
représentant une baisse d'environ 44,0 % par rapport à 2011. Les approbations du FAD ont atteint 1,89 milliard d'UC (44,4 % du total), en hausse de 3 %, tandis que celles du FSN se sont établies à 14,1 millions d'UC (0,3 % du total), représentant une augmentation de 30 %. Les approbations au titre des fonds spéciaux ont augmenté de 43 %, à 269,0 millions d'UC (6,3 % du total).

#### Résumé des opérations du Groupe de la Banque par secteur.

La répartition sectorielle des opérations du Groupe de la Banque en 2012, telle que présentée au graphique 4.2 et au tableau 4.1, reste conforme aux principes de sélectivité et d'orientation vers les résultats. Les approbations en faveur de l'infrastructure se sont chiffrées à 1,76 milliard d'UC (48,9 % du total), suivie du secteur social, avec 525,3 millions d'UC (14,6 %), du multisecteur, avec 505,4 millions d'UC (14,0 %), de la finance, avec 402,8 millions d'UC (11,2 %), de l'agriculture et du développement rural, avec 308,1 millions d'UC (8,6 %), et de l'industrie, des mines et des carrières, avec 97,7 millions d'UC (2,7 %). Cependant, de nombreuses interventions dans le secteur social et le développement agricole et rural (c'est-à-dire les routes rurales et l'irrigation) ont aussi un rapport avec l'infrastructure.

**Graphique 4.3**

Approbations\* et décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, 2003-2012 (en millions d'UC)

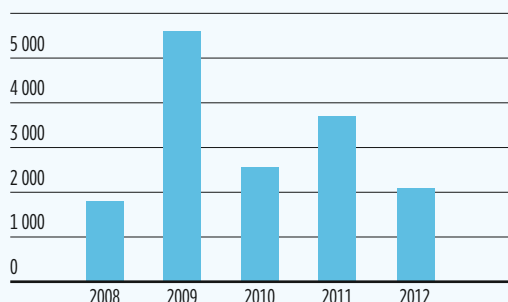


Source : Département de la statistique de la BAD.

\* Les approbations totales de prêts et de dons n'incluent pas les prises de participation, les allègements de dette PPTE et les fonds spéciaux.

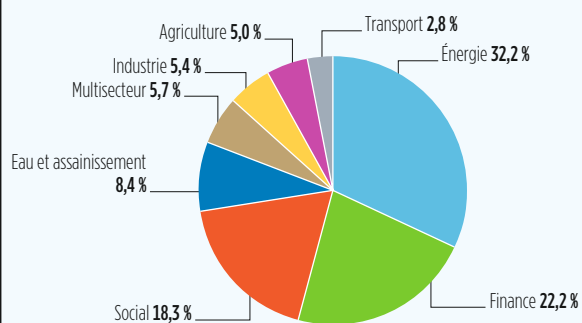
La forte augmentation des approbations en faveur de l'agriculture et du développement rural en 2012 (un doublement

**Graphique 4.4**  
 Approbations totales de la BAD, 2008-2012  
 (en millions d'UC)



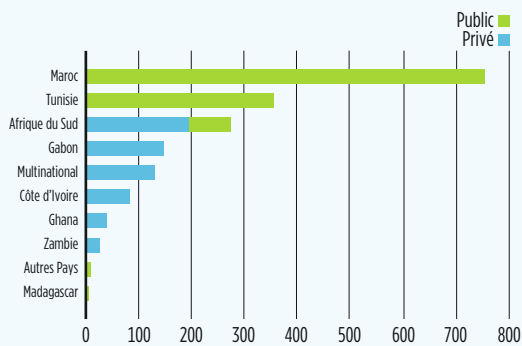
Source : Département de la statistique de la BAD.

**Graphique 4.5**  
 Approbations de prêts et de dons de la BAD par secteur, 2012



Source : Département de la statistique de la BAD.

**Graphique 4.6**  
 Approbations de prêts et de dons de la BAD par pays, 2012  
 (en millions d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

Note : D'autres pays pris en compte dans ce graphique ont bénéficié de secours d'urgence, de dons PRI et de concours du Fonds spécial pour la préparation de projets : Algérie, Comores, Congo, Gambie, Mali, Mauritanie, Namibie, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland et Tchad.

par rapport à 2011) témoigne du vif intérêt que le Groupe de la Banque ne cesse de porter au développement rural et aux actions de lutte contre la pauvreté, en mettant l'accent sur des interventions où il jouit d'un avantage comparatif. Les approbations en faveur des opérations multisectorielles, qui recouvrent en gros la gestion du secteur public et l'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté, ont un lien étroit avec le succès d'autres secteurs de la Banque, y compris l'agriculture, dans la mesure où elles influent sur l'efficacité économique globale.

**Décassements du Groupe de la Banque.** En 2012, le total des décaissements du Groupe de la Banque au titre des prêts, dons et fonds spéciaux s'est élevé à 3,38 milliards d'UC, en hausse de 6,3 % par rapport à 2011 (graphique 4.3). Les décaissements de la BAD se sont établis à 2,21 milliards d'UC (65 % du total), ceux du FAD, à 1,17 milliard d'UC (34,7 %) et ceux du FSN à 1,76 million d'UC (0,3 %). La rationalisation plus poussée des processus opérationnels, notamment la réduction du délai entre l'approbation des prêts et le premier décaissement, a été un facteur important dans cette évolution. Tout comme le renforcement de la présence de la Banque sur le terrain, assorti de la délégation de pouvoirs au personnel de terrain et l'utilisation croissante des systèmes nationaux. En particulier, les cellules d'exécution par projet ont été réduites. L'instauration de cours pratiques dans le domaine fiduciaire pour les agents de la Banque et ceux de ses clients a également joué un rôle positif. Néanmoins, en dépit de ces avancées, la Banque n'a pas encore atteint son ambitieux objectif de ramener le délai s'écoulant entre l'approbation du prêt et le premier décaissement à dix mois. D'autres améliorations visant la qualité à l'entrée, et le renforcement des systèmes nationaux à travers le dialogue et une assistance technique ciblée seront nécessaires au cours des années à venir.

## 4.2 Opérations du Groupe de la Banque par guichet

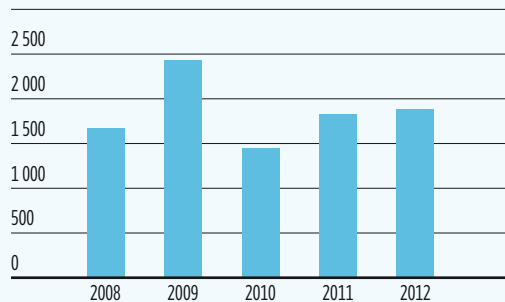
Outre l'octroi de prêts à des projets du secteur public dans les pays à revenu intermédiaire (PRI), le guichet BAD prête au secteur privé dans tous les PMR, y compris les États fragiles. Pour les clients du FAD aussi, les prêts en faveur de l'infrastructure ont représenté la plus forte part, avec plus de 50 %.

**Banque africaine de développement.** La BAD est le guichet non concessionnel du Groupe de la Banque. Elle a été nouvellement renflouée dans le cadre de la Sixième augmentation générale de son capital. Elle finance des opérations dans 15 PRI et un pays à financement mixte (Nigeria), qui peut emprunter auprès de la BAD et du FAD. Elle finance aussi les opérations du Groupe de la Banque dans le secteur privé (sans garantie publique) et des projets multinationaux.

En 2012, le guichet BAD comptait 48 opérations (d'une valeur de 2,08 milliards d'UC), comparé à 59 (d'une valeur de 3,69 mil-

**Graphique 4.7**

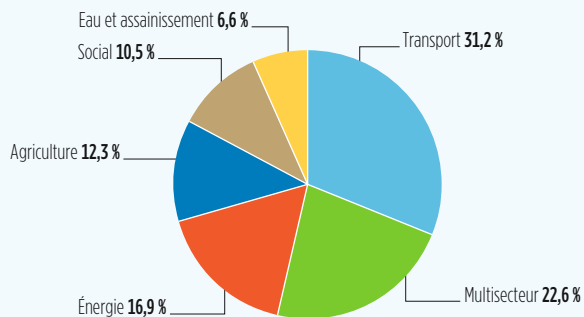
Approbations totales du FAD, 2008-2012  
(en millions d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

**Graphique 4.8**

Approbations de prêts et de dons du FAD par secteur, 2012



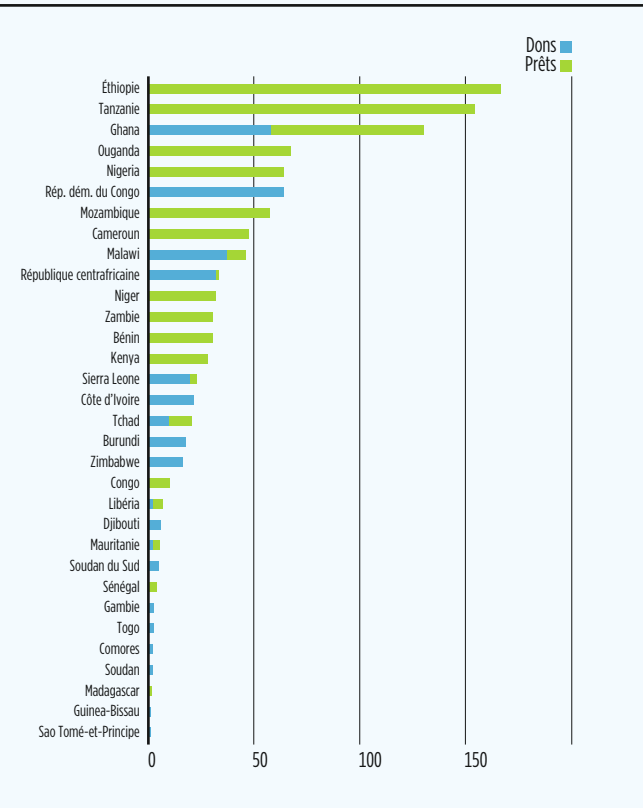
Source : Département de la statistique de la BAD.

liards d'UC) en 2011 (graphique 4.4). La baisse, comme indiqué plus haut, n'a pas été due à la diminution de la demande, mais plutôt au fait que certains pays avaient atteint leurs seuils de prêt soutenable pour l'année. Les secteurs ayant enregistré une baisse sont la finance, le multisecteur et l'industrie.

Le graphique 4.5 montre la répartition des approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur en 2012, dont il ressort que l'infrastructure a été le secteur dominant, suivie de la finance, du secteur social, du multisecteur, de l'industrie et de l'agriculture. Au sein du secteur de l'infrastructure, l'approvisionnement en énergie constitue la plus forte composante avec 74,2 %, suivi de l'approvisionnement en eau (19,4 %) et du transport (6,4 %). Les investissements dans l'eau et l'assainissement ont baissé en 2012, du fait de l'atteinte par certains pays BAD de leurs plafonds prudentiels.

**Graphique 4.9**

Approbations de prêts et de dons du FAD par pays, 2012  
(en millions d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

Le graphique 4.6 montre la répartition des approbations de prêts et de dons de la BAD par pays en 2012. Il en ressort que le Maroc a été l'emprunteur de loin le plus actif, suivi de la Tunisie, qui a bénéficié d'un prêt d'appui au redressement économique et au développement inclusif ciblant la réhabilitation sociale. L'Afrique du Sud a reçu des concours du secteur public comme du secteur privé, tandis que les pays restants n'ont reçu que des financements du secteur privé sur le guichet BAD.

**Fonds africain de développement.** Le FAD est le guichet concessionnel du Groupe de la Banque. Il octroie des financements aux PMR à faible revenu en utilisant le système d'allocation de ressources basée sur la performance, par souci d'efficacité et d'équité.

En 2012, les approbations totales du FAD, comprenant des prêts, des dons, des ressources du fonds spécial pour la préparation de projets et des opérations d'allègement de la dette des PPTE, se sont élevées à 1,89 milliard d'UC, comparé à 1,83 milliard d'UC en 2011 (graphique 4.7). Les approbations de dons se sont établies à 612,6 millions d'UC, comparé à 567,4 millions d'UC l'année précédente. Les opérations d'allègement de la dette des

PPTE financées par le FAD ont baissé de quelque 35 %, à 112,2 millions d'UC, dans la logique de la réduction du nombre de pays se trouvant dans le processus PPTE.

Le graphique 4.8 montre la répartition des approbations de prêts et de dons du FAD par secteur en 2012. Il en ressort que l'infrastructure a obtenu la plus grande part (54,6 %), suivie du multisecteur (22,6 %), de l'agriculture (12,3 %) et du secteur social (10,5 %). Dans le secteur de l'infrastructure, le sous-secteur du transport a dominé, suivi de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. La relative faible part de l'eau et de l'assainissement tient à l'utilisation des ressources FAD en début de cycle et au changement de priorités intervenu dans certains pays.

Le graphique 4.9 montre la répartition des approbations de prêts et de dons du FAD par pays en 2012. Toutefois, il convient de noter qu'un montant substantiel des ressources du FAD a été alloué aux projets multinationaux, soit 683,1 millions d'UC, y compris 310,8 millions sous forme de dons et 372,3 millions d'UC sous forme de prêts. L'Éthiopie, la Tanzanie, le Ghana et l'Ouganda en ont été les plus grands bénéficiaires. Il importe de souligner aussi qu'un certain nombre d'États fragiles ont bénéficié de ressources sous forme de dons. Des pays aussi différents que le Zimbabwe et la Sierra Leone ont pu, grâce à ces dons, entreprendre d'importants projets de réhabilitation d'infrastructures.

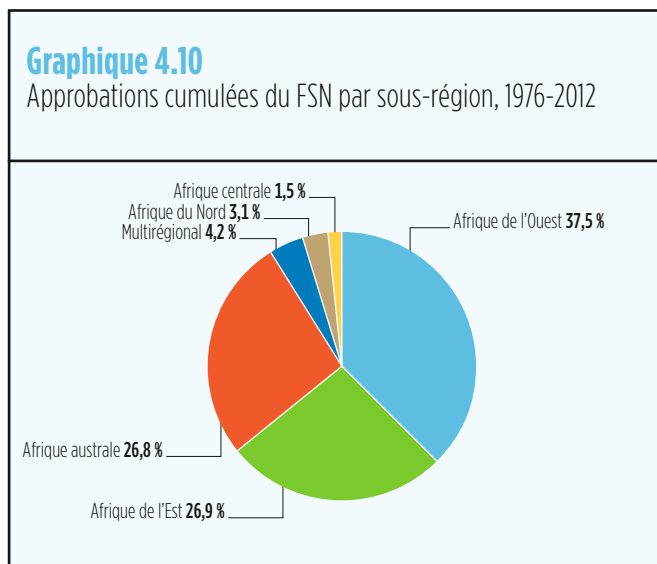
**Fonds spécial du Nigeria.** Doté d'un capital initial équivalent à 80 millions d'USD (50 millions de NGN), le FSN a été créé en 1976 par la République fédérale du Nigeria dans le but d'accélérer le développement économique et le progrès social en Afrique, en particulier dans les pays à faible revenu. Il octroie des ressources pour des projets relevant de divers secteurs et pour l'allègement de la dette de pays remplissant les conditions. En 2012, il a accordé deux prêts au Malawi et à la Zambie, qui s'élevaient tous les

deux à 12,9 millions d'UC. En outre, il a financé un allègement de dette à hauteur de 1,2 million d'UC en faveur de la Guinée.

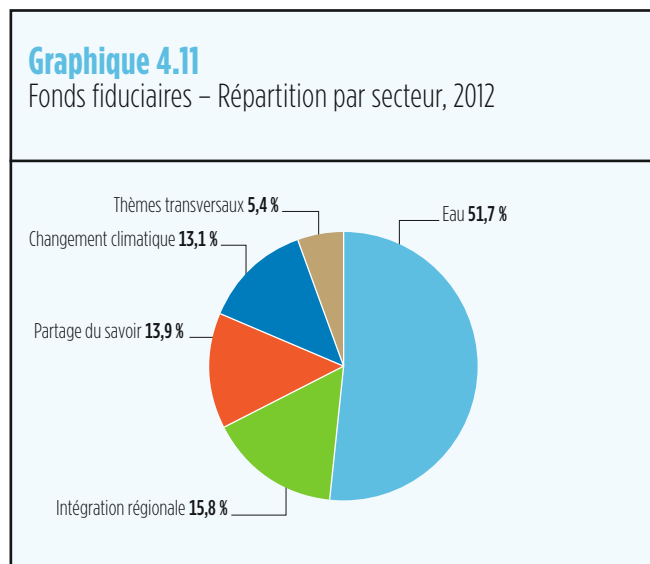
Étant donné la taille relativement modeste de ce guichet, nous examinons le nombre cumulé de ses opérations sur les 37 dernières années pour dégager quelques tendances. Pendant la période 1976–2012, les approbations cumulées de prêts et de dons du FSN ont totalisé 333,2 millions d'UC pour 76 opérations dans 34 PMR. Le graphique 4.10 montre que la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a reçu 37,5 % de ces concours, l'Afrique de l'Est, 26,9 % ; l'Afrique australe, 26,8 % ; l'Afrique du Nord, 3,1 % ; et l'Afrique centrale, 1,5%. Les projets multirégionaux ont bénéficié de 4,2 % des approbations cumulées du Fonds.

**Mobilisation de ressources et partenariats.** La Banque s'est résolument attelée à nouer des relations avec des partenaires bilatéraux, multilatéraux et non traditionnels afin de faire jouer à ses propres ressources un rôle de levier. Cette démarche revêt diverses formes, allant du cofinancement d'opérations à la création de fonds fiduciaires pour des initiatives thématiques.

Si les pays donateurs sont restés aux prises avec de graves difficultés économiques durant les crises mondiales, leur engagement à l'égard de la Banque est resté fort. En 2012, un montant total de 99,3 millions d'UC a été mobilisé auprès des donateurs pour la reconstitution de fonds fiduciaires thématiques (84,6 millions d'UC) et bilatéraux existants (14,7 millions d'UC, à savoir le fonds coréen, à hauteur de 13,8 millions d'UC, et le fonds finlandais, à hauteur de 0,9 million d'UC). En ce qui concerne la répartition sectorielle des ressources des fonds fiduciaires (graphique 4.11), 51,7 % ont été mobilisés pour l'eau, 15,8 % pour l'intégration régionale, 13,9 % pour le partage du savoir, 13,1 % pour le changement climatique, 5,4 % pour les thèmes transversaux. L'annexe IV présente les ressources des fonds fiduciaires/spéciaux thématiques disponibles pour engagement au 31 décembre 2012.



Source : Département de la statistique de la BAD.



Source : Unité de la mobilisation de ressources et du partenariat.



En 2012, la Banque et le Gouvernement coréen ont conjointement abrité la 4<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la coopération économique entre la Corée et l'Afrique (KOAFEC), qui s'est tenue à Séoul (Corée), sur le thème de la croissance inclusive. Au cours des réunions, un amendement à l'Accord KOAFEC a été signé entre la Corée et la Banque africaine de développement, pour un montant additionnel de 15 millions d'USD au titre du programme de travail des exercices 2013 et 2014. En 2012, la Banque africaine de développement a ouvert un bureau de représentation en Asie, à Tokyo (Japon). Il s'agit de la première représentation de la Banque hors d'Afrique. L'objectif de ce bureau est de promouvoir le dialogue et les partenariats et de renforcer le rôle de plaidoyer de la Banque sur les enjeux du développement de l'Afrique, dans la région Asie et Pacifique.

**Le Groupe de la Banque et le processus PPTE.** Le Groupe de la Banque est un participant majeur aux programmes internationaux de désendettement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Ces initiatives visent à ramener le fardeau de la dette des pays admissibles à un niveau supportable, et, ce faisant, libérer des ressources au profit de programmes de développement et de la réduction de la pauvreté. À fin 2012, 29 des 33 PMR potentiellement éligibles pour un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE/de l'IADM avaient atteint le point d'achèvement et rempli les conditions requises pour bénéficier de manière irrévocable d'un allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE et d'une annulation de dette dans celui de l'IADM.

Au 31 décembre 2012, sur un engagement total de 6 milliards d'USD, le Groupe de la Banque avait fourni, en termes nominaux, 3,5 milliards d'USD à 30 PMR en phase intérimaire de l'initiative PPTE. Sa part dans l'allègement de la dette PPTE est financée à partir des sources suivantes : i) ressources internes : 416,2 millions d'USD, ii) ressources issues de l'apurement des arriérés : 608,9 millions d'USD, et iii) contributions des donateurs à travers le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'allègement de la dette : 3,0 milliards d'USD. En 2012, les Conseils d'administration ont approuvé des allègements de dette IADM de 34,4 millions d'USD, 204,5 millions d'USD et 94,4 millions d'USD, au profit respectivement des Comores, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée.

### 4.3 Opérations du Groupe de la Banque par sous-région

*Les opérations en Afrique du Nord et en Afrique australe sont principalement financées sur le guichet BAD, et dans les autres sous-régions, essentiellement sur le guichet FAD. Le guichet du secteur privé de la BAD a fourni des ressources supplémentaires à toutes les sous-régions, mais avec une part par pays plus importante pour les PRI. En Afrique australe, les lignes de crédit au secteur bancaire ont joué un rôle important.*

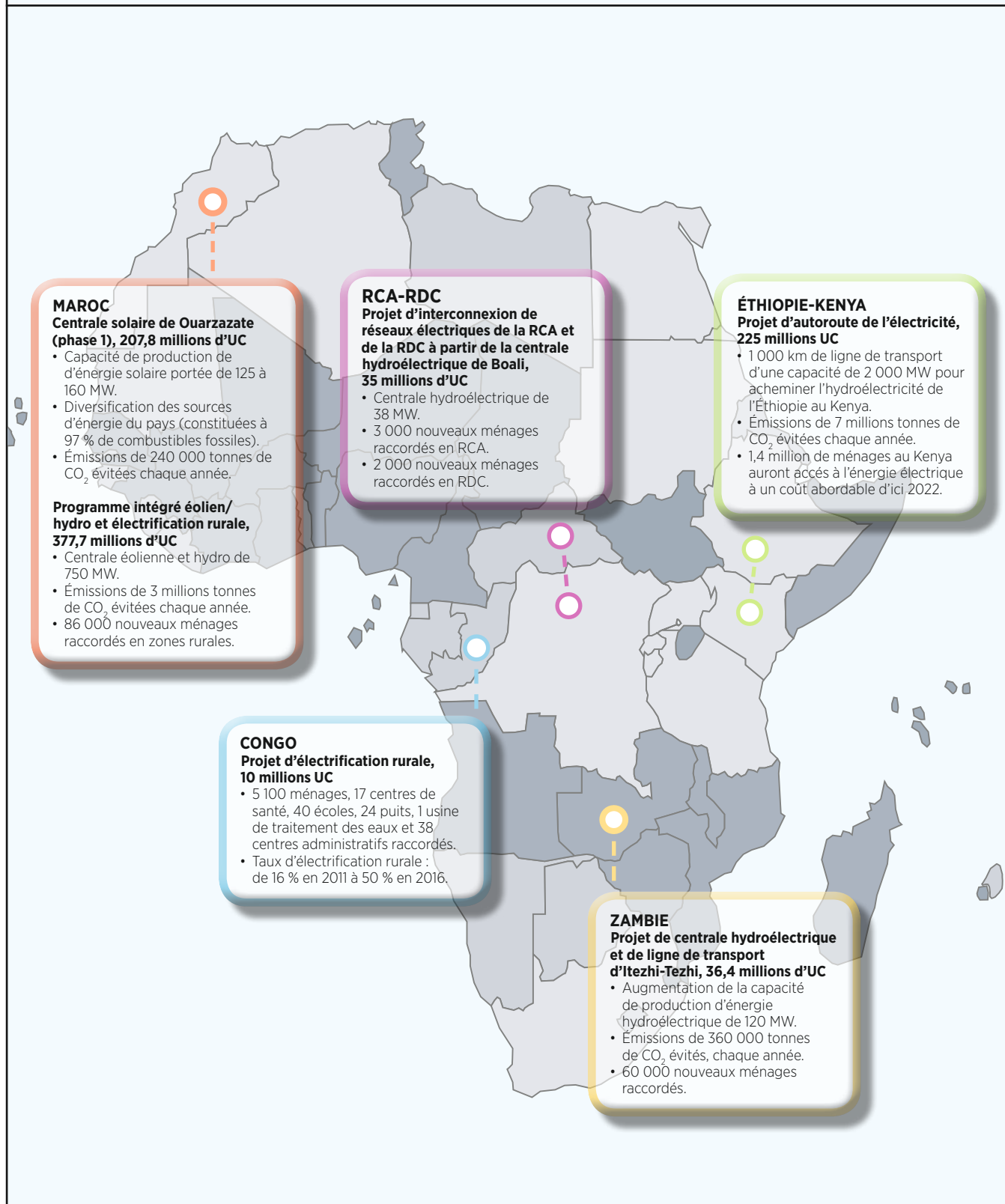
**Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par sous-région.** À des fins d'illustration, et non pour des besoins strictement opérationnels, les opérations du Groupe de la Banque en 2012 peuvent aussi être réparties entre cinq sous-régions : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord. En 2012, les approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque pour les cinq sous-régions et les projets et programmes multirégionaux se sont élevées à 3,60 milliards d'UC, répartis comme suit (annexe 1) : Afrique du Nord, 1,12 milliard (31,0 %) ; Afrique australe, 464,0 millions (12,8 %) ; Afrique de l'Est, 447,2 millions (12,4 %) ; Afrique de l'Ouest, 441,2 millions (12,2 %) ; et Afrique centrale, 323,0 millions (8,8 %). Les approbations de prêts et de dons en faveur de prêts multirégionaux se sont chiffrées à 812,0 millions d'UC (22,5 %).

**Afrique du Nord.** L'Afrique du Nord comprend l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. À l'exception de la Mauritanie, qui est un pays exclusivement FAD, tous les pays de la sous-région sont des pays BAD, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent emprunter que sur le guichet BAD. L'Algérie et la Libye n'ont guère de tradition d'emprunt à la Banque. Cependant, la Mauritanie peut aussi contracter des prêts de la BAD pour des projets enclaves, et des entités non étatiques de ce pays peuvent avoir accès au guichet du secteur privé. En 2012, plusieurs opérations relevant de tous les secteurs ont été approuvées pour des pays d'Afrique du Nord. L'infrastructure (eau et assainissement, énergie, communication et transport), avec 596,1 millions d'UC (53,4 %), a reçu la plus grande part des ressources, suivie du secteur social, 326,9 millions d'UC (29,3 %), du multisecteur, 103,1 millions d'UC (9,2 %), de l'agriculture, 88,7 millions d'UC (7,9 %) et de la finance, 0,7 million (0,1 %).

**Afrique de l'Ouest.** L'Afrique de l'Ouest comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. À l'exception du Cap Vert et du Nigeria, tous les pays de la sous-région sont des pays exclusivement FAD, et n'empruntent au guichet BAD que pour financer des projets du secteur privé et des projets enclaves. En tant que pays de la catégorie « C », c'est-à-dire qui a été reclassé de la catégorie des pays exclusivement FAD, le Cap-Vert ne peut emprunter que sur le guichet BAD, tandis que le Nigeria, en tant que pays à financement mixte, peut avoir accès aux ressources tant de la BAD que du FAD. Les approbations totales de prêts et de dons du Groupe de la Banque pour l'Afrique de l'Ouest en 2012 se sont élevées à 441,2 millions d'UC, en baisse de 57 % par rapport à 2011. Cet écart peut s'expliquer par une ligne de crédit de 432 millions d'UC accordée à des banques nigérianes en 2011 avec la garantie du gouvernement. Or cette opération n'a pas été répétée 2012. Outre le Burkina Faso, le Cap-Vert et la Guinée, un certain nombre d'autres pays de la région n'avaient pas, pour diverses raisons budgétaires, contracté d'emprunt en

## Carte 4.1

Approbations dans le secteur (public) de l'énergie (891,9 millions), 2012



2011. En ce qui concerne la répartition sectorielle, l'infrastructure (transport, eau et assainissement, et énergie) a reçu la plus grande part, avec 209,2 millions d'UC (47,4 %), suivie du multisecteur, 83,3 millions d'UC (18,9 %), de l'agriculture et du développement rural, 76,5 millions d'UC (17,3 %) et du secteur social, 71,2 millions d'UC (16,4 %).

**Afrique de l'Est.** L'Afrique de l'Est comprend le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et la Tanzanie. Les Seychelles sont le seul pays BAD de la sous-région ; tous les autres sont des pays exclusivement FAD, sauf, comme déjà indiqué dans le cas d'autres sous-régions, pour les projets du secteur privé et les projets enclaves, qui peuvent être financés sur les ressources de la BAD. Comme dans d'autres sous-régions, les ressources sont allées principalement au secteur de l'infrastructure (eau et assainissement, aménagements hydroagricoles et routes), qui a reçu 157,5 millions d'UC (35,2 % des approbations), au multisecteur (politiques d'ajustement et opérations liées à la gestion des finances publiques), avec 194,0 millions d'UC (43,4 %), et au secteur social, avec 95,6 millions d'UC (21,4 %). En outre, un projet multinational de route reliant le Rwanda et le Burundi et une opération d'aide d'urgence à des victimes d'inondations ont été approuvés.

**Afrique australe.** L'Afrique australe comprend l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. De tous ces pays, l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice, la Namibie et le Swaziland sont des pays de la catégorie C, c'est-à-dire celle des pays éligibles aux seules ressources de la BAD. Les sept autres pays (Angola, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) ne sont éligibles qu'aux ressources du FAD, sauf dans les cas déjà mentionnés pour d'autres sous-régions.

Contrairement à d'autres sous-régions, en Afrique australe, c'est le secteur de la finance qui a reçu la plus grande part d'allocations, avec 273,1 millions d'UC (58,9 %), essentiellement des lignes de crédit accordées à des banques pour rétrocession aux activités des secteurs public et privé. L'infrastructure (énergie et transport) s'est vu allouer 100,4 millions d'UC (21,6 %), le multisecteur, 42,6 millions d'UC (9,2 %) ; le secteur social, 28,3 millions d'UC (6,1 %) ; et l'agriculture, 19,6 millions (4,2 %).

**Afrique centrale.** L'Afrique centrale comprend le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé-et-Principe. La sous-région compte une forte concentration d'États fragiles. Deux pays, le Gabon et la Guinée équatoriale, sont des pays de la catégorie C, c'est-à-dire celle des pays qui ne peuvent emprunter que sur le guichet BAD. Tous les autres peuvent emprunter uniquement sur les ressources du FAD, ou

sur celles de la BAD pour des opérations non souveraines ou des projets enclaves. Dans cette sous-région aussi, l'infrastructure (transport, eau et assainissement, et énergie) a été la plus grande bénéficiaire d'allocations de ressources, avec 191,8 millions d'UC (59,4 % du total), suivie de l'industrie, 97,7 millions d'UC (30,3 %), ce qui traduit une forte implication du secteur privé ; du multisecteur, 30,7 millions d'UC (9,5 %), tandis que les 2,7 millions d'UC restants sont allés au secteur social et à l'agriculture. Par ailleurs, 50,5 millions d'UC ont été alloués à l'approvisionnement régional en énergie, à la protection de l'environnement et au renforcement des capacités.

## 4.4 Opérations du Groupe de la Banque par domaine prioritaire et domaine d'intérêt particulier

*Le Groupe de la Banque encourage le développement des infrastructures à travers la plupart de ses opérations, en soutenant l'approvisionnement en énergie, la génération de revenu – notamment dans l'agriculture –, le commerce et l'intégration régionale, la lutte contre le changement climatique. Mais les interventions dans le secteur privé ont enregistré une expansion rapide ces dernières années (plus de 20 % du total en 2012). Le financement conjoint d'opérations et l'utilisation des ressources de fonds fiduciaires spécialisés (notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement) sont des caractéristiques importantes. Le dialogue sur les politiques, y compris en matière de développement humain, continue de bénéficier d'une attention prioritaire. Le travail de la Banque dans les États fragiles et son appui aux PMR à travers la Facilité africaine de soutien juridique sont des volets de son action importants et étroitement liés.*

**Énergie, environnement et changement climatique.** Le portefeuille du Département de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique contient 61 projets d'une valeur totale de 5,2 milliards d'UC. En 2012, la Banque a approuvé des financements de 891,9 millions d'UC sur le guichet du secteur public, pour six opérations dans le secteur de l'énergie, afin de permettre à au moins 1,2 million de ménages de sept pays d'accéder à des sources d'énergie modernes (voir carte 4.1, pour plus de détails). Cinq projets d'énergie représentant un engagement total de 262,6 millions d'UC se sont achevés dans le secteur public en 2012. Le projet d'électrification rurale au Bénin a permis d'étendre le réseau grâce à 972 km de lignes de transport. Il a alimenté 16 000 ménages supplémentaires et porté le taux d'électrification rurale de 20 % à 28 %. Le projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et de Djibouti a permis de porter le taux de branchement des ménages à Djibouti de 50 % à 60 % et de réduire les tarifs de plus de 60 %. Il alimente désormais 4 villes et 8 500 ménages du côté éthiopien de la frontière.

### Encadré 4.1

#### Infrastructure régionale et croissance verte en Afrique de l'Est : exemple de l'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et du Kenya

Le financement de l'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et du Kenya contribue à la croissance verte en Afrique de l'Est en permettant de fournir aux pays voisins une énergie hydroélectrique abondante produite en Éthiopie, dans le cadre du commerce régional d'énergie, ces fournitures étant estimée à 12 000 GWh d'ici à 2025. Le projet nécessite la construction, entre l'Éthiopie et le Kenya, de lignes électriques transfrontalières, dont 1 068 km de lignes de transport de courant continu haute tension de 500 kV, ayant une capacité de transfert de puissance pouvant atteindre 2 000 MW. L'intégration des réseaux électriques éthiopien et kényan permettra, à moyen terme, d'exporter, dans toute la région, une grande quantité d'énergie hydroélectrique produite en Éthiopie et d'interconnecter les réseaux électriques de l'Afrique orientale à celui de l'Afrique centrale. L'amélioration du bouquet énergétique devrait, en principe, permettre d'éviter l'émission près de 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Il s'agit d'un des 11 projets d'infrastructure retenus par le G-20 comme projets régionaux exemplaires. En outre, ce projet fait partie du Plan d'action prioritaire pour l'énergie du PIDA, approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2012.

Le projet devrait normalement avoir des effets notables sur le développement : en Éthiopie, il contribuera à la mise en œuvre du Plan de croissance et de transformation du pays et permettra au pays, d'une part, d'exploiter son énorme potentiel d'énergie renouvelable pour satisfaire la consommation locale et, d'autre part, de se procurer des revenus grâce à l'exportation de l'excédent d'énergie propre. Si l'on prend le cas du Kenya, l'électricité injectée dans le réseau national permettra d'alimenter 870 000 ménages d'ici à 2018 et un total cumulé de 1 400 000 ménages supplémentaires à l'horizon 2022 (dont 18 % résideront dans des zones rurales). Les entreprises et les industries du pays en profiteront également, grâce à la production de 3 100 GWh d'énergie supplémentaire en 2018, qui augmentera à environ 5 100 GWh d'ici à 2022.

La Banque est une agence d'exécution du Fonds d'investissement climatique (FIC) ; celui-ci est un mécanisme mondial doté de 7,6 milliards d'USD, qui devrait canaliser environ 1 milliard d'USD vers 17 pays, ce montant représentant plus du tiers des investissements qu'il prévoit d'effectuer en Afrique. En 2012, les projets en cours concernaient le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Niger et l'Afrique du Sud, et étaient financés par des fonds octroyés par le FIC et la Banque, soit respectivement 420 millions d'USD et 1,1 milliard d'USD. Les huit projets en cours d'exécution devraient permettre d'éviter l'émission de 6,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année, d'ouvrir l'accès à l'électricité à 1,3 million de ménages, d'aménager près de 42 000 hectares de terres pour des activités résilientes au changement climatique et d'offrir à 150 000 paysans, y compris 50 000 femmes et 3 000 villages, l'accès à des informations sur le climat. L'encadré 4.1 décrit le Projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et du Kenya. L'encadré 4.1 ci-dessus fait une brève présentation du projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et du Kenya.

**Transport, TIC et infrastructures connexes.** En 2012, le transport, les TIC et infrastructures connexes ont absorbé une part

substantielle des ressources de la Banque, soit 604,2 millions d'UC (dont 50,2 millions d'UC provenant du guichet du secteur privé), ce qui représente quelque 16,8 % du total. La moitié des projets approuvés dans le secteur du transport étaient des infrastructures. Au cours de l'année, la Banque a approuvé le projet relatif au corridor CU9 Lomé-Cinkansé-Ouagadougou, importante liaison de transport faisant partie des routes prioritaires au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

**Eau et assainissement.** En 2012, l'eau et l'assainissement ont été des domaines d'investissement essentiels pour le Groupe de la Banque, qui y a injecté 294 millions d'UC, dont 269,7 millions d'UC sous forme de prêts et de dons et d'opérations des trois initiatives complémentaires que sont l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), la Facilité africaine de l'eau (FAE) et le Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau (MDWPP). Ces initiatives ont fourni des ressources vitales pour élargir l'accès à une eau salubre et à l'assainissement, promouvoir des technologies innovantes et soutenir des activités de gestion du savoir dans les PMR (voir encadré 4.3).

**Encadré 4.2**

## Initiative d'aménagement du territoire en Afrique australe : le corridor routier de Nacala

En décembre 2012, la Banque a approuvé la phase III du projet de corridor routier de Nacala, au Mozambique. Le projet aidera ce pays à réduire son déficit d'infrastructures en améliorant sa connectivité nationale et régionale, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour réduire la pauvreté et accélérer la croissance économique. Le corridor routier de Nacala fait partie des corridors régionaux stratégiques en Afrique australe. Il constituera la principale liaison régionale entre le port maritime mozambicain de Nacala et Lusaka, en Zambie, en passant par le Malawi. Le projet sera cofinancé par le FAD (38,83 millions d'UC), l'Agence japonaise de coopération internationale (49,34 millions d'UC) et l'État mozambicain (11,49 millions d'UC).

**Encadré 4.3**

## Les trois initiatives dans le domaine de l'eau

**Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)**

L'IAEAR vise à accélérer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique rurale en vue de réaliser la Vision africaine de l'eau 2025 et les cibles des OMD fixés pour 2015. Depuis son lancement en 2003, la Banque a investi 0,8 milliard d'UC pour le financement de 37 programmes dans 26 pays. L'initiative a mobilisé plus de 2,7 milliards d'UC auprès d'autres bailleurs de fonds, gouvernements et communautés, tandis que son Fonds fiduciaire a apporté 97 millions d'UC. Ces financements ont jusqu'à présent permis d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement à 54 millions et 31 millions de personnes, respectivement. En 2012, six nouveaux projets IAEAR (d'une valeur d'environ 50 millions d'UC, dont 16 millions provenant du Fonds fiduciaire, ont été approuvés par la Banque au profit de la Gambie, du Tchad, du Libéria, de la République centrafricaine, de Djibouti et de la Mauritanie.

**Facilité africaine de l'eau (FAE)**

Initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) administrée par la Banque, la FAE a été créée en 2004 en tant que fonds spécial de l'eau pour aider les pays africains à atteindre les objectifs de la Vision africaine de l'eau 2025. Depuis le démarrage de ses opérations en 2006, 74 projets représentant un engagement de 77 millions d'UC (90,5 millions d'euros) ont été approuvés au titre de l'initiative. À fin 2012, le portefeuille actif de la FAE comprenait 48 opérations en cours, d'une valeur d'environ 60 millions d'UC (70,5 millions d'euros). Le nouveau Plan stratégique de la FAE a articulé ses priorités autour de la préparation de projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires et d'avoir un impact sensible sur la mobilisation d'investissements. En moyenne, chaque euro apporté par la FAE en attire aujourd'hui 20 autres en investissements additionnels. En 2012, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Programme d'aide outre-mer du gouvernement australien (AusAID) ont accordé des concours complémentaires de 12,5 millions d'UC (19 millions de CAD) et 2,3 millions d'UC (3,4 millions d'AUS\$), respectivement, sous l'effet de l'adoption du Plan stratégique 2012-2016 de la Facilité. Six pays africains, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Tchad, le Niger et le Nigeria, ont promis de nouvelles contributions d'un montant total de 13 millions d'UC (15 millions d'euros). Six projets ont été approuvés en 2012, qui représentent un financement de 8,0 millions d'UC (9,4 millions d'euros) sous forme de dons de la FAE.

**Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau (MDWPP)**

Le MDWPP est un mécanisme essentiel pour développer la capacité de la Banque et des PMR en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ainsi que pour promouvoir l'apprentissage et l'innovation sur un large gamme d'aspects intéressant le secteur de l'eau. En 2012, les activités suivantes ont été achevées au titre du Programme : i) la diffusion des résultats de l'étude sur l'aide au développement et l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne ; ii) une étude qui débouchera sur l'élaboration d'un cadre opérationnel pour les interventions dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement urbains ; iii) l'assistance à la conférence des bailleurs de fonds de l'IAEAR tenue à Marseille, qui a été couronnée par des annonces de contributions de plus de 115 millions d'USD ; et iv) l'évaluation indépendante du MDWPP, qui a mis en relief sa pertinence et préconisé le maintien des appuis en sa faveur. La Banque a commencé à élaborer une nouvelle stratégie appelée à guider l'exécution de la prochaine phase du programme.



© Banque africaine de développement

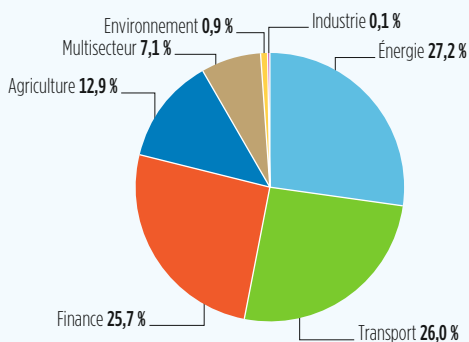
**Intégration économique régionale.** En 2012, les approbations totales en faveur des opérations multinationales se sont élevées à 956,2 millions d’UC, dont 812,0 millions de prêts et de dons, 133,6 millions de prises de participation privées et 10,6 millions d’allocations à des fonds spéciaux. La composante prêts et dons a enregistré une augmentation de 10,4 % par rapport à 2011. La plus grande part des approbations multinationales est allée à l’énergie (27,2 %), suivie du transport (26,0 %), de la finance (25,7 %), de l’agriculture (12,9 %), du multisecteur, de l’industrie, de l’environnement et de l’eau (8,3 %) (graphique 4.12). Parmi les approbations multinationales figuraient 7 prises

de participation privées effectuées par le guichet du secteur privé de la Banque en vue de financer des projets dans des pays à faible revenu.

La demande de financements pour des projets multinationaux ne cesse de croître et dépasse nettement, à l’heure actuelle, les ressources du FAD-12 disponibles. Un total de 993 millions d’UC, soit 85 % des ressources, ont été allouées à des projets prioritaires figurant dans la réserve du FAD-12. La répartition des allocations par secteur et par sous-région est présentée aux graphiques 4.13 et 4.14.

**Graphique 4.12**

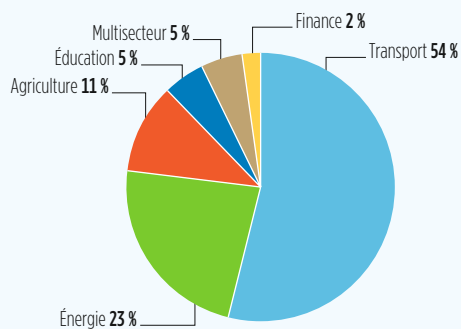
Approbations multinationales par secteur, 2012



Source : Département de l’intégration régionale de la BAD.

**Graphique 4.13**

Allocations multinationales par secteur, 2012



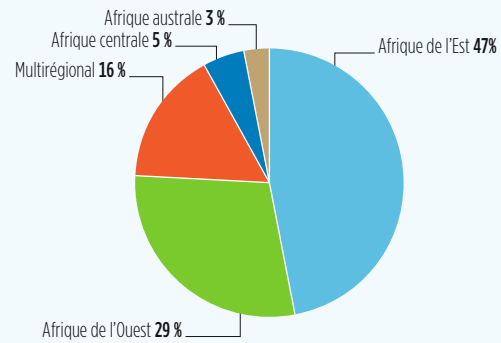
Source : Département de l’intégration régionale de la BAD.

**Opérations du secteur privé.** En 2012, les approbations totales en faveur d'opérations du secteur privé se sont élevées à 753 millions d'UC (non compris 77,6 millions d'UC de ligne de crédit publique accordée à la Land and Agricultural Development Bank d'Afrique du Sud) pour 21 nouveaux projets et le financement additionnel de deux opérations déjà existantes. Les PRI, c'est-à-dire ceux qui ne sont éligibles qu'aux ressources de la BAD ont reçu la plus forte part des ressources du secteur privé, soit 45,3 %, suivis des projets régionaux et multinationaux, avec 35,0 %, et des pays à faible revenu (ceux qui ne sont éligibles qu'aux ressources du FAD), avec 19,8 % (graphique 4.15). La part de ce dernier groupe de pays en 2012 témoigne du succès des efforts déployés par la Banque par le biais des opérations du secteur privé, en faveur des pays à plus faible revenu, des pays sortant de conflit et des États fragiles. En Côte d'Ivoire, par exemple, le projet de pont à péage Henri Konan Bédié et la ligne de crédit contribueront grandement à l'intégration régionale et à la reconstruction économique du pays. Les services financiers, consistant principalement en lignes de crédit et prises de participation, ont bénéficié de la plus grande part d'approbations, 60,9 % du total, suivis de l'infrastructure (comprenant le transport et l'énergie), avec 25,9 % (dans le secteur de l'énergie, en particulier, la Banque a approuvé quatre projets se chiffrant à 145 millions d'UC), et de l'industrie, de l'agriculture et du développement rural, et de l'immobilier, avec 13,1 % (graphique 4.16). Les investissements de la Banque dans l'industrie visent généralement le développement immobilier et agroalimentaire. Ils requièrent souvent l'établissement de liens solides avec les PME locales et favorisent leur croissance et leur développement.

**Appui aux réformes économiques et en matière de gouvernance.** En 2012, la Banque a continué de soutenir les réformes dans les domaines des politiques économiques et de la gouvernance, par le biais d'opérations de prêt à l'appui de réformes, de programmes d'appui institutionnel et d'activités hors prêts, notamment de services d'analyse et de conseil. Au total, le Groupe de la Banque a approuvé 42 programmes et projets d'une valeur de 488,2 millions d'UC, pour l'appui à la bonne gouvernance dans 22 PMR. Des concours ont été accordés au Bénin et à la République démocratique du Congo pour améliorer la gestion financière et la législation y afférente. Aux Comores, au Ghana et au Sénégal, les interventions de la Banque visaient à améliorer le climat des affaires en renforçant les capacités institutionnelles pour la prestation de services. La réponse rapide donnée à la demande d'appui budgétaire présentée par le Malawi pour atténuer des pénuries de devises et réaliser des réformes budgétaire et macroéconomique, tout en protégeant des dépenses sociales essentielles constitue un autre exemple d'intervention de la Banque dans ce domaine.

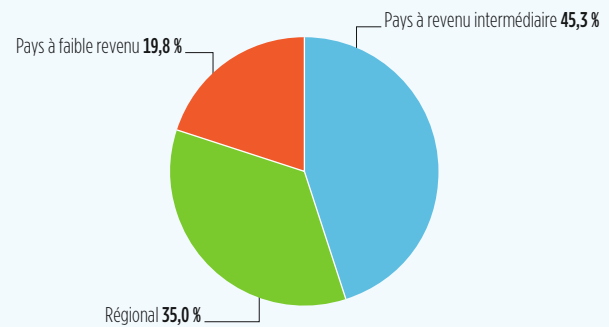
Pour aider les PMR à améliorer la gouvernance de leurs ressources naturelles et assurer une plus grande responsabilisation

**Graphique 4.14**  
Allocations multinationales par sous-région, 2012



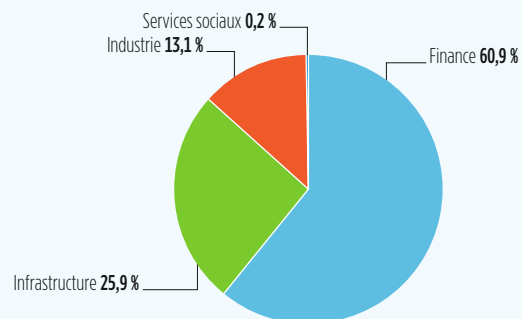
Source : Département de l'intégration régionale de la BAD.

**Graphique 4.15**  
Opérations du secteur privé par catégorie de pays, 2012



Source : Département de la statistique de la BAD.

**Graphique 4.16**  
Opérations du secteur privé par secteur, 2012



Source : Département de la statistique de la BAD.

et transparence sur les recettes, la Banque a fourni des financements pour permettre à ces pays de se doter de meilleurs cadres réglementaires. En 2012, la Banque a soutenu la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) dans 10 PMR, dont le Mozambique et la Zambie.

La Banque abrite, par ailleurs, l'initiative dite « Partenariat pour la finance au service de l'Afrique » (MFW4A), qui a élargi son champ d'action aux PMR en vue de renforcer la coopération pour le développement du secteur financier et partager des connaissances et des informations à cet égard. La Banque est aussi un partenaire stratégique du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), auquel elle a fourni un appui technique pour l'évaluation de la Tanzanie.

**Promotion du développement social et humain.** En 2012, la Banque avait un portefeuille actif de 69 projets représentant un engagement total de 1,4 milliard d'UC, dont 525 millions d'UC pour des projets nouvellement approuvés. La majeure partie des approbations de 2012 (62 %) est allée à l'Afrique du Nord, ce qui s'explique par un appui budgétaire de grande envergure accordé à la Tunisie. L'élaboration de la Stratégie de la BAD en matière de développement du capital humain (2013-2017) a été menée à terme ; elle met l'accent sur une croissance créatrice d'emplois, le développement des compétences, la liberté d'expression pour tous en vue d'améliorer la qualité des services publics et l'efficacité des dépenses publiques. Elle préconise aussi, en particulier, la mise en place de filets de protection contre les chocs économiques et sociaux.

Le développement des compétences, la science et la technologie au service de la création d'emplois sont des enjeux essentiels, qui étaient au cœur des projets approuvés en 2012 en faveur du Ghana, du Malawi, du Kenya, de l'Ouganda et de la Tunisie. En outre, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'UNESCO et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), la Banque a organisé, en avril 2012 au Kenya, une conférence de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation. (Voir <http://www.adeanet.org/STIforum/en/content/about-1st-africa-sti-forum>). En juillet 2012, la Banque a organisé une conférence innovatrice des ministres des Finances et de la Santé en vue de débattre de la rentabilité des services, de la viabilité et de la responsabilisation dans le secteur de la santé.

**Agriculture et sécurité alimentaire.** En 2012, le Groupe de la Banque a approuvé 18 opérations en faveur de 16 pays, pour un montant de 381,7 millions d'UC, comprenant des prêts, des dons et des fonds spéciaux. Les projets portaient sur la réhabilitation d'infrastructures agricoles, la construction de routes d'accès et de desserte, d'infrastructures de marché et d'installations de stockage ; le renforcement des capacités pour la

prestation de services agricoles et l'appui aux mesures d'adaptation au changement climatique. Les opérations comprenaient deux programmes multinationaux portant, l'un, sur l'appui à des institutions de recherche agricole, et, l'autre, sur le renforcement de la résilience face à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Deux opérations de secours d'urgence ont été également approuvées en faveur de la Mauritanie, de la Gambie et du Sénégal, pour un montant de 1,8 million d'UC environ.

La Banque a entrepris des démarches et réussi à mobiliser des fonds auprès du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) au profit des PMR. La Gambie, le Malawi et le Sénégal, les trois pays qui ont choisi la Banque comme superviseur, ont obtenu des dons d'une valeur de 107,6 millions d'USD. Le portefeuille de projets de la Banque cofinancés avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'est étoffé en 2012, et regroupe aujourd'hui 13 pays, avec des ressources totales de 39 millions d'USD, destinées aux interventions dans les domaines de la protection des sols, de l'adaptation au changement climatique, des eaux internationales et de la biodiversité. Le projet Écosystème forestier de l'Union du fleuve Mano a été approuvé, pour un montant de 6,2 millions d'USD.

**Genre.** En 2012, la Banque a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives dans les PMR et au siège, souvent en collaboration avec d'autres organismes, en vue d'une meilleur

#### Encadre 4.4

##### La Facilité africaine de soutien juridique

Hébergée par la BAD, la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) est une organisation internationale qui a pour vocation de fournir des services et des conseils juridiques aux pays membres régionaux, depuis 2010. Elle a été créée à la demande des ministres des finances africains pour apporter une assistance dans trois principaux domaines : i) la lutte contre les effets néfastes des procès des fonds voutours sur la soutenabilité de la dette ; ii) l'assistance aux pays membres pour négocier des transactions commerciales complexes et iii) le renforcement des capacités des pays membres régionaux pour leur permettre de mener à bien ces transactions et les activités connexes. En 2012, le Conseil de gestion de l'ALSF a approuvé 11 projets dans 9 pays (ainsi qu'un projet panafricain) représentant des engagements de 5,23 millions d'USD. Au nombre des projets notables, figure l'appui apporté à la République démocratique du Congo (RDC) pour assurer sa défense dans le contentieux qui l'oppose à des fonds voutours. Un certain nombre de pays ont sollicité une assistance pour la négociation d'accords de partage de production de gaz.





© Felicity Thompson

leure prise en compte de la problématique homme-femme dans ses opérations ainsi que dans sa propre culture institutionnelle. S'agissant des activités sur le terrain, la Banque a continué d'élaborer des « profils du genre pays », dont les plus récents sont ceux du Burundi, de la Gambie, du Mali, de la République centrafricaine et de la Sierra Leone. À la lumière de ces profils, les pays ont été mieux à même de se focaliser sur les domaines dans lesquels la prise en compte de cette problématique peut générer des retombées rapides, et ce à un coût relativement faible, comme, par exemple, celui des soins prénataux et maternels en milieu rural. Dans le cadre de certains projets financés par la Banque, notamment celui portant sur l'appui à la santé maternelle en Ouganda, l'utilisation de téléphones mobiles par les agents de santé pour assurer le suivi des femmes enceintes, même dans les localités éloignées du pays, a démontré que des innovations simples peuvent produire des résultats importants. Au Ghana, l'appui de la Banque à la formation technique et à l'entrepreneuriat en faveur de jeunes femmes issues de familles modestes a démultiplié leurs possibilités de trouver un emploi et

de générer des revenus stables. Au début de 2012, la Banque a conjointement organisé le deuxième Sommet économique des femmes africaines, qui s'est tenu au Nigeria et auquel ont participé de nombreuses dirigeantes africaines issues des milieux politiques et du monde de l'entreprise. Quant aux activités au siège, la Banque a entrepris l'élaboration d'une Stratégie en matière de genre, qui sera achevée en 2013. Ses axes stratégiques sont : i) le statut juridique de la femme et les droits de propriété ; ii) l'élargissement des opportunités économiques en faveur des femmes ; et iii) la gestion du savoir et le renforcement des capacités pour l'égalité homme-femme. Au plan interne, la Banque a également amplifié ses activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration du genre, en particulier à l'intention des chefs de projet dans les bureaux extérieurs et au siège. Par ailleurs, des études économiques et sectorielles sur la budgétisation tenant compte des besoins des femmes dans le contexte africain sont en cours. Les conclusions de ces études éclaireront le futur dialogue sur les politiques avec les pays clients.

**Le travail de la Banque dans les États fragiles.** Les États fragiles d’Afrique font des progrès réguliers et visibles, et la Banque leur apporte son soutien dans divers domaines. En 2012, elle a approuvé 117,1 millions d’UC en leur faveur, pour des projets d’appui budgétaire, de réforme de la gouvernance économique et de réhabilitation d’infrastructures. Le Libéria (voir le témoignage de la Présidente du pays – encadré 4.5) et le Soudan du Sud constituent deux exemples d’intervention de la Banque dans

les États fragiles. Au Soudan du Sud, la Banque a aidé le pays à élaborer un plan d’action pour l’infrastructure, qui envisage des réponses appropriées, pragmatiques, structurelles et durables, et définit une stratégie efficace pour le développement de ce secteur. En 2012, le Banque a évalué l’efficacité de sa stratégie globale d’appui aux États fragiles et mis sur pied un Panel de haut niveau chargé de guider la révision de cette stratégie.

### Encadré 4.5

#### Engagement de la Banque au Libéria

Après des décennies d’abandon, les routes du Libéria se sont tellement dégradées qu’elles ont coupé de nombreuses communautés et régions du pays de la capitale, des marchés et des services publics. Cet isolement a plus particulièrement frappé la région sud-est, en raison de la distance qui la sépare de Monrovia, et s’ajoutait à d’autres difficultés liées à la présence de milliers de réfugiés et d’ex-combattants dans la zone. Alors que d’autres partenaires hésitaient à intervenir sur les grandes infrastructures de la région, la Banque africaine de développement (BAD) a pris le risque de réhabiliter la route Harper-Fish Town, longue de 130 km. Après sa réhabilitation, la route a contribué à améliorer la qualité de vie des populations de la région en réduisant la durée du trajet, de plusieurs jours à quelques heures seulement. Ce qui permet aux paysans d’écouler leurs produits sur les marchés, aux parents d’amener leurs enfants dans les centres de santé, aux élèves de fréquenter des écoles qui étaient naguère inaccessibles. En raison d’une saison des pluies exceptionnellement longue et d’une pluviométrie abondante, une route en latérite ne dure que quelques années. Consciente de cette réalité, la BAD a en outre engagé 50 millions d’USD au titre du FAD-12 pour aider à bitumer cette route et, ainsi, la rendre praticable en toutes saisons. Une fois revêtue, la route permettra de poursuivre les progrès déjà tangibles.

En outre, la BAD a été l’un des premiers partenaires à apporter au Libéria l’appui budgétaire dont il avait tant besoin après le conflit. Nous avons pu, grâce à cette aide, faire face aux crises alimentaire, pétrolière et financière de 2006 à 2008. Le deuxième programme d’appui budgétaire de la BAD, dit « Programme d’appui à la gouvernance économique et à la compétitivité », a permis à notre gouvernement de mieux utiliser ses maigres ressources en mettant en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques. En particulier, la Banque a appuyé l’extension du système automatique de traitement des données douanières (ASYCUDA). Ce système a été étendu du port franc de Monrovia – par lequel transitent 85 % des importations – aux quatre ports de la zone urbaine de Monrovia, à notre aéroport international, à un de nos ports de la zone rurale et au siège du ministère des Finances. Il a permis de réduire, de 60 à moins de 10 jours, le délai de dédouanement des marchandises au port. Ce délai relativement court représente un goulot d’étranglement en moins dans nos efforts de développement. ASYCUDA a également contribué à l’augmentation des recettes collectées dans nos quatre ports, en les faisant passer d’environ 4 millions d’USD par mois avant son installation à 10-12 millions d’USD par mois. Ce qui procure à notre gouvernement de modestes ressources additionnelles à investir dans des projets destinés à améliorer les moyens de subsistance de nos populations.



Ellen Johnson Sirleaf



# Chapitre 5

## Réformes et gestion institutionnelles

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des politiques et stratégies mises en place par la Banque ces dernières années pour inciter à l'efficacité et à la cohérence, après quoi, il traite de l'efficacité du développement et de l'assurance qualité. Il examine ensuite les résultats de la revue à mi-parcours du FAD-12, puis les activités récentes de la Banque en matière d'évaluation rétrospective. Enfin, il passe brièvement en revue les réformes décisives mises en place en 2012, notamment celles portant sur les ressources humaines et la décentralisation, ainsi que les services chargés du contrôle interne et de l'atténuation des risques.

## 5.1 Politiques et stratégies

*La Banque a achevé l'élaboration d'un certain nombre de politiques et de stratégies en 2012, pour tenir ses engagements envers les actionnaires et renforcer son efficacité opérationnelle.*

Au cours du processus ayant abouti à la Sixième augmentation du capital de la BAD (AGC-VI) et à la Douzième reconstitution du FAD (FAD-12), le Groupe de la Banque s'est engagé à entreprendre un certain nombre de réformes institutionnelles et à mettre en place de nouvelles politiques et stratégies. Celles-ci ont été depuis lors formulées à l'issue de vastes consultations avec les parties prenantes à travers le continent. De ces consultations est ressorti un défi de taille : celui de savoir dans quelle mesure la Banque est disposée à mettre à contribution des ressources humaines et financières pour s'assurer de la mise en œuvre de ses politiques et stratégies bien pensées. Les parties prenantes ont également relevé que l'effort de communication de la Banque devrait devenir un aspect permanent de ses opérations, et qu'elle devrait elle-même continuer de jouer un rôle crucial de conseil et de plaidoyer en faveur des PMR, plus particulièrement au regard de la complexité croissante du cadre réglementaire dans lequel ils évoluent. Pour l'avenir, la Banque s'attèle à l'élaboration d'approches pour la gestion des risques et pour sa coopération avec la société civile.

**Politique du secteur de l'énergie.** La nouvelle Politique du secteur de l'énergie vise à appuyer les efforts que déploie l'Afrique pour améliorer l'accès à des services d'énergie modernes, fiables et à un coût abordable. La Banque aidera les PMR à développer leurs secteurs de l'énergie dans un cadre socialement, économiquement et écologiquement viable. Les principaux principes directeurs de la Politique sont entre autres : i) réalisation de la sécurité énergétique et élargissement de l'accès pour tous ; ii) évolution responsable vers des énergies plus propres en réponse aux exigences du changement climatique ; iii) renforcement de la gouvernance au niveau national ; iv) promotion

d'innovations propres à accroître les flux financiers à destination et au sein du secteur de l'énergie ; v) focalisation sur les résultats ; vii) promotion du transfert du savoir et ix) intégration de la dimension genre dans toutes les opérations de la Banque dans le secteur de l'énergie. Pour assurer une mise en œuvre efficace de la Politique, la Banque élabore actuellement des stratégies à moyen terme relatives au secteur de l'énergie. Elle proposera aussi des plans d'action opérationnels et un programme d'activités pour les investissements et l'appui dans ce secteur. (Voir : <http://www.afdb.org/Policy-Documents/Energy Sector Policy>)

### **Politique pour les opérations d'appui programmatique (OAP).**

La politique de la Banque pour les OAP offre désormais un cadre intégré et unique pour la formulation de réformes dans un cadre réglementaire dynamique, allant de l'octroi du traditionnel appui budgétaire/aux importations à la réponse aux besoins spéciaux des États fragiles et à ceux des pays victimes de crises financières. Les principes directeurs de cette politique sont les suivants : i) le caractère primordial de l'appropriation par les pays, en particulier des politiques et mesures à mettre en œuvre ; ii) la focalisation sur les résultats : en cohérence avec le cadre de mesure des résultats du Groupe de la Banque, les OAP sont assorties de produits et d'indicateurs de résultats ; iii) l'alignement et la prévisibilité : la Banque procédera à une programmation pluriannuelle afin d'améliorer la prévisibilité des ressources et de favoriser une budgétisation efficace, crédible et fiable ; iv) l'utilisation des systèmes nationaux ; v) la responsabilité mutuelle, au nom de laquelle la Banque et le bénéficiaire s'engagent à renforcer les approches participatives en mettant à contribution d'autres partenaires au développement et la société civile ; et vi) la flexibilité, pour faire en sorte que les OAP répondent de manière adéquate à l'évolution de la situation du pays, au changement des priorités du gouvernement et aux crises. (Voir : <http://www.afdb.org/Policy-Documents/Bank Group Policy PBO>)

**Politique en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information.** Avec le lancement de la nouvelle Politique en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information, la Banque remplit un engagement important pris devant les actionnaires au cours des négociations en vue de l'AGC-VI et du FAD-12. Cette politique réaffirme le caractère essentiel de la bonne gouvernance aux yeux de la Banque, l'accent étant mis sur la transparence, la responsabilité et le partage d'informations. Les principaux objectifs de cette politique sont au nombre de sept : i) maximiser la diffusion des informations détenues par le Groupe de la Banque et limiter la liste d'exceptions ; ii) faciliter l'accès à l'information sur les opérations du Groupe de la Banque et son partage avec un large éventail de parties prenantes ; iii) promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité pour guider les PMR dans ces domaines ; iv) améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ; v) faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque ; vi) appuyer le processus consultatif ; et vii) renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information. Cette politique est entièrement entrée en vigueur le 3 février 2013. (Voir : <http://www.afdb.org/en/disclosure-and-access-to-information/>)

**Plan d'action pour les TI.** Le champ d'application de la Stratégie du Groupe de la Banque en matière d'opérations dans le domaine des TI a été revu et élargi. Cette révision a débouché sur l'élaboration d'un Plan d'action à moyen terme (2012-2014) pour les opérations dans le domaine des TI. Ce plan repose sur trois piliers, à savoir : i) les infrastructures régionales/nationales de TI visant à améliorer la connectivité ; ii) les cadres juridiques et réglementaires en vue de créer un environnement favorable à la mobilisation d'investissements privés et à l'établissement de partenariats public-privé (PPP) pour une meilleure connectivité et l'accès à des services haut débit à un coût abordable ; iii) des applications de TI pour l'intégration des TI dans la prestation de services au sein de l'administration, des secteurs essentiels de l'économie et dans l'intégration régionale. La Banque accordera une attention toute particulière aux besoins en TI des pays à faible revenu et des États fragiles/pays sortant de conflit.

**Plan d'action sur le changement climatique.** Ce Plan énonce les objectifs, les principes, les axes prioritaires, les principales activités et le plan d'investissement de la Banque en matière de lutte contre le changement climatique—en d'autres termes, son approche pour réaliser un développement soucieux du changement climatique au cours de la période 2011-2015. Ce Plan d'action repose sur trois piliers : un développement sobre en carbone, l'adaptation au changement climatique et la création d'une plateforme de financement de la lutte contre le changement climatique, qui sera mise en œuvre grâce à la combinaison de plusieurs modalités de financement. Pour mettre en œuvre ce Plan d'action, le Groupe de la Banque se propose

d'investir environ 4,15 milliards d'UC sur une période de 5 ans. Son Département de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique donne une impulsion aux projets prioritaires déjà identifiés par les pays africains eux-mêmes, lesquels favoriseront un développement « respectueux du climat » en Afrique.

Par ailleurs, il convient de relever que le Conseil n'a pas encore approuvé la Politique de développement du secteur privé et la Stratégie y afférente. L'une et l'autre sont décrites ci-dessous.

**Politique de développement du secteur privé.** La Banque a élaboré une politique de développement du secteur privé, tenant ainsi un des six engagements pris dans le cadre de l'AGC-VI. Cette politique vise à rationaliser et à renforcer l'appui de la Banque en faveur du développement du secteur privé en Afrique. Elle englobe les opérations souveraines du Groupe de la Banque d'appui aux réformes politiques et au développement institutionnel, aux infrastructures et à d'autres investissements sectoriels, ainsi que les opérations du secteur privé et d'autres opérations non souveraines. Cette politique répond à trois objectifs primordiaux : i) l'amélioration du climat des affaires et d'investissement dans les pays africains ; ii) l'accès à des infrastructures économiques et sociales de qualité ; et ii) le développement des entreprises, en accordant une attention toute particulière au développement de la chaîne de valeur, des entrepreneurs locaux africains, des micro, petites et moyennes entreprises et de l'entreprenariat social. Les thèmes transversaux qui devront être pris en compte comprennent : la jeunesse et le genre, le changement climatique et l'intégration régionale.

**Stratégie de développement du secteur privé.** La nouvelle Stratégie de développement du secteur privé (en cours de finalisation pour accompagner la nouvelle politique pour le développement de ce secteur) se distingue de celles qui l'ont précédée sur plusieurs aspects. Elle promet un appui substantiel en faveur des petites entreprises – principaux agents de développement de toute économie – sans pour autant en oublier les plus grandes. Cette stratégie est alignée sur la vision globale de la Banque, en ce qu'elle accorde une place centrale à deux objectifs : la quête d'une croissance inclusive et la transition progressive vers une croissance verte. Les trois axes prioritaires de la stratégie sont les suivants : i) renforcer les économies tant régionales que nationales – en particulier grâce aux projets d'infrastructure et développer des systèmes qui facilitent le commerce et les investissements entre les pays ; ii) fournir l'appui aussi bien aux États fragiles qu'aux pays vigoureux et résilients – en s'engageant à prendre, si nécessaire, des risques pour eux et en faisant à la fois preuve de flexibilité et d'agilité, afin d'obtenir des résultats rapides et concrets ; et iii) donner aux femmes, qui constituent la moitié de la population active, des moyens d'action pour réaliser leur plein potentiel économique.

## 5.2 Efficacité du développement et assurance qualité

*En 2012, la Banque a encore accompli des progrès dans l'amélioration de la qualité de ses opérations, la prise en compte de la problématique homme-femme, le respect des sauvegardes sociales et environnementales, et le renforcement de sa capacité à mesurer et à gérer les résultats en matière de développement.*

Il ressort de la Revue annuelle de l'efficacité du développement de la Banque (ADER) que la qualité à l'entrée des opérations du secteur public a continué de s'améliorer en 2012, sa note étant passée de 4,4 en 2011 à 4,7 en 2012, sur une échelle de 1 à 6. La note des Documents de stratégie pays (DSP) s'est aussi améliorée, passant de 4,2 en 2011 à 4,7 en 2012, sur une échelle également de 1 à 6. Des efforts notables ont été consentis en 2012 pour former le personnel aux outils d'assurance qualité, notamment au Cadre logique axé sur les résultats et au nouveau Rapport sur l'état d'exécution et des résultats, qui est basé sur les faits et axé sur les résultats. L'adoption d'une dimension genre en matière de qualité à l'entrée est prévue en février 2013. Il s'agit d'un document supplémentaire qui devra être inclus dans la Revue de l'état de préparation des programmes et projets publics de la Banque.

Le nouveau système d'établissement de rapports sur les résultats mis en place en 2012 favorise la rédaction de nouveaux rapports et automatise les données relatives aux résultats. Ce système sera déployé pour toutes les opérations en 2013. La combinaison de données plus fiables, de rapports améliorés et d'une cartographie interactive des résultats a été rendue possible par le géocodage de tous les projets actifs, et permettra ainsi à la Banque de faire montre d'une plus grande transparence et de répondre des résultats obtenus sur le terrain. Pour faire émerger une culture du résultat en Afrique et approfondir l'intégration régionale, la Banque fournit un appui à l'intégration de la gestion axée sur les résultats en matière de développement à l'ensemble des pays et des communautés économiques régionales (CER).

La Banque a créé le consensus, suscité la prise de conscience et noué des partenariats réussis avec les PMR et les principales parties prenantes pour la promotion de la croissance verte et inclusive grâce à la mise en place du Système intégré de sauvegardes qui est en cours de finalisation, et a réalisé des études d'accompagnement y afférentes sur les systèmes nationaux, les populations autochtones et les déplacements involontaires de populations. Tous les projets de la Banque ont été classés par catégorie et jugés conformes aux exigences des sauvegardes relatives à la qualité à l'entrée. Le Cadre renforcé de coopération avec les organisations de la société civile a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque en 2012. Un projet de Stratégie en matière de genre pour la période 2013-2017 a été élaboré, et les trois axes stratégiques proposés dans les domaines des droits juridiques, de l'autonomisation économique,

de la gestion du savoir et du renforcement des capacités pour l'égalité homme-femme ont été entérinés par les participants à deux réunions régionales de consultation qui se sont tenues à Kigali et à Tunis, respectivement en octobre et en novembre 2012.

Le tableau 5.1 utilise les feux de signalisation routière pour guider le lecteur à travers le Tableau de bord sommaire des performances 2012, qui présente les notes obtenues pour les progrès accomplis à quatre niveaux : pour le niveau 1, la performance relative de l'Afrique est mesurée en comparant ses progrès à ceux de son groupe de référence (pays à revenu faible ou intermédiaire à travers le monde) ; pour le niveau 2, la performance de la Banque est mesurée en comparant les résultats attendus et effectivement obtenus de toutes les opérations achevées ; pour les niveaux 3 et 4, le progrès de la Banque est mesuré par rapport à l'état d'avancement dans l'atteinte de ses objectifs pour 2012, tels que fixés dans le Cadre de mesure des résultats de la Banque. Les notes du niveau 2 montrent que dans la plupart de ses domaines de responsabilité, la Banque s'acquitte bien de sa contribution au développement de l'Afrique. D'amples détails sont fournis au tableau 5.2, qui présente la contribution qu'apporte la Banque au développement grâce à ses opérations en Afrique. La performance de la Banque est mesurée en comparant les résultats attendus avec ceux effectivement obtenus pour toutes les opérations achevées.

## 5.3 Revue à mi-parcours du FAD-12

La revue à mi-parcours du FAD-12 a eu lieu à Praia (Cap-Vert) en septembre 2012. Si la Banque reste focalisée sur la réalisation d'une reconstitution substantielle du FAD, elle n'en continue pas moins d'explorer d'autres voies et moyens pour mobiliser des ressources additionnelles en faveur de ses PMR à faible revenu, par exemple, à travers l'amélioration des stratégies de mobilisation des ressources internes, le plaidoyer en faveur d'une émission obligatoire sur le thème de l'infrastructure en Afrique, et d'autres instruments de financement innovants de ce type.

Il a été noté lors de la revue à mi-parcours que le Fonds avait fait montre de résilience face aux crises économique et sécuritaire, su répondre à la diversité et à l'évolution des besoins de ses clients et concentré ses efforts de façon exemplaire pour tenir ses engagements au titre du FAD-12. Le Fonds continuera de faire en sorte que la voix de l'Afrique soit entendue dans des instances internationales telles que le G-8 et le G-20. Cependant, des difficultés persistent, et le Fonds s'y attaque, comme le montre l'encadré 5.1.

La Treizième reconstitution du FAD (FAD-13) intervient à un moment crucial, à seulement trois années de 2015, l'échéance fixée pour la réalisation des OMD. Les discussions en vue de cette reconstitution ont bien démarré en février 2013 et devraient s'achever d'ici à octobre 2013. En tant qu'instrument, le FAD

**Tableau 5.1**

Tableau de bord sommaire des performances pour 2012

| Niveau 1 :<br>Développement en Afrique                             | Niveau 2 :<br>Contribution de la BAD au développement en Afrique             |
|--|--|
| ● Croissance économique et réduction de la pauvreté                | ● Microfinance et secteur social   |
| ● Développement du secteur privé et climat d'investissement        | ● Secteur privé et commerce  |
| ● Intégration régionale et commerce                                | ● Intégration régionale  |
| ● Infrastructure   | ● Transport  |
| ● Agriculture et sécurité alimentaire                              | ● Agriculture et sécurité alimentaire  |
| ● Genre et développement humain                                    | ● Énergie  |
| ● Gouvernance et transparence                                      | ● Eau et assainissement  |
| ● Pays fragiles et victimes de conflits                            | ● Éducation  |
| ● Environnement et énergie propre                                  | ● Santé  |
| Niveau 4 :<br>Degré d'efficacité de la BAD en tant qu'organisation | Niveau 3 :<br>Degré de réussite de la BAD dans la gestion de ses opérations  |
| ● Ressources humaines  | ● Performance du portefeuille  |
| ● Processus et pratiques opérationnels                             | ● Qualité à l'entrée   |
| ● Technologie de l'information                                     | ● Indicateurs de l'efficacité de l'aide définis dans la Déclaration de Paris |
| ● Décentralisation   | ● Gestion du savoir  |
| ● Transparence   | ● Prise en compte de la problématique homme-femme                            |
|  | ● Changement climatique  |

Source : Département des résultats et du contrôle de la qualité de la BAD.

**Légende :**

- A fait des progrès : plus de la moitié des indicateurs dans ce groupe se sont améliorés par rapport aux données de base ou aux groupes de référence.
- Peu de progrès : résultats en demi-teinte, les indicateurs qui affichent une amélioration et ceux qui n'en affichent guère ou pas du tout étant en nombre égal.
- N'a pas pu être mesuré.

fait preuve de ciblage et de sélectivité, en concentrant ses ressources sur les domaines qui constituent les propres priorités de l'Afrique et en prenant appui sur ses avantages comparatifs. Le FAD-13 jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie décennale, grâce aux investissements indispensables qu'il permettra dans les domaines de l'infrastructure, de l'intégration régionale, de la gouvernance, du développement du secteur privé, du développement technologique et des compétences. L'appui aux États fragiles revêtira une importance toute particulière, compte tenu de la dimension et de l'impact régionaux de la fragilité des États. Par ailleurs, la problématique homme-femme sera plus résolument prise en compte.

## 5.4 Évaluation des opérations

Le Département de l'évaluation des opérations (OPEV) a réalisé une autoévaluation de grande ampleur, ainsi que des évaluations à plusieurs niveaux – y compris l'appui de la Banque aux États fragiles – qui ont produit des effets non négligeables sur les opérations.

Pour avoir une meilleure compréhension de ses faiblesses, opportunités et forces, s'assurer que le travail qu'il accomplit

concourt à la vision globale de la Banque et renforcer la pertinence stratégique de l'évaluation indépendante en réponse aux besoins des parties prenantes, OPEV a commandé, début 2012, une autoévaluation (réalisée par des évaluateurs indépendants) qui a donné lieu à une Politique révisée relative à l'évaluation indépendante et à une nouvelle Stratégie en matière d'évaluation indépendante. Aussi bien la Politique que la Stratégie sont encore en cours d'examen par le Conseil.

La nouvelle stratégie – sur la base de laquelle sont fixés le programme de travail glissant d'OPEV pour la période 2013-2015 et déterminés les besoins en ressources – vise trois objectifs stratégiques d'OPEV pour améliorer l'efficacité du développement, à savoir :

- la responsabilisation (en particulier le renforcement de l'autoévaluation dans l'ensemble des opérations de la Banque) ;
- l'apprentissage (tant direct qu'indirect, y compris la diffusion et la sensibilisation) ;
- la promotion d'une culture de l'évaluation (dans l'ensemble de la Banque et les PMR, y compris le renforcement des capacités des PMR en matière d'évaluation).

**Tableau 5.2**

Degré de contribution de la BAD au développement de l'Afrique (niveau 2)

| Indicateur   | 2010-2012  |              | Taux de réalisation |
|--|------------|--------------|---------------------|
|  | Prévisions | Réalisations |                     |
| <b>Énergie</b>   |            |              |                     |
| ● Longueur des lignes de transport et de distribution réhabilitées ou installées (km)              | 13 129     | 14 458       | 110 %               |
| ● Postes de distribution et transformateurs construits ou réhabilités (nombre)                     | 972        | 1 961        | 202 %               |
| ● Puissance électrique installée (MW)  | 1 128      | 1 110        | 98 %                |
| ● Personnel formé/recruté dans le domaine de la maintenance des installations électriques (nombre) | 1 963      | 1 972        | 100 %               |
| ● Personnes ayant un nouveau branchement électrique (nombre)                                       | 203 602    | 559 502      | 275 %               |
| ● Population bénéficiant d'un nouveau branchement électrique (personnes)                           | 6 498 853  | 7 922 882    | 122 %               |
| <b>Transport</b>   |            |              |                     |
| ● Routes construites, réhabilitées ou entretenues (km)   | 14 449     | 13 237       | 92 %                |
| ● Routes de desserte construites ou réhabilitées (km)  | 7 783      | 5 540        | 71 %                |
| ● Personnel formé/recruté pour l'entretien routier (nombre)  | 13 848     | 14 147       | 102 %               |
| ● Personnes éduquées en matière de sécurité routière et de transmission du VIH (personnes)         | 810 000    | 828 474      | 102 %               |
| ● Personnes ayant un accès amélioré au transport (personnes)                                       | 35 029 460 | 34 069 096   | 97 %                |
| <b>Eau et assainissement</b>   |            |              |                     |
| ● Trous de sonde et puits creusés/réhabilités et équipés (nombre)*                                 | 41 321     | 20 419       | 49 %                |
| ● Canalisations de transport et de distribution d'eau potable construites (km)                     | 3 560      | 3 358        | 94 %                |
| ● Capacité de stockage d'eau potable créée (réservoirs de service m3/jour)                         | 170 214    | 163 341      | 96 %                |
| ● Latrines construites ou réhabilitées (nombre)  | 78 615     | 82 831       | 105 %               |
| ● Travailleurs formés en matière d'entretien des installations d'eau (nombre)                      | 28 697     | 34 850       | 121 %               |
| ● Personnes ayant un accès nouveau ou amélioré à l'eau et à l'assainissement (personnes)           | 14 369 743 | 14 850 886   | 103 %               |
| <b>Éducation</b>   |            |              |                     |
| ● Salles de classe et installations de soutien de l'enseignement construites/réhabilitées          | 5 592      | 4 501        | 80 %                |
| ● Manuels scolaires et matériel didactique fournis (nombre)  | 6 557 411  | 10 452 031   | 159 %               |
| ● Enseignants et autres personnels d'enseignement recrutés/formés (nombre)                         | 65 374     | 56 767       | 87 %                |
| ● Élèves nouvellement inscrits (nombre)  | 616 543    | 656 406      | 106 %               |
| ● Étudiants et universitaires atteints (étudiants)   | 4 564 784  | 4 137 559    | 91 %                |
| <b>Santé</b>   |            |              |                     |
| ● Centres de soins de santé primaires, secondaires et tertiaires construits/équipés (nombre)       | 642        | 580          | 90 %                |
| ● Agents de santé formés (nombre)  | 36 319     | 35 295       | 97 %                |
| ● Sessions de formation et d'éducation en matière de santé (nombre)                                | 8 688      | 8 682        | 100 %               |
| ● Personnes ayant accès à de meilleurs services de santé (personnes)                               | 27 025 223 | 26 645 413   | 99 %                |
| <b>Microfinance et secteur social</b>  |            |              |                     |
| ● Installations sociales, centres communautaires construits et équipé (nombre)                     | 7 704      | 7 727        | 100 %               |
| ● Emplois créés (nombre)   | 50 149     | 65 830       | 131 %               |
| ● Agents de l'administration publique/des ONG formés en gestion de la microfinance (nombre)        | 9 480      | 9 480        | 100 %               |
| ● Micro-crédits accordés (nombre)  | 644 677    | 477 112      | 74 %                |
| ● Micro-entreprises créées (nombre)  | 73 000     | 74 668       | 102 %               |
| ● Clients de la microfinance formés en gestion des entreprises (nombre)                            | 396 435    | 397 572      | 100 %               |
| ● Population bénéficiant de la microfinance et des activités sociales (personnes)                  | 16 927 875 | 16 746 051   | 99 %                |



**Tableau 5.2 (suite)**Degré de contribution de la BAD au développement de l'Afrique  
(niveau 2)

| Indicateur   | 2010-2012  |              | Taux de réalisation |
|--|------------|--------------|---------------------|
|  | Prévisions | Réalisations |                     |
| <b>Agriculture</b>   |            |              |                     |
| ● Installations de commercialisation et de production en milieu rural construites ou réhabilitées (nombre) | 5 984      | 4 937        | 83 %                |
| ● Terres bénéficiant d'une meilleure gestion de l'eau aménagées ou réhabilitées (ha)                       | 82 161     | 71 020       | 86 %                |
| ● Terres dont l'utilisation a été améliorée : replantées, reboisées, jardinées, etc. (ha)                  | 1 080 984  | 1 250 137    | 116 %               |
| ● Têtes de bétail fournies/vaccinées (nombre)  | 1 544 575  | 1 535 207    | 99 %                |
| ● Plantes introduites : semis, arbres, etc. (nombre)   | 2 775 953  | 2 848 359    | 103 %               |
| ● Installations sociales créées ou réhabilitées (nombre)   | 1 320      | 1 206        | 91 %                |
| ● Intrants agricoles fournis : engrais, semences, etc. (tonnes)  | 283 040    | 306 716      | 108 %               |
| ● Projets communautaires agricoles exécutés (nombre)   | 4 051      | 4 581        | 113 %               |
| ● Population rurale formée/recrutée/utilisant une technologie moderne (personnes)                          | 1 586 235  | 2 313 018    | 146 %               |
| ● Ménages ruraux atteints (ménages)  | 3 099 914  | 3 308 428    | 107 %               |
| ● Population totale bénéficiaire (personnes)   | 29 592 787 | 31 672 459   | 107 %               |
| <b>Intégration régionale</b>   |            |              |                     |
| ● Routes transfrontalières construites ou réhabilitées (km)  | 471        | 550          | 117 %               |
| ● Lignes transfrontalières de transport d'électricité construites ou réhabilitées (km)                     | 597        | 594          | 99 %                |
| <b>Secteur privé et commerce</b>   |            |              |                     |
| ● Devises économisées (millions d'USD)   | ..         | 1 282        | ..                  |
| ● Recettes publiques tirées des projets et sous-projets bénéficiaires d'investissements (millions d'USD)   | ..         | 12 528       | ..                  |
| ● Effet sur les PME (chiffre d'affaires tiré des investissements s) (millions d'USD)                       | ..         | 704          | ..                  |
| ● Total des emplois créés pour les projets et sous-projets bénéficiaires d'investissements (emplois)       | ..         | 167 491      | ..                  |
| ● Total des emplois créés pour les femmes (emplois)  | ..         | 28 532       | ..                  |

Source : Département des résultats et du contrôle de la qualité de la BAD.

.. = données non disponibles

ha = hectares

km = kilomètres

MW = mégawatts

m<sup>3</sup> = mètres cubes

ONG = organisation non gouvernementale

PME = petite et moyenne entreprise

USD = dollar des États-Unis d'Amérique

\* La performance est mesurée sur la base des projets achevés, qui figurent dans les rapports d'achèvement de projet (RAP), et ne tient pas compte des réalisations récentes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les chiffres fondés sur les opérations en cours montrent que la Banque a dépassé ses objectifs.

**Légende :**

- Les opérations de la Banque ont atteint 95 % ou plus de leurs objectifs ;
- Les opérations de la Banque ont atteint 60 à 94 % de leurs objectifs ;
- Les opérations de la Banque ont atteint moins de 60 % de leurs objectifs ;
- Données non disponibles pour mesurer la performance.

## Encadré 5.1

### Faits saillants de la revue à mi-parcours du FAD-12

#### Principales réalisations

- À mi-parcours du cycle du FAD-12, 91 opérations avaient été approuvées pour une valeur de 2,68 milliards d'UC, soit 49 % de la valeur totale des opérations figurant dans la réserve indicative du FAD-12 (5,43 milliards d'UC) et relevant des priorités opérationnelles du Fonds (infrastructure, intégration régionale, gouvernance et États fragiles) et des thèmes transversaux (développement du secteur privé, lutte contre le changement climatique, genre et développement du capital humain, agriculture et sécurité alimentaire) ;
- Parmi les innovations introduites au cours du cycle du FAD-12 figurent la mise en œuvre du Cadre de sélection et de hiérarchisation des opérations régionales du FAD, le déploiement de nouveaux instruments de financement, tels que la garantie partielle de risques (GPR) ; l'établissement de partenariats public-privé (PPP), et le recours accru aux mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique ;
- Un programme résolu de réformes continues mis en œuvre par la Banque a permis de renforcer et d'améliorer les capacités de l'institution à obtenir des résultats en termes de développement, ainsi que son efficacité opérationnelle globale ;
- Les avancées notées au titre du Cadre amélioré de mesure des résultats confirment que les investissements consentis par la Banque sont en train de changer les conditions de vie des Africains sur l'ensemble du continent, tout en produisant un nombre élevé d'effets et de résultats et en bénéficiant aux populations les plus vulnérables ;
- Les ressources du FAD-12 ont été allouées dans les délais et conformément au cadre convenu à cet effet. Le système d'allocation basée sur la performance a récompensé les pays les plus performants, tandis que la Banque est bien placée pour jouer, un rôle important dans les discussions relatives aux éventuelles améliorations à apporter à ce système ; et
- Malgré les déficits financiers enregistrés au cours des deux dernières années et la conjoncture extérieure difficile, la capacité financière à long terme du Fonds reste solide.

#### Principales difficultés et mesures pour les surmonter

Malgré des réalisations appréciables, des difficultés persistent. La Direction de la Banque est déterminée à s'attaquer aux problèmes en suspens. Pour ce faire, elle a pris des mesures, ou prévoit d'en prendre, dans les domaines suivants :

- renforcer la capacité des clients en matière de préparation de projets et leur exécution dans les délais impartis, en particulier dans le secteur de l'infrastructure, en fournissant l'appui technique, financier et consultatif pour la préparation de projets. Des mesures ont été également prises pour améliorer les processus opérationnels internes et la gestion du portefeuille ;
- poursuivre l'élargissement de l'appui programmatique et financier du FAD aux États fragiles, aux opérations régionales, au développement du secteur privé et du capital humain ;
- assurer une exécution harmonieuse des opérations, en particulier le décaissement à temps. Les mesures prises à cette fin comprennent : l'amélioration de l'état de préparation des projets, une meilleure assistance aux clients et la mise à profit de la décentralisation ;
- la Banque se gère avec efficience, mais elle doit améliorer l'utilisation du budget administratif et la gestion des ressources humaines (en particulier le taux de vacance de postes et la poursuite de l'élaboration du Cadre de développement intégré (CDI) ;
- parachever le passage de la mesure des résultats à la gestion axée sur les résultats et susciter une culture du résultat au niveau des pays ; et
- veiller à la disponibilité de ressources suffisantes pour l'apurement des arriérés à mesure que les pays deviennent éligibles pour bénéficier d'un tel appui. Le maintien du niveau actuel des ressources de la Facilité en faveur des États fragiles (Pilier II), comme l'a proposé la Direction, contribuerait à la disponibilité de ressources FAD pour apurer les arriérés envers la BAD si le Soudan et/ou le Zimbabwe venaient à remplir les conditions requises au cours de la période du FAD-12.

Première du genre élaborée par une banque multilatérale de développement, la stratégie fait le lien entre les priorités institutionnelles à long terme, les compétences et les activités dans le domaine de l'évaluation et les besoins en ressources, en privilégiant davantage les évaluations par pays, région, secteur ou thème – c'est-à-dire les évaluations de grappes de projets plutôt que de projets pris individuellement – en plus des évaluations globales des opérations de la Banque. La nouvelle orientation stratégique met l'accent sur l'équilibre entre la responsabilisation et l'apprentissage, et accorde une importance accrue à la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de la Banque et dans les PMR. Dans l'intervalle, OPEV a également entrepris 5 évaluations à un niveau plus élevé (sectoriel, thématique, pays) et 78 évaluations au niveau des projets. Les évaluations au niveau plus élevé comprennent : les réformes de la gestion des finances publiques, les opérations multinationales et l'assistance aux États fragiles. En réponse aux demandes de la Direction et du Conseil d'administration, OPEV a également procédé aux évaluations du portefeuille du secteur privé, de la gestion des fonds fiduciaires et des acquisitions effectuées au sein de la Banque. La Direction et le Conseil d'administration ont porté un réel intérêt aux conclusions issues de ces évaluations. La mise en œuvre des recommandations formulées à la suite de ces évaluations est en cours.

OPEV a également lancé un processus très participatif pour la planification de son programme de travail, en y associant les administrateurs, la Direction et les membres du personnel, et a donné un coup d'accélérateur au partage des connaissances en organisant une semaine de l'évaluation hautement appréciée. Inaugurée par le Président de la Banque, cette semaine célébrait les 25 ans d'existence d'OPEV et a réuni des experts internationaux et des décideurs de haut rang pour des débats sur des questions de développement. Une base de données recueillant les enseignements tirés et un nouveau site web d'OPEV ont été lancés simultanément. <http://operationsevaluation.afdb.org/en/evaluations-publications>

## 5.5 Réformes institutionnelles

*En 2012, la Banque a maintenu une dynamique de réforme visant à renforcer son efficacité opérationnelle axée sur les résultats tant au siège que sur le terrain, et à accroître sa capacité à répondre rapidement aux besoins de ses clients conformément aux priorités définies dans la Stratégie décennale. La présence sur le terrain a été renforcée et la prise de décisions a été décentralisée, de nouveaux outils et systèmes d'assurance qualité et de mesure de résultats ont été élaborés et mis en place, un cadre de coopération avec la société civile a été adopté, et un outil de programmation opérationnelle en ligne a été lancé. Les résultats de la récente enquête sur la satisfaction des clients montrent la réussite de la Banque. Il en ressort en effet que ses membres régionaux la considèrent comme leur « partenaire privilégié ».*

**Transition vers la Stratégie décennale.** La Stratégie à moyen terme 2008-2012 étant arrivée à échéance, la Banque s'achemine vers l'adoption d'une Stratégie inscrite dans une plus longue durée (2013-2022). Cette stratégie est assortie de programmes triennaux glissants mis à jour et approuvés chaque année, comportant des objectifs opérationnels, des budgets et des produits ainsi que des résultats attendus, et dont les budgets annuels seront supervisés par les départements du budget et des politiques, à l'aide d'un système approprié de suivi des résultats. Les documents de stratégie pays, éclairés par la Stratégie décennale et élaborés en consultation avec les départements sectoriels, seront au cœur du processus de planification et de budgétisation.

**Gestion du budget.** L'année 2012 a marqué l'entrée en vigueur de la phase 3 de la réforme budgétaire, axée sur le système de comptabilité analytique (SCA) de la Banque. Les objectifs visés sont les suivants : i) établir une méthodologie budgétaire efficace et veiller à l'utilisation efficiente des ressources de la Banque en se basant sur le coût réel des activités et des produits ; ii) déterminer le coût réel imputable aux activités du FAD, de la BAD et du FSN respectivement, sur la base duquel pourra être définie une formule de partage des coûts transparente ; et iii) introduire un système de budgétisation par pays pour favoriser un accord fructueux sur le programme de travail entre les départements sectoriels et régionaux. Le lancement, en juillet 2012, du système d'enregistrement du temps par activité, composante essentielle du SCA, a constitué une avancée importante en matière de collecte de données pour estimer le coût réel des activités.

**Décentralisation.** La Banque a accru sa présence sur le terrain (où sont aujourd'hui affectés 35 % du personnel chargé des opérations), avec la création notamment des centres de ressources régionaux-pilotes (CRR) à Nairobi et Pretoria pour répondre plus rapidement aux demandes d'assistance technique et spécialisée formulées par les PMR. Parallèlement, la Matrice de délégation de pouvoirs (MDP) a été actualisée dans l'optique de rapprocher la prise de décision des clients. Un cadre de coopération avec les organisations de la société civile a également été adopté. Avec l'ouverture du nouveau bureau national au Soudan du Sud (à Djouba), la Banque est désormais présente dans 12 des 18 pays susceptibles de bénéficier d'un appui de la Facilité en faveur des États fragiles. Au total, elle a des bureaux dans 34 pays – 29 bureaux nationaux, 2 CRR et 3 bureaux spéciaux, dont le dernier en date, celui de Maurice, qui a incité la Banque à projeter de reproduire l'expérience au Congo-Brazzaville, en Guinée équatoriale, en Mauritanie et au Bénin en 2013. Le renforcement de la présence sur le terrain se traduit par une meilleure gestion du portefeuille, un dialogue plus intense avec les pays et une plus grande visibilité.

**Technologie de l'information.** Une Stratégie des technologies de l'information (2013-2015), alignée sur la Stratégie décennale, a été adoptée pour renforcer la capacité à répondre aux besoins

## Encadré 5.2

### Autonomiser les bureaux extérieurs

La Matrice de délégation de pouvoirs (MDP) a fait l'objet d'une révision en profondeur en vue de décentraliser la prise de décisions au profit des bureaux extérieurs, tout en permettant à l'institution, géographiquement éclatée, de fonctionner comme « une seule Banque ». Si la MDP fera l'objet d'une revue après une première période d'expérimentation de six mois, les échos émanant des représentants résidents sont d'ores et déjà positifs :

- forts des pouvoirs accrus qui leur sont conférés, les chefs de projet, les représentants résidents et d'autres membres du personnel des bureaux extérieurs se sentent mieux à même de prendre en charge des activités dans leur pays d'affectation ;
- le fait que les activités prennent naissance dans le pays même favorise une meilleure intégration des projets dans la réserve globale d'opérations, une surveillance plus efficace, ainsi qu'une meilleure anticipation des problèmes qui peuvent se poser ;
- les délais des procédures d'acquisition pour les projets ont été réduits, ce qui a amélioré le cycle des projets et, partant, la prise en compte des besoins des clients de la Banque ;
- les doubles emplois dans la gestion du portefeuille ont été supprimés, permettant ainsi une utilisation plus rationnelle des ressources et la réduction des coûts ; et
- la prestation de services, notamment en ce qui concerne les achats institutionnels à l'appui des activités essentielles, s'est considérablement améliorée avec l'augmentation des seuils autorisés pour les représentants résidents et les directeurs des CRR. Cette mesure a permis de supprimer le délai d'attente pour recevoir une approbation du siège.

opérationnels, et parallèlement, servir de catalyseur du changement. Elle vise à faire de la Banque un pôle technologique et du savoir pour l'ensemble du continent en se concentrant sur la gouvernance et la gestion TI, l'infrastructure, la connectivité, les partenariats pour des solutions opérationnelles et les plateformes du savoir pour la Banque. Un outil de programmation opérationnelle en ligne a été mis en place, ainsi que de nouveaux outils et systèmes de contrôle de la qualité. Une revue à mi-parcours de la stratégie sera effectuée en 2014 pour permettre à la Banque de tirer les enseignements nécessaires et de réorienter ses efforts la dernière année de mise en œuvre.

## 5.6 Audit, éthique et intégrité

*Le Bureau de l'Auditeur général, le Bureau de l'éthique et le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption jouent un rôle important au sein du Groupe de la Banque en tant qu'organes de contrôle et de responsabilisation de l'institution. Les trois services travaillent en toute indépendance vis-à-vis du reste de la Banque.*

**Audit.** Le Bureau de l'Auditeur général fournit des services objectifs et indépendants de certification, de conseil et de consultation en vue d'améliorer la gouvernance, les opérations, la gestion du risque et les contrôles au sein de la Banque. Il a augmenté la fréquence des audits des départements chargés des opérations, de la trésorerie et des bureaux extérieurs (ces derniers feront désormais l'objet d'audits au moins tous les deux ans). Un système informatisé de suivi du respect des

recommandations d'audit est en cours de mise en œuvre afin de renforcer l'efficacité de cette fonction.

**Éthique.** Le Bureau de l'éthique – dont la création s'inscrit dans le cadre de l'initiative globale visant à inculquer une culture de bonne gouvernance (et qui constitue un moyen d'atténuer les risques pour la réputation de la Banque) – a organisé des séminaires sur le renforcement de l'esprit d'équipe au siège et sur le terrain et lancé un programme de certification dans le domaine de l'éthique en collaboration avec le Département de la gestion des ressources humaines et le Département de l'informatique. Il a également entrepris de réviser le Code de conduite de la Banque en vue de l'harmoniser avec le Règlement et le Statut du personnel (en cours de révision également) et avec les bonnes pratiques internationales.

**Intégrité.** Le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption a été réorganisé – il comprend désormais une division de l'intégrité et de la prévention et une division des enquêtes – et ses effectifs ont été étoffés pour faciliter l'intégration de ses programmes dans les opérations de la Banque. L'Institution, qui a adopté une nouvelle procédure en matière de sanctions, est également partie (avec d'autres banques multilatérales de développement) à l'Accord pour l'application réciproque des décisions d'exclusion.

**Encadré 5.3****Le retour de la Banque à Abidjan**

Au cours des Assemblées annuelles 2012 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Arusha (Tanzanie), le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport du Comité consultatif des gouverneurs (CCG) et de la recommandation de subordonner le retour des opérations de la Banque à son siège à l'approbation, par le Conseil des gouverneurs, d'une feuille de route détaillée à cet effet. Le CCG a examiné le projet de la feuille de route à sa réunion de Tokyo en octobre 2012 et en a entériné la transmission au Conseil des gouverneurs pour examen au cours des Assemblées annuelles qui se tiendront en mai 2013 à Marrakech (Maroc).

Si la Feuille de route obtient l'approbation du Conseil des gouverneurs, le Groupe de la Banque et le Gouvernement ivoirien procéderont à sa mise en œuvre, notamment en résolvant d'éventuels problèmes juridiques et en apportant des solutions aux questions relatives à la sécurité, aux locaux de bureau, aux logements, à la santé et à l'éducation. En février 2012, les Conseils d'administration de la Banque ont tenu leurs premières réunions à Abidjan depuis le départ de l'Institution en 2003.

## 5.7 Déploiement des ressources humaines

*Le Département de la gestion des ressources humaines est en cours de réorganisation sur le modèle de l'orientation-client pour une efficacité opérationnelle accrue et une plus grande compétitivité de la main-d'œuvre de la Banque.*

Le Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2007-2012) visait à améliorer la prestation de services, à renforcer l'efficacité et à appuyer la décentralisation. À cette fin, le Département de la gestion des ressources humaines – assisté d'un centre d'excellence et d'un centre de services communs, avec notamment un nouveau service d'assistance au personnel – a fait l'objet de réorganisation en 2012 suivant un modèle axé sur le client et la collaboration avec des « partenaires opérationnels ». L'effectif total de la Banque a augmenté de 5,4 % à 2 005 personnes – 1 308 membres de la catégorie professionnelle (PL), dont 353 femmes, et 697 membres de la catégorie des services généraux (GS), dont 393 femmes – avec 67 employés locaux dans les bureaux extérieurs. Trente-trois (33) femmes occupaient des postes d'encadrement (29,2 %), dont deux vice-présidentes. Dans le cadre de la décentralisation, 55 membres du personnel recrutés au plan international ont été transférés du siège aux bureaux extérieurs. Les détails sur les effectifs de la Banque par pays sont présentés au tableau 5.3. La capacité interne a été renforcée grâce à 154 promotions par voie de concours interne et 71 promotions *in situ*. Les 160 premiers membres du personnel d'encadrement et de la catégorie PL à suivre le Programme de perfectionnement en leadership et management (LMDP) ont obtenu leur certificat, tandis qu'un programme de formation pour les cadres de direction a été dispensé à la Haute direction. Des cours de formation technique, y compris dans le domaine des TIC, ont

été offerts au personnel. Les cours virtuels de langue ont permis à un nombre plus important de membres du personnel de suivre une formation dans ce domaine.

Une enquête sur les compétences a été menée en septembre 2012 en vue d'établir un bilan des compétences actuelles au sein de la Banque et de mettre en place une plateforme de discussion sur ses forces et faiblesses, les éventuels écarts par rapport aux besoins futurs tels que définis dans la Stratégie décennale et la mobilité des employés. Consciente de l'imminente expiration du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2007-2012), la Direction a recruté un consultant indépendant chargé d'effectuer l'évaluation des forces et faiblesses dudit Cadre, et contribuer à la conception de mécanismes appropriés afin d'améliorer l'intégration des différentes initiatives en matière de gestion des ressources humaines qui ont été lancées au cours des cinq dernières années. Les résultats de cette évaluation ont été mis à profit pour jeter les bases d'une Stratégie actualisée de gestion des personnes (2013-2017).

**Tableau 5.3**

Effectif de la Banque par pays (personnel d'encadrement, de la catégorie professionnelle et des services généraux) au 31 décembre 2012

| PAYS MEMBRES RÉGIONAUX           | PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DE LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE<br>en poste au 31 décembre 2012 |            |                   |            |                                       |            |            |             |               | AUTRE PERSONNEL<br>en poste |            |   |
|----------------------------------|--|------------|-------------------|------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|---------------|-----------------------------|------------|---|
|                                  | Vice-présidents  | Directeurs | Chefs de division | Autres PL  | Personnel des Bureaux extérieurs (BE) |            |            | Total EL/PL | % des PL      | Personnel GS                |            | SABD<br>Conseillers<br>d'administrateur |
|                                  |  |            |                   |            | International<br>Rep. rés.            | PL         | Local PL   |             |               | Siège Régulier              | BE Local   |   |
| Afrique du Sud                   | 1  | -          | 1                 | 6          | -                                     | 2          | -          | 10          | 0,80%         | -                           | 6          | -                                       |
| Algérie                          | -  | -          | -                 | 9          | 1                                     | -          | 2          | 12          | 0,96%         | 6                           | 5          | 1                                       |
| Angola                           | -  | -          | -                 | 2          | -                                     | -          | 1          | 3           | 0,24%         | -                           | 6          | -                                       |
| Bénin                            | -  | -          | 2                 | 22         | -                                     | 5          | -          | 29          | 2,32%         | 22                          | -          | -                                       |
| Botswana                         | -  | -          | -                 | 3          | -                                     | 6          | -          | 9           | 0,72%         | -                           | -          | 1                                       |
| Burkina Faso                     | -  | 1          | 1                 | 26         | 2                                     | 3          | 6          | 39          | 3,13%         | 22                          | 9          | -                                       |
| Burundi                          | 1  | -          | 1                 | 8          | -                                     | 1          | 2          | 13          | 1,04%         | 1                           | 3          | 1                                       |
| Cameroun                         | 1  | 2          | 7                 | 32         | 3                                     | 1          | 7          | 53          | 4,25%         | 11                          | 9          | 1                                       |
| Cap-Vert                         | -  | -          | -                 | -          | 1                                     | -          | 1          | 2           | 0,16%         | 1                           | -          | -                                       |
| Comores                          | -  | -          | -                 | 2          | -                                     | -          | -          | 2           | 0,16%         | -                           | -          | -                                       |
| Congo                            | -  | 1          | 1                 | 9          | -                                     | -          | -          | 11          | 0,88%         | -                           | -          | -                                       |
| Côte d'Ivoire                    | -  | 2          | 4                 | 72         | -                                     | 5          | -          | 83          | 6,65%         | 123                         | -          | 1                                       |
| Djibouti                         | -  | -          | 2                 | 4          | -                                     | 2          | -          | 8           | 0,64%         | -                           | -          | -                                       |
| Égypte                           | 1  | 1          | -                 | 7          | 1                                     | 1          | 6          | 17          | 1,36%         | -                           | 7          | 2                                       |
| Érythrée                         | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | -          | -          | 1           | 0,08%         | 1                           | -          | -                                       |
| Éthiopie                         | -  | -          | 4                 | 15         | -                                     | 7          | 11         | 37          | 2,96%         | 6                           | 6          | 1                                       |
| Gabon                            | -  | -          | -                 | 5          | -                                     | 2          | 5          | 12          | 0,96%         | 2                           | 5          | 1                                       |
| Gambie                           | -  | 2          | 1                 | 13         | 2                                     | 2          | -          | 20          | 1,60%         | -                           | -          | -                                       |
| Ghana                            | 1  | 1          | 3                 | 25         | -                                     | 7          | 6          | 43          | 3,45%         | 27                          | 7          | 1                                       |
| Guinée                           | -  | -          | -                 | 10         | 1                                     | 1          | -          | 12          | 0,96%         | 8                           | -          | 1                                       |
| Guinée-Bissau                    | -  | -          | -                 | 4          | -                                     | 1          | -          | 5           | 0,40%         | -                           | 2          | -                                       |
| Guinée équatoriale               | -  | -          | -                 | -          | -                                     | -          | -          | -           | 0,00%         | -                           | -          | -                                       |
| Kenya                            | -  | -          | 2                 | 32         | -                                     | 6          | 10         | 50          | 4,01%         | 8                           | 7          | -                                       |
| Lesotho                          | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | 3          | -          | 4           | 0,32%         | -                           | -          | 1                                       |
| Libéria                          | -  | -          | -                 | 2          | -                                     | -          | 2          | 4           | 0,32%         | 3                           | 5          | -                                       |
| Libye                            | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | -          | -          | 1           | 0,08%         | -                           | -          | 2                                       |
| Madagascar                       | -  | -          | -                 | 7          | -                                     | -          | 6          | 13          | 1,04%         | 1                           | 8          | 1                                       |
| Malawi                           | -  | -          | -                 | 14         | 2                                     | 4          | 6          | 26          | 2,08%         | 1                           | 7          | 1                                       |
| Mali                             | -  | -          | 2                 | 20         | 2                                     | 2          | 9          | 35          | 2,80%         | 6                           | 8          | -                                       |
| Maroc                            | -  | 2          | -                 | 11         | 1                                     | -          | 6          | 20          | 1,60%         | 3                           | 6          | 1                                       |
| Maurice                          | -  | 1          | 1                 | 6          | -                                     | -          | -          | 8           | 0,64%         | -                           | -          | -                                       |
| Mauritanie                       | -  | 1          | -                 | 10         | 1                                     | 2          | -          | 14          | 1,12%         | 1                           | -          | -                                       |
| Mozambique                       | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | 1          | 8          | 10          | 0,80%         | -                           | 8          | -                                       |
| Namibie                          | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | -          | -          | 1           | 0,08%         | -                           | -          | 1                                       |
| Niger                            | -  | -          | 3                 | 9          | -                                     | -          | -          | 12          | 0,96%         | 2                           | -          | -                                       |
| Nigeria                          | 1  | 2          | 5                 | 35         | -                                     | 3          | 8          | 54          | 4,33%         | 21                          | 9          | 2                                       |
| Ouganda                          | -  | 2          | 1                 | 20         | 1                                     | 10         | 7          | 41          | 3,29%         | 3                           | 6          | -                                       |
| République centrafricaine        | -  | -          | -                 | 2          | -                                     | 1          | 2          | 5           | 0,40%         | -                           | 5          | -                                       |
| République démocratique du Congo | -  | 1          | -                 | 3          | 1                                     | -          | 7          | 12          | 0,96%         | 4                           | 9          | -                                       |
| Rwanda                           | -  | -          | 2                 | 12         | -                                     | 4          | 7          | 25          | 2,00%         | 3                           | 7          | -                                       |
| Sao Tomé-et-Principe             | -  | -          | -                 | -          | -                                     | -          | -          | -           | 0,00%         | -                           | -          | -                                       |
| Sénégal                          | -  | -          | 5                 | 33         | 1                                     | 6          | 9          | 54          | 4,33%         | 9                           | 9          | -                                       |
| Seychelles                       | -  | -          | -                 | -          | -                                     | 1          | -          | 1           | 0,08%         | -                           | -          | -                                       |
| Sierra Leone                     | -  | -          | -                 | 10         | 1                                     | -          | 6          | 17          | 1,36%         | 7                           | 5          | 1                                       |
| Somalie                          | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | -          | -          | 1           | 0,08%         | -                           | -          | -                                       |
| Soudan                           | -  | -          | -                 | 6          | -                                     | -          | 3          | 9           | 0,72%         | -                           | 4          | -                                       |
| Swaziland                        | -  | -          | -                 | 1          | -                                     | -          | -          | 1           | 0,08%         | -                           | -          | 1                                       |
| Tanzanie                         | -  | -          | -                 | 16         | -                                     | 2          | 8          | 26          | 2,08%         | 4                           | 7          | 1                                       |
| Tchad                            | -  | -          | -                 | 8          | 1                                     | 2          | 3          | 14          | 1,12%         | 7                           | 8          | -                                       |
| Togo                             | -  | -          | 1                 | 7          | -                                     | 2          | 1          | 11          | 0,88%         | 7                           | 6          | 1                                       |
| Tunisie                          | -  | 2          | 2                 | 27         | 1                                     | 2          | -          | 34          | 2,72%         | 155                         | -          | -                                       |
| Zambie                           | -  | 1          | 3                 | 14         | 1                                     | 5          | 4          | 28          | 2,24%         | -                           | 7          | -                                       |
| Zimbabwe                         | 1  | -          | 1                 | 14         | 1                                     | 4          | -          | 21          | 1,68%         | 3                           | 7          | 1                                       |
| <b>TOTAL RÉGIONAUX</b>           | <b>7</b>   | <b>22</b>  | <b>55</b>         | <b>599</b> | <b>25</b>                             | <b>106</b> | <b>159</b> | <b>973</b>  | <b>77,96%</b> | <b>478</b>                  | <b>203</b> | <b>25</b>                               |

**Tableau 5.3** (suite)

Effectif de la Banque par pays (personnel d'encadrement, de la catégorie professionnelle et des services généraux) au 31 décembre 2012

| PAYS MEMBRES NON RÉGIONAUX                 | PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DE LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE<br>en poste au 31 décembre 2012 |                |                   |                |                                       |                |                |                |                | AUTRE PERSONNEL<br>en poste |                |   |
|--|--|----------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|---|
|  | Vice-présidents  | Directeurs     | Chefs de division | Autres PL      | Personnel des Bureaux extérieurs (BE) |                |                | Total EL/PL    | % des PL       | Personnel GS                |                | SABD<br>Conseillers<br>d'administrateur |
|  |  |                |                   |                | International<br>Rep. rés.            | PL             | Local PL       |                |                | Siège Régulier              | BE Local       |   |
| Allemagne                                  | -  | -              | -                 | 14             | -                                     | 4              | -              | 18             | 1,44 %         | 1                           | -              | -                                       |
| Arabie saoudite                            | -  | -              | -                 | 2              | -                                     | -              | -              | 2              | 0,16 %         | -                           | -              | -                                       |
| Argentine                                  | -  | -              | -                 | -              | -                                     | -              | -              | -              | 0,00 %         | -                           | -              | -                                       |
| Autriche                                   | -  | -              | -                 | 2              | -                                     | -              | -              | 2              | 0,16 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Belgique                                   | -  | 1              | 1                 | 4              | -                                     | 1              | -              | 7              | 0,56 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Bésil                                      | -  | -              | -                 | -              | -                                     | -              | -              | -              | 0,00 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Canada                                     | -  | 2              | 1                 | 29             | 1                                     | 4              | -              | 37             | 2,96 %         | 2                           | -              | -                                       |
| Chine                                      | -  | -              | 1                 | 3              | -                                     | -              | -              | 4              | 0,32 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Corée                                      | -  | -              | -                 | 3              | -                                     | -              | -              | 3              | 0,24 %         | -                           | -              | -                                       |
| Danemark                                   | -  | 1              | -                 | 4              | -                                     | 1              | -              | 6              | 0,48 %         | -                           | -              | -                                       |
| Espagne                                    | -  | -              | 1                 | 5              | -                                     | -              | -              | 6              | 0,48 %         | -                           | -              | 1                                       |
| États-Unis d'Amérique                      | -  | 2              | 6                 | 27             | -                                     | 6              | -              | 41             | 3,29 %         | -                           | -              | 2                                       |
| Finlande                                   | -  | -              | -                 | 3              | -                                     | -              | -              | 3              | 0,24 %         | -                           | -              | -                                       |
| France                                     | -  | 3              | 5                 | 62             | 1                                     | 5              | -              | 76             | 6,09 %         | 10                          | -              | -                                       |
| Inde                                       | -  | 3              | -                 | 8              | -                                     | 1              | -              | 12             | 0,96 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Italie                                     | -  | -              | -                 | 6              | -                                     | -              | -              | 6              | 0,48 %         | -                           | -              | -                                       |
| Japon                                      | -  | 1              | -                 | 7              | -                                     | -              | -              | 8              | 0,64 %         | -                           | -              | -                                       |
| Koweït                                     | -  | -              | -                 | -              | -                                     | -              | -              | -              | 0,00 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Norvège                                    | -  | -              | -                 | 1              | -                                     | 1              | -              | 2              | 0,16 %         | -                           | -              | -                                       |
| Pays-Bas                                   | -  | -              | -                 | 5              | -                                     | -              | -              | 5              | 0,40 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Portugal                                   | -  | -              | -                 | 3              | -                                     | 1              | -              | 4              | 0,32 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Royaume-Uni                                | 1  | 2              | 2                 | 13             | -                                     | 2              | -              | 20             | 1,60 %         | 2                           | 1              | 1                                       |
| Suède                                      | -  | 1              | -                 | 3              | 1                                     | -              | -              | 5              | 0,40 %         | -                           | -              | 1                                       |
| Suisse                                     | -  | -              | 2                 | 6              | -                                     | -              | -              | 8              | 0,64 %         | -                           | -              | 1                                       |
| <b>TOTAL NON-RÉGIONAUX</b>                 | <b>1</b>   | <b>16</b>      | <b>19</b>         | <b>210</b>     | <b>3</b>                              | <b>26</b>      | <b>-</b>       | <b>275</b>     | <b>22,04 %</b> | <b>15</b>                   | <b>1</b>       | <b>14</b>                               |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                       | <b>8</b>   | <b>38</b>      | <b>74</b>         | <b>809</b>     | <b>28</b>                             | <b>132</b>     | <b>159</b>     | <b>1 248</b>   | <b>100 %</b>   | <b>493</b>                  | <b>204</b>     | <b>39</b>                               |
| <b>Nombre de femmes par catégorie</b>      | <b>2</b>   | <b>6</b>       | <b>23</b>         | <b>249</b>     | <b>8</b>                              | <b>25</b>      | <b>29</b>      | <b>342</b>     |                | <b>309</b>                  | <b>84</b>      | <b>10</b>                               |
| <b>Pourcentage de femmes par catégorie</b> | <b>25,00 %</b>   | <b>15,79 %</b> | <b>31,08 %</b>    | <b>30,78 %</b> | <b>28,57 %</b>                        | <b>18,94 %</b> | <b>18,24 %</b> | <b>27,40 %</b> |                | <b>62,68 %</b>              | <b>41,18 %</b> | <b>25,64 %</b>                          |

EL : Cadres de la Haute direction ; GS : Personnel de la catégorie des services généraux

PL : Personnel de la catégorie professionnelle ; Rep. rés. : Représentant résident ; SABD : Personnel relevant des administrateurs







# Chapitre 6

## Fonctions de surveillance et activités des Conseils

La représentation des actionnaires et la surveillance à la Banque sont assurées par le biais des Conseils des gouverneurs et d'administration. Composé de 77 membres représentant chacun des pays membres, le Conseil des gouverneurs est l'organe suprême de l'institution. Le Conseil d'administration résident est composé de 20 membres, chacun représentant généralement un groupe de pays (s'agissant du Fonds, le Conseil des gouverneurs compte 78 membres et le Conseil d'administration en compte 14). Le Conseil d'administration définit les politiques et les lignes directrices et supervise l'ensemble des opérations du Groupe de la Banque ainsi que les questions financières et administratives. En 2012, les débats au sein des Conseils ont porté essentiellement sur la façon de mieux positionner la Banque pour qu'elle accompagne efficacement la transformation de l'Afrique, contribue à l'amélioration de sa croissance et en pérennise les fruits. Du point de vue institutionnel, la décentralisation et le projet de retour des opérations de la Banque à son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire, ont également dominé les débats. Ce chapitre passe en revue les activités des Conseils pendant l'année écoulée.

## 6.1 Conseils des gouverneurs

*Les Conseils des gouverneurs ont félicité le Groupe de la Banque pour avoir tenu bon en pleines turbulences mondiales.*

Les Conseils des gouverneurs de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement se sont réunis à Arusha, en Tanzanie, le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin, dans le cadre des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque, axées sur le thème « L'Afrique et le nouveau paysage mondial : défis et opportunités ». Le Dialogue des gouverneurs a porté sur la Stratégie décennale, alors en cours d'élaboration. Les gouverneurs ont souligné que, même dans un contexte d'incertitude économique persistante à l'échelle mondiale, les économies africaines avaient fait montre de résilience, de dynamisme, de croissance, et laissé entrevoir des perspectives encourageantes, et que les récentes réformes de la Banque en feraient un partenaire encore plus solide pour le développement du continent. En ce qui concerne la Stratégie décennale, les gouverneurs ont instamment demandé à la Banque de mettre en place des initiatives novatrices pour résorber le déficit d'infrastructures dont souffre le continent, en particulier en matière de préparation et de financement des projets d'infrastructure. Au cours de ces assises, le Conseil des gouverneurs de la Banque a également adopté une résolution autorisant l'adhésion à la BAD de la République du Soudan du Sud, le tout nouvel État africain, et une augmentation spéciale du capital nécessaire à cette fin. En octobre 2012, le Comité consultatif du Conseil des gouverneurs

de la Banque (CCG), instance de dialogue sur les politiques, a examiné la Feuille de route pour le retour des opérations de la Banque à son siège à Abidjan et l'a entérinée pour présentation au Conseil des gouverneurs lors des Assemblées annuelles 2013, qui se tiendront à Marrakech.

## 6.2 Conseils d'administration

*En 2012, le travail des Conseils d'administration a essentiellement porté sur d'importantes politiques et stratégies opérationnelles, ainsi que sur le projet de retour à Abidjan.*

Les Conseils d'administration ont consacré un temps considérable à l'examen de questions opérationnelles et institutionnelles stratégiques. Les discussions les plus importantes et de vaste portée avaient trait à la Stratégie décennale (2013-2022) de la Banque, en particulier au double objectif de croissance inclusive et de transition vers la croissance verte, ainsi qu'aux axes stratégiques prioritaires. En adoptant la Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque, les Conseils ont voulu concilier la résorption urgente du déficit de l'Afrique en matière d'énergie et la nécessité d'assurer un développement durable.



© Banque africaine de développement

Les Conseils ont également adopté une Politique révisée en matière d'opérations d'appui programmatique appelée à guider le soutien de la Banque aux réformes stratégiques dans les PMR, le dialogue sur les politiques et les appuis budgétaires aux États fragiles. À la faveur de l'examen de la Politique et de la Stratégie de développement du secteur privé, les Conseils ont également jeté les bases d'une approche nouvelle et intégrée en matière de développement du secteur privé. Pour mieux asseoir les principes de bonne gouvernance, en particulier la transparence, l'ouverture et la responsabilisation, les Conseils ont approuvé une politique nouvelle et ambitieuse en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information et, pour favoriser une collaboration plus fructueuse avec les parties prenantes, ils ont adopté un Cadre de coopération avec les organisations de la société civile.

Les Conseils ont en outre exercé leurs fonctions à travers leurs sept (7) comités, à savoir :

- le Comité d'éthique (ECBD) ;
- le Comité plénier (CWHOLE) ;
- le Comité du rapport annuel (ANRE) ;
- le Comité d'audit et des finances (AUF1) ;
- le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) ;
- le Comité des affaires administratives et des politiques en matière de ressources humaines (CAHR) ; et
- le Comité des affaires administratives concernant les Conseils d'administration (AMBD).

Pour mieux évaluer les besoins de développement et les résultats sur le terrain, ainsi que pour nouer le dialogue avec les principales parties prenantes dans les secteurs privé et public, les membres des Conseils ont visité certains PMR. En 2012, ils se sont rendus à Djibouti, au Ghana et en Ouganda, et ont pu prendre la mesure des questions de développement vues sous l'angle des bénéficiaires, y compris des besoins, problèmes et effets potentiels des projets qu'ils ont approuvés, et en ont profité pour renforcer le dialogue sur les politiques entre la Banque et les autorités compétentes, les donateurs, le secteur privé et la société civile. Les conseillers supérieurs et les conseillers des administrateurs ont effectué des visites analogues au Sénégal, à Maurice et au Zimbabwe.





## Partie III

Gestion financière et  
états financiers



# Chapitre 7

## Gestion financière et états financiers de la BAD, du FAD et du FSN

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne  
en matière de communication de l'information financière

Rapport du commissaire aux comptes concernant l'efficacité des mécanismes  
de contrôle interne en matière de communication de l'information financière

### **Banque africaine de développement**

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers et rapport du commissaire aux comptes

Budget administratif de l'exercice 2013

### **Fonds africain de développement**

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers à vocation spéciale et rapport du commissaire aux comptes

Budget administratif de l'exercice 2013

### **Fonds spécial du Nigeria**

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers et rapport du commissaire aux comptes



## Rapport de la Direction concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de communication de l'information financière

Date : le 27 mars 2013

La Direction du Groupe de la Banque africaine de développement (le « Groupe de la Banque ») est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité globale de ses états financiers publiés. Pour la Banque africaine de développement et le Fonds spécial du Nigeria, les états financiers sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) édictées par le Conseil des normes comptables internationales, tandis que, pour le Fonds africain de développement, ils sont préparés en tant qu'états à vocation spéciale.

Les états financiers ont été vérifiés par le cabinet d'experts comptables indépendant KPMG, dont les experts ont bénéficié d'un accès illimité à toute la documentation financière et aux données connexes, notamment les procès-verbaux de toutes les réunions des Conseils d'administration et des comités du Conseil. La Direction estime que toutes les informations transmises au commissaire aux comptes au cours de sa mission de vérification sont valides et appropriées. Le rapport du commissaire aux comptes est joint aux états financiers vérifiés.

La Direction a l'obligation de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne efficaces de l'information financière conformément aux normes comptables. Le système de contrôle interne comporte des mécanismes de suivi et de correction des anomalies identifiées. Les mécanismes de contrôle interne relatifs à la communication d'information financière font l'objet d'examen et de tests de la part de la Direction et du département de l'audit interne ; en cas de besoin, ils sont révisés. La Direction est d'avis que ces dispositifs de contrôle garantissent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Tout système de contrôle interne comporte des faiblesses inhérentes, liées notamment à la possibilité d'une erreur humaine et au contournement de contrôles. Ainsi, un système de contrôle interne efficace ne peut-il que donner des assurances raisonnables et non absolues concernant les états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut changer avec les circonstances.

Les Conseils d'administration du Groupe de la Banque ont mis sur pied un comité d'audit et des finances (AUF), qui aide les Conseils à s'assurer que les pratiques comptables du Groupe de la Banque sont saines et que les contrôles internes en matière de finance et de comptabilité créés par la Direction sont effectivement mis en œuvre. AUF, qui est entièrement constitué de membres choisis du Conseil d'administration, supervise le processus de sélection du commissaire aux comptes et fait une recommandation pour cette sélection au Conseil d'administration, lequel à son tour, fait une recommandation pour l'approbation du Conseil des gouverneurs. AUF se réunit périodiquement avec la Direction pour passer en revue des questions d'intérêt financier, comptable ou en matière d'audit. Le commissaire aux comptes et les auditeurs internes se réunissent régulièrement avec AUF pour discuter de l'adéquation des mécanismes de contrôle interne relatifs à l'information financière ou à toute autre question qui nécessite l'attention de AUF.

L'évaluation par la Banque de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne a été basée sur le « Cadre intégré de contrôle interne » publié par le Comité de Parrainage d'Organisations de la Commission Treadway (COSO). Sur la base de cette évaluation, la Direction atteste que le Groupe de la Banque a maintenu des mécanismes de contrôle interne efficaces de l'information financière présentée dans les états financiers au 31 décembre 2012. La Direction n'est consciente d'aucune faiblesse significative en matière de contrôle susceptible d'affecter la fiabilité des états financiers de 2012.

En plus de donner une opinion d'audit concernant la fidélité des états financiers de 2012, le commissaire aux comptes du Groupe de la Banque a effectué une évaluation indépendante du cadre de contrôle interne du Groupe de la Banque et son opinion à ce sujet est présentée séparément dans ce rapport annuel.

Charles O. Boamah  
VICE-PRÉSIDENT, FINANCE

Donald Kaberuka  
PRÉSIDENT

Anthony O. Odukomaiya  
CONTRÔLEUR





**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Groupe de la Banque Africaine de Développement

Agence Temporaire de relocalisation  
15 Avenue du Ghana  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie

### Rapport du commissaire aux comptes à l'attention du Conseil des Gouverneurs du Groupe de la Banque Africaine de Développement concernant l'efficacité du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2012

#### *Périmètre*

Nous avons procédé à l'examen du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers de la BAD, du FAD et du FSN (ensemble 'le Groupe de la Banque') au 31 décembre 2012 sur la base des critères décrits dans le document '*Internal Control – Integrated Framework*' publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

#### *Responsabilité de la Direction*

Il incombe à la Direction du Groupe de la Banque de mettre en place et de maintenir un contrôle interne effectif relatif à l'établissement des états financiers et d'évaluer son efficacité. La direction a affirmé l'efficacité du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque au 31 décembre 2012.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque sur la base de nos vérifications.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000* publiée par l'*International Auditing and Standards Board*. Ces procédures requièrent que nous planifions et effectuions des travaux nous permettant d'obtenir une assurance raisonnable que le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque est, dans tous ses aspects significatifs, efficace.

Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque, à évaluer le risque qu'une faiblesse significative existe, à tester et à évaluer la conception et le fonctionnement du contrôle interne en fonction des risques identifiés. Ils ont également consisté à réaliser toute autre procédure que nous avons pu juger nécessaire. Nous estimons que nos travaux sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



*Groupe de la Banque Africaine de Développement  
Rapport du commissaire aux comptes à l'attention du  
Conseil des Gouverneurs du Groupe de la Banque Africaine  
de Développement concernant l'efficacité du contrôle  
interne relatif à l'établissement des états financiers*

### **Limites inhérentes**

Le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers d'une entité est conçu pour donner une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement admis. Le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers comprend les principes et les procédures qui (i) s'appliquent à la tenue d'enregistrements comptables reflétant exactement et fidèlement et de manière suffisamment détaillée, les transactions et l'utilisation relatives aux actifs de l'entité ; (ii) donnent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées de manière à permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement admis et que les recettes et les dépenses de l'entité s'effectuent seulement selon les autorisations de la Direction ; et (iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de l'entité susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

Compte tenu de ses limites inhérentes, le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers peut ne pas prévenir ou détecter certaines anomalies. Par ailleurs, les projections sur les périodes à venir des évaluations d'efficacité sont sujettes au risque que des contrôles pourraient devenir inopérants à la suite d'un changement de circonstances ou que le degré de respect des principes et des procédures pourrait se détériorer.

### **Opinion**

A notre avis, le Groupe de la Banque a maintenu, au 31 décembre 2012, un contrôle interne relatif à l'établissement de ses états financiers efficace dans tous ses aspects significatifs, sur la base des critères décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*.

Nous avons procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à l'audit des états financiers au titre de l'exercice 2012 de la BAD, du FAD et du FSN et avons émis des opinions sans réserve sur ces états financiers.

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Valéry Foussé  
Associé

# BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

## Gestion financière

### Avantages d'une stratégie d'investissement prudente

La Banque n'est pas à l'abri des diverses conséquences de la crise économique et financière mondiale de ces dernières années, ni de celles découlant de l'aggravation de la crise de la dette dans la zone euro en 2012. L'année dernière a été caractérisée par des dégradations de notes de crédit dans plusieurs régions du monde, affectant des entités aussi bien souveraines que bancaires. Elle a également mis à nu les imbrications accrues existant entre la solvabilité des pays, le secteur bancaire et la performance économique, toutes choses qui pourraient amplifier les risques systémiques.

Malgré ces difficultés, la stratégie d'investissement de la Banque s'est adaptée à l'évolution rapide de l'environnement des marchés financiers internationaux. La Banque utilise une gamme d'instruments financiers pour satisfaire les besoins de ses emprunteurs, gérer son bilan afin d'atténuer l'impact des variations des taux d'intérêts et de change sur les marchés, mais aussi pour investir temporairement ses liquidités en attendant leur décaissement. Ses objectifs primordiaux consistent à renforcer la qualité du crédit et le profil de liquidité des portefeuilles de placements tout en limitant la volatilité de leurs rendements. La Banque a progressivement révisé et appliqué une combinaison d'actifs plus défensive en ciblant des contreparties ayant de hautes notations de crédit et en investissant dans des titres à faible rendement mais sécurisés, y compris la détention d'une réserve substantielle de liquidité, souvent auprès de banques centrales, tout en réduisant l'échéance moyenne du portefeuille détenu à des fins de transaction. La Banque a tiré profit de sa stratégie prudente d'investissement. Le portefeuille de trésorerie de la Banque s'est considérablement amélioré par rapport à l'exercice précédent, non seulement en valeur absolue (revenu total des placements) mais aussi en termes relatifs (performance mesurée par rapport à l'indice de référence).

### Adaptation de la Banque aux risques liés à l'évolution du portefeuille

L'environnement opérationnel de la Banque continue, dans une large mesure, d'être affectée par la persistance d'événements socio-politiques en Afrique du Nord, région où la concentration de son portefeuille est la plus forte. Cette situation a été aggravée par l'impact de la crise de la zone euro sur des clients importants, laquelle s'est traduite par la réduction des échanges commerciaux, des flux d'investissements directs étrangers (IDE) et de l'activité touristique. Résultat, le profil de risque de crédit de certains clients de la Banque s'est fortement détérioré, entraînant des dégradations en série de leurs notes de la part des agences de notation et du propre système de notation

interne de la Banque. La détérioration de l'environnement de crédit subie par certains des clients de la Banque a eu des répercussions sur la croissance de son portefeuille du secteur public. En outre, le portefeuille du secteur privé, qui est plus risqué que le portefeuille du secteur public, a continué de croître à un rythme plus rapide que celui du secteur public, mais de moindre ampleur que les années antérieures.

Pour réduire les risques potentiels, la Banque a, ces dernières années, considérablement amélioré son cadre de gestion de risque et ses processus de crédit pour assurer la solidité de ses fonctions de gestion de risque. Les mesures spécifiques prises comprennent notamment : l'amélioration du cadre de gouvernance de risque de la Banque à travers la création d'un Comité de risque de crédit ; l'amélioration des capacités analytiques de la Banque à travers le recrutement de gestionnaires de risque de crédit compétents et expérimentés ; la mise en place de modèles d'évaluation du risque de crédit robustes et optimisés ; le renforcement de l'infrastructure de gestion du risque de crédit pour améliorer la qualité à l'entrée ; la mise en place d'une plateforme intégrée de pointe pour la gestion du risque de crédit, permettant à toutes les parties prenantes impliquées dans l'évaluation du risque de crédit d'améliorer l'efficacité de leurs travaux.

La Banque a renforcé le suivi de son portefeuille actuel et continué de prendre des mesures prospectives de restructuration, y compris l'annulation de prêts signés mais non décaissés depuis une longue période, afin de rendre disponibles des ressources pour de nouveaux prêts.

En outre, la Banque a mis en place des volants de fonds propres pour s'assurer une certaine flexibilité dans la poursuite de ses interventions contra-cycliques, tout en couvrant d'éventuelles pertes potentielles non prévues. La collaboration étroite avec les institutions sœurs (Banque mondiale et FMI) a été renforcée pour améliorer la coordination des interventions futures dans ces pays. La Banque continue d'explorer des mesures pour diversifier davantage son portefeuille afin d'en réduire le risque de concentration évoqué plus haut. Par ailleurs, la Banque a amélioré son cadre de gestion des garanties pour assurer le maintien de leur valeur adéquate.

Étant donné que l'environnement opérationnel est devenu de plus en plus risqué tout au long de l'année, la Banque a augmenté la fréquence des tests de résistance et d'établissement de rapports sur les résultats à l'attention de la Haute direction et du Conseil. Cette démarche a été sensiblement renforcée avec l'achèvement de la première phase du projet de tableau de bord des risques, qui vise à fournir les éléments d'une évaluation rapide et éclairée des risques. La Banque reste bien capitalisée, et les tests de résistance de l'adéquation de ses fonds propres montrent qu'elle a la capacité de résister à un certain nombre de scénarios de choc.

### Souscriptions au capital

Le capital-actions de la Banque est constitué du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable sur une période déterminée par la résolution du Conseil des gouverneurs portant approbation de l'augmentation générale du capital y relative. Le capital appelable de la Banque est payable, lorsque la Banque en a besoin, pour honorer ses obligations au titre d'emprunts de fonds à intégrer dans ses ressources ordinaires en capital ou au titre de garanties qui engagent ces ressources. Ainsi, les détenteurs d'obligations et de garanties émises par la Banque sont protégés, dans le cas peu probable où celle-ci ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières. Toutefois, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel sur le capital de la Banque.

À la suite de l'approbation d'une augmentation générale de 200 % du capital de la Banque par le Conseil des gouverneurs en 2010, le capital autorisé de la Banque africaine de développement est passé à 67,69 milliards d'UC avec la création de 4 374 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 000 UC chacune. Six pour cent (6 %) des actions créées dans le cadre de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) sont libérés (2,62 milliards d'UC), et 94 % (41,12 milliards d'UC) sont sujets à appel. Conformément à la résolution régissant cette augmentation de capital, les nouvelles actions de l'AGC-VI ont été allouées aux pays membres régionaux et non régionaux, dans des proportions qui garantissent, après leur souscription intégrale, que le groupe régional détienne 60 % du capital total et le groupe non régional 40 %. Au 31 décembre 2012, les souscriptions de 71 pays membres (49 pays régionaux et 22 pays non régionaux) sont entrées en vigueur.

En 2010, le Canada et la Corée avaient répondu favorablement à la nécessité, pour la Banque, d'accroître sa capacité financière, en attendant la conclusion de l'AGC-VI, en lui offrant une augmentation temporaire de leurs actions sujettes à appel, mais non assorties de droits de vote. Suite à l'adoption de la résolution du Conseil des gouverneurs portant retrait et annulation des 163 296 actions sujettes à appel, non assorties de droits de vote, souscrites par le Canada, le nombre d'actions autorisées de la Banque a diminué, passant de 6 768 746 actions à 6 605 450

actions en 2011. Cette annulation a ramené le capital autorisé total de la Banque à 66,05 milliards d'UC. Le capital autorisé a encore baissé pour s'établir à 6 586 036 actions suite à l'annulation des 19 414 actions qui ont aussi été temporairement allouées à la République de Corée après l'entrée en vigueur de sa souscription au capital de l'AGC-VI.

En 2012, pour permettre l'adhésion du Soudan du Sud, la Banque a procédé à une augmentation spéciale du capital de 111 469 actions, ce qui a porté le montant total du capital autorisé à 66,98 milliards d'UC au 31 décembre 2012.

La fraction libérée de la souscription à l'AGC-VI est payable en huit tranches annuelles égales pour les pays membres régionaux admissibles au guichet de la BAD et les pays membres non régionaux, et en douze tranches annuelles égales pour les pays membres régionaux admissibles au guichet du FAD. Certains pays membres ont décidé de payer leur souscription en un nombre plus réduit de tranches, selon un calendrier de paiement anticipé qui leur permettra de bénéficier, en conséquence, d'une décote sur leur souscription à l'AGC-VI.

Le paiement de la première tranche par un pays membre est l'élément déclencheur de la souscription à la fraction intégrale du capital appelable, et les actions représentant la fraction libérée de la souscription ne sont émises que lorsque la Banque reçoit le paiement effectif y afférent. Le tableau 7.1 ci-dessous résume l'évolution du capital autorisé, du capital libéré, du capital appelable et du capital souscrit de la Banque à la fin des trois derniers exercices financiers.

Au 31 décembre 2012, le capital libéré de la Banque s'élève à 4,96 milliards d'UC, avec un capital versé (à savoir la portion du capital libéré qui a été effectivement payée) de 2,84 milliards d'UC, comparé à 3,29 milliards d'UC et 2,51 milliards d'UC représentant respectivement le capital libéré et le capital versé à la fin de 2011. Le capital appelable de la Banque s'élève à 60,25 milliards d'UC au 31 décembre 2012, dont 21,18 milliards d'UC provenant de pays membres non emprunteurs notés A- et plus, contre 34,03 milliards d'UC et 18,63 milliards d'UC, respectivement à la fin de l'année précédente.

**Tableau 7.1**

Capital de la Banque autorisé et souscrit, 2010 à 2012  
(en millions d'UC)

|  | 2012          | 2011          | 2010          |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Capital autorisé</b>                  | <b>66 975</b> | <b>66 055</b> | <b>67 687</b> |
| Capital libéré                           | 4 963         | 3 289         | 2 376         |
| Capital appelable                        | 60 252        | 34 033        | 21 549        |
| <b>Montant total du capital souscrit</b> | <b>65 215</b> | <b>37 322</b> | <b>23 925</b> |

Conformément au Règlement de la Banque sur la cession d'actions, les actions échues impayées sont retirées après une période déterminée et offertes pour souscription aux pays membres au sein du même groupe (régional ou non régional).

La situation des souscriptions au capital au 31 décembre 2012 est présentée dans l'état des souscriptions au capital-actions et pouvoirs de vote, qui fait partie des états financiers inclus dans le présent rapport.

### Notation de la Banque

Outre le fait que les principaux paramètres relatifs à sa solidité financière font l'objet d'un suivi et d'une gestion rigoureux, la Banque est notée par quatre grandes agences. Pour 2012, toutes les quatre grandes agences, à savoir Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings et Japan Credit Rating ont, encore une fois, réaffirmé leurs notes AAA et AA+ respectivement pour la dette privilégiée et la dette subordonnée de la Banque africaine de développement, ainsi que la stabilité de ses perspectives. Ces notes témoignent de la solidité de la situation financière de la Banque, y compris une bonne adéquation de ses fonds propres, une prudence au niveau de la gestion financière et des politiques de la Banque, un appui ferme dont elle bénéficie auprès de ses actionnaires, et son statut de créancier privilégié.

En novembre 2012, Standard & Poor's a publié, pour les institutions multilatérales de financement, sa méthodologie de notation révisée qui évalue l'impact de l'appui des actionnaires ainsi que le profil de crédit intrinsèque d'une institution. En janvier 2013, sur la base de sa méthodologie révisée, l'agence a réaffirmé la note AAA de la Banque ainsi que ses perspectives stables, après avoir pris en compte l'appui des actionnaires. Elle a également décerné à la Banque la note AA+ déterminée par son profil de crédit intrinsèque, citant de très solides évaluations de ses profils opérationnel et financier.

### Emprunts

La Banque s'efforce de mobiliser des fonds sur les marchés de capitaux au coût le moins élevé possible pour soutenir ses activités de prêt. Ses notes de crédit de tout premier ordre lui permettent d'émettre des titres à des taux d'intérêts compétitifs. Ses activités d'emprunt sont guidées par les besoins des clients et les besoins en flux de trésorerie, les objectifs de la gestion actif/passif et les politiques de gestion des risques.

Le programme d'emprunts 2012 sur les marchés de capitaux avait été approuvé à hauteur d'un montant maximum de 3,5 milliards d'UC, dont une fraction pouvant aller jusqu'à 70 millions d'UC au titre de l'Initiative de l'assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA)<sup>1</sup>. Durant l'année, la Banque a mobilisé

en tout 2,5 milliards d'UC avec une échéance moyenne pondérée de 5,9 ans. Aucun montant n'a été utilisé au titre de l'initiative EPSA. Le montant effectivement mobilisé a été déterminé par les besoins de décaissement sur les projets.

En janvier 2012, la Banque a effectué avec succès une émission obligataire multimarchés de référence avec une échéance de 5 ans et un montant de 1 milliard de dollars EU. L'émission a été augmentée en novembre d'un montant de 500 millions de dollars EU. Ces opérations sont en phase avec la stratégie visant à maintenir sa présence sur le marché du dollar et en offrant aux investisseurs au moins une nouvelle obligation liquide de référence tous les ans. En outre, la Banque est intervenue très activement sur le marché du dollar australien (AUD) par des émissions obligataires kangourou, qui ont permis de mobiliser 1,2 milliard d'AUD au total. Ce montant comprend une émission obligataire kangourou à 10 ans, qui a été effectuée en mars pour un montant de 500 millions d'AUD, qui a depuis lors atteint 1 milliard d'AUD suite à des augmentations de l'opération.

Fort du succès de ces transactions publiques, la Banque a effectué des emprunts à des taux très compétitifs grâce à d'autres émissions sur des marchés importants, des placements privés et des obligations uridashi. En effet, la Banque a bénéficié d'un bon accès à tous les segments des marchés de capitaux pour procéder à des emprunts. Le coût moyen des fonds levés en 2012 est resté inférieur aux taux de référence respectifs de Libor USD à 6 mois, Euribor à 6 mois et Jibar à 3 mois.

En 2012, la Banque a réalisé une percée décisive sur les marchés de capitaux de l'Ouganda. Le shilling ougandais (UGX) a été désigné en tant qu'une des monnaies de prêt de la Banque en septembre 2011. Suite à cette décision, la Banque a mis en place un programme de bons à moyen terme de 125 milliards d'UGX pour effectuer des émissions sur les marchés de capitaux ougandais et, en juillet 2012, elle a procédé à une émission obligataire de 12,5 milliards d'UGX. Cette émission a été effectuée au titre du programme de bons à moyen terme en UGX de la Banque et a un coupon, qui sera réévalué à intervalles de 2 ans, fixé à 85 % du rendement du bon du trésor à 2 ans du gouvernement ougandais. À la différence des précédentes émissions obligataires de la Banque en monnaies africaines, tous les paiements du coupon et du principal s'effectueront en UGX, la transaction n'étant assortie d'aucun swap de devises. Le produit de cette transaction a été rétrocédé à HFB, un établissement ougandais de prêts hypothécaires.

Par ailleurs, en 2012, la Banque et la Société financière internationale (IFC) ont signé un accord-cadre de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) en vue de procéder à des

<sup>1</sup> EPSA est une initiative conjointe avec le gouvernement du Japon, en vertu de laquelle celui-ci a mis des fonds à la disposition de la Banque à travers l'Agence japonaise de coopération internationale. Ces fonds devraient être utilisés pour soutenir des projets opérant dans le secteur privé au niveau du continent.

transactions de change croisées pour faciliter des prêts et des émissions obligataires en monnaies nationales en Afrique. Il s'agit du premier accord-cadre de l'ISDA jamais signé par l'une ou l'autre de ces deux institutions avec une autre institution financière multilatérale. L'accord permettra à la Banque et à l'IFC de collaborer et de tirer réciproquement parti de leurs émissions obligataires en monnaies nationales, ce qui renforcera pour les deux institutions la capacité de financement des projets de développement en monnaies nationales.

La Banque procède également à des opérations régulières de rachat de ses obligations, afin de fournir de la liquidité aux investisseurs. En 2012, le montant total de tels rachats se chiffrait à 120,90 millions d'UC contre 75,50 millions d'UC l'année d'avant. Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille d'emprunts de la Banque s'établissait à 13,28 milliards d'UC contre 12,90 milliards d'UC en 2011.

Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'emprunts de 2013 pour un montant maximum de 3,76 milliards d'UC, dont un montant maximum de 3,63 milliards d'UC à lever sur les marchés des capitaux et une enveloppe de 130 millions d'UC au titre de l'initiative EPSA.

#### Obligations socialement responsables

En 2012, la Banque a enregistré un accroissement sensible de demandes d'obligations socialement responsables provenant du Japon. Les investisseurs de détail japonais étaient essentiellement intéressés par les titres liés au thème de l'éducation. Au cours de l'année, la Banque a, de ce fait, procédé à l'émission d'obligations uridashi socialement responsables y relatif, pour un montant total de 64 millions d'UC dans diverses devises, notamment BRL, TRY et ZAR. Elle a pu également attirer des investisseurs institutionnels socialement responsables de Japon grâce à l'émission d'obligations liées aux énergies propres pour un montant de 20 millions de dollars EU.

Le produit de ces obligations uridashi socialement responsables (et des précédentes) a été intégré dans les ressources ordinaires en capital de la Banque. En vertu des conditions dont

sont assorties de telles obligations, la Banque est censée faire, et fait effectivement, de son mieux pour consacrer un montant égal au produit net à des projets liés au thème pertinent, dans le respect de ses normes et directives en matière de prêt.

Le tableau 7.2 ci-dessous donne un aperçu de l'activité de la Banque dans ces secteurs.

#### Placements

La Banque a recours à une gamme d'instruments financiers pour répondre aux demandes de ses emprunteurs, gérer son bilan en vue de limiter l'impact des fluctuations des taux d'intérêts du marché et des taux de change, et place temporairement ses liquidités avant le décaissement. La Banque n'est donc pas à l'abri des divers événements découlant de la crise financière et économique mondiale de ces dernières années et de l'intensification de la crise de la dette de la zone euro en 2012.

L'année dernière a été caractérisée par des baisses des notes de crédit des entités souveraines comme celles des banques. L'année a également été marquée par l'accroissement des liens entre la solvabilité des pays, le secteur bancaire et la performance économique, ce qui pourrait amplifier les risques systémiques.

Face à ces défis, la Banque adapte régulièrement sa stratégie de placement à l'évolution rapide de l'environnement du marché financier mondial, son objectif consistant avant tout à améliorer la qualité du crédit et le profil des portefeuilles de placement tout en limitant la volatilité de leurs rendements. En effet, il est primordial de préserver le capital disponible que de rechercher plus de revenus avec une exposition plus accrue au risque. La Banque a progressivement révisé et adopté une composition de l'actif à caractère plus défensif en ciblant des contreparties disposant de meilleures qualités du crédit et en investissant dans des titres à faible rendement, mais plus sûrs, y compris la constitution d'importantes réserves de trésorerie, souvent auprès des banques centrales, tout en réduisant l'échéance moyenne des portefeuilles détenus à des fins de transaction.

**Tableau 7.2**

Obligations uridashi socialement responsables  
(montants en millions d'UC)

|                                   | Lignes obligataires | Décaissements Cumulés (2010-2012) | Total des obligations émises | Échéances des obligations |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Énergie propre/obligations vertes | 517,6               | 274,0                             | 274,5                        | 3 à 10 ans                |
| Éducation                         | 238,8               | 56,1                              | 162,1                        | 3 à 6 ans                 |
| Eau                               | 1 017,6             | 76,0                              | 39,5                         | 4 ans                     |
| <b>Total</b>                      | <b>1 774,0</b>      | <b>406,1</b>                      | <b>476,1</b>                 |                           |

En dépit d'un environnement du marché financier constamment difficile et parfois volatile, la Banque a tiré partie de sa politique de placement prudente qui a permis à son portefeuille de trésorerie d'enregistrer une performance nettement supérieure à celle de l'année précédente, tant en termes absolus (montant total des revenus des placements) que relatifs (performance mesurée par rapport à l'indice de référence). Les avoirs en banque et les placements en produits de trésorerie (nets des accords de rachat) s'établissaient à 7,37 milliards d'UC au 31 décembre 2012, contre 7,94 milliards d'UC à la fin de 2011. Les revenus des placements en 2012 se sont élevés à 197,65 millions d'UC, soit un rendement de 2,31 % sur un volume moyen de placements de 8,57 milliards d'UC, contre un revenu de 168,85 millions d'UC en 2011, ce qui correspond à un rendement de 2,14 % sur un volume moyen de placements de 7,89 milliards d'UC. L'augmentation du rendement en 2012 tient principalement aux plus-values des portefeuilles détenus à des fins de transaction, résultant du resserrement des marges de crédit durant la période. Cette contribution positive a compensé l'effet négatif de la faiblesse persistante des taux d'intérêts.

Les avoirs liquides de la Banque sont répartis en trois portefeuilles, à savoir le portefeuille opérationnel, le portefeuille prudentiel et le portefeuille adossé aux fonds propres, chacun ayant un indice de référence différent, lié au flux de trésorerie et au profil de risque de ses actifs et de ses sources de financement. Ces indices de référence sont le LIBID 1 mois pour le portefeuille opérationnel, et le LIBOR 6 mois refixé le 1er février et le 1er août pour le portefeuille prudentiel. Les portefeuilles opérationnel et prudentiel sont détenus à des fins de transaction. Le portefeuille adossé aux fonds propres est géré selon un profil de réinvestissement uniforme de 10 % des avoirs nets de la Banque sur une période de 10 ans, et il est détenu au coût amorti.

### Portefeuille de prêts

La Banque octroie des prêts à ses pays membres régionaux (PMR) et aux entreprises du secteur public garanties par l'État. Des prêts sans garantie souveraine sont en outre consentis aux entreprises du secteur privé.

La Banque exécute ses opérations de développement dans un cadre de gestion des risques qui comprend : i) une déclaration relative à l'appétence pour le risque clairement définie pour le risque de crédit des prêts ; ii) une politique d'adéquation des fonds propres et de gestion de l'exposition au risque ; iii) une politique de crédit ; iv) un cadre de gouvernance pour la gestion des risques ; v) des directives de gestion du risque de crédit ; et vi) un processus de crédit de bout en bout. Durant l'exercice, la Banque a mis en place un Comité du risque de crédit devant désormais s'occuper de la surveillance de la gestion du risque des activités de financement du développement, assurée auparavant par ALCO. Le Comité du risque de crédit est chargé de veiller à la mise en œuvre efficace des politiques de crédit de la Banque et du suivi de toutes les questions de risque de crédit liées aux opérations souveraines et non souveraines, y compris un examen rigoureux de toutes les transactions du secteur privé et la bonne gestion du portefeuille.

Le montant cumulé des prêts signés, net d'annulations, s'est élevé à 29,71 milliards d'UC au 31 décembre 2012, ce qui représente une augmentation de 1,32 milliard d'UC par rapport au solde au 31 décembre 2011 lorsque le montant cumulé des prêts signés s'élevait à 28,39 milliards d'UC. Le tableau 7.3 ci-après présente l'évolution des soldes des prêts approuvés, décaissés et non décaissés de 2008 à 2012. En dépit des réductions sensibles du niveau des prêts approuvés par rapport au pic de 5,3 milliards d'UC enregistré en 2009, au plus fort de la crise financière mondiale, le montant des prêts approuvés et décaissés reste constamment supérieur aux niveaux d'avant 2009, les décaissements s'élevant en 2012 à 2,21 milliards d'UC contre 1,87 milliard d'UC l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 339 millions d'UC.

L'encours total des prêts est passé de 9,37 milliards d'UC à la fin de 2011 à 11,01 milliards à la fin de 2012, soit une augmentation de 1,64 milliard d'UC. Au 31 décembre 2012, le solde non décaissé des prêts signés s'établissait à 4,46 milliards d'UC, en légère baisse de 0,84 milliard d'UC par rapport 5,30 milliards d'UC au 31 décembre 2011.

**Tableau 7.3**

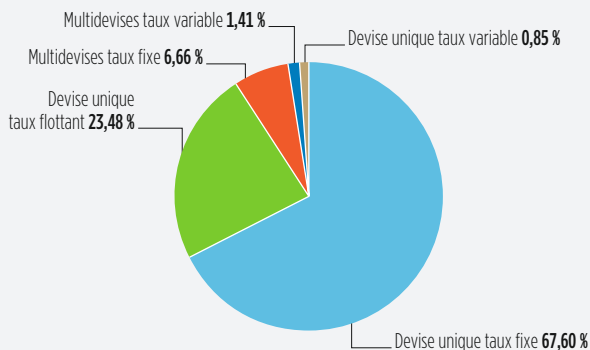
État des prêts de la BAD pour la période 2008-2012  
(en millions d'UC)

|                      | 2008     | 2009     | 2010     | 2011     | 2012     |
|----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Prêts approuvés*     | 1 509,28 | 5 312,15 | 2 236,15 | 2 446,72 | 1 801,47 |
| Décaissements        | 727,53   | 2 352,29 | 1 339,85 | 1 868,79 | 2 208,17 |
| Soldes non décaissés | 2 552,89 | 5 002,53 | 4 855,33 | 5 301,02 | 4 463,23 |

\* Hors approbations des Fonds spéciaux et des titres de participation.

### Graphique 7.1

Ventilation de l'encours du portefeuille de prêts par type de produit au 31 décembre 2012 (en pourcentages)



Le nombre de prêts actifs s'est élevé à 274 pour un encours total de 11,01 milliards d'UC. Au 31 décembre 2012, le nombre total de prêts intégralement remboursés était de 664, pour un montant total de 11,78 milliards d'UC. Le graphique 7.1 ci-avant présente la ventilation de l'encours du portefeuille de prêts par type de produit.

#### Décaissements de prêts

Les décaissements des prêts de la Banque ont maintenu leur tendance à la hausse en 2012, atteignant 2,21 milliards d'UC, ce qui représente une augmentation de 18,16 % par rapport au montant global de 1,87 milliard d'UC décaissé en 2011. Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des décaissements (y compris les prêts non souverains) s'élevait à 25,24 milliards d'UC. À la même date, 850 prêts avaient été intégralement décaissés pour un montant de 22,14 milliards d'UC, soit 87,70 % du montant cumulé des décaissements. Le tableau 7.4 présente les décaissements de prêts par pays en 2012.

#### Remboursements de prêts

Les remboursements de prêts se sont établis à 543,14 millions d'UC en 2012, contre 617,22 millions d'UC en 2011, ce qui correspond à une diminution de 12 % par rapport à l'année précédente. Les remboursements cumulés au 31 décembre 2012 s'élevaient à 14,87 milliards d'UC, à l'image du chiffre de l'année précédente de 14,71 milliards d'UC. Le graphique 7.2 ci-après présente l'évolution des décaissements et des remboursements effectués au cours de la période 2008-2012.

#### Produits financiers

La BAD propose une gamme attrayante et diversifiée de produits financiers, qui permet aux emprunteurs d'adapter leurs besoins de financement à leur situation. Les produits financiers de la Banque comprennent les prêts (dont ceux libellés en monnaie nationale ainsi que les prêts syndiqués), les lignes

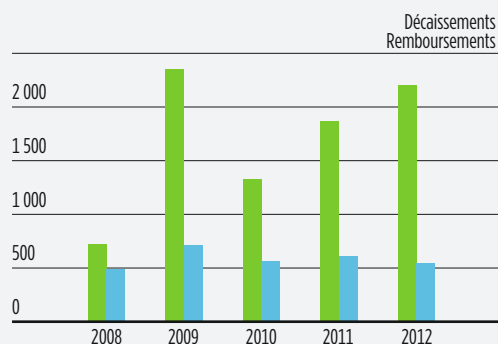
### Tableau 7.4

Décaissements au profit des secteurs public et privé par pays, 2012 (en millions d'UC)

| Pays               | Montant décaissé |
|--------------------|------------------|
| Afrique du Sud     | 807,03           |
| Botswana           | 15,80            |
| Cameroun           | 17,83            |
| Cap-Vert           | 8,78             |
| Côte d'Ivoire      | 5,02             |
| Égypte             | 190,77           |
| Gabon              | 42,85            |
| Ghana              | 2,38             |
| Guinée équatoriale | 1,49             |
| Kenya              | 13,48            |
| Maroc              | 436,88           |
| Maurice            | 5,18             |
| Mauritanie         | 45,82            |
| Namibie            | 1,90             |
| Ouganda            | 17,40            |
| Rwanda             | 8,23             |
| Sénégal            | 33,62            |
| Seychelles         | 6,33             |
| Sierra Leone       | 18,00            |
| Swaziland          | 0,13             |
| Togo               | 7,93             |
| Tunisie            | 406,28           |
| Zambie             | 3,31             |
| Multinational      | 111,73           |
| <b>TOTAL</b>       | <b>2 208,17</b>  |

### Graphique 7.2

Décaissements et remboursements des prêts de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



de crédit (notamment pour le financement du commerce), les délégations de crédits, les garanties, les produits représentatifs de participation ou assimilés aux actions, et les produits de gestion des risques. En outre, la Banque fournit de l'assistance technique à ses clients dans le cadre de fonds de dons. Chacun de ces produits est brièvement analysé ci-après :



## Prêts

La BAD offre des prêts non concessionnels à ses clients. Il existe deux types de prêts standard de la Banque, à savoir les prêts à garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Les prêts à garantie souveraine, consentis à un PMR ou à une entreprise du secteur public d'un PMR, bénéficiant de la garantie explicite du PMR où est domicilié l'emprunteur. Les institutions multinationales sont éligibles aux prêts à garantie souveraine si ces prêts sont garantis par un ou plusieurs PMR au sein desquels elles exécuteront leur projet.

Les prêts sans garantie souveraine sont octroyés à des entreprises du secteur public, sans exigence de garantie souveraine, ou à des entreprises du secteur privé.

Le produit de prêt standard de la Banque a évolué au fil du temps, ses conditions étant de plus en plus souples et adaptées aux besoins des clients.

Le prêt standard actuellement offert aux clients souverains ou bénéficiant d'une garantie souveraine est le prêt à marge variable amélioré (PMVA), qui donne à l'emprunteur un haut degré de flexibilité pour gérer ses risques de taux d'intérêt. Le produit proposé aux emprunteurs sans garantie souveraine est le prêt à marge fixe (PMF).

Le taux d'intérêt sur le PMVA comprend un taux de base flottant (Libor 6 mois pour le dollar et le yen, Euribor 6 mois pour l'euro et Jibar 3 mois pour le rand sud-africain), la marge sur coût d'emprunt de la Banque par rapport au Libor, à l'Euribor ou au Jibar déterminée tous les six mois et la marge contractuelle de la Banque fixée à 60 points de base depuis le 1er janvier 2011. À la demande de l'emprunteur, le PMVA offre une option gratuite pour la conversion du taux de base flottant en taux fixe. Les prêts souverains et à garantie souveraine sont remboursés sur une période maximale de 20 ans, avec un différé d'amortissement n'excédant pas cinq ans.

Le taux d'intérêt sur le PMF comprend un taux de base flottant (Libor 6 mois pour le dollar et le yen, Euribor 6 mois pour l'euro et Jibar 3 mois pour le rand sud-africain) qui reste flottant jusqu'à l'échéance du prêt, ou un taux de base fixe (taux de swap dégressif déterminé à la demande de l'emprunteur pour les montants décaissés et non encore remboursés) majoré d'une marge de crédit en fonction du risque du projet. Les prêts sans garantie souveraine sont remboursés sur une période maximale de 15 ans, avec un différé d'amortissement n'excédant pas cinq ans.

Parmi les autres structures de prêts offerts par la Banque figurent le cofinancement parallèle, la syndication A/B et les prêts en monnaie nationale. En décembre 2012, le Président a approuvé l'ajout de cinq autres monnaies africaines, au panier

existant des devises de prêt, à savoir le franc CFA (XOF et XAF), la livre tanzanienne, le kwacha zambien et le cedi ghanéen. Le prêt n'est offert dans ces devises que si la Banque peut se financer de façon efficiente sur le marché de la monnaie nationale concernée. Ces prêts sont proposés dans le cadre de la tarification des prêts à marge, en appliquant le principe de répercussion des coûts pour ces prêts, afin d'assurer le recouvrement intégral du coût des fonds.

## Lignes de crédit

Le développement d'un secteur dynamique des petites et moyennes entreprises (PME) sur le continent est un important objectif de la Banque, tout comme le développement des institutions financières privées. Dans cette optique, la Banque offre des lignes de crédit permettant d'octroyer des prêts aux institutions financières privées à des fins de rétrocession aux PME. Les termes de ces lignes de crédit précisent les conditions dans lesquelles les fonds de la Banque seront fournis à l'institution financière privée en vue de leur rétrocession. Les risques de crédit sur les prêts secondaires sont supportés par les institutions financières privées.

Les lignes de crédit de financement du commerce se distinguent des lignes de crédit standard à long terme de la Banque. L'institution a mis au point la ligne de crédit de financement du commerce comme une composante de l'Initiative de financement du commerce qui avait été conçue pour répondre rapidement à la contraction de la liquidité sur les marchés africains des échanges en raison de la crise financière mondiale. La ligne de crédit de financement du commerce, qui est assortie d'une échéance maximale de 3,5 ans, est mise à la disposition des institutions financières africaines (banques commerciales et institutions de financement du développement) qui sont engagées dans des opérations de financement des échanges. Étant donné la nature à court terme du financement du commerce, les institutions financières bénéficiaires sont autorisées à « réutiliser » ou à « faire tourner » le produit jusqu'à la date de remboursement du crédit stipulée par contrat.

## Délégations de crédits

La Banque met à la disposition des PME des ressources en capital dans le cadre d'accords de représentation conclus avec des intermédiaires financiers nationaux. Le choix des projets individuels devant bénéficier du concours de la Banque est essentiellement délégué aux intermédiaires, qui ont recours aux ressources de la Banque pour effectuer au nom de celle-ci des investissements sous forme de prêt ou de prise de participation dans les projets remplissant des critères convenus à l'avance. Dans le cadre d'un accord de représentation, les intermédiaires financiers sont tenus d'engager leurs propres fonds dans chaque investissement, parallèlement à ceux de la Banque, et d'assurer la supervision des entreprises bénéficiaires des investissements. L'intermédiaire financier agit à titre

de représentant de la Banque uniquement dans le cadre de l'investissement des fonds de la Banque et il n'assume aucun risque à cet égard. Le risque de crédit encouru par l'emprunteur est supporté par la Banque.

### **Garanties**

À travers les garanties, la Banque entend tirer parti de son statut de créancier privilégié pour aider les emprunteurs éligibles à obtenir des financements de la part d'investisseurs tiers, y compris sur les marchés de capitaux. Les garanties permettent également aux emprunteurs d'obtenir des financements dans leur propre monnaie, là où la Banque ne peut assurer un tel financement directement sur ses propres ressources. La Banque offre globalement deux types de garanties : les garanties partielles de crédit et les garanties partielles de risques. Les garanties partielles de crédit couvrent une partie des remboursements prévus des prêts privés ou émissions obligataires contre tous les risques. Les garanties partielles de risques couvrent les bailleurs de fonds privés contre le risque qu'un gouvernement ou qu'un organisme public manque à ses obligations liées à un projet privé.

### **Produits de gestion des risques**

La Banque n'offre des produits de gestion des risques à ses emprunteurs qu'au titre de l'encours de leurs obligations envers la Banque ou de nouveaux prêts de la Banque, pour leur permettre de se couvrir contre les risques de marché auxquels ils sont exposés, notamment les risques de taux d'intérêt, les risques de change et les risques liés aux cours des matières premières, et partant, d'optimiser leurs stratégies de gestion des risques. Les produits de gestion des risques offerts par la Banque sont notamment les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de produits de base et les contrats à taux d'intérêt plafond et plancher. Ces produits sont mis à la disposition des clients à tout moment pendant la durée de vie du prêt.

### **Produits représentatifs de participation ou assimilés aux actions**

Outre sa participation au FAD, la Banque prend des participations dans des entreprises répondant aux critères requis dans ses PMR, dans le cadre de sa mission stratégique de financement du développement. L'aptitude de la Banque à fournir des fonds propres par le biais de prises de participation et de quasi prises de participation est un élément essentiel de son rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources. En recourant aux produits représentatifs de participation ou assimilés aux actions comme instruments de placement, la Banque vise à encourager une utilisation efficace des ressources, à favoriser la participation africaine, à jouer un rôle de catalyseur en attirant d'autres investisseurs et prêteurs vers des projets financièrement viables, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles activités et idées d'investissement. La Banque peut effectuer des prises de

participation directes ou indirectes, au moyen de fonds appropriés ou d'autres instruments de placement. En outre, elle peut choisir d'investir en se servant d'instruments de quasi-participation, par le biais d'actions privilégiées rachetables, d'actions privilégiées, de prêts subordonnés et de prêts convertibles. En 2012, six (6) prises de participation ont été approuvées pour un montant total de 73,36 millions d'UC comparé à 102 millions d'UC l'exercice précédent. Les décaissements relatifs à ces prises de participation se sont chiffrés, au cours de l'année, à 83,84 millions d'UC. La note J aux États financiers présente les prises de participation de la Banque dans diverses entreprises.

### **Autres services financiers**

Outre les produits financiers susmentionnés, la Banque peut offrir de l'assistance technique dans le cadre de fonds de dons pour compléter ses produits financiers des guichets tant du secteur public que du secteur privé. L'assistance technique de la Banque vise principalement à accroître l'efficacité de la préparation des projets, ce qui est essentiel pour s'assurer que les projets bénéficiant de ses financements obtiennent les meilleurs résultats en matière de développement et de réduction de la pauvreté. En outre, l'assistance technique vise à stimuler et à soutenir les efforts de création d'un environnement d'affaires propice, afin de promouvoir l'investissement du secteur privé et la croissance.

### **Politiques et processus de gestion des risques**

En sa qualité d'institution de financement du développement, la Banque cherche à réduire au minimum son exposition aux risques non essentiels à son activité principale, qui consiste à fournir des financements pour le développement et l'assistance connexe. À cet effet, la Banque a adapté ses politiques, directives et processus de gestion des risques de manière à limiter son exposition au risque de taux d'intérêt, de change, de liquidité, de contrepartie, d'ordre juridique et opérationnel, tout en maximisant sa capacité à assumer les risques inhérents à l'octroi de crédit à ses clients du secteur public et du secteur privé, dans les limites de risque autorisées.

La note D aux états financiers présente les politiques et processus de gestion des risques mis en œuvre par la Banque.

### **Information financière**

La structure de gouvernance institutionnelle de la Banque est appuyée par l'établissement de rapports financiers et de gestion appropriés. Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques et suit les progrès accomplis sur le plan de la réalisation des objectifs fixés. Si la haute Direction gère les opérations et activités courantes de la Banque, le Conseil d'administration assure la supervision et donne des avis et des conseils sur un large éventail de questions allant de la stratégie à long terme à l'élaboration de nouveaux produits, en passant par les budgets, les ressources humaines et la gestion des prestations sociales.

Sur la base du cadre de contrôle interne publié par le Comité de parrainage d'organisations de la Commission Treadway (COSO), la haute Direction a mis en place un solide mécanisme opérationnel pour pouvoir certifier l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de la communication de l'information financière. Cet état de certification annuelle est signé par le Président, le Vice-président, Finances et le Contrôleur Financier. Les commissaires aux comptes de la Banque publient également un rapport annuel de certification. En 2012, le Conseil d'administration a approuvé le Cadre de gestion des risques opérationnels visant globalement à renforcer la capacité de gestion du risque global de la Banque tout en veillant à l'adoption d'une approche bien structurée et disciplinée pour la gestion des risques opérationnels inhérents aux processus d'activité de la Banque. En outre, la Banque a un système intégré de présentation de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Il s'agit notamment de la soumission de rapports par le Bureau de l'Auditeur général au Comité d'audit et des finances (AUF) du Conseil d'administration.

### Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes de la Banque est nommé par le Conseil des gouverneurs, sur recommandation du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans. En vertu de la réglementation pertinente de la Banque, aucun cabinet d'audit ne peut servir pendant plus de deux mandats consécutifs de

cinq ans. La fonction d'audit externe est statutaire et régie par les normes internationales d'audit émises par la Fédération internationale des experts comptables, par le biais de l'International Auditing and Assurance Standards Board. Les commissaires aux comptes procèdent à un audit annuel qui leur permet de donner un avis sur la question de savoir si les états financiers de la Banque présentent de façon fiable la situation financière et les résultats des opérations de l'institution. Ils vérifient en outre si les états ont été présentés conformément aux normes internationales d'information financière. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, les commissaires aux comptes passent également en revue le système de contrôle interne et émettent une attestation sur l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de la communication de l'information financière. Cette attestation est sous forme de rapport distinct de l'avis d'audit. À l'issue de leur audit annuel, les commissaires aux comptes rédigent, à l'intention de la haute Direction, une lettre de recommandations qui est passée en revue dans le détail et analysée avec le Comité AUF du Conseil. La lettre présente les observations des commissaires aux comptes et leurs recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne et d'autres points, et elle contient les réponses de la Direction ainsi que les mesures prises par celle-ci pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs. La performance et l'indépendance des commissaires aux comptes font l'objet d'un examen annuel de la part du Comité AUF du Conseil.

**Tableau 7.5**

Indicateurs clés de performance : Finances, 2011 et 2012

| Définition  | Importance pour les activités et la gestion  | Réalisation                       |                                   |
|---|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
|   |  | 2012                              | 2011                              |
| <b>Rendement moyen des placements</b>   | Cet indice est une mesure du rendement moyen réalisé ou perdu suite au placement de fonds liquides. En d'autres termes, il s'agit d'une mesure de la rentabilité des placements en ce qui concerne la production de revenus pour la Banque, en attendant leur décaissement en vue du financement des projets.  | 2,31 %                            | 2,14 %                            |
| <b>Ratio de la dette totale au capital utilisable</b>                         | Cet indice mesure le levier financier de la Banque, calculé en divisant la dette totale par le capital utilisable. Il montre la proportion des fonds propres et de la dette que la Banque utilise pour financer ses opérations.  | 49,88 %                           | 54,67 %                           |
| <b>Taux d'échec de paiement</b>   | Cet indice mesure l'efficacité du processus de transfert des fonds. Un règlement en temps utile des obligations financières est important en tant que mesure de l'efficacité des processus de la Banque.   | 0,30 %                            | 0,49 %                            |
| <b>Respect du délai de préparation de la situation financière mensuelle</b>   | L'établissement de rapports sur les principales mesures de la performance financière dans les délais facilite la prise de décisions par la Direction et l'adoption des mesures correctives qui s'imposent.   | A un mois de la fin de la période | A un mois de la fin de la période |
| <b>Ratio de perte de valeur - Portefeuille non souverain uniquement</b>       | Cet indicateur représente la dépréciation des prêts en proportion des soldes de fin de période. L'octroi de crédit est le principal objectif de la Banque et il s'agit de l'une de ses sources de revenu et de risque. Le taux de pertes sur les prêts est un indicateur de la qualité et de la recouvrabilité des prêts consentis aux emprunteurs non souverains. | 1,04 %                            | 1,36 %                            |
| <b>Taux d'utilisation du budget administratif (dépréciation non comprise)</b> | Cet indicateur clé de performance suit l'utilisation effective des ressources du budget administratif de la Banque par les unités organisationnelles et leur adéquation pour la mise en œuvre effective du programme de travail  | 99 %                              | 83 %                              |

Dans la politique de la Banque figurent des dispositions essentielles concernant l'indépendance des commissaires aux comptes, notamment l'exigence de remplacement obligatoire de l'associé responsable de l'audit, en cas de renouvellement du mandat du commissaire pour un second et dernier mandat de cinq ans. Le commissaire aux comptes est tenu de s'abstenir de fournir des services non liés à l'audit, sous réserve de certaines exceptions s'il est jugé qu'il y va de l'intérêt de la Banque et à condition que soit obtenue l'approbation du Comité AUF.

### Gestion et suivi de la performance

Dans le cadre de la gestion de ses opérations, la Banque utilise des mesures et indicateurs de performance chiffrés qui reflètent les facteurs cruciaux de réussite dans ses activités. Ces mesures et indicateurs sont suivis en permanence et servent à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs déclarés, ainsi qu'à guider l'action requise pour améliorer la performance future. La Direction a recours à un vaste éventail de mesures tant au niveau institutionnel qu'opérationnel pour suivre et gérer la performance. Quelques-uns des principaux indicateurs et mesures utilisés, ainsi que leur pertinence pour les opérations de la Banque sont analysés dans le tableau 7.5 ci-avant.

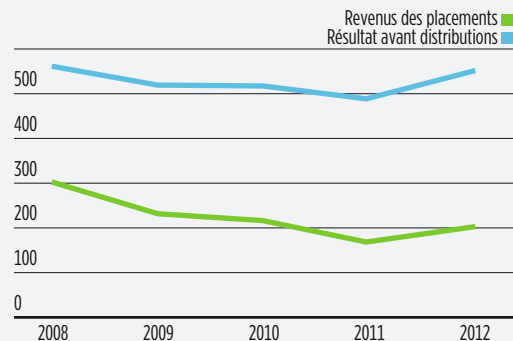
### Résultats financiers

Les points marquants de la performance financière de la Banque africaine de développement en 2012 sont les suivants :

- en 2012, la Banque a enregistré un revenu avant affectations et distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs de 198,62 millions d'UC, contre 164,51 millions d'UC en 2011. Comme l'indique le graphique 7.3 ci-après, l'augmentation en 2012 est essentiellement attribuable au revenu des prêts et des placements, qui est passé de 489,18 millions d'UC en 2011 à 553,64 millions d'UC en 2012 ;
- les dépenses administratives totales du Groupe de la Banque ont augmenté, passant de 239,21 millions d'UC en 2011 à 290,45 millions d'UC en 2012. Les dépenses totales de personnel ont augmenté de 40,1 millions d'UC (soit un taux de 22,2 %), passant de 180,14 millions d'UC en 2011 à 220,2 millions d'UC en 2012. Cette hausse résulte essentiellement de l'accroissement des effectifs, des augmentations annuelles des salaires sur la base des performances et des prestations. Les autres dépenses administratives ont crû de 18,8 %, passant de 59,07 millions d'UC en 2011 à 70,2 millions d'UC en 2012 du fait de l'évolution du volume des opérations ;
- la part de la BAD dans les dépenses administratives totales du Groupe de la Banque s'est élevée à 104,64 millions d'UC en 2012, contre 79,50 millions d'UC en 2011, en hausse de 31,6 %. Les dépenses administratives du Groupe de la Banque sont

### Graphique 7.3

Résultat avant distributions et revenus des prêts et placements de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



Source : états financiers audités de la Banque africaine de développement.

réparties entre la BAD, le FAD et le FSN, selon une formule déterminée à l'avance et qui est principalement fonction des niveaux relatifs des indicateurs du volume des opérations et de la taille relative du bilan.

La Banque continue de jouir d'une situation financière solide et son revenu demeure suffisant pour lui permettre d'apporter des contributions, au nom de ses actionnaires, à d'autres initiatives de développement en Afrique. À la fin de 2012, le montant total des réserves et des provisions cumulées pour pertes sur l'encours du principal et des charges des prêts s'élevait à 2,99 milliards d'UC (contre 2,84 milliards d'UC en 2011).

#### Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs

En 2012, le Conseil des gouverneurs a approuvé des distributions en faveur de diverses initiatives de développement en Afrique, pour un montant de 110 millions d'UC provenant du résultat de 2011. Les bénéficiaires de ces distributions sont indiqués dans la note N aux états financiers. Conformément aux politiques comptables de la Banque, ces distributions sont constatées parmi les charges de l'exercice où elles sont approuvées par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil d'administration a également décidé de recommander au Conseil des gouverneurs, lors de sa réunion annuelle en mai 2013, des distributions du résultat de 2012 pour un montant total de 107,50 millions d'UC au profit d'initiatives de développement dans les PMR. En cas d'approbation par le Conseil des gouverneurs, ces distributions et toutes autres distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs en 2013 seront comptabilisées comme charges dans les états financiers de l'exercice 2013.

#### Dépenses administratives

La Banque a la responsabilité et la volonté de gérer de façon optimale les dépenses administratives et d'équipement afin de

pouvoir dégager un maximum de ressources disponibles pour le financement du développement et l'assistance technique en faveur de ses clients. En conséquence, dans le cadre de la gestion de ses dépenses administratives et de ses dépenses d'équipement, la Banque continue d'assurer le respect d'un niveau élevé de discipline budgétaire rigoureuse, les contrôles efficaces des coûts et des programmes proactifs de récupération des coûts. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les dépenses administratives générales du Groupe de la Banque, hors amortissements et dépréciations, s'élevaient à 290,45 millions d'UC, contre 239,21 millions d'UC en 2011, sur un budget de 292,55 millions d'UC, représentant un taux d'utilisation de 99,28 %. Pour 2013, le budget de dépenses administratives de la Banque est arrêté à 298,3 millions d'UC. La Direction continuera d'explorer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces et transparentes de gestion des coûts, en vue de s'assurer que les coûts sont effectivement suivis par rapport à ses objectifs stratégiques à long terme.

### **Perspectives pour 2013**

En dépit des signes positifs de reprise économique dans l'environnement extérieur, plus particulièrement aux États-Unis et dans les pays émergents, et qui se reflètent, notamment, dans la propre performance de l'Afrique en particulier, le cadre macroéconomique, politique et d'information financière global demeure incertain et difficile. La Banque continuera de mettre les besoins de ses pays membres régionaux (PMR) au centre de ses activités opérationnelles et de fournir un appui plus étendu à la croissance économique des PMR afin de générer les résultats financiers visés au fil du temps.

### ***Une volatilité importante est prévue en 2013***

Les résultats financiers de la Banque sont sensibles aux changements de l'environnement économique sur le continent et les marchés financiers mondiaux. D'une part, les changements sur le continent ont un impact direct sur le volume des prêts, tout comme le calendrier des remboursements sur les prêts de la Banque. D'autre part, les changements sur les marchés financiers mondiaux provoquent la volatilité des taux d'intérêt des placements en trésorerie de la Banque, affectant ainsi le résultat de la Banque. Les marchés financiers devraient continuer à connaître une importante volatilité tout au long de 2013. En outre, toute dégradation dans la notation de crédit de ses pays membres pourrait impacter les performances futures et les résultats de la Banque. Tout cela est susceptible de causer une variabilité au niveau des réserves et du compte de résultat de la Banque à la fois en termes de résultats effectifs et des fluctuations de la juste valeur de son portefeuille de trésorerie.

### ***La Banque a le bon équilibre et la flexibilité nécessaires pour relever ces défis***

La banque continue de prendre des mesures pour réduire ses coûts et améliorer son efficacité opérationnelle. La récente mise à niveau par la Banque de son système SAP ERP devrait offrir un outil utile pour suivre et réduire les coûts et permettre de fournir des services plus rapides et plus efficaces au sein de la Banque et à ses clients. Enfin, le modèle opérationnel dit « Une seule Banque » ainsi que la solidité de ses fonds propres, de ses liquidités et de ses financements assurent au Groupe de la Banque – y compris le Fonds africain de développement et le Fonds spécial du Nigeria – une assise, un équilibre et une flexibilité confortables pour faire face aux défis à venir.





**Banque africaine de développement**  
États financiers et  
rapport du commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2012

|  |     |
|--|-----|
| Bilan                                    | 76  |
| Compte de résultat                       | 78  |
| État du résultat global                  | 79  |
| État des variations des capitaux propres | 80  |
| Tableau des flux de trésorerie           | 81  |
| Notes sur les états financiers           | 82  |
| Rapport du commissaire aux comptes       | 158 |

**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2012**  
(en milliers d'UC – Note B)

| ACTIFS  | 2012              | 2011              |
|---|-------------------|-------------------|
| DISPONIBILITÉS  | 881 453           | 344 156           |
| OBLIGATIONS À VUE   | 3 801             | 3 801             |
| PLACEMENTS EN TRÉSORERIE (Note F)                                   | 6 487 512         | 7 590 469         |
| ACTIFS DÉRIVÉS (Note G)   | 1 558 333         | 1 696 681         |
| BILLETS À ORDRE NON NÉGOCIABLES SUR LES COMPTES DU CAPITAL (Note H) | 1 974             | 3 044             |
| MONTANTS À RECEVOIR   |                   |                   |
| Intérêts courus sur prêts (Note I)                                  | 195 212           | 193 123           |
| Autres montants à recevoir  | 567 456           | 721 727           |
|   | 762 668           | 914 850           |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT                           |                   |                   |
| Prêts, nets (Notes D et I)  | 10 885 804        | 9 255 493         |
| Prêts couverts – ajustement de juste valeur (Note G)                | 86 854            | 49 871            |
| Titres de participation (Note J)                                    | 438 555           | 309 762           |
| Autres titres de créances (Note K)                                  | 76 537            | 79 990            |
|   | 11 487 750        | 9 695 116         |
| AUTRES ACTIFS   |                   |                   |
| Immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)               | 30 421            | 12 628            |
| Divers  | 641               | 709               |
|   | 31 062            | 13 337            |
| <b>MONTANT TOTAL DES ACTIFS</b>                                     | <b>21 214 553</b> | <b>20 261 454</b> |

*Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.*



| <b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>                        | <b>2012</b>       | <b>2011</b>       |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>MONTANTS À PAYER</b>                                   |                   |                   |
| Charges financières courues                               | 440 804           | 435 915           |
| Autres montants à payer                                   | 1 642 268         | 1 538 770         |
|   | 2 083 072         | 1 974 685         |
| <b>PASSIFS DÉRIVÉS (Note G)</b>                           | 512 596           | 502 289           |
| <b>EMPRUNTS (Note M)</b>                                  |                   |                   |
| Emprunts évalués à la juste valeur                        | 12 175 956        | 11 756 421        |
| Emprunts évalués au coût amorti                           | 1 102 844         | 1 146 536         |
|   | 13 278 800        | 12 902 957        |
| <b>CAPITAUX PROPRES (Note N)</b>                          |                   |                   |
| Capital   |                   |                   |
| Souscriptions payées                                      | 2 839 475         | 2 505 975         |
| Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS) | (166 825)         | (160 633)         |
| Souscriptions payées (nettes de DCCS)                     | 2 672 650         | 2 345 342         |
| Réserves  | 2 667 435         | 2 536 181         |
| Montant total des capitaux propres                        | 5 340 085         | 4 881 523         |
| <b>MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>  | <b>21 214 553</b> | <b>20 261 454</b> |

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS   |               |               |
| Revenus des :  |               |               |
| Prêts (Note O)   | 351 164       | 314 923       |
| Placements et des dérivés y afférents (Note O)   | 197 647       | 168 850       |
| Autres titres de créances  | 4 827         | 5 409         |
| Montant total des revenus des prêts et des placements  | 553 638       | 489 182       |
| Charges financières (Note P)   |               |               |
| Intérêts et amortissements des frais d'émission  | (356 410)     | (316 823)     |
| Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts  | 139 156       | 112 160       |
| Pertes non réalisées sur les emprunts évalués à la juste valeur, dérivés y afférents et autres | (10 172)      | (3 039)       |
| Provisions pour dépréciation (Note I)  |               |               |
| Prêts  | (12 339)      | (3 296)       |
| Produits à recevoir sur prêts  | (17 349)      | (14 381)      |
| Provisions pour dépréciation des titres de participation (Note J)                              | (49)          | (152)         |
| Provisions pour dépréciation des placements  | 288           | 6 385         |
| Écarts de conversion   | (2 266)       | (27 945)      |
| Autres revenus   | 15 288        | 4 457         |
| Résultat net des opérations  | 309 785       | 246 548       |
| AUTRES DÉPENSES  |               |               |
| Dépenses administratives (Note Q)  | (104 641)     | (79 498)      |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)                        | (4 586)       | (4 464)       |
| (Charges)/ produits divers   | (1 940)       | 1 926         |
| Montant total des autres dépenses  | (111 167)     | (82 036)      |
| Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs                         | 198 618       | 164 512       |
| Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note N)                               | (110 000)     | (113 000)     |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>  | <b>88 618</b> | <b>51 512</b> |

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**  
(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012           | 2011             |
|--|----------------|------------------|
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE   | 88 618         | 51 512           |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL   |                |                  |
| Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat  |                |                  |
| Gains/ (Pertes) résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 55 299         | (37 203)         |
| Gains/ (Pertes) non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur                         | 79 984         | (63 509)         |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies   | (92 647)       | (89 926)         |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat  | 42 636         | (190 638)        |
| Total des autres éléments du résultat global   | 42 636         | (190 638)        |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>   | <b>131 254</b> | <b>(139 126)</b> |

*Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.*

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|   | Souscriptions payées | Différences de conversion cumulées des souscriptions | Revenus non distribués | Réserves  |   |   | Total des capitaux propres |
|---|----------------------|--|------------------------|---|---|---|----------------------------|
|   |                      |  |                        | Gains de juste valeur sur les placements disponibles à la vente | (Pertes)/Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (Pertes)/Gains non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur |                            |
| SOLDE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011   | 2 355 677            | (162 572)  | 2 623 116              | 4 166   | -   | -   | 4 820 387                  |
| Effet du changement de méthodes comptables pour la classification et l'évaluation des actifs financiers               | -                    | -  | 52 191                 | (4 166)   | -   | -   | 48 025                     |
| Solde ajusté au 1 <sup>er</sup> janvier 2011  | 2 355 677            | (162 572)  | 2 675 307              | -   | -   | -   | 4 868 412                  |
| Résultat net de l'exercice  | -                    | -  | 51 512                 | -   | -   | -   | 51 512                     |
| Autres éléments du résultat global  |                      |  |                        |   |   |   |                            |
| Pertes résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | -                    | -  | -                      | -   | (37 203)  | -   | (37 203)                   |
| Pertes non réalisées provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur                        | -                    | -  | -                      | -   | -   | (63 509)  | (63 509)                   |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies  | -                    | -  | (89 926)               | -   | -   | -   | (89 926)                   |
| Total des autres éléments du résultat global  | -                    | -  | (89 926)               | -   | (37 203)  | (63 509)  | (190 638)                  |
| Augmentation nette du capital libéré  | 150 298              | -  | -                      | -   | -   | -   | 150 298                    |
| Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions   | -                    | 1 939  | -                      | -   | -   | -   | 1 939                      |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011<br/>ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b>  | <b>2 505 975</b>     | <b>(160 633)</b>                                     | <b>2 636 893</b>       | <b>-</b>  | <b>(37 203)</b>   | <b>(63 509)</b>   | <b>4 881 523</b>           |
| Résultat net de l'exercice  | -                    | -  | 88 618                 | -   | -   | -   | 88 618                     |
| Autres éléments du résultat global  |                      |  |                        |   |   |   |                            |
| Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  | -                    | -  | -                      | -   | 55 299  | -   | 55 299                     |
| Gains non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur                          | -                    | -  | -                      | -   | -   | 79 984  | 79 984                     |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies  | -                    | -  | (92 647)               | -   | -   | -   | (92 647)                   |
| Total des autres éléments du résultat global  | -                    | -  | (92 647)               | -   | 55 299  | 79 984  | 42 636                     |
| Augmentation nette du capital libéré  | 333 500              | -  | -                      | -   | -   | -   | 333 500                    |
| Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions   | -                    | (6 192)  | -                      | -   | -   | -   | (6 192)                    |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>  | <b>2 839 475</b>     | <b>(166 825)</b>                                     | <b>2 632 864</b>       | <b>-</b>  | <b>18 096</b>   | <b>16 475</b>   | <b>5 340 085</b>           |

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|   | 2012             | 2011             |
|---|------------------|------------------|
| <b>RESSOURCES PROVENANT DES :</b>   |                  |                  |
| <b>ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :</b>   |                  |                  |
| Résultat net  | 88 618           | 51 512           |
| Ajustements pour réconcilier le résultat net aux ressources nettes générées par les activités des opérations :  |                  |                  |
| Amortissements  | 4 586            | 4 464            |
| Provisions pour dépréciation des prêts en principal et des intérêts   | 29 687           | 17 677           |
| Moins-values non réalisées sur les placements et les dérivés y afférents  | (10 680)         | 24 990           |
| Amortissement des primes et décotes sur les placements au coût amorti   | (8 709)          | (13 319)         |
| Provisions pour dépréciation des placements   | (288)            | (6 385)          |
| Provisions pour dépréciation des titres de participation  | 49               | 152              |
| Amortissement des frais d'émission d'emprunts   | 6 488            | (7 095)          |
| Pertes non réalisées sur les emprunts évalués à la juste valeur et sur les dérivés  | 10 172           | 3 039            |
| Écarts de conversion  | 2 266            | 27 945           |
| Quote-part dans le résultat de l'entreprise associée  | 397              | 436              |
| Variation nette des dérivés   | 52 196           | 152 415          |
| Variation des revenus courus sur prêts  | (16 887)         | (30 627)         |
| Variation des charges financières courues   | 5 551            | 12 981           |
| Variation des autres montants à recevoir et à payer   | 159 430          | 7 347            |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités des opérations  | 322 876          | 245 532          |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :</b>  |                  |                  |
| Décaissements des prêts   | (2 208 170)      | (1 868 787)      |
| Remboursements des prêts  | 543 145          | 617 215          |
| Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :  |                  |                  |
| Portefeuille au coût amorti   | 342 283          | 32 806           |
| Portefeuille à la juste valeur par le compte de résultat  | 88 689           | 15 387           |
| Variation des autres actifs   | (22 311)         | (5 106)          |
| Variation des titres de participations  | (68 388)         | (53 067)         |
| Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement, de prêt et de développement   | (1 324 752)      | (1 261 552)      |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :</b>   |                  |                  |
| Nouvelles émissions d'emprunts  | 4 151 028        | 3 559 293        |
| Remboursements des emprunts   | (3 648 034)      | (2 460 541)      |
| Ressources nettes provenant des souscriptions   | 328 378          | 153 818          |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement  | 831 372          | 1 252 570        |
| Effets des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (Diminution)/Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (1 236)          | (92 349)         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice   | 1 583 583        | 1 439 382        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>   | <b>1 411 843</b> | <b>1 583 583</b> |
| <b>COMPOSÉS DE :</b>  |                  |                  |
| Placements venant à échéance au plus tard 3 mois après leur acquisition :   |                  |                  |
| Portefeuille à la juste valeur par le compte de résultat  | 530 390          | 1 239 427        |
| Disponibilités  | 881 453          | 344 156          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>   | <b>1 411 843</b> | <b>1 583 583</b> |
| <b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :</b>   |                  |                  |
| 1- Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :  |                  |                  |
| Intérêts payés  | (207 908)        | (189 824)        |
| Intérêts reçus  | 535 790          | 509 632          |
| Dividendes reçus  | 4 292            | 2 378            |
| 2- Variations provenant des fluctuations des taux de change liées aux :   |                  |                  |
| Prêts   | 23 515           | 161 386          |
| Emprunts  | (196 071)        | (248 179)        |
| Swaps de devises  | 181 222          | 50 735           |

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

## **NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

### **NOTE A – OPÉRATIONS ET ORGANISATIONS AFFILIÉES**

La Banque africaine de développement (la Banque ou la BAD) est une institution multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Le siège de la Banque se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Toutefois, depuis février 2003, la Banque gère ses opérations largement à partir de ses locaux de relocalisation temporaire à Tunis, Tunisie. La Banque finance dans les États membres régionaux, seule ou en participation avec d'autres institutions nationales ou internationales, des projets et programmes de développement. Pour atteindre cet objectif, la Banque participe à la sélection, à l'étude et à la préparation des projets contribuant au développement, et fournit au besoin l'assistance technique nécessaire. La Banque favorise, par ailleurs, l'investissement en Afrique de capitaux publics et privés dans des projets ou programmes de nature à contribuer au progrès économique et social des États membres régionaux. Les activités de la Banque sont complétées par celles du Fonds africain de développement (FAD ou le Fonds), qui a été créé par la Banque et certains pays, et celles du Fonds spécial du Nigeria (FSN), qui est un fonds spécial géré par la BAD. La BAD, le FAD et le FSN tiennent séparément leurs actifs et passifs, et la BAD n'est pas responsable des obligations du FAD et du FSN. Le FAD a été créé en vue d'assister la Banque à contribuer au développement économique et social de ses pays membres régionaux, à promouvoir la coopération et le commerce international, en particulier entre les membres de la Banque, et à fournir des financements à des conditions de faveur pour atteindre ces buts.

Conformément à l'article 57 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque, ses biens, autres avoirs, revenus et ses opérations et transactions sont exonérés de toute imposition de taxes et de droits de douane. La Banque est également exemptée de toute obligation de verser, retenir ou percevoir toute taxe ou droit.

### **NOTE B – RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS**

Les états financiers de la Banque sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

#### **Constatation du revenu**

Le revenu d'intérêts est constaté sur la base du taux d'intérêt effectif et sur la durée de détention par la Banque de l'instrument générateur de ce revenu. Le taux d'intérêts effectif est le taux actualisant les flux futurs de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable.

Le revenu des placements comprend des plus ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque le droit pour la Banque de percevoir ces dividendes est établi, conformément à la norme IAS 18 relative aux revenus.

## Monnaies fonctionnelles et de présentation

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses pays membres. Suite à l'application de la norme IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », la Banque a changé prospectivement sa monnaie fonctionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, passant des devises de tous ses pays membres à l'unité de compte (UC), puisqu'il a été conclu que l'UC traduisait le plus fidèlement l'agrégation des effets économiques des transactions, événements et conditions de la Banque qui sont effectués dans des devises différentes. L'UC est aussi la monnaie dans laquelle les états financiers sont présentés. La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord) comme étant égale à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou toute unité adoptée pour le même objectif par le FMI.

## Conversion des devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en UC au taux en vigueur à la date du bilan. Les taux de change utilisés pour la conversion en UC au 31 décembre 2012 et 2011 sont présentés à la Note V-1. Les éléments non monétaires de l'actif et du passif sont convertis en unités de compte au taux historique. Les différences de conversion entrent dans la détermination du résultat net. La différence de conversion relative au paiement de la souscription au capital est présentée dans les états financiers au poste « Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS). Ce poste correspond à la différence entre le montant en UC au taux prédéterminé, et le montant en UC au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Lorsque des devises sont converties dans une autre devise, les gains ou pertes de change qui en résultent entrent dans la détermination du résultat net.

## Souscriptions des pays membres

Bien que l'Accord portant création de la BAD permette à un pays membre de se retirer de la Banque, aucun membre n'a jamais quitté volontairement l'institution, ni indiqué son intention de le faire. La stabilité de l'actionnariat traduit le fait que les membres sont des pays africains et non africains, et que l'objectif de la Banque est de contribuer, de manière durable, au développement économique et au progrès social des pays membres régionaux, pris individuellement et collectivement. En conséquence, au 31 décembre 2012, la Banque ne s'attendait à distribuer aucune portion de son actif net pour cause de retrait d'un de ses pays membres.

Dans le cas peu probable où un pays membre se retirerait, la Banque prendrait les dispositions utiles pour le rachat des parts de cet ancien membre. Le prix de rachat des parts serait égal à la valeur desdites parts, dans les livres de la Banque à la date où le pays membre concerné cesse d'être membre (ci-après dénommée « date de retrait »). La Banque pourrait partiellement ou complètement compenser ses obligations de paiement des parts avec les dettes dudit membre au titre des prêts et garanties. L'ancien membre demeure redevable des obligations directes et imprévues envers la Banque, aussi longtemps que tout ou partie des prêts ou garanties contractés avant la date de retrait restera en instance. Si, à une date postérieure à sa date de retrait, il s'avère que des pertes ont été sous-évaluées dans la détermination du prix de rachat, l'ancien membre pourrait être enjoint de payer, à la demande, le différentiel qui en aurait résulté si les pertes avaient été dûment prises en compte au moment de la détermination dudit prix de rachat. En outre, pour les souscriptions impayées, l'ancien membre demeure redevable de tout appel intervenu après la date de son retrait, dans la mesure où il serait tenu de répondre positivement à une telle requête, si la dépréciation du capital avait eu lieu et l'appel avait été fait au moment de la détermination du prix de rachat.

Si un membre venait à se retirer, la Banque pourrait fixer les dates de paiement du rachat des parts. À titre d'exemple, si les paiements en faveur d'un ancien membre devaient avoir des conséquences néfastes sur la situation financière de la Banque, elle pourrait différer ces paiements jusqu'à ce qu'un tel risque soit écarté et, s'il le faut, de manière indéfinie. En outre, les parts non souscrites, quelle qu'en soit la raison, peuvent être offertes à l'achat par la Banque à tout pays membre éligible, conformément au règlement sur la cession d'actions approuvé par le Conseil des gouverneurs. Dans tous les cas, aucun paiement ne se fera avant six mois à compter de la date de retrait.

Si la Banque devait mettre fin à ses opérations, toutes ses dettes seraient réglées dans un premier temps sur ses avoirs et ensuite, si nécessaire, sur le capital sujet à appel de ses membres, avant qu'une distribution quelconque ne puisse être faite à des pays membres. Une telle distribution serait dans tous les cas soumise à une décision préalable du Conseil des gouverneurs de la Banque et serait basée sur une répartition au prorata du pourcentage de détention de chaque pays membre.

## Avantages au personnel

### 1) Pensions de retraite

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme l'âge, les années de service et la rémunération. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la rémunération moyenne des trois dernières années de service ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global de l'exercice où ils surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement, pour autant que les prestations soient déjà acquises, sinon il est amorti suivant la méthode linéaire jusqu'à ce que les prestations deviennent acquises. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

### 2) Couverture médicale après cessation de service

La Banque a mis en place un Plan médical à cotisations définies, qui assure des prestations médicales après cessation de service à ses anciens employés éligibles, y compris ses retraités. Sont membres de ce Plan, les employés et les retraités de la Banque. Pour bénéficier de ces prestations, le retraité doit avoir contribué au plan jusqu'à l'âge de la retraite et effectué une durée minimum de service. Le coût attendu de ces prestations est financé par les contributions des employés et de la Banque pendant la durée de service et de retraite. Les contributions de la Banque sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. Le Conseil du Plan médical, qui est un organe indépendant créé par la Banque, détermine si les contributions sont suffisantes et peut recommander la modification des taux de contribution de la Banque et des employés. Les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés en revenus non distribués de l'exercice où ils surviennent. Le passif au titre du plan médical est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » qui figure dans le bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies après cessation de service que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

## Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Banque assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

### 1) Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, la Banque gère ses actifs financiers en conformité avec son modèle opérationnel et, en conséquence, classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti ; actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ; et actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Conformément au modèle opérationnel de la Banque, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts ou pour la gestion des liquidités. Les participations de la Banque au capital des entreprises, que ce soit dans le secteur privé ou public, sont effectuées pour la promotion du développement économique de ses pays membres et non à des fins de transaction ou pour réaliser des changements de juste valeur. La Direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### i) Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond à l'objectif du modèle opérationnel de la Banque de détenir l'actif pour recueillir des flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature de tous les dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement en question correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal, et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat.



Les actifs financiers au coût amorti comprennent certains prêts et montants à recevoir sur les avances accordées aux emprunteurs et certaines obligations qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les prêts et montants à recevoir comprennent les obligations à vue, les revenus courus et montants à recevoir sur les prêts et les placements et divers autres montants à recevoir. Les prêts et montants à recevoir qui répondent aux deux critères ci-dessus sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les commissions de montage de prêt sont reportées et constatées sur la durée du prêt comme un ajustement du taux effectif. Toutefois, les coûts différentiels directs liés au montage de prêts sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus, car de tels montants sont considérés comme non significatifs. L'amortissement des commissions de montage des prêts est constaté sous la rubrique « revenus des prêts ».

Les placements classés comme actifs financiers au coût amorti comprennent les placements qui sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et ayant des échéances fixes. Ces placements sont comptabilisés et évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

### **ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat**

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur ainsi que certains prêts dont l'un des critères de comptabilisation au coût amorti n'est pas satisfait. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat de la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

En outre, les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti peuvent être désignés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat lors de sa comptabilisation initiale, si une telle désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence au niveau de l'évaluation ou de la comptabilisation qui aurait résulté de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci, sur des bases différentes.

### **iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

La Banque peut choisir de façon irrévocable lors de la comptabilisation initiale, instrument par instrument, de désigner des titres de participation, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les titres de participation sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes cumulés ne sont pas transférés en résultat lors de la cession des placements en question et aucune provision pour dépréciation n'est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dividendes reçus sur ces placements sont comptabilisés en résultat à l'exception des dividendes qui représentent clairement un remboursement d'une partie du coût du placement.

### **Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers**

Les achats et ventes des actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les actifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus les coûts de transaction. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

### **Titres achetés en vertu d'accords de revente et titres vendus en vertu d'accords de rachat**

Les titres achetés en vertu d'accords de revente et les titres vendus en vertu d'accords de rachat sont retenus pour leurs valeurs de marché. La Banque reçoit des titres achetés en vertu d'accords de revente, contrôle la juste valeur desdits titres et, si nécessaire, peut exiger des garanties supplémentaires.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ils présentent un risque négligeable de variation de valeur et ont une échéance de trois mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

## 2) Passifs financiers

### i) Emprunts

Dans la conduite normale de ses opérations, la Banque emprunte sur les principaux marchés de capitaux pour faire face à ses besoins de gestion de prêts et de liquidités. Elle émet à cet effet des titres d'emprunt à des échéances différentes, libellés en devises diverses et assortis de taux d'intérêts fixes ou variables. La stratégie d'emprunt de la Banque est déterminée par trois facteurs principaux : la satisfaction dans les délais requis des besoins de flux de trésorerie ; l'optimisation de la gestion de l'actif et du passif dans l'objectif de limiter l'exposition aux risques financiers ; et l'octroi de financements à un coût avantageux.

Outre les emprunts à moyen et long terme, la Banque effectue également des emprunts à court terme aux fins de gestion de sa liquidité. Les emprunts non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au bilan au coût amorti, les charges d'intérêts étant déterminées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges liées aux emprunts sont constatées en pertes et profits et comprennent l'amortissement des coûts d'émission, décotes et primes, qui sont déterminés par la méthode du taux d'intérêts effectif. Les activités d'emprunts peuvent générer un risque de marché, particulièrement un risque de taux d'intérêts et un risque de change.

La Banque utilise les dérivés et d'autres approches de gestion des risques pour atténuer ces risques. La politique et les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées en détail dans la note D des états financiers. Certains des emprunts de la Banque ont été obtenus sans intérêts avant 1990 auprès des pays membres. Conformément aux dispositions des améliorations apportées aux normes IFRS telles que publiées en mai 2008 relatives à la révision de l'IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces emprunts sont comptabilisés pour les montants dus qui sont payables à leurs échéances.

### ii) Passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les passifs financiers encourus à des fins de transaction ; et ceux qui sont désignés dès leur acquisition comme passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les produits dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. La Banque applique cette désignation de juste valeur aux emprunts qui ont été échangés en dette à taux flottant en utilisant des contrats de produits dérivés. Dans ce cas, la désignation des emprunts comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat répond à la nécessité de réduire sensiblement le déséquilibre comptable qui se produirait si les emprunts étaient portés au bilan au coût amorti, alors que les swaps qui leurs sont liés seraient portés au bilan à la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 9, les profits et les pertes découlant des variations du risque de crédit propre de la Banque pour un passif financier désigné à la juste valeur sont portés aux autres éléments du résultat global. Les changements de juste valeur attribuables au risque de crédit de la Banque ne peuvent pas être transférés ultérieurement en résultat.

### iii) Autres passifs

Tous les passifs financiers qui ne sont pas des produits dérivés ou considérés comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au coût amorti. Les montants comprennent certains emprunts, les charges financières courues sur les emprunts et les autres montants à payer.

Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

## Produits dérivés

La Banque utilise les instruments dérivés pour les besoins de gestion actif/passif, pour la réduction des coûts de transaction et pour des fins de gestion des risques et de couverture. Ces instruments financiers sont principalement les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêts. Les produits dérivés sur les emprunts servent à modifier les caractéristiques du portefeuille d'emprunts sur le plan des taux d'intérêts ou des devises. Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats. Les composantes d'intérêt de ces produits dérivés sont considérées comme des charges d'emprunt.

La Banque classe tous les produits dérivés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont portées en résultat. Lorsque les critères requis pour l'application de l'option de juste valeur sont remplis, la dette en question est également évaluée à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La Banque évalue ses actifs financiers hybrides (c'est-à-dire la combinaison de l'actif financier hôte et du produit dérivé incorporé) dans leur ensemble afin de déterminer leur classement. Un actif financier hybride est évalué au coût amorti si les flux de trésorerie combinés représentent uniquement des paiements en principal et des intérêts sur l'encours en principal; sinon il est mesuré à la juste valeur. La Banque ne détenait aucun actif financier hybride au 31 décembre 2012.

Les produits dérivés incorporés dans des passifs financiers ou d'autres contrats hôtes non financiers sont considérés comme des produits dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec enregistrement en résultat des pertes ou gains non réalisés. Ces dérivés sont séparés du contrat hôte et évalués à la juste valeur, les gains ou pertes non réalisés étant portés en résultat.

## Comptabilité de couverture

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêts associée à ses prêts à taux fixe. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. En outre, à la mise en place de la couverture et tout au long de sa durée de vie, la Banque documente si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert découlant du risque couvert. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque la Banque révoque la relation de couverture, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture. L'ajustement cumulé de la juste valeur de l'élément couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat à partir de cette date.

## Dépréciation des actifs financiers

### Actifs comptabilisés au coût amorti

La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Si elle détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation. Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un fait générateur de perte) et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si la Banque détermine qu'il existe une indication objective qu'une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêts effectif d'origine de l'actif financier. Pour les prêts

à garantie publique, l'estimation de la dépréciation qui correspond à la valeur actuelle des pertes provient des retards observés dans le remboursement des montants dus. Pour les prêts du secteur privé, la dépréciation constitue la meilleure estimation de la Direction quant au risque de non-recouvrement de tout ou partie du montant dû, et de réception de ce montant avec retard.

La valeur comptable de l'actif est ramenée au montant recouvrable à travers l'utilisation d'un compte de dotation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat. Si un prêt ou un placement évalué au coût amorti est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat. Les intérêts et les produits courus sont constatés sur l'ensemble des prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés. Quand un événement ultérieur provoque la diminution de la perte de valeur, la diminution de la perte de valeur est reprise en résultat.

### Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les montants comptabilisés et que l'intention est soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'élément d'actif et de régler simultanément l'élément de passif.

### Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché pourrait être inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'absence ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les justes valeurs des actifs cotés sur des marchés actifs sont basées sur les cours acheteurs de clôture, alors que celles des passifs sont basées sur les cours vendeurs de clôture. Pour les instruments financiers non cotés ou cotés sur des marchés inactifs, la Banque détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels des cotations boursières ne sont pas disponibles ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisables en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

*Niveau 1* : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

*Niveau 2* : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

*Niveau 3* : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, la Banque a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

*Disponibilités* : La valeur comptable indiquée au bilan est la juste valeur.

*Placements* : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

*Emprunts* : La juste valeur des emprunts de la Banque est basée sur des cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles, ou sur des modèles de valorisation prenant en compte l'actualisation des flux de trésorerie et les courbes de taux LIBOR ajustées par la marge de solvabilité. La marge de solvabilité est obtenue des données du marché ainsi que des cotations indicatives reçues de certaines contreparties pour des nouveaux emprunts émis. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur des modèles et techniques standards pour déterminer la valeur marchande des emprunts et des produits dérivés qui leur sont associés. Ces modèles utilisent certaines données de marché telles que les taux d'intérêts, les courbes de rendement, les taux de change et la volatilité des options. Les modèles d'évaluation sont sujets à des révisions périodiques internes et externes. Quand une détermination est faite que le marché pour un emprunt existant est inactif ou non liquide, des ajustements appropriés sont faits aux données observables pertinentes du marché pour arriver à la meilleure estimation par la Banque du prix auquel elle aurait pu racheter l'emprunt à la date du bilan.

Pour les emprunts pour lesquels la Banque a choisi l'option de juste valeur, les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit de la Banque sont portées dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IFRS 9.

*Titres de participation* : Les actifs sous-jacents des titres de participation de la Banque sont évalués périodiquement à la juste valeur à la fois par les gestionnaires de fonds et des experts indépendants en évaluation, en utilisant des méthodes appropriées. Lorsque ces actifs sous-jacents représentent des placements dans des entreprises inscrites à la cote, la juste valeur est fondée sur le dernier cours boursier disponible. Lorsque les actifs sous-jacents représentent des placements dans des entreprises non inscrites à la cote, la juste valeur est évaluée à l'aide de méthodes appropriées, par exemple l'actualisation des flux de trésorerie. La juste valeur des placements de la Banque dans ces fonds est estimée comme correspondante à sa quote-part dans les actifs nets de ces fonds.

*Produits financiers dérivés* : Les justes valeurs des produits financiers dérivés sont basées sur les cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles ou sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les estimations des flux de trésorerie du marché et les taux d'actualisation. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur les pratiques, modèles et techniques standards du marché pour déterminer la valeur des produits financiers dérivés. Les modèles utilisent les données du marché telles que les taux d'intérêts, les courbes de rendement, les taux de change et les volatilités des options. Tous les modèles financiers utilisés pour l'évaluation des instruments financiers de la Banque sont sujets à des révisions périodiques internes et externes.

*Prêts* : La Banque ne cède pas ses prêts souverains ; elle n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ces prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus de ces prêts. L'évaluation à la juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie sur la base des taux prêteurs en devises du marché qui sont en vigueur en fin d'exercice, y compris les pourcentages de dépréciation le cas échéant et les risques de crédit pour les prêts non souverains. Les variations de juste valeur des prêts évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont rapportées au compte de résultat. La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti est uniquement fournie dans les notes aux états financiers à des fins d'information. L'estimation de la juste valeur des prêts est présentée à la note I.

### **Gains/pertes du premier jour**

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est à dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Un profit ou une perte sur un instrument financier sera enregistré lors de sa comptabilisation initiale si la juste valeur de cet instrument est établie en comparaison avec d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument (c'est-à-dire sans modification ou reconditionnement) ou en ayant recours à une technique de valorisation dont les variables comprennent uniquement des données observables du marché. Le

gain ou la perte ne peut être constaté(e) lors de sa comptabilisation initiale lorsqu'est utilisée une technique de valorisation ne reposant pas uniquement sur des données observables du marché. Après la comptabilisation initiale, la Banque ne constate des profits ou des pertes que s'ils résultent d'un changement intervenu dans un facteur (y compris le temps) que des participants du marché prendraient en considération dans la fixation d'un prix.

La Banque détient des instruments financiers dont certains arrivent à maturité dans plus de dix ans, et pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation qui utilisent des données qui pourraient être non observables sur le marché à la date de détermination. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au prix de transaction, bien que la valeur obtenue à partir du modèle de valorisation puisse être différente. La différence entre le prix de transaction et la valeur déterminée sur la base du modèle de valorisation, communément appelée « gain/perte du premier jour » est : (a) soit amortie sur la durée de l'opération ; ou (b) reportée jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée en utilisant des données observables sur le marché ou réalisée par le biais du règlement. L'instrument financier est ensuite mesuré à la juste valeur, ajustée par le gain/perte du premier jour. Les variations ultérieures de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat sans reprise immédiate des gains/pertes du premier jour.

### Participations dans des entreprises associées

Selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » le FAD et toute autre entité dans laquelle la Banque dispose d'une influence significative sont considérées comme des entreprises associées. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Banque a une influence notable, mais dont les politiques financières et opérationnelles échappent à son contrôle. Le rapport entre la Banque et le FAD est décrit plus en détail dans la Note J. La norme IAS 28 exige l'utilisation de la méthode de mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entreprises associées. Selon la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part de l'investisseur dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée dans le compte de résultat de l'investisseur. Les souscriptions par la Banque au capital du FAD ont augmenté entre 1974 et 1990. Au 31 décembre 2012, ces souscriptions représentaient moins de 1 % du capital du FAD.

Bien que le FAD n'ait pas pour objet de faire des profits et n'ait pas distribué de dividendes depuis sa création en 1972, la norme IAS 28 révisée exige que la méthode de mise en équivalence comptable soit utilisée pour comptabiliser les participations de la Banque au FAD. En outre, selon IAS 36, la valeur nette de la participation au FAD fait l'objet de tests de dépréciation. Les pertes cumulées évaluées selon la méthode de mise en équivalence sont limitées au coût historique des investissements, dans la mesure où la BAD n'a garanti aucune perte potentielle du FAD.

### Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers et les équipements sont évalués à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Le coût historique comprend les dépenses directement liées à l'acquisition des actifs. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à part, selon le cas, seulement s'il est probable que la Banque en tirera des avantages économiques futurs ou s'ils permettent une évaluation plus fiable du coût de l'actif. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Pour les autres actifs, la méthode linéaire est utilisée pour amortir la différence entre le coût d'acquisition et la valeur résiduelle estimative sur la durée de vie utile estimée. Les estimations de durée de vie utile se présentent comme suit :

- Bâtiments : 15-20 ans ;
- Équipements permanents, agencements et installations : 6-10 ans ;
- Mobilier et équipement : 3-7 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

La valeur résiduelle et la durée de vie utile sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif déduction faite des coûts de vente et sa valeur d'utilisation. Les gains ou pertes sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période où se produit la cession.

### **Immobilisations incorporelles**

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée uniquement lorsque son coût peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables reviendront à la Banque. L'amortissement des actifs incorporels est calculé selon la méthode linéaire pour ramener le coût des actifs incorporels à leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile de 3-5 ans.

### **Baux**

La Banque a conclu des contrats de bail pour ses bureaux en Tunisie et dans certains autres pays membres régionaux. En vertu de ces contrats, tous les risques et avantages de propriété reviennent effectivement au bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Les avantages reçus ou à recevoir comme incitation pour conclure un contrat de bail sont également imputés de manière linéaire sur la durée de vie du bail. Lorsque le contrat de bail est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre de pénalités est comptabilisé comme dépenses de la période au cours de laquelle la résiliation est intervenue.

### **Allocations et distributions de revenu approuvées par le Conseil des gouverneurs**

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs est l'unique autorité compétente pour approuver l'affectation du résultat aux comptes de report à nouveau ou pour les distributions aux autres entités pour des raisons de développement. Le report à nouveau correspond aux revenus des années précédentes non répartis par la Banque jusqu'à ce que d'autres décisions les concernant soient prises ou que les conditions de leur distribution pour des usages spécifiés aient été remplies. Les distributions pour des raisons de développement sont comptabilisées comme des charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient leur approbation. Les distributions pour des raisons de développement pourraient être financées par des montants précédemment transférés au compte de report à nouveau ou prélevés sur le résultat net de l'exercice en cours.

### **Revenus non distribués**

Les revenus non distribués de la Banque comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs, le solde du montant alloué au compte d'excédents après déduction des distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs, le résultat net non affecté de la période en cours ainsi que les charges comptabilisées directement en capitaux propres conformément aux dispositions des normes IFRS.

### **Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière, nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

#### **1) Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif détaillé dans les catégories suivantes :

**Évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat :** En classant un actif ou passif financier à la juste valeur en contrepartie du résultat, la Banque a déterminé que cet actif ou passif satisfaisait les critères de cette classification.

**Coût amorti pour les dérivés incorporés :** La Banque suit les règles de l'IFRS 9 sur la classification des actifs financiers pour la classification des dérivés incorporés dans leur ensemble soit au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat. En faisant ce jugement, la Banque analyse si les flux de trésorerie de l'actif financier sont uniquement des paiements du principal et des intérêts sur l'encours en principal et classe, en conséquence, l'actif en question sans séparer le produit dérivé.

## 2) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers qui se présentent comme suit :

**Dépréciation des prêts et avances :** À chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de prêts pour déterminer si une dépréciation s'est produite. La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation pour des prêts pris individuellement. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial et en comparant le montant obtenu au montant comptable net du prêt. La détermination du montant et du temps en défaut des flux de trésorerie futurs des prêts dépréciés nécessite un jugement. Si la Banque détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation lors de l'évaluation individuelle d'un prêt, ce dernier est inclus dans un portefeuille de prêts ayant des caractéristiques de risque similaires pour une évaluation collective de la dépréciation. Des indications objectives de dépréciation d'un portefeuille de prêts peuvent contenir des données observables faisant état de changements défavorables dans la solvabilité des emprunteurs ou dans la situation économique nationale ou locale corrélées avec les défaillances sur les actifs du groupe. Au moment de prévoir ses flux de trésorerie, la Direction fait des estimations sur la base d'un historique de pertes enregistrées sur les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit et des indications objectives de perte de valeur analogues à celles du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et la séquence des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences éventuelles entre les pertes estimées et les pertes réelles.

**Juste valeur des instruments financiers :** La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et calibrés pour s'assurer que le résultat reflète les données réelles et les prix comparatifs du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

**Prestations de retraite :** La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de retraite futures estimées, sur la base des taux d'intérêts d'obligations de société à long terme de haute qualité libellées dans les devises constituant l'UC de la Banque.

### Événements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan.

Les événements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes nécessitent des informations à fournir, mais ne donnent pas lieu à un ajustement des états financiers eux-mêmes.

### Reclassification des données

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.



## **NOTE C – LES EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES**

### **Normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur**

A la date d'émission de ces états financiers, certaines nouvelles normes IFRS et révisions de normes et interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur pour être appliquées, et n'ont pas été appliquées dans la préparation de ces états financiers. Il est attendu que les nouvelles normes et amendements ci-après soient pertinents pour la Banque :

#### **IFRS 10 : « États financiers consolidés ».**

La norme IFRS 10 a été publiée en mai 2011 et entre en vigueur à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2013. IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle pour déterminer si une entité détenue doit être consolidée. Cette norme définit le principe du contrôle et établit le contrôle comme étant la seule base pour déterminer quelles entités doivent être consolidées par l'entité qui publie ses états financiers. Elle établit aussi des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité a déterminé qu'elle contrôle une ou plusieurs autres entités.

Il n'est pas attendu que l'adoption de l'IFRS 10 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance de la Banque.

#### **IFRS 12 : « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »**

La norme IFRS 12 a été publiée en mai 2011 et entre en vigueur à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais une adoption anticipée est permise. IFRS 12 exige d'une entité de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les risques associés à ses participations dans d'autres entités; et les effets de ces participations sur sa situation financière, la performance et les flux de trésorerie. IFRS 12 doit être appliquée par une entité qui a des participations dans l'une des entités suivantes: filiales; arrangements conjoints; entreprises associées, et entités structurées non consolidées. Cette norme exige des informations à fournir sur les participations dans les filiales et entreprises associées, mais élargit également les exigences d'information pour les entités structurées non consolidées.

Il n'est pas attendu que l'adoption de l'IFRS 12 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance de la Banque puisqu'elle se rapporte uniquement aux informations à fournir. Cependant, la Banque sera amenée à fournir les informations appropriées dans ses états financiers, lors de l'adoption de la norme.

#### **IFRS 13 : « Juste valeur »**

La norme IFRS 13 a été publiée en mai 2011 et entre en vigueur à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais une adoption anticipée est permise. IFRS 13 définit la juste valeur, précise dans une seule norme IFRS un cadre pour la détermination de la juste valeur, et requiert des informations à fournir sur la détermination de juste valeur.

IFRS 13 explique comment déterminer la juste valeur pour les besoins de la communication de l'information financière qui est une détermination fondée sur le marché sans être spécifique à l'entité. Elle n'exige pas des règles d'évaluation de juste valeur, en plus de celles déjà requises ou permises par d'autres normes et elle n'est pas destinée à établir des normes d'évaluation ou à affecter les pratiques d'évaluation en dehors de la communication de l'information financière. Cependant, cette norme élargit les concepts et les principes sous-tendant l'évaluation de la juste valeur. En outre, des informations détaillées sur la juste valeur doivent être fournies conformément à la norme IFRS 13, et en particulier quand une entité s'appuie sur des données non observables sous le niveau 3 de la hiérarchie de détermination de juste valeur.

Il n'est pas attendu que l'adoption de l'IFRS 13 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance de la Banque. Cependant, la Banque sera amenée à fournir les informations appropriées dans ses états financiers, lors de l'adoption de la norme.

### IAS 19 révisée : « Avantages du personnel »

Les amendements à la norme IAS 19 ont été publiés en juin 2011 et entrent en vigueur à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais une adoption anticipée est permise. Les principaux changements dans la norme révisée correspondent à l'élimination de la possibilité de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, connue comme la « méthode du corridor ». En conséquence, conformément à la norme révisée, tous les gains et pertes actuariels doivent être constatés immédiatement parmi les autres éléments du résultat global. En outre, l'entité ne peut plus constater en résultat le rendement à long terme attendu sur les actifs détenus. Enfin, la norme révisée apporte une amélioration des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies.

Il n'est pas attendu que l'adoption de la norme révisée IAS 19 ait un impact significatif sur le résultat net de la Banque en matière de prise en compte des gains et pertes actuariels parce que la Banque constate déjà l'ensemble de ces gains et pertes parmi les autres éléments du résultat global dans le cadre de l'option prévue dans la version actuelle de la norme IAS 19. L'impact principal devrait provenir du changement qui portera sur les principes liés à l'estimation des rendements attendus des actifs des régimes lors de l'adoption de la norme révisée.

### IFRS 7 : « Instruments financiers : informations à fournir » et IAS 32: « instruments financiers : présentation »

Dans le cadre d'un projet commun avec le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) américain, l'IASB a publié en décembre 2011 de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir sur l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les nouvelles exigences sont énoncées dans « informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers » (amendement à l'IFRS 7), et se rapportent aux actifs et passifs financiers qui ont fait l'objet de compensation dans la situation financière ou qui sont soumis à des accords généraux de compensation ou à des accords similaires. Dans le cadre du même projet, l'IASB a également publié « informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers » (amendement à l'IAS 32) clarifiant les critères de compensation prévus dans la norme IAS 32 pour faire face aux incohérences dans leur application.

Les amendements aux normes IFRS 7 et IAS 32 doivent être appliqués aux états financiers pour les périodes annuelles commençant respectivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il n'est pas attendu que l'adoption des amendements aux normes IFRS 7 et IAS 32 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance de la Banque.

## NOTE D – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Dans l'accomplissement de sa mission de développement, la Banque cherche à maximiser sa capacité à supporter les risques liés à ses activités essentielles, à savoir les prêts et les investissements, tout en minimisant les risques liés à ses activités non essentielles (risque de marché, risque de contrepartie et risque opérationnel) qui sont accessoires mais néanmoins sensibles dans l'exécution de son mandat.

Le degré de risque que la Banque est prête à assumer dans l'exécution de son mandat est limité par sa capacité à supporter des risques. L'approche du risque par la Banque est directement liée à sa politique d'adéquation des fonds propres et par son engagement à maintenir un profil de risque prudent qui soit en phase avec sa note de crédit la plus élevée. À travers un exercice complet, la Banque a redéfini en 2011 son appétit au risque et révisé la politique d'adéquation des fonds propres. À la suite de cet exercice, la Banque répartit le capital risque entre risques sur activités non essentielles (10 %), et le reste partagé d'une manière égale entre les opérations souveraines et non-souveraines (45 % chacun). Dans le cadre de la révision, l'échelle de notation de la Banque a été également révisée comme expliqué ci-dessous dans l'évaluation systématique du risque de crédit.

Les politiques, les processus et les procédures de gestion du risque de la Banque évoluent continuellement pour s'adapter à l'évolution du marché, du crédit, des produits, etc. Le plus haut niveau de gestion du risque est géré par le Conseil d'administration de la Banque présidé par le Président. Le Conseil d'administration est attaché aux normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Outre l'approbation de toutes les politiques de gestion du risque, le Conseil d'administration revoit régulièrement les tendances du profil de risque et de la performance de la Banque, en vue de s'assurer de leur conformité avec les politiques définies.

Les principes directeurs de gestion des risques de la Banque sont régis par l'Autorité générale concernant les services et produits financiers de la Banque (l'Autorité PSF), l'Autorité générale en matière de gestion actif - passif (l'Autorité GAP) et les directives de la Banque en matière de gestion du risque de crédit.

L'Autorité PSF définit le cadre conceptuel que la Banque suit pour élaborer et mettre en œuvre ses produits et services financiers offerts aux emprunteurs, tandis que d'autres directives distinctes établissent les règles régissant la gestion du crédit et le risque opérationnel lié aux portefeuilles de prêts souverains et non souverains, aux garanties données et aux prises de participation de la Banque.

L'Autorité GAP est le cadre général qui confère à la Direction le pouvoir de gérer l'actif et le passif de la Banque, dans le respect de certains paramètres bien définis. L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion du risque de taux d'intérêts, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de contrepartie et du risque opérationnel de la Banque. L'Autorité GAP couvre toute la gamme d'activités GAP de la Banque, telles que les opérations de financement des emprunts, le placement des liquidités, y compris les aspects de gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés aux opérations de prêts et de prises de participation de la Banque.

En vertu de l'Autorité PSF et de l'Autorité GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO) et du comité des opérations (OPSCOM). ALCO est l'autre organe de contrôle et de supervision des activités de gestion financière et du risque de trésorerie de la Banque. Ce comité présidé par le Vice-président, Finances, est la plus haute instance de la Direction chargée des questions de gestion du risque financier et de trésorerie. OPSCOM est présidé par le Directeur de l'exploitation et procède à la revue de toutes les activités opérationnelles avant de les soumettre au Conseil d'administration pour approbation. En juin 2012, la Banque a également créé le Comité de Risque de Crédit (CRC), afin d'assurer la mise en œuvre effective des politiques de crédit de la Banque et de superviser toutes les questions relatives au risque de crédit sur les opérations de crédits souverains et non souverains avant leur soumission à OPSCOM.

ALCO, CRC et OPSCOM se réunissent régulièrement pour jouer leurs rôles de supervision. Les fonctions clés d'ALCO consistent notamment à : examiner les rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque de trésorerie, ainsi que les projections financières, et approuver les stratégies de gestion du bilan. Le Comité de risque de crédit a pris en charge les responsabilités du risque de crédit précédemment gérées par ALCO, y compris notamment la couverture de bout en bout de la gouvernance du risque de crédit, les évaluations de suivi du portefeuille crédit et l'approbation du changement de notation. ALCO et CRC sont appuyés par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de taux d'intérêts, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion financière et du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont la Banque gère les différentes sources de risque.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence des contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de trésorerie.

La Banque gère trois principales sources de risque de crédit : i) le risque de crédit souverain dans son portefeuille de prêts au secteur public; ii) le risque de crédit non souverain dans son portefeuille de prêts non souverains et des projets enclaves; et iii) le risque de contrepartie dans son portefeuille de placements de trésorerie et d'instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des actifs et passifs. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail aux sections ci-dessous.

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues ou autres rehaussements de crédit se présente comme suit:

(en milliers d'UC)

| Actifs   | 2012       | 2011      |
|--|------------|-----------|
| Disponibilités   | 881 453    | 344 156   |
| Obligations à vue  | 3 801      | 3 801     |
| Placements en trésorerie au coût amorti                    | 2 898 638  | 3 227 610 |
| Placements en trésorerie évalués à la juste valeur         | 3 597 839  | 4 372 106 |
| Actifs dérivés   | 1 558 333  | 1 696 681 |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital | 1 974      | 3 044     |
| Intérêts courus sur prêts                                  | 393 016    | 378 011   |
| Autres montants à recevoir                                 | 540 002    | 748 812   |
| Prêts  | 11 014 312 | 9 373 517 |
| Titres de participations                                   | 488 467    | 359 229   |
| Autres titres de créances                                  | 76 537     | 79 990    |

### 1) Risque de crédit souverain

Lorsque la Banque prête aux emprunteurs du secteur public, elle exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. De même, en octroyant des crédits à des entités publiques, elle est exposée au risque-pays, notamment à des pertes éventuelles dues à l'incapacité ou l'absence de volonté d'un pays de faire face à ses obligations. La Banque gère le risque-pays à travers ses politiques relatives à la qualité des propositions de projets à l'entrée, la gestion des expositions comprenant notamment des plafonds d'exposition pour chaque pays pris individuellement ainsi que l'appréciation globale de la solvabilité du pays concerné. Il s'agit notamment de l'évaluation de son profil de risque-pays issu de ses performances macro économiques, de la soutenabilité de sa dette, des conditions socio-politiques et du caractère propice de son environnement des affaires.

**Risque – pays**

Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts de la Banque aux différents pays ainsi qu'au secteur privé et aux projets enclaves se présente comme suit :

(montants en milliers d'UC)

| Pays                             | Nombre de prêts* | Montant total des prêts* | Montant des prêts non signés | Montant des prêts non décaissés | Soldes à rembourser | % Encours des prêts |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Afrique du Sud                   | 6                | 1 853 600                | -                            | 744 016                         | 1 109 584           | 10,07               |
| Botswana                         | 3                | 1 146 267                | -                            | 130 466                         | 1 015 801           | 9,22                |
| Cameroun                         | 1                | 25 847                   | -                            | 17 231                          | 8 616               | 0,08                |
| Cap-Vert                         | 3                | 48 932                   | -                            | -                               | 48 932              | 0,44                |
| Congo                            | 2                | 10 768                   | -                            | -                               | 10 768              | 0,10                |
| Côte d'Ivoire                    | 1                | 5 819                    | -                            | -                               | 5 819               | 0,05                |
| Égypte                           | 13               | 1 638 813                | -                            | 638 489                         | 1 000 324           | 9,08                |
| Éthiopie                         | 2                | 1 357                    | -                            | -                               | 1 357               | 0,01                |
| Gabon                            | 14               | 533 147                  | -                            | 295 600                         | 237 547             | 2,16                |
| Guinée équatoriale               | 3                | 62 682                   | -                            | 60 497                          | 2 185               | 0,02                |
| Maroc                            | 43               | 3 570 929                | 434 940                      | 970 140                         | 2 165 849           | 19,66               |
| Maurice                          | 8                | 468 962                  | -                            | 308 597                         | 160 365             | 1,46                |
| Namibie                          | 4                | 36 252                   | -                            | -                               | 36 252              | 0,33                |
| Nigeria                          | 2                | 20 962                   | -                            | -                               | 20 962              | 0,19                |
| République Démocratique du Congo | 10               | 649 232                  | -                            | -                               | 649 232             | 5,89                |
| Seychelles                       | 3                | 13 054                   | -                            | -                               | 13 054              | 0,12                |
| Somalie**                        | 3                | 4 355                    | -                            | -                               | 4 355               | 0,04                |
| Soudan** <sup>(1)</sup>          | 5                | 57 788                   | -                            | -                               | 57 788              | 0,53                |
| Swaziland                        | 6                | 45 566                   | -                            | -                               | 45 566              | 0,41                |
| Tunisie                          | 34               | 2 268 321                | -                            | 470 013                         | 1 798 308           | 16,33               |
| Zimbabwe**                       | 12               | 196 763                  | -                            | -                               | 196 763             | 1,79                |
| Multinational                    | 3                | 27 437                   | -                            | -                               | 27 437              | 0,25                |
| <b>Total Secteur Public</b>      | <b>181</b>       | <b>12 686 853</b>        | <b>434 940</b>               | <b>3 635 049</b>                | <b>8 616 864</b>    | <b>78,23</b>        |
| <b>Total Secteur Privé</b>       | <b>93</b>        | <b>3 633 453</b>         | <b>407 828</b>               | <b>828 177</b>                  | <b>2 397 448</b>    | <b>21,77</b>        |
| <b>Total</b>                     | <b>274</b>       | <b>16 320 306</b>        | <b>842 768</b>               | <b>4 463 226</b>                | <b>11 014 312</b>   | <b>100,00</b>       |

\* Hors prêts entièrement remboursés ou annulés.

\*\* Pays en situation d'arriérés au 31 décembre 2012.

(1) Le résultat du référendum effectué au Soudan du Sud en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Soudan du Sud. Depuis que la division de l'État du Soudan en deux nations distinctes est entrée en vigueur en juillet 2011, le nombre et les montants des prêts indiqués comme étant accordés au Soudan devraient être répartis entre les deux États qui ont émergé, sur la base qui sera convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Nord et du Soudan du Sud. À la fin de décembre 2012, aucune décision n'a été prise par les États du Nord et du Soudan du Sud sur les termes et conditions de cet échange.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être légèrement différente du total indiqué.

**Évaluation systématique du risque de crédit**

Les fondements de la gestion du risque de crédit de la Banque reposent sur un cadre d'évaluation systématique du risque de crédit à travers des modèles sous-jacents et leurs facteurs de risque associés qui ont été optimisés afin de renforcer la capacité d'anticipation des paramètres de notation et de mieux aligner le calibrage avec les notations internationales et d'assurer la cohérence avec les meilleures pratiques. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle maîtresse interne uniforme à 22 notes, optimisée pour fournir: (i) une augmentation de granularité, (ii) une meilleure différenciation entre les débiteurs, (iii) une distribution plus harmonieuse des notes pour atténuer la concentration; et enfin (iv) pour créer un cadre commun pour la communication des risques de crédit aux preneurs de risques. Le niveau de granularité permet de mesurer les probabilités de défaut afin de mieux différencier les débiteurs.

| Catégorie de risque | Notation révisée du risque | Notations internationales |                 | Évaluation         |
|---------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------|
|                     |                            | S&P – Fitch               | Moody's         |                    |
| Risque très faible  | 1+                         | A+ et au dessus           | A1 et au dessus | Excellent          |
|                     | 1                          | A                         | A2              |                    |
|                     | 1-                         | A-                        | A3              |                    |
|                     | 2+                         | BBB+                      | Baa1            | Très bien          |
|                     | 2                          | BBB                       | Baa2            |                    |
| Risque faible       | 2-                         | BBB-                      | Baa3            | Bien               |
|                     | 3+                         | BB+                       | Ba1             |                    |
|                     | 3                          | BB                        | Ba2             |                    |
| Risque modéré       | 3-                         | BB-                       | Ba3             | Assez bien         |
|                     | 4+                         | B+                        | B1              |                    |
|                     | 4                          | B                         | B2              |                    |
|                     | 4-                         | B-                        | B3              | Acceptable         |
|                     | 5+                         |                           |                 |                    |
| 5                   |                            |                           |                 |                    |
| Risque élevé        | 5-                         | CCC+                      | Caa1            | Faible             |
|                     | 6+                         | CCC                       | Caa2            | Attention spéciale |
|                     | 6                          |                           |                 |                    |
| Risque très élevé   | 6-                         | CCC-                      | Caa3            | Insuffisant        |
|                     | 7                          |                           |                 |                    |
|                     | 8                          | CC                        | Ca              | Douteux            |
|                     | 9                          | C                         | C               | Pertes             |
|                     | 10                         |                           |                 |                    |

Les notations du risque de crédit au niveau souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque qui sont la performance macroéconomique, la soutenabilité de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille de la Banque. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les différentes agences internationales de notation agréées ou autres institutions internationales spécialisées. Le Comité CRC examine trimestriellement les notations-pays pour s'assurer qu'elles reflètent bien les profils de risque attendus des pays. Le CRC évalue également si les pays sont en conformité avec les plafonds d'engagement par pays et approuve la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

### Suivi du risque de portefeuille

La moyenne pondérée de la notation du risque du portefeuille souverain était de 2,38 à la fin de décembre 2012 contre 2,52 au 31 décembre 2011. Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille souverain de la Banque sur les cinq catégories de risque.

|      | Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts à garantie souveraine |               |               |              |                   |
|------|--|---------------|---------------|--------------|-------------------|
|      | Risque très faible   | Risque faible | Risque modéré | Risque élevé | Risque très élevé |
| 2012 | 73 %   | 15 %          | 1 %           | 10 %         | 1 %               |
| 2011 | 70 %   | 15 %          | 1 %           | 13 %         | 1 %               |
| 2010 | 76 %   | 2 %           | 5 %           | 13 %         | 4 %               |
| 2009 | 44 %   | 33 %          | 6 %           | 13 %         | 4 %               |
| 2008 | 37 %   | 33 %          | 6 %           | 16 %         | 8 %               |
| 2007 | 37 %   | 31 %          | 8 %           | 15 %         | 9 %               |

Selon la politique de la Banque, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Groupe de la Banque reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays membre concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, la Banque suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays membre ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés. Le pays membre ne pourra pas non plus bénéficier de l'exonération de 0,5 % sur les commissions d'engagement appliquées à certains prêts non décaissés.

Bien que la Banque tire parti de son statut de créancier privilégié et suive rigoureusement l'exposition sur les emprunteurs souverains non performants, certains pays ont eu du mal à assurer régulièrement le service de leurs dettes envers elle. Comme déjà indiqué, la Banque fait une provision pour la dépréciation de son portefeuille de prêts souverains, en se fondant sur l'évaluation des pertes encourues dans le portefeuille.

Pour couvrir les pertes éventuelles attendues (EL) et les pertes inattendues (UL) liées au crédit, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de crédit. En effet, la politique de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres définit des exigences différenciées pour tous les actifs liés aux crédits (prêts et prises de participations) et les éléments de passifs éventuels (garanties et produits de gestion du risque client) dans chacune des catégories de risque. Les exigences en capital-risque sont généralement plus élevées pour les opérations du secteur privé qui ont une probabilité de défaut et de perte en cas de défaut plus élevées que les opérations du secteur public. À la fin de décembre 2012, le portefeuille du secteur public de la Banque mobilisait 24,2 % du total de ses fonds propres sur la base du cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque. La Banque définit les fonds propres comme la somme du capital versé, après déduction des différences de réévaluation, plus les réserves accumulées. La Banque n'inclut pas son capital appelable dans le calcul des fonds propres.

## **2) Risque de crédit non souverain**

Lorsque la Banque accorde un prêt à des emprunteurs du secteur privé et à des projets-enclaves, elle ne bénéficie pas d'une garantie souveraine. La Banque peut également fournir un financement à des entités publiques solvables à gestion commerciale, sans garantie souveraine.

Pour évaluer le risque de crédit lié aux projets ou opérations non souverains, la Banque utilise plusieurs modèles pour évaluer le risque de chaque projet à l'entrée. Les modèles sont adaptés aux caractéristiques spécifiques et à la nature des transactions. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle interne uniforme de 22 notes comme décrite ci-avant.

Les opérations non souveraines sont regroupées en trois catégories principales qui sont les suivantes: a) financement de projets; b) établissements financiers, et c) fonds de capital-investissement. Les notations internes sont établies sur la base de certains facteurs critiques prédéterminés.

### **a) Financement de projets**

Le premier facteur concerne l'évaluation globale de la solidité financière de l'emprunteur. Ceci tient compte : En premier lieu, i) de la capacité du projet à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette ; ii) des résultats d'exploitation et de la rentabilité de l'entreprise; et iii) de la structure du capital, de la souplesse financière et de la situation de liquidité de l'entreprise du projet.

En deuxième lieu, les quatre paramètres non financiers suivants sont analysés: i) les perspectives d'avenir du secteur d'activité de l'entreprise ou du projet ; ii) la position concurrentielle de l'entreprise du projet dans le secteur ; iii) la solidité de la direction de l'entreprise du projet, avec un accent particulier sur sa capacité à faire face à des conditions défavorables ; et iv) la qualité de l'information sur laquelle l'analyse s'est fondée.

Enfin, la notation du risque de l'entreprise du projet est ajustée pour tenir compte de la notation globale du risque du pays hôte.

### b) Les établissements financiers

L'évaluation des établissements financiers suit le système de notation uniforme communément appelé le modèle CAMELS : i) Adéquation des fonds propres – analyse de la composition, l'adéquation et la qualité des fonds propres de l'établissement, ii) qualité des actifs, les politiques et procédures d'exploitation et le cadre de gestion des risques, iii) qualité de la Direction et cadre des prises de décisions; iv) profitabilité et positionnement sur le marché – évaluation de la qualité et du niveau de rentabilité; v) adéquation de la situation de la liquidité et du financement – une évaluation qui met l'accent sur la capacité de l'entité à accéder au financement sur le marché des emprunts; et vi) sensibilité au risque de marché – évaluation des impacts des changements de taux d'intérêt et des fluctuations des taux de change.

### c) Les fonds de capital-investissement

L'évaluation des fonds de capital-investissement prend en considération l'analyse des facteurs qualitatifs et quantitatifs suivants:

- Solidité financière et performance du fonds ;
- Stratégie d'investissement et gestion des risques ;
- Structure par secteur ;
- Direction et gouvernance d'entreprise ; et
- Qualité de l'information.

Tous les nouveaux projets non souverains requièrent un minimum de notation initiale de crédit et sont soumis à un processus rigoureux d'approbation. Le groupe de travail du CRC en charge du risque non souverain examine, tous les trimestres, la notation du risque de crédit non souverain de chaque projet et peut recommander des changements pour approbation par le CRC, si l'évolution des conditions du pays ou du projet l'exige.

Depuis 2009, la Banque a augmenté ses investissements dans les portefeuilles de prêts non souverains et de prises de participations. À la fin de l'exercice 2012, la notation moyenne pondérée du risque était de 3,47 comparé à 3,44 fin 2011. La répartition du portefeuille non souverain à travers les cinq catégories de risque définies par la Banque est présentée dans le tableau ci-après :

| Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts non souverains et prises de participations |                    |               |               |              |                   |
|---|--------------------|---------------|---------------|--------------|-------------------|
|   | Risque très faible | Risque faible | Risque modéré | Risque élevé | Risque très élevé |
| 2012  | 33 %               | 19 %          | 36 %          | 9 %          | 3 %               |
| 2011  | 36 %               | 20 %          | 35 %          | 5 %          | 4 %               |
| 2010  | 24 %               | 20 %          | 30 %          | 24 %         | 2 %               |
| 2009  | 27 %               | 18 %          | 28 %          | 24 %         | 3 %               |
| 2008  | 13 %               | 16 %          | 41 %          | 28 %         | 2 %               |
| 2007  | 8 %                | 10 %          | 46 %          | 31 %         | 5 %               |

Conformément aux normes IFRS, la Banque ne constitue pas de provisions générales pour couvrir les pertes attendues sur le portefeuille de prêts non souverains productifs. En ce qui concerne le portefeuille de prêts non productifs, la Banque constitue une provision spécifique sur la base de l'évaluation de la dépréciation du crédit, ou des pertes encourues, sur chaque prêt. La provision pour dépréciation destinée à couvrir les pertes encourues sur le montant en principal du portefeuille de prêts non souverains s'élevait à 34,96 millions d'UC à la fin de 2012, contre 23,73 millions d'UC fin 2011.

Outre les prêts du secteur privé, la Banque investit sous forme de prises de participations dans les entités opérant dans le secteur privé, soit directement soit par l'intermédiaire de fonds d'investissement.



Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres, dérivé de l'approche complexe de Bâle II fondée sur les Notations Internes (NI) pour faire face aux risques de crédits non souverains. À fin décembre 2012, le portefeuille non souverain de la Banque mobilisait près de 30 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au-dessous du plafond de 45 % que la Banque a fixé pour le total de ses opérations non souveraines. Parmi le portefeuille non souverain de la Banque, les titres de participation mobilisaient près de 10,4 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au-dessous du plafond statutaire de 15 % établi par le Conseil des gouverneurs pour les titres de participation.

### Plafonds de risque de crédit

La Banque applique un système de plafonnement des engagements afin de favoriser, à tout moment, le développement d'un portefeuille bien diversifié. La Banque gère le risque de crédit au niveau de la limite globale d'engagement par pays (combinaison des portefeuilles à garantie souveraine et des portefeuilles non souverains) en faisant en sorte que, dans l'ensemble, le plafond d'engagement par pays ne dépasse pas 15 % des fonds propres. Ce seuil ainsi que d'autres facteurs déterminants de l'allocation des limites par pays sont clairement énoncés dans le cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Selon l'adéquation révisée des fonds propres et la gestion des engagements approuvée par le Conseil en mai 2011, la limite globale de concentration de 15 % par pays (du montant total du capital risque de la Banque) est destinée à permettre la diversification adéquate du portefeuille. Toutefois, afin de s'assurer que: (i) l'allocation dans l'ensemble ne dépasse pas 100 % du capital risque disponible pour les activités de crédit, (ii) il y a une équité en termes d'allocation entre les pays membres régionaux. Dans ce cadre, une formule de détermination des plafonds d'engagements ajustés par pays sur la base de la performance est utilisée.

Le risque de crédit lié au portefeuille non souverain est également contrôlé et géré par un suivi régulier des limites d'engagement avec certains secteurs d'activité, prises de participations et débiteurs individuels. En outre, la Banque exige généralement une gamme de garanties de la part des promoteurs de projets, afin d'atténuer, en partie, le risque de crédit lié aux prêts directs au secteur privé.

### 3) Risque de crédit de contrepartie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêts et de change, et placer temporairement ses liquidités avant le décaissement. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers la Banque. Étant donné la nature des activités de la Banque, il est impossible d'éliminer complètement le risque de contrepartie. Cependant, la Banque réduit au maximum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie.

Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit de la Banque et sont approuvées par le Vice-président, Finances. Pour les opérations en monnaie locale, des limites moins strictes de notation de crédit minimum sont permises, afin de favoriser une disponibilité suffisante de possibilités d'investissement et de contreparties sur produits dérivés pour la mise en œuvre de stratégies appropriées de gestion du risque. ALCO approuve les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Les contreparties sont classées en tant que contreparties d'opérations de placement, contreparties d'opérations sur produits dérivés ou contreparties d'opérations sur les marchés. Ces notations sont suivies de très près pour la conformité avec les critères établis.

Pour les contreparties d'opérations sur les marchés, la Banque exige une notation minimale à court terme de A-2/P-2/F-2 pour les transactions réglées sur la base de la livraison contre paiement (DVP), et une notation minimale à long terme de A/A2 pour les transactions non basées sur DVP.

Le tableau ci-dessous présente en détail les notations de crédit minimum par contrepartie de placement autorisée :

|   | Échéance  |      |         |         |         |         |
|---|---|------|---------|---------|---------|---------|
|   | 6 mois  | 1 an | 5 ans   | 10 ans  | 15 ans  | 30 ans  |
| État  |   | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Organismes publics/institutions multilatérales            |   | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Banques   | A/A2  |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
| Entreprises, dont établissements financiers non bancaires | A/A2  |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
| MBS/ABS   | AAA<br>Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne doit pas dépasser 5 ans. |      |         |         |         |         |

La Banque pourrait également faire des placements dans des fonds communs de placement monétaires dont la note minimale est AA-/ Aa3 et souscrire à des placements garantis assortis d'accords de rachat.

La Banque utilise les produits dérivés dans la gestion de son portefeuille de financement et pour les besoins de la gestion actif-passif. En règle générale, la Banque souscrit à des accords-cadres de l'ISDA avec des contreparties agréées avant d'entamer toute opération sur produits dérivés. Les contreparties à une transaction sur produits dérivés doivent être notées AA-/Aa3 par, au moins, deux agences de notation agréées ou A-/A3 pour les contreparties avec lesquelles la Banque a signé des accords d'échange de sûretés. Les contreparties ayant des notes inférieures pourraient être utilisées d'une manière exceptionnelle pour des opérations libellées en devises locales. Ces contreparties requièrent l'approbation d'ALCO. Les transactions approuvées sur dérivés sont les swaps, les contrats à terme d'instruments financiers, les options et les contrats à terme simples.

La crise financière et économique au cours des dernières années a entraîné le déclassement de banques dans le monde entier. L'exposition de la Banque aux produits dérivés et leur profil de notation de crédit sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Des échanges quotidiens de garanties permettent à la Banque de maintenir les expositions nettes à des niveaux acceptables.

(montants en millions d'UC)

|      | Produits dérivés |                  |                   | Profil du risque de crédit de l'exposition nette |           |             |
|------|------------------|------------------|-------------------|--|-----------|-------------|
|      | Montant nominal  | Valeur de marché | Exposition nette* | AAA  | AA+ à AA- | A+ et moins |
| 2012 | 15 209           | 1 047            | 109               | 0 %  | 54 %      | 46 %        |
| 2011 | 15 393           | 1 192            | 146               | 0 %  | 68 %      | 32 %        |
| 2010 | 14 504           | 1 090            | 96                | 0 %  | 80 %      | 20 %        |
| 2009 | 13 503           | 288              | 84                | 13 %   | 45 %      | 42 %        |

\* Après prise en compte des garanties reçues sous forme d'espèces ou titres.

Outre ces notations minimum requises, la Banque applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 12 % du total des fonds propres de la Banque (capital et réserves). Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit de la Banque, après évaluation des avantages de toute garantie offerte.

Le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés y afférents reste dominé par les contreparties notées AA ou mieux, comme indiqué dans le tableau ci-après. La proportion de l'exposition des placements à des entités notées AAA a augmenté par rapport à l'année précédente à la suite de la réaffectation des actifs vers des placements ayant des notations plus élevées y compris les obligations gouvernementales et les institutions supranationales.

|      | Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements et de dérivés |           |             |
|------|---|-----------|-------------|
|      | AAA   | AA+ à AA- | A+ et moins |
| 2012 | 62 %  | 31 %      | 7 %         |
| 2011 | 58 %  | 33 %      | 9 %         |
| 2010 | 69 %  | 24 %      | 7 %         |
| 2009 | 65 %  | 25 %      | 10 %        |
| 2008 | 59 %  | 21 %      | 20 %        |
| 2007 | 43 %  | 54 %      | 3 %         |

L'exposition de la Banque aux pays en crise économique de la zone euro demeure approximativement limitée à 50 millions d'UC ou à moins de 1 % du portefeuille.

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de contrepartie, selon les normes de la BRI en vigueur. À fin décembre 2012, le portefeuille des contreparties de la Banque, y compris tous les placements et instruments dérivés, mobilisait 1,9 % du total des fonds propres de la Banque figurant au bilan.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Le risque de liquidité se présente en cas de disparité d'échéances entre actifs et passifs. Pour la Banque, le principal objectif de la gestion de ce risque est de conserver suffisamment d'avoirs liquides pour répondre à tous ses besoins probables de flux de trésorerie sur un horizon glissant à 1 an sans avoir à recourir à un financement supplémentaire sur les marchés de capitaux. Pour minimiser ce risque, la Banque doit maintenir ses actifs liquides à un niveau au moins égal au niveau minimum prudentiel de liquidité (PML). Ce niveau, correspondant aux besoins nets de liquidités de la Banque projetés à un horizon de 1 an, doit être actualisé et recalculé chaque semestre comme la somme des éléments suivants : 1) paiement du service de la dette de l'année suivante, 2) projection des décaissements nets de l'année à venir (décaissements de prêts moins remboursements), s'ils sont supérieurs à zéro, 3) l'équivalent en prêts des garanties engagées, et 4) montants non décaissés des prises de participations.

En vue d'établir un équilibre optimal entre la réalisation de bons rendements des placements et la détention de titres facilement échangeables contre de la liquidité en cas de besoin, la Banque divise son portefeuille de placements en tranches, avec des objectifs et des indices de liquidité différents. Le portefeuille principal de liquidités de la Banque (portefeuille opérationnel) est investi dans des titres relativement liquides, qui sont facilement échangeables pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme. Les rachats anticipés probables de swaps et d'emprunts ayant des options incorporées sont pris en compte dans l'estimation de la taille de la tranche de liquidité opérationnelle. Outre le portefeuille de liquidité principal, la Banque dispose d'une deuxième tranche de liquidité (portefeuille prudentiel) qu'elle investit également dans les titres les plus liquides, pour couvrir ses cash-flows prévisionnels nécessaires à moyen terme pour la conduite de ses activités. Une troisième tranche de liquidité, qui est financée par des ressources propres de la Banque, est détenue dans un portefeuille de titres à revenu fixe destinés à collecter des flux de trésorerie contractuels avec l'objectif de stabilisation du revenu net de la Banque. Pour déterminer son niveau de liquidité pour le respect du PML, la Banque inclut les disponibilités, les dépôts et les titres de tous les placements en trésorerie, après application des décotes appropriées sur la base des classes d'actifs et des notes de crédit.

Les échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer dans le futur, au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

### Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer, au 31 décembre 2012

(en milliers d'UC)

|   | Valeur comptable  | Flux de trésorerie contractuel | Jusqu'à 1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans        | 3 à 4 ans        | 4 à 5 ans        | Au delà de 5 ans |
|---|-------------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Passifs financiers avec dérivés</b>      |                   |                                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Passifs dérivés                             | (993 780)         | (1 033 780)                    | 45 126           | (239 959)        | (306 862)        | (51 961)         | 19 694           | (499 818)        |
| Emprunts évalués à la juste valeur          | 12 175 956        | 13 265 739                     | 3 337 816        | 2 169 485        | 1 001 629        | 2 540 107        | 1 243 953        | 2 972 749        |
|   | 11 182 176        | 12 231 959                     | 3 382 942        | 1 929 526        | 694 767          | 2 488 146        | 1 263 647        | 2 472 931        |
| <b>Passifs financiers sans dérivés</b>      |                   |                                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Montants à payer                            | 2 083 072         | 2 083 072                      | 2 083 072        | -                | -                | -                | -                | -                |
| Emprunts évalués au coût amorti             | 1 102 844         | 1 603 018                      | 406 258          | 77 260           | 321 898          | 43 719           | 43 719           | 710 164          |
|   | 3 185 916         | 3 686 090                      | 2 489 330        | 77 260           | 321 898          | 43 719           | 43 719           | 710 164          |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>14 368 092</b> | <b>15 918 049</b>              | <b>5 872 272</b> | <b>2 006 786</b> | <b>1 016 665</b> | <b>2 531 865</b> | <b>1 307 366</b> | <b>3 183 095</b> |
| <b>Représenté par :</b>                     |                   |                                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Passifs financiers dérivés                  | (993 780)         | (1 033 780)                    | 45 126           | (239 959)        | (306 862)        | (51 961)         | 19 694           | (499 818)        |
| Montants à payer                            | 2 083 072         | 2 083 072                      | 2 083 072        | -                | -                | -                | -                | -                |
| Emprunts                                    | 13 278 800        | 14 868 757                     | 3 744 074        | 2 246 745        | 1 323 527        | 2 583 826        | 1 287 672        | 3 682 913        |

### Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer, au 31 décembre 2011

(en milliers d'UC)

|   | Valeur comptable  | Flux de trésorerie contractuel | Jusqu'à 1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans        | 3 à 4 ans      | 4 à 5 ans        | Au delà de 5 ans |
|---|-------------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| <b>Passifs financiers avec dérivés</b>      |                   |                                |                  |                  |                  |                |                  |                  |
| Passifs dérivés                             | (1 134 481)       | (1 379 938)                    | (344 303)        | (124 631)        | (119 758)        | (271 961)      | (97 977)         | (421 308)        |
| Emprunts évalués à la juste valeur          | 11 756 421        | 12 827 396                     | 3 155 904        | 2 218 600        | 2 094 462        | 797 326        | 2 378 595        | 2 182 509        |
|   | 10 621 940        | 11 447 458                     | 2 811 601        | 2 093 969        | 1 974 704        | 525 365        | 2 280 618        | 1 761 201        |
| <b>Passifs financiers sans dérivés</b>      |                   |                                |                  |                  |                  |                |                  |                  |
| Montants à payer                            | 1 974 685         | 1 974 685                      | 1 974 685        | -                | -                | -              | -                | -                |
| Emprunts évalués au coût amorti             | 1 146 536         | 1 731 268                      | 210 081          | 414 127          | 61 847           | 322 421        | 43 993           | 678 799          |
|   | 3 121 221         | 3 705 953                      | 2 184 766        | 414 127          | 61 847           | 322 421        | 43 993           | 678 799          |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>13 743 161</b> | <b>15 153 411</b>              | <b>4 996 367</b> | <b>2 508 096</b> | <b>2 036 551</b> | <b>847 786</b> | <b>2 324 611</b> | <b>2 440 000</b> |
| <b>Représenté par :</b>                     |                   |                                |                  |                  |                  |                |                  |                  |
| Passifs financiers dérivés                  | (1 134 481)       | (1 379 938)                    | (344 303)        | (124 631)        | (119 758)        | (271 961)      | (97 977)         | (421 308)        |
| Montants à payer                            | 1 974 685         | 1 974 685                      | 1 974 685        | -                | -                | -              | -                | -                |
| Emprunts                                    | 12 902 957        | 14 558 664                     | 3 365 985        | 2 632 727        | 2 156 309        | 1 119 747      | 2 422 588        | 2 861 308        |

## Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Afin d'accroître régulièrement sa capacité à supporter le risque, la Banque s'est fixée comme principal objectif, pour sa gestion du risque de change, de protéger ses fonds propres prudentiels contre les risques liés aux opérations sur devises et à la conversion monétaire découlant des variations des taux de change en veillant à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS (UC). L'Accord portant création de la Banque lui interdit explicitement de prendre des risques de change directs, en exigeant que le passif dans une monnaie donnée soit mis en concordance avec l'actif dans la même monnaie. La Banque réalise cet objectif essentiellement en détenant ou prêtant le produit de ses emprunts dans les mêmes monnaies empruntées (après activités de swap). Pour éviter de nouvelles asymétries de monnaies, la Banque exige que ses emprunteurs assurent le service de leurs dettes dans les monnaies décaissées.

Dans la mesure où une bonne partie de son bilan est financée sur fonds propres libellés en unités de compte (équivalant au DTS), la position de l'actif net de la Banque est potentiellement exposée au risque de conversion, en cas de fluctuation des taux de change. La politique de la Banque vise à réduire au maximum la fluctuation éventuelle de la valeur de son actif net en unités de compte en veillant, autant que possible, à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS. Conformément à cette politique, durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'alignement monétaire de la Banque a été ajusté pour le maintenir dans une fourchette acceptable de la composition des monnaies qui composent le DTS. Dans le cadre de la politique de gestion des risques de la Banque, des transactions en devises au comptant sont effectuées pour réaligner l'actif net sur le panier DTS, chaque fois que la composition par monnaie dudit panier est révisée.

La Banque procède également à la couverture des risques de change liés à ses dépenses administratives. La répartition des monnaies constitutives des dépenses administratives récurrentes de la Banque affiche une forte concentration des dépenses en euro, dollar des E-U et dinar tunisien.

La situation nette des devises au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

### Situation nette des devises au 31 décembre 2012

(en milliers d'UC)

|   | Euro               | Dollars E-U        | Yen japonais     | Livre sterling  | Autres             | Total partiel       | Unités de compte | Montant total       |
|---|--------------------|--------------------|------------------|-----------------|--------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| <b>Actifs</b>   |                    |                    |                  |                 |                    |                     |                  |                     |
| Disponibilités  | 257 972            | 90 403             | 253 254          | 4 187           | 275 637            | 881 453             | -                | 881 453             |
| Obligations à vue   | -                  | -                  | -                | -               | 3 801              | 3 801               | -                | 3 801               |
| Placements évalués à la juste valeur <sup>(a)</sup>                 | 1 591 915          | 1 714 312          | 11 712           | 189 416         | 142 441            | 3 649 796           | -                | 3 649 796           |
| Placements au coût amorti   | 874 404            | 1 368 458          | 201 055          | 445 756         | -                  | 2 889 673           | -                | 2 889 673           |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital          | -                  | 1 690              | -                | -               | -                  | 1 690               | 284              | 1 974               |
| Montants à recevoir   | 77 953             | 293 450            | 42 391           | 41 370          | 276 771            | 731 935             | 30 733           | 762 668             |
| Prêts   | 4 704 154          | 4 669 029          | 376 905          | 2 354           | 1 220 216          | 10 972 658          | -                | 10 972 658          |
| Titres de participation   | 46 821             | 285 949            | -                | -               | 43 957             | 376 727             | 61 828           | 438 555             |
| Autres titres de créances   | -                  | -                  | -                | -               | 76 537             | 76 537              | -                | 76 537              |
| Autres actifs   | -                  | -                  | -                | -               | -                  | -                   | 31 062           | 31 062              |
|   | <b>7 553 219</b>   | <b>8 423 291</b>   | <b>885 317</b>   | <b>683 083</b>  | <b>2 039 360</b>   | <b>19 584 270</b>   | <b>123 907</b>   | <b>19 708 177</b>   |
| <b>Passifs</b>  |                    |                    |                  |                 |                    |                     |                  |                     |
| Montants à payer  | (1 090 479)        | 135 102            | (117 042)        | (31 813)        | (684 924)          | (1 789 156)         | (293 916)        | (2 083 072)         |
| Emprunts  | -                  | (7 236 808)        | (1 540 755)      | -               | (4 501 237)        | (13 278 800)        | -                | (13 278 800)        |
| Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents <sup>(b)</sup> | (4 657 100)        | 1 065 808          | 1 250 560        | -               | 3 334 512          | 993 780             | -                | 993 780             |
|   | <b>(5 747 579)</b> | <b>(6 035 898)</b> | <b>(407 237)</b> | <b>(31 813)</b> | <b>(1 851 649)</b> | <b>(14 074 176)</b> | <b>(293 916)</b> | <b>(14 368 092)</b> |
| <b>Situation nette des devises au 31 décembre 2012</b>              | <b>1 805 640</b>   | <b>2 387 393</b>   | <b>478 080</b>   | <b>651 270</b>  | <b>187 711</b>     | <b>5 510 094</b>    | <b>(170 009)</b> | <b>5 340 085</b>    |
| <b>En % du total partiel</b>  | <b>32,77</b>       | <b>43,33</b>       | <b>8,67</b>      | <b>11,82</b>    | <b>3,41</b>        | <b>100,00</b>       | <b>-</b>         | <b>100,00</b>       |
| <b>Composition au 31 décembre 2012 en D.T.S.</b>                    | <b>36,30</b>       | <b>42,96</b>       | <b>9,10</b>      | <b>11,64</b>    | <b>-</b>           | <b>100,00</b>       | <b>-</b>         | <b>100,00</b>       |

(a) Placements évalués à la juste valeur composés comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Placements évalués à la juste valeur                   | 3 597 839        |
| Actifs dérivés   | 55 383           |
| Passifs dérivés  | (3 426)          |
| Montant selon l'état de la situation nette des devises | <u>3 649 796</u> |

(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Actifs dérivés   | 1 502 950      |
| Passifs dérivés  | (509 170)      |
| Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises | <u>993 780</u> |

**Situation nette des devises au 31 décembre 2011**

(en milliers d'UC)

|   | Euro               | Dollars E-U        | Yen japonais     | Livre sterling | Autres             | Total partiel       | Unités de compte | Montant total       |
|---|--------------------|--------------------|------------------|----------------|--------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| <b>Actifs</b>   |                    |                    |                  |                |                    |                     |                  |                     |
| Disponibilités  | 90 186             | 16 910             | 155 641          | 3 178          | 78 241             | 344 156             | -                | 344 156             |
| Obligations à vue   | -                  | -                  | -                | -              | 3 801              | 3 801               | -                | 3 801               |
| Placements évalués à la juste valeur <sup>(a)</sup>                 | 2 082 539          | 2 136 691          | -                | 33 972         | 178 815            | 4 432 017           | -                | 4 432 017           |
| Placements au coût amorti   | 998 915            | 1 473 668          | 311 721          | 434 059        | -                  | 3 218 363           | -                | 3 218 363           |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital          | -                  | 2 465              | -                | -              | -                  | 2 465               | 579              | 3 044               |
| Montants à recevoir   | 127 025            | 430 742            | (41 054)         | 10 721         | 356 992            | 884 426             | 30 424           | 914 850             |
| Prêts   | 3 699 442          | 4 306 647          | 459 572          | 2 263          | 837 440            | 9 305 364           | -                | 9 305 364           |
| Titres de participation   | 28 698             | 174 008            | -                | -              | 44 781             | 247 487             | 62 275           | 309 762             |
| Autres titres de créances   | -                  | -                  | -                | -              | 79 990             | 79 990              | -                | 79 990              |
| Autres actifs   | -                  | -                  | -                | -              | -                  | -                   | 13 337           | 13 337              |
|   | <b>7 026 805</b>   | <b>8 541 131</b>   | <b>885 880</b>   | <b>484 193</b> | <b>1 580 060</b>   | <b>18 518 069</b>   | <b>106 615</b>   | <b>18 624 684</b>   |
| <b>Passifs</b>  |                    |                    |                  |                |                    |                     |                  |                     |
| Montants à payer  | (876 273)          | (481 111)          | (120 793)        | (668)          | (324 258)          | (1 803 103)         | (171 582)        | (1 974 685)         |
| Emprunts  | -                  | (6 931 615)        | (1 771 545)      | -              | (4 199 797)        | (12 902 957)        | -                | (12 902 957)        |
| Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents <sup>(b)</sup> | (4 531 684)        | 1 090 151          | 1 499 964        | -              | 3 076 050          | 1 134 481           | -                | 1 134 481           |
|   | <b>(5 407 957)</b> | <b>(6 322 575)</b> | <b>(392 374)</b> | <b>(668)</b>   | <b>(1 448 005)</b> | <b>(13 571 579)</b> | <b>(171 582)</b> | <b>(13 743 161)</b> |
| <b>Situation nette des devises au 31 décembre 2011</b>              | <b>1 618 848</b>   | <b>2 218 556</b>   | <b>493 506</b>   | <b>483 525</b> | <b>132 055</b>     | <b>4 946 490</b>    | <b>(64 967)</b>  | <b>4 881 523</b>    |
| <b>En % du total partiel</b>  | <b>32,73</b>       | <b>44,85</b>       | <b>9,98</b>      | <b>9,77</b>    | <b>2,67</b>        | <b>100,00</b>       | <b>-</b>         | <b>100,00</b>       |
| <b>Composition au 31 décembre 2011 en D.T.S.</b>                    | <b>35,66</b>       | <b>43,01</b>       | <b>10,15</b>     | <b>11,18</b>   | <b>-</b>           | <b>100,00</b>       | <b>-</b>         | <b>100,00</b>       |

(a) Placements évalués à la juste valeur composés comme suit:

|  |                  |
|--|------------------|
| Placements évalués à la juste valeur                   | 4 372 106        |
| Actifs dérivés   | 66 001           |
| Passifs dérivés  | (6 090)          |
| Montant selon l'état de la situation nette des devises | <u>4 432 017</u> |

(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit:

|  |                  |
|--|------------------|
| Actifs dérivés   | 1 630 680        |
| Passifs dérivés  | (496 199)        |
| Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises | <u>1 134 481</u> |

**Analyse de sensibilité au risque de change**

Comme décrit dans la section précédente, la Banque gère son risque de change en établissant, autant que possible, une concordance entre la composition par monnaie de son actif net et le panier du DTS. Le DTS est composé d'un panier de quatre devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais et la livre sterling. Le coefficient de pondération de chacune des monnaies du panier est révisé par le Fonds monétaire international (FMI) tous les cinq ans, et la dernière révision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur la base de la valeur des exportations de biens et services et les réserves internationales. Le taux du DTS représente la somme des montants spécifiques des quatre monnaies du panier évalués en dollar E-U, sur la base des taux de change quotidiens cotés à midi sur le marché londonien.

Le tableau ci-après illustre la sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change dues aux mouvements des taux d'intérêts des monnaies du panier DTS, respectivement au 31 décembre 2012 et 2011. L'analyse de sensibilité présente, tout d'abord, comme hypothèse une appréciation ou une dépréciation de 10 % de chaque monnaie du panier par rapport au dollar EU. Suite à un impact limité de la variation des devises africaines détenues par la Banque, le tableau inclut aussi l'effet d'une appréciation et d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine par rapport au DTS. Dans les différents scénarios, la stratégie de gestion du risque de change de la Banque affiche une variation minimum de l'actif net du fait de la non-concordance des monnaies.

### Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2012

(montants en millions d'UC)

|   | Dollar des États-Unis | Euro     | Yen japonais | Livre sterling | Autres devises | Actifs nets | Variation de l'actif net Gain/ (Perte) | Changement de point de base dans le total de l'actif net |
|---|-----------------------|----------|--------------|----------------|----------------|-------------|--|--|
| L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U                     |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Euro  | 2 263,63              | 2 118,32 | 467,27       | 608,59         | 7,50           | 5 465,32    | 1,57                                   | 3bps   |
| Livre sterling  | 2 318,68              | 1 972,57 | 478,64       | 685,73         | 7,50           | 5 463,12    | (0,63)                                 | 1bps   |
| Yen Japonais  | 2 324,51              | 1 977,53 | 527,82       | 624,96         | 7,50           | 5 462,33    | (1,42)                                 | 3bps   |
| L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS |                       |          |              |                |                |             |  |  |
|   | 2 345,75              | 1 995,60 | 484,22       | 630,67         | 8,25           | 5 464,50    | 0,75                                   | 1bps   |
| L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % contre le dollar E-U                     |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Euro  | 2 425,74              | 1 876,05 | 500,74       | 652,18         | 7,50           | 5 462,22    | (1,53)                                 | 3bps   |
| Livre sterling  | 2 370,91              | 2 017,01 | 489,42       | 579,49         | 7,50           | 5 464,33    | 0,58                                   | 1bps   |
| Yen Japonais  | 2 365,40              | 2 012,32 | 443,89       | 635,95         | 7,50           | 5 465,06    | 1,31                                   | 2bps   |
| L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS |                       |          |              |                |                |             |  |  |
|   | 2 345,75              | 1 995,60 | 484,22       | 630,67         | 6,82           | 5 463,07    | (0,68)                                 | 1bps   |
| <b>Hypothèses :</b>   |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Montant total de l'actif net  | 2 299,56              | 1 759,73 | 488,98       | 630,67         | 161,34         | 5 340,28    |  |  |
| Devise pondérée   | 0,66                  | 0,42     | 12,10        | 0,11           | -              | -           | -                                      | -  |
| Taux de change de base  | 1,54                  | 1,17     | 132,42       | 0,95           | -              | -           | -                                      | -  |



**Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2011**

(montants en millions d'UC)

|   | Dollar des États-Unis | Euro     | Yen japonais | Livre sterling | Autres devises | Actifs nets | Variation de l'actif net<br>Gain/(Perte) | Changement de point de base dans le total de l'actif net |
|---|-----------------------|----------|--------------|----------------|----------------|-------------|--|--|
| L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U                     |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Euro  | 2 144,79              | 1 950,87 | 470,59       | 459,90         | 27,55          | 5 053,69    | 4,53                                     | 9bps   |
| Livre sterling  | 2 196,72              | 1 816,46 | 481,99       | 518,13         | 27,55          | 5 040,85    | (8,31)                                   | 16bps  |
| Yen Japonais  | 2 198,85              | 1 818,23 | 530,70       | 471,49         | 27,55          | 5 046,82    | (2,34)                                   | 5bps   |
| L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS | 2 221,23              | 1 836,73 | 487,36       | 476,29         | 30,30          | 5 051,91    | 2,75                                     | 5bps   |
| L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % contre le dollar E-U                     |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Euro  | 2 295,61              | 1 725,67 | 503,68       | 492,24         | 27,55          | 5 044,75    | (4,41)                                   | 9bps   |
| Livre sterling  | 2 243,99              | 1 855,55 | 492,36       | 437,43         | 27,55          | 5 056,88    | 7,72                                     | 15bps  |
| Yen Japonais  | 2 241,97              | 1 853,88 | 447,19       | 480,73         | 27,55          | 5 051,33    | 2,17                                     | 4bps   |
| L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS | 2 221,23              | 1 836,73 | 487,36       | 476,29         | 25,04          | 5 046,65    | (2,50)                                   | 5bps   |
| <b>Hypothèses :</b>   |                       |          |              |                |                |             |  |  |
| Montant total de l'actif net  | 2 193,20              | 1 585,97 | 508,80       | 476,29         | 117,26         | 4 881,52    | -  | -  |
| Devise pondérée   | 0,6600                | 0,4230   | 12,1000      | 0,1110         | -              | -           | -  | -  |
| Taux de change de base  | 1,5341                | 1,1868   | 118,9044     | 0,9948         | -              | -           | -  | -  |

**Risque de taux d'intérêts**

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêts provient de deux sources :

- 1) la sensibilité au taux d'intérêts associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ces actifs ;
- 2) la sensibilité au taux d'intérêts associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres.

L'objectif principal de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêts est de dégager une marge d'intérêts nette globale qui soit stable, qui ne soit pas trop sensible aux changements brusques des taux d'intérêts du marché, mais néanmoins suffisamment en phase avec les tendances générales du marché.

La situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

### Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012

(en milliers d'UC)

|  | Jusqu'à<br>1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans      | 3 à 4 ans        | 4 à 5 ans      | Au delà de<br>5 ans | Fonds ne<br>portant pas<br>d'intérêts | Montant<br>total    |
|--|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Actifs</b>  |                     |                  |                |                  |                |                     |                                       |                     |
| Disponibilités   | 881 453             | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | 881 453             |
| Obligations à vue  | 3 801               | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | 3 801               |
| Placements en trésorerie <sup>(a)</sup>                                | 4 171 158           | 321 470          | 481 230        | 275 130          | 331 810        | 992 550             | (33 879)                              | 6 539 469           |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes<br>du capital          | 768                 | 510              | 452            | 105              | 68             | 71                  | -                                     | 1 974               |
| Montants à recevoir  | 960 472             | -                | -              | -                | -              | -                   | (197 804)                             | 762 668             |
| Prêts  | 8 323 002           | 231 290          | 224 256        | 279 831          | 233 495        | 1 722 438           | -                                     | 11 014 312          |
| Prêts couverts – ajustement de juste valeur                            | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 86 854                                | 86 854              |
| Provisions cumulées pour pertes sur les Prêts                          | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | (128 508)                             | (128 508)           |
| Titres de participation  | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 438 555                               | 438 555             |
| Titres de créances   | -                   | -                | -              | -                | -              | 76 537              | -                                     | 76 537              |
| Autres actifs  | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 31 062                                | 31 062              |
|  | <b>14 340 654</b>   | <b>553 270</b>   | <b>705 938</b> | <b>555 066</b>   | <b>565 373</b> | <b>2 791 596</b>    | <b>196 280</b>                        | <b>19 708 177</b>   |
| <b>Passifs</b>   |                     |                  |                |                  |                |                     |                                       |                     |
| Montants à payer   | (2 083 072)         | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | (2 083 072)         |
| Emprunts <sup>(b)</sup>  | (11 672 232)        | (202 015)        | (241)          | (245 219)        | (241)          | (174 834)           | 9 762                                 | (12 285 020)        |
| Macro swaps  | (444 639)           | 50 100           | 103 514        | 103 309          | 95 974         | 91 742              | -                                     | -                   |
|  | <b>(14 199 943)</b> | <b>(151 915)</b> | <b>103 273</b> | <b>(141 910)</b> | <b>95 733</b>  | <b>(83 092)</b>     | <b>9 762</b>                          | <b>(14 368 092)</b> |
| <b>Situation du risque de taux d'intérêts au<br/>31 décembre 2012*</b> | <b>140 711</b>      | <b>401 355</b>   | <b>809 211</b> | <b>413 156</b>   | <b>661 106</b> | <b>2 708 504</b>    | <b>206 042</b>                        | <b>5 340 085</b>    |

\* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

(a) Placements en trésorerie composés comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| Placements en trésorerie  | 6 487 512        |
| Actifs dérivés – placements                                       | 55 383           |
| Passifs dérivés – placements                                      | (3 426)          |
| Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêts | <u>6 539 469</u> |

(b) Emprunts composés comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Emprunts   | 13 278 800        |
| Actifs dérivés – emprunts  | (1 502 950)       |
| Passifs dérivés – emprunts   | 509 170           |
| Montant net des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêts | <u>12 285 020</u> |

**Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2011**

(en milliers d'UC)

|  | Jusqu'à<br>1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans      | 3 à 4 ans        | 4 à 5 ans      | Au delà de<br>5 ans | Fonds ne<br>portant pas<br>d'intérêts | Montant<br>total    |
|--|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Actifs</b>  |                     |                  |                |                  |                |                     |                                       |                     |
| Disponibilités   | 344 156             | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | 344 156             |
| Obligations à vue  | 3 801               | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | 3 801               |
| Placements en trésorerie <sup>(a)</sup>                                | 4 820 278           | 548 305          | 291 080        | 465 015          | 293 919        | 1 282 088           | (50 305)                              | 7 650 380           |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes<br>du capital          | 869                 | 967              | 497            | 453              | 105            | 153                 | -                                     | 3 044               |
| Montants à recevoir  | 1 099 738           | -                | -              | -                | -              | -                   | (184 888)                             | 914 850             |
| Prêts  | 6 860 083           | 205 156          | 190 770        | 253 768          | 189 769        | 1 673 971           | -                                     | 9 373 517           |
| Prêts couverts – ajustement de juste valeur                            | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 49 871                                | 49 871              |
| Provisions cumulées pour pertes sur les Prêts                          | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | (118 024)                             | (118 024)           |
| Titres de participation  | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 309 762                               | 309 762             |
| Titres de créances   | -                   | -                | -              | -                | -              | 79 990              | -                                     | 79 990              |
| Autres actifs  | -                   | -                | -              | -                | -              | -                   | 13 337                                | 13 337              |
|  | <b>13 128 925</b>   | <b>754 428</b>   | <b>482 347</b> | <b>719 236</b>   | <b>483 793</b> | <b>3 036 202</b>    | <b>19 753</b>                         | <b>18 624 684</b>   |
| <b>Passifs</b>   |                     |                  |                |                  |                |                     |                                       |                     |
| Montants à payer   | (1 974 685)         | -                | -              | -                | -              | -                   | -                                     | (1 974 685)         |
| Emprunts <sup>(b)</sup>  | (10 861 129)        | (335 460)        | (230)          | (266 171)        | (229)          | (287 080)           | (18 177)                              | (11 768 476)        |
| Macro swaps  | (521 912)           | 78 162           | 50 154         | 103 371          | 102 832        | 187 393             | -                                     | -                   |
|  | <b>(13 357 726)</b> | <b>(257 298)</b> | <b>49 924</b>  | <b>(162 800)</b> | <b>102 603</b> | <b>(99 687)</b>     | <b>(18 177)</b>                       | <b>(13 743 161)</b> |
| <b>Situation du risque de taux d'intérêts au<br/>31 décembre 2011*</b> | <b>(228 801)</b>    | <b>497 130</b>   | <b>532 271</b> | <b>556 436</b>   | <b>586 396</b> | <b>2 936 515</b>    | <b>1 576</b>                          | <b>4 881 523</b>    |

\* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

## (a) Placements en trésorerie composés comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| Placements en trésorerie  | 7 590 469        |
| Actifs dérivés – placements                                       | 66 001           |
| Passifs dérivés – placements                                      | (6 090)          |
| Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêts | <u>7 650 380</u> |

## (b) Emprunts composés comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Emprunts   | 12 902 957        |
| Actifs dérivés – emprunts  | (1 630 680)       |
| Passifs dérivés – emprunts   | 496 199           |
| Montant net des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêts | <u>11 768 476</u> |

### Risque de taux d'intérêts sur les actifs financés par la dette

Plus de la moitié des actifs sensibles aux taux d'intérêts sont financés par la dette. La Banque cherche à dégager une marge d'intérêts nette sur ses actifs financés par la dette, en veillant à la concordance entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actif avec celles du passif correspondant.

En 1990, la Banque a commencé à offrir des « prêts à taux variable », dont le taux d'intérêts est révisé tous les six mois en fonction du coût moyen d'un pool d'emprunts de référence. Ces pools sont financés par un ensemble d'emprunts à taux fixe et à taux flottant permettant d'assurer aux emprunteurs des taux d'intérêts globalement stables dont l'évolution s'inscrit graduellement dans le sillage de celle des taux d'intérêts du marché. La formule de répercussion du coût intégrée aux taux prêteurs appliqués aux prêts financés par un pool d'emprunts a jusqu'à présent permis de réduire au minimum la sensibilité au taux d'intérêts de la marge nette sur cette partie du portefeuille de prêts. Compte tenu de la baisse de la demande de ce type de produit au profit de prêts aux conditions du marché, la Banque procède actuellement, de manière prudente, à la réduction progressive des pools d'emprunts concernés.

Depuis 1997, la Banque offre des prêts à taux fixe et à taux flottant, dont le taux d'intérêts est directement lié aux taux d'intérêts du marché (prêts aux taux du marché). Pour ces produits, elle préserve sa marge nette en alignant la sensibilité des prêts au taux d'intérêts sur celle des financements sous-jacents (taux flottant sur Libor six mois). La Banque offre également à ses emprunteurs des produits de gestion des risques, tels que les swaps, qui permettent de modifier les conditions de ses produits de prêts (en termes de monnaie et de taux d'intérêts) fondés sur le marché. Dans la mesure où elle préfère ne pas répercuter le risque de crédit sur ses clients, la Banque préserve sa commission d'intermédiation sur les produits de gestion du risque en déviant simultanément le risque de marché vers une contrepartie autorisée pour des transactions sur produits dérivés.

Pour le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts, la Banque protège sa marge nette d'intérêts en gérant ses placements dans le cadre d'indices de référence qui reproduisent les caractéristiques des taux d'intérêt associés aux emprunts sous-jacents pour chaque tranche du portefeuille. Le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts est actuellement divisé en deux tranches en fonction de la finalité de ces actifs et des emprunts qui les sous-tendent. Le portefeuille de placements est pour l'essentiel détenu pour se conformer à la politique de liquidité de la Banque et utilise un indice de référence à taux flottant Libor six mois. Le portefeuille opérationnel est géré dans le but de répondre aux besoins prévisionnels de liquidité opérationnelle et utilise un indice de référence à taux flottant Libor un mois.

La Banque s'emploie à diversifier ses sources de financement en émettant des emprunts sur des marchés et des instruments variés. À moins qu'un financement à taux fixe ne soit nécessaire pour se procurer des produits de prêts basés sur un pool d'emprunts, la Banque gère sa marge nette d'intérêts en échangeant simultanément tous les nouveaux emprunts contre des emprunts à taux flottant dans une des monnaies activement utilisées par la Banque, à un taux de référence uniforme égal au Libor six mois. Lorsque la Banque émet des emprunts comportant des options, elle conclut simultanément un accord de swap assorti de conditions correspondantes pour créer synthétiquement le financement recherché à taux fixe basé sur le Libor six mois. Aux fins de gestion des risques, le recours au capital callable est considéré comme une des solutions alternatives à l'émission de titres à court terme, tels que le papier commercial en euro. La Banque gère le risque de refinancement en limitant le volume de dette arrivant à échéance ou potentiellement callable à moins d'un an à 25 % de l'encours du portefeuille résiduel.

### Risque de taux d'intérêts sur les actifs financés sur fonds propres

La deuxième source de risque de taux d'intérêts est la sensibilité au taux d'intérêts du revenu tiré du financement d'une bonne partie des actifs de la Banque par ses fonds propres. Les variations des taux d'intérêts du marché parmi les monnaies des fonds propres de la Banque (DTS) influent sur la marge d'intérêt nette tirée des actifs financés par les fonds propres. En général, des taux d'intérêts nominaux faibles du marché se traduisent par des taux prêteurs faibles, ce qui, à long terme, réduit le revenu nominal de la Banque sur ses fonds propres.

La Banque gère le profil de taux d'intérêts de ses actifs financés sur fonds propres, en ayant comme objectif de réduire la sensibilité de la marge nette aux fluctuations des taux d'intérêts du marché. Pour ce faire, elle ajuste continuellement le profil de revalorisation de ses actifs financés sur fonds propres (prêts et placements à taux fixe) en vue de s'aligner sur un indice de revalorisation de référence. L'indice de référence de la Banque pour le profil de revalorisation est la structure en échelle 10 ans, par laquelle un taux uniforme de 10 % des actifs de la Banque financés sur fonds propres est revalorisé tous les ans. Avec cet indice

de référence, la marge nette des actifs de la Banque financés sur fonds propres tend à suivre la moyenne mobile sur dix ans des taux d'intérêts du DTS à 10 ans.

À fin 2011 et 2012, le profil global de revalorisation de la Banque était aligné au plus près sur l'indice de référence dans la quasi-totalité des compartiments.

## Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêts

### Sensibilité de la marge nette d'intérêt

Un mouvement parallèle ascendant de la courbe du DTS de 100 points de base aurait généré un gain maximal de 5,67 millions d'UC et de 5,55 millions d'UC respectivement au 31 décembre 2012 et 2011.

### Sensibilité de la juste valeur

Les variations des taux d'intérêts influent également sur les valeurs de l'actif et du passif présentées dans les états financiers à la juste valeur par le résultat. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/-100 points de base pour chacune des devises sur le portefeuille des placements détenus à des fins de transaction ainsi que sur le portefeuille d'emprunts et de produits dérivés, respectivement au 31 décembre 2012 et 2011. Toutefois, compte tenu du faible niveau des taux d'intérêts sur le Yen, l'analyse de la sensibilité pour les actifs et passifs libellés en Yen japonais n'a été modélisée en 2012 que pour une variation parallèle dans la courbe de rentabilité de +/- 10 pb (2011 : +/- 10 pb).

(en milliers d'UC)

|  | Appréciation parallèle,<br>impact du changement |              | Dépréciation parallèle,<br>impact du changement |              |
|--|---|--------------|---|--------------|
|  | 2012  | 2011         | 2012  | 2011         |
|  | Gain/(Perte)                                    | Gain/(Perte) | Gain/(Perte)                                    | Gain/(Perte) |
| Placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat | (9 151)   | (12 946)     | 11 229  | 14 279       |
| Juste valeur des emprunts et des produits dérivés              | 66 451  | 114 578      | (77 118)  | (126 498)    |

## Risque de remboursement anticipé

En plus des deux principales sources de risque de taux d'intérêts décrites ci-dessus, la Banque est exposée au risque de remboursement anticipé sur ses prêts octroyés avant 1997. Bien que la Banque ne soit pas en mesure de percevoir une pénalité de remboursement anticipé sur ces prêts anciens, le niveau de ces remboursements se situe, en pratique, dans une fourchette relativement acceptable. En 2005, avec le relèvement des taux d'intérêts du marché, les remboursements anticipés des prêts d'avant 1997 ont considérablement diminué par rapport aux montants au titre des exercices antérieurs, passant à 70 millions d'UC. Pour tous les prêts accordés aux conditions du marché depuis 1997, la Banque se protège contre le risque de remboursement anticipé en liant la pénalité de remboursement anticipé au coût de redéploiement des fonds aux taux courants du marché. En 2006, les remboursements anticipés de prêts se sont élevés à 298 millions d'UC dont 192 millions d'UC relatifs à des prêts accordés aux taux flottants du marché. En 2007, les remboursements anticipés se sont chiffrés à 199 millions d'UC, dont 98 % pour des prêts accordés au taux du marché. En 2008, les remboursements anticipés se sont élevés à 17 millions d'UC alors qu'ils se sont élevés en 2009 et 2010 respectivement à 20 millions d'UC et 67 millions d'UC. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Banque n'a pas perçu de remboursements anticipés. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, les remboursements anticipés se sont élevés à 21,71 millions d'UC.

## Risque opérationnel

Comme toutes les institutions financières, la Banque est exposée à des risques opérationnels découlant de ses systèmes et processus.

Les risques opérationnels comprennent les risques de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et/ou des systèmes, et d'événements externes susceptibles d'avoir un impact financier négatif ou préjudiciable à sa réputation. Le risque opérationnel est présent dans pratiquement toutes les opérations de la Banque et inclut des pertes imputables à des défaillances de processus internes aux opérations de crédit et de marché.

L'Unité de contrôle interne (ICU) de la Banque est chargée de la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne intégré (CCII), qui comporte deux phases. La première phase consiste en la mise en œuvre du contrôle interne de l'information financière (CIIF) sur la base du cadre COSO, en vue d'évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des contrôles internes de la Banque dans tous les processus opérationnels importants ayant une incidence sur les états financiers. Dans le cadre de ce processus, l'attestation de la Direction sur l'adéquation du contrôle interne en matière de communication financière est publiée dans le rapport annuel de la Banque.

La deuxième phase du CIIF consiste en la mise en œuvre du Cadre de gestion du risque opérationnel qui est destiné aux risques inhérents à d'autres processus opérationnels non concernés par le CIIF. Le Cadre de gestion du risque opérationnel a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2012, ce qui constitue la première étape dans la lutte contre les risques liés aux processus métier et le processus de sa mise en œuvre est en cours. La mise en œuvre du Cadre de gestion du risque opérationnel permettra de suivre une approche structurée et coordonnée pour la détermination, l'évaluation, l'atténuation et le contrôle des risques ainsi que le reporting des risques au niveau la Banque. Il servira également de base pour l'application de l'approche de mesure avancée dans la mesure du capital risque opérationnel. Actuellement, le cadre d'adéquation des fonds propres et de gestion des risques de la Banque fixe la couverture du risque opérationnel en fonds propres à 15 % du résultat opérationnel moyen des trois dernières années, conformément aux recommandations de Bâle II relatives au risque opérationnel.

Il incombe à la direction de chaque département opérationnel de mettre en œuvre les contrôles adéquats dans leurs processus d'activité respectifs. Cette responsabilité s'appuie sur les normes institutionnelles globales dans les domaines suivants :

- Règles de séparation des tâches, y compris l'autorisation indépendante des opérations
- Règles de rapprochement et de suivi des opérations
- Matérialisation des contrôles et des procédures
- Formation et perfectionnement professionnel
- Minimisation des risques, y compris le recours à l'assurance si celle-ci est efficace

La conformité aux normes institutionnelles est vérifiée à travers des revues périodiques effectuées par le Bureau de l'Auditeur général de la Banque. Les résultats de ces revues sont examinés avec les directions des unités organisationnelles concernées et des résumés sont soumis à la Haute direction de la Banque et au Comité d'audit et des finances du Conseil d'administration.

La Banque a également un plan d'urgence et de continuité, qui a pour objectif d'assurer la continuité de ses opérations et de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes du Groupe de la Banque, dont ses États membres (emprunteurs et non emprunteurs), les détenteurs de ses obligations et autres créanciers, tout comme ses employés et leurs familles, en cas de troubles affectant le site de ses bureaux. Trois entités clés de la Banque assurent la supervision et la mise en œuvre du plan : i) le Comité de crise exécutif (CCE), présidé par le Président de la Banque, qui prend les décisions clés sur la base des recommandations du Comité de crise opérationnel (CCO) ; ii) le CCO, qui suit de manière précise tous les événements pouvant affecter la Banque et donne des conseils sur les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les risques découlant de ces événements ; iii) l'Unité de continuité des activités (BCPU), qui suit la mise en œuvre des décisions prises et est aussi chargée de tests périodiques sur l'état de préparation de la Banque et de son personnel au regard du plan de continuité des activités.

D'autres aspects de la gestion du risque opérationnel de la Banque comprennent le respect du code de conduite et du Règlement du personnel, le travail de la direction chargée de la lutte contre la corruption et des enquêtes sur les fraudes et l'existence d'une politique de protection des dénonciateurs d'abus.

## NOTE E – LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la classification des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que leurs justes valeurs au 31 décembre 2012 et 2011 :

### Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2012   | Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat |                            | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|--|---|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|  | Obligatoirement à la juste valeur                                       | Désignés à la juste valeur |  |   |                                      |                                  |
| Disponibilités   | -   | -                          | -  | 881 453                                     | 881 453                              | 881 453                          |
| Obligations à vue  | -   | -                          | -  | 3 801                                       | 3 801                                | 3 801                            |
| Placements en trésorerie                                   | 3 597 839   | -                          | -  | 2 889 673                                   | 6 487 512                            | 6 751 879                        |
| Actifs dérivés   | 1 558 333   | -                          | -  | -   | 1 558 333                            | 1 558 333                        |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital | -   | -                          | -  | 1 974                                       | 1 974                                | 1 974                            |
| Montants à recevoir  | -   | -                          | -  | 762 668                                     | 762 668                              | 762 668                          |
| Prêts nets   | 16 707  | -                          | -  | 10 869 097                                  | 10 885 804                           | 11 105 922                       |
| Titres de participation                                    | -   | -                          | 438 555  | -   | 438 555                              | 438 555                          |
| Autres titres de créances                                  | -   | -                          | -  | 76 537                                      | 76 537                               | 76 537                           |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>                 | <b>5 172 879</b>  | <b>-</b>                   | <b>438 555</b>   | <b>15 485 203</b>                           | <b>21 096 637</b>                    | <b>21 581 122</b>                |
| Montants à payer   | -   | -                          | -  | 2 083 072                                   | 2 083 072                            | 2 083 072                        |
| Passifs dérivés  | 512 596   | -                          | -  | -   | 512 596                              | 512 596                          |
| Emprunts   | -   | 12 175 956                 | -  | 1 102 844                                   | 13 278 800                           | 13 482 135                       |
| <b>Montant total des passifs financiers</b>                | <b>512 596</b>  | <b>12 175 956</b>          | <b>-</b>   | <b>3 185 916</b>                            | <b>15 874 468</b>                    | <b>16 077 803</b>                |

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2011   | Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat |                            | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|--|---|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|  | Obligatoirement à la juste valeur                                       | Désignés à la juste valeur |  |   |                                      |                                  |
| Disponibilités   | -   | -                          | -  | 344 156                                     | 344 156                              | 344 156                          |
| Obligations à vue  | -   | -                          | -  | 3 801                                       | 3 801                                | 3 801                            |
| Placements en trésorerie                                   | 4 372 106   | -                          | -  | 3 218 363                                   | 7 590 469                            | 7 812 986                        |
| Actifs dérivés   | 1 696 681   | -                          | -  | -   | 1 696 681                            | 1 696 681                        |
| Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital | -   | -                          | -  | 3 044                                       | 3 044                                | 3 044                            |
| Montants à recevoir  | -   | -                          | -  | 914 850                                     | 914 850                              | 914 850                          |
| Prêts nets   | -   | -                          | -  | 9 255 493                                   | 9 255 493                            | 9 920 085                        |
| Titres de participation                                    | -   | -                          | 309 762  | -   | 309 762                              | 309 762                          |
| Autres titres de créances                                  | -   | -                          | -  | 79 990                                      | 79 990                               | 79 990                           |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>                 | <b>6 068 787</b>  | <b>-</b>                   | <b>309 762</b>   | <b>13 819 697</b>                           | <b>20 198 246</b>                    | <b>21 085 355</b>                |
| Montants à payer   | -   | -                          | -  | 1 974 685                                   | 1 974 685                            | 1 974 685                        |
| Passifs dérivés  | 502 289   | -                          | -  | -   | 502 289                              | 502 289                          |
| Emprunts   | -   | 11 756 421                 | -  | 1 146 536                                   | 12 902 957                           | 13 119 945                       |
| <b>Montant total des passifs financiers</b>                | <b>502 289</b>  | <b>11 756 421</b>          | <b>-</b>   | <b>3 121 221</b>                            | <b>15 379 931</b>                    | <b>15 596 919</b>                |

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers de la Banque comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2012 et 2011 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

|   | Cours de marchés actifs pour le même instrument |                    | Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables |                    | Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables |                  | Montant total       |                     |
|---|---|--------------------|---|--------------------|--|------------------|---------------------|---------------------|
|   | (Niveau 1)                                      |                    | (Niveau 2)  |                    | (Niveau 3)   |                  |                     |                     |
|   | 2012  | 2011               | 2012  | 2011               | 2012   | 2011             | 2012                | 2011                |
| Placements en trésorerie                    | 2 158 492                                       | 2 677 417          | 1 313 023   | 1 633 882          | 126 324  | 60 806           | 3 597 839           | 4 372 105           |
| Actifs dérivés                              | 3 415   | 5 311              | 1 533 916   | 1 616 009          | 21 002   | 75 361           | 1 558 333           | 1 696 681           |
| Prêts                                       | -   | -                  | 16 708  | -                  | -  | -                | 16 708              | -                   |
| Titres de participation                     | 6 473   | 3 689              | -   | -                  | 432 082  | 306 073          | 438 555             | 309 762             |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>  | <b>2 168 380</b>                                | <b>2 686 417</b>   | <b>2 863 647</b>  | <b>3 249 891</b>   | <b>579 408</b>   | <b>442 240</b>   | <b>5 611 435</b>    | <b>6 378 548</b>    |
| Passifs dérivés                             | -   | -                  | (509 975)   | (467 299)          | (2 621)  | (34 990)         | (512 596)           | (502 289)           |
| Emprunts                                    | (4 928 074)                                     | (5 565 955)        | (7 022 769)   | (5 929 638)        | (225 114)  | (260 839)        | (12 175 957)        | (11 756 432)        |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>(4 928 074)</b>                              | <b>(5 565 955)</b> | <b>(7 532 744)</b>  | <b>(6 396 937)</b> | <b>(227 735)</b>   | <b>(295 829)</b> | <b>(12 688 553)</b> | <b>(12 258 721)</b> |



L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2011 et 2012, se présentait comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | Placements détenus à des fins de transaction | Placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat | Placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Titres de participation disponibles à la vente | Actifs dérivés | Passifs dérivés | Emprunts         |
|--|--|--|--|--|----------------|-----------------|------------------|
| <b>2011</b>  |  |  |  |  |                |                 |                  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011                                      | 105 797                                      | -  | -  | 258 454  | 65 225         | (39 821)        | (260 570)        |
| Transfert provenant de l'adoption de l'IFRS 9                              | (105 797)                                    | 105 797  | 258 454  | (258 454)                                      | -              | -               | -                |
| Gains sur titres de participation non cotés suite à l'adoption de l'IFRS 9 | -  | -  | 30 790   | -  | -              | -               | -                |
| (Pertès)/Gains constatés dans le compte de résultat                        | -  | (15 151)   | -  | -  | 13 743         | 1 311           | (11 903)         |
| Pertes constatées dans l'état du résultat global                           | -  | -  | (27 996)   | -  | -              | -               | -                |
| Acquisitions, émissions et ventes (nettes)                                 | -  | (29 547)   | 53 066   | -  | (10 100)       | 1 908           | 23 769           |
| Reclassement   | -  | -  | -  | -  | -              | 314             | -                |
| Écarts de conversion   | -  | (293)  | (8 241)  | -  | 8 463          | (672)           | (12 135)         |
| Transfert entre actifs et passifs  | -  | -  | -  | -  | (1 970)        | 1 970           | -                |
| <b>Solde au 31 décembre 2011</b>   | <b>-</b>                                     | <b>60 806</b>  | <b>306 073</b>   | <b>-</b>                                       | <b>75 361</b>  | <b>(34 990)</b> | <b>(260 839)</b> |
| <b>2012</b>  |  |  |  |  |                |                 |                  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012                                      | -  | 60 806   | 306 073  | -  | 75 361         | (34 990)        | (260 839)        |
| (Pertès)/Gains constatés dans le compte de résultat                        | -  | (4 646)  | -  | -  | 5 592          | -               | (17 808)         |
| Gains constatés dans l'état du résultat global                             | -  | -  | 52 473   | -  | -              | 397             | -                |
| Acquisitions, émissions et ventes (nettes)                                 | -  | 69 894   | 68 388   | -  | (14 089)       | (326)           | 30 951           |
| Reclassement   | -  | -  | -  | -  | -              | -               | -                |
| Écarts de conversion   | -  | 270  | 5 148  | -  | (12 174)       | (1 389)         | 22 582           |
| Transfert entre actifs et passifs  | -  | -  | -  | -  | (33 688)       | 33 688          | -                |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>   | <b>-</b>                                     | <b>126 324</b>   | <b>432 082</b>   | <b>-</b>                                       | <b>21 002</b>  | <b>(2 621)</b>  | <b>(225 114)</b> |

Bien que la Banque estime que ses évaluations de la juste valeur sont pertinentes, l'utilisation de méthodes ou d'hypothèses différentes pourrait aboutir à des résultats différents.

### Gains et pertes du premier jour

Le solde non amorti des gains et pertes du premier jour au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                              | 133 258        | 132 198        |
| Nouvelles transactions  | 22 931         | 14 807         |
| Montants comptabilisés en pertes et profits durant l'exercice | (16 872)       | (16 504)       |
| Écarts de conversion  | (10 300)       | 2 757          |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                                   | <b>129 017</b> | <b>133 258</b> |

## NOTE F – PLACEMENTS EN TRÉSORERIE

Dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du portefeuille, la Banque place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, d'institutions multilatérales, de banques, de sociétés, dans des dépôts à terme, des titres adossés à des hypothèques ou à des actifs, des opérations de pension et des instruments financiers dérivés connexes ; notamment des contrats à terme d'instruments financiers, des contrats à terme, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt, des options et ventes à découvert.

S'agissant des titres d'État, d'organismes publics et d'institutions multilatérales ayant une échéance supérieure à 1 an et moins de 15 ans, la Banque n'investit que dans des titres dont les contreparties ont une notation minimale de « AA- » ou bénéficiant d'une garantie inconditionnelle des États membres ou d'autres organismes publics avec les mêmes critères de notation. Pour les échéances au-delà de 15 ans et jusqu'à 30 ans, la note AAA est requise. En ce qui concerne les titres adossés à des hypothèques et à des actifs, la Banque n'investit que dans des titres notés AAA. Pour les obligations de banques et d'entreprises ayant une échéance de plus de 6 mois et moins de 5 ans, la Banque ne peut investir qu'avec des contreparties ayant une notation minimale de AA-. Une notation AAA est nécessaire pour une obligation au-delà de 5 ans et jusqu'à 10 ans. Les achats d'options de devises ou de taux d'intérêts sont permis uniquement si la durée du contrat d'option ne dépasse pas un an. La Banque ne conclut de telles opérations qu'avec des contreparties ayant une notation minimale AA- ou plus. Toutes les transactions de produits dérivés incluant les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêts, y compris les opérations d'échange d'actifs, sont uniquement autorisées avec des contreparties agréées ou celles qui sont garanties par des entités avec qui la Banque a conclu des conventions cadres de produits dérivés et des accords d'échange de garanties, et dont la notation minimale est A-/A3 au moment de la transaction.

Au 31 décembre 2012, la Banque avait reçu des garanties ayant une juste valeur de 914 millions d'UC en rapport avec des accords d'échange. Sur ce montant, 813 millions d'UC étaient sous forme d'espèces et ont été comptabilisés au bilan avec le passif correspondant. Ce montant a été inclus dans la rubrique « autres montants à payer ». Le solde d'un montant de 101 millions d'UC était sous forme de titres liquides.

Au 31 décembre 2012 et 2011, la Banque ne détient pas de titres vendus en vertu d'accords de rachat (Repos).

La composition des placements en trésorerie se présente comme suit au 31 décembre 2012 et 2011 :

(en milliers d'UC)

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| Placements en trésorerie obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat | 3 597 839        | 4 372 106        |
| Placements en trésorerie au coût amorti  | 2 898 638        | 3 227 610        |
| Provision pour dépréciation des placements   | (8 965)          | (9 247)          |
| <b>Total</b>   | <b>6 487 512</b> | <b>7 590 469</b> |

## Placements obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Le résumé du portefeuille des placements de la Banque obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | Dollar des États-Unis |                 | Euro            |                 | Livres Sterling |              | Autres devises |               | Toutes les devises |                 |
|--|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|----------------|---------------|--------------------|-----------------|
|  | 2012                  | 2011            | 2012            | 2011            | 2012            | 2011         | 2012           | 2011          | 2012               | 2011            |
| Dépôts à terme                               | 233,61                | 144,46          | -               | 811,41          | 137,17          | 23,77        | 142,43         | 172,35        | 513,21             | 1 151,99        |
| Obligations adossées à des actifs            | 60,69                 | 35,56           | 56,04           | 25,19           | 9,55            | -            | -              | -             | 126,28             | 60,75           |
| Obligations d'État et d'organismes publics   | 833,21                | 1 065,18        | 511,79          | 312,50          | 10,70           | 10,66        | -              | 6,47          | 1 355,70           | 1 394,81        |
| Obligations émises par des sociétés privées  | 26,89                 | 40,66           | 0,32            | 0,75            | -               | -            | 11,71          | -             | 38,92              | 41,41           |
| Titres émis par des institutions financières | 442,35                | 722,32          | 821,73          | 902,71          | 10,02           | -            | -              | -             | 1 274,10           | 1 625,03        |
| Titres émis par des entités supranationales  | 72,17                 | 73,28           | 194,88          | 24,84           | 22,58           | -            | -              | -             | 289,63             | 98,12           |
| <b>Total</b>                                 | <b>1 668,92</b>       | <b>2 081,46</b> | <b>1 584,76</b> | <b>2 077,40</b> | <b>190,02</b>   | <b>34,43</b> | <b>154,14</b>  | <b>178,82</b> | <b>3 597,84</b>    | <b>4 372,11</b> |

Le solde nominal du portefeuille des placements de la Banque obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat au 31 décembre 2012 s'élève à 3 579,31 millions d'UC (2011 : 4 373,50 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 1,89 % (2011 : 1,22 %).

L'échéancier contractuel au 31 décembre 2012 et 2011 des placements obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | 2012            | 2011            |
|--|-----------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 2 084,38        | 2 522,12        |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 912,85          | 1 056,16        |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 462,27          | 582,61          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 7,52            | 133,11          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 19,81           | 17,64           |
| À plus de cinq ans                         | 111,01          | 60,47           |
| <b>Total</b>                               | <b>3 597,84</b> | <b>4 372,11</b> |

## Placements au coût amorti

Le résumé du portefeuille des placements évalués au coût amorti de la Banque au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | Dollar des États-Unis |                 | Euro          |               | Livres Sterling |               | Autres devises |               | Toutes les devises |                 |
|--|-----------------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|----------------|---------------|--------------------|-----------------|
|  | 2012                  | 2011            | 2012          | 2011          | 2012            | 2011          | 2012           | 2011          | 2012               | 2011            |
| Obligations adossées à des actifs            | 188,30                | 188,06          | -             | -             | -               | -             | -              | -             | 188,30             | 188,06          |
| Obligations d'État et d'organismes publics   | 692,11                | 685,73          | 567,69        | 616,64        | 210,19          | 202,03        | 140,31         | 230,37        | 1 610,30           | 1 734,77        |
| Obligations émises par des sociétés privées  | 83,56                 | 112,38          | -             | -             | 25,69           | 22,84         | -              | 5,03          | 109,25             | 140,25          |
| Titres émis par des institutions financières | 23,61                 | 80,46           | 148,32        | 222,36        | 18,73           | 44,75         | 60,75          | 67,96         | 251,41             | 415,53          |
| Titres émis par des entités supranationales  | 389,84                | 415,57          | 158,39        | 160,63        | 191,15          | 164,44        | -              | 8,36          | 739,38             | 749,00          |
| <b>Total</b>                                 | <b>1 377,42</b>       | <b>1 482,20</b> | <b>874,40</b> | <b>999,63</b> | <b>445,76</b>   | <b>434,06</b> | <b>201,06</b>  | <b>311,72</b> | <b>2 898,64</b>    | <b>3 227,61</b> |

Au 31 décembre, le solde nominal du portefeuille des placements au coût amorti de la Banque s'élève à 2 932,52 millions d'UC (2011 : 3 268,67 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements évalués au coût amorti s'élève à 3,70 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2011 : 3,63 %).

l'échéancier contractuel au 31 décembre 2012 et 2011 des placements évalués au coût amorti se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | 2012            | 2011            |
|--|-----------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 531,26          | 387,68          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 320,03          | 550,47          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 474,03          | 289,17          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 274,62          | 455,21          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 332,87          | 284,83          |
| À plus de cinq ans                         | 965,83          | 1 260,25        |
| <b>Total</b>                               | <b>2 898,64</b> | <b>3 227,61</b> |

La juste valeur des placements évalués au coût amorti au 31 décembre 2012 est de 3 154 millions d'UC (2011 : 3 440,88 millions d'UC).

## NOTE G – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|                                     | 2012             |                | 2011             |                |
|-------------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
|                                     | Actifs           | Passifs        | Actifs           | Passifs        |
| <b>Emprunts :</b>                   |                  |                |                  |                |
| Swaps croisés de devises            | 1 237 105        | 378 198        | 1 357 151        | 357 709        |
| Swaps de taux d'intérêts            | 253 508          | 1 183          | 226 747          | 7 469          |
| Swaps de prêts                      | 12 337           | 128 871        | 44 594           | 131 021        |
| Dérivés incorporés                  | -                | 918            | 2 188            | -              |
|                                     | 1 502 950        | 509 170        | 1 630 680        | 496 199        |
| <b>Placements :</b>                 |                  |                |                  |                |
| Swaps d'actifs                      | 4 370            | 3 426          | 3 642            | 6 090          |
| Swaps de macro-couverture et autres | 51 013           | -              | 62 359           | -              |
|                                     | 55 383           | 3 426          | 66 001           | 6 090          |
| <b>Montant total</b>                | <b>1 558 333</b> | <b>512 596</b> | <b>1 696 681</b> | <b>502 289</b> |

Le montant notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012              | 2011              |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Emprunts (swaps de prêts inclus) :</b> |                   |                   |
| Swaps croisés de devises                  | 8 980 284         | 9 105 096         |
| Swaps de taux d'intérêts                  | 4 297 187         | 4 294 970         |
| Swaps de prêts                            | 1 284 002         | 1 246 951         |
| Dérivés incorporés                        | 13 532            | 27 656            |
|   | 14 575 005        | 14 674 673        |
| <b>Placements :</b>                       |                   |                   |
| Swaps d'actifs                            | 202 489           | 224 624           |
| Swaps de macro-couvertures                | 444 639           | 521 912           |
|   | 647 128           | 746 536           |
| <b>Montant total</b>                      | <b>15 222 133</b> | <b>15 421 209</b> |

### Couverture des prêts

La Banque a souscrit à des swaps de taux d'intérêts qui transforment en taux d'intérêts variables, les taux d'intérêts fixes sur des prêts dans certaines devises.

### Contrats à terme standardisés – futures

La Banque a souscrit à des contrats à terme standardisés pour la couverture des obligations à taux fixes contre la variation des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2012, la Banque disposait de 2 934 contrats en euro et 2 703 contrats en dollar E-U. La valeur nominale de chaque contrat est de un million dans chacune des devises, sauf pour 83 contrats dont la valeur nominale par contrat est de 100 000 Euro.

### Couverture des dépenses administratives

Afin d'éviter que les dépenses administratives n'enregistrent une augmentation sensible suite à une éventuelle appréciation des principales devises dans lesquelles les dépenses administratives sont décaissées (ex : euro, livre sterling, dinar tunisien et dollar E-U) par rapport à l'UC, la Banque a effectué des transactions de change à terme pour couvrir ses dépenses administratives. À la clôture des exercices 2012 et 2011, aucune position n'existait concernant ces couvertures de change.

### Comptabilité de couverture

La Banque applique la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêts associé à des prêts à taux fixe. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture sont comptabilisées en résultat. L'élément couvert est ajusté pour refléter les changements de la juste valeur à l'égard du risque couvert et le gain ou la perte attribuable au risque couvert est porté(e) en résultat.

La juste valeur des swaps de prêts désignés et considérés comme instruments de couverture efficaces au 31 décembre 2012 correspond à un passif de 128,87 millions d'UC. La perte de juste valeur sur ces swaps de prêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 30,76 millions d'UC. Le gain de juste valeur sur les prêts couverts, attribuable au risque couvert, était de 30,77 millions d'UC. Par conséquent, l'effet de l'inefficacité de la couverture porté en résultat est un gain de 0,01 million d'UC.

L'application d'un traitement comptable de couverture pour des swaps à valeurs non nulles en date de désignation nécessite d'amortir la différence entre la valeur nette comptable des prêts et leur juste valeur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour l'exercice 2012, l'amortissement de l'ajustement de juste valeur du risque couvert s'élève à 5,51 millions d'UC.

## NOTE H – BILLETS À ORDRE NON NÉGOCIABLES SUR LES COMPTES DU CAPITAL

Avant mai 1981, les paiements du capital libéré étaient effectués en devises convertibles. Toutefois, pour les augmentations du capital de mai 1979 (mais effectives en décembre 1982) et pour celles de mai 1981, les pays membres régionaux pouvaient libérer leurs souscriptions selon l'une des deux options suivantes:

- 1) paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont au moins 50 % en monnaies convertibles et le solde en monnaie nationale ; ou
- 2) paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont 20 % en monnaies convertibles et 80 % en billets à ordre non négociables et ne portant pas intérêts. Ces billets à ordre sont payables à la Banque uniquement en monnaies convertibles et en tranches, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.

Les pays membres non régionaux devaient effectuer leurs paiements uniquement en monnaies convertibles.

La fraction à libérer des souscriptions approuvées par la résolution B/BG/87/11 du Conseil des gouverneurs, relative à la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), est payable comme suit :

**1) Pays membres régionaux :** 50 % en cinq (5) tranches annuelles égales en espèces et en monnaie(s) librement convertible(s) choisie(s) par l'État membre, et 50 % par le dépôt de cinq (5) billets à ordre non négociables, ne portant pas intérêt, de valeur égale, libellés en UC de la Banque. Chacun de ces instruments est payable en monnaies convertibles en cinq (5) tranches annuelles égales, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.

**2) Pays membres non régionaux :** cinq (5) tranches annuelles égales dans leurs monnaies nationales lorsque celles-ci sont librement convertibles, ou en billets à ordre libellés en monnaies librement convertibles, encaissables à vue.

Pour l'AGC-V, il n'y a pas eu de distinction entre les paiements effectués par les pays membres régionaux et non régionaux. Chaque membre paie la fraction à libérer des actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et consécutives, dont la première sera payée en espèces et dans une monnaie librement convertible. De la deuxième à la huitième tranche, celles-ci seront payées en espèces ou en billets à ordre encaissables à vue, dans une monnaie librement convertible.

Pour la sixième augmentation générale du capital (AGC-VI), approuvée conformément à la Résolution du Conseil des gouverneurs B/BG/2010/08 du 27 mai 2010, chaque membre ayant le droit de bénéficier du financement exclusif du Fonds africain de développement doit payer la fraction libérée de ses parts souscrites en douze (12) tranches annuelles égales et successives ; tandis que les pays éligibles au guichet de la BAD, les pays à financement mixte et les pays membres non-régionaux doivent payer la fraction libérée de leurs actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et successives.

Les paiements pour les actions en vertu de l'AGC-VI doivent être effectués en devises librement convertibles en espèces ou billets à ordre encaissables au plus tard à la date d'échéance.

Au 31 décembre 2012 et 2011, le solde des billets à ordre non négociables se présente comme suit :

| (en milliers d'UC)               | 2012         | 2011         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier | 3 044        | 4 625        |
| Variation nette de l'exercice    | (1 070)      | (1 581)      |
| <b>Solde au 31 décembre</b>      | <b>1 974</b> | <b>3 044</b> |

## NOTE I – PRÊTS

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend des prêts accordés aux pays membres emprunteurs ou garantis par ces derniers, ainsi que certains prêts non garantis par les États. Les montants décaissés sur les prêts sont remboursables dans la ou les devise(s) décaissée(s) par la Banque ou, au choix de la Banque, en toute(s) autre(s) devise(s) librement convertible(s) déterminée(s) par la Banque. Le montant remboursable en chaque devise sera égal au montant de la devise initialement décaissée. Les prêts sont consentis pour une durée maximale de vingt ans, y compris le différé d'amortissement qui est généralement lié au calendrier d'exécution des projets. Les prêts sont destinés à financer des projets et programmes de développement et n'ont donc pas de but commercial. Par ailleurs, la Direction ne pense pas qu'il existe un marché secondaire comparable pour les types de prêt que la Banque octroie.

Les types de prêts actuellement détenus par la Banque et les intérêts perçus sont décrits ci-après :

**Prêts multidevises à taux fixe :** La Banque applique des taux d'intérêts fixes pour tous les prêts négociés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1990.

**Prêts multidevises à taux variable :** Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1990 et le 30 septembre 1997, la Banque a offert à ses emprunteurs des prêts multidevises à taux variable. Les taux d'intérêts variables sont fixés semestriellement et calculés en fonction du coût moyen des emprunts contractés par la Banque majoré de 50 points de base, ce qui revient à répercuter le coût moyen d'emprunt sur les emprunteurs.

**Conversion des prêts multidevises à taux variable basé sur le pool :** Il a été proposé aux emprunteurs de convertir les encours et les engagements de leurs prêts multidevises à taux variable basés sur le pool aux conditions des nouveaux prêts à devise unique à taux variable ou de conserver les conditions de leurs prêts multidevises à taux variable. Les dates de conversion ont été fixées au 1<sup>er</sup> octobre 1997 et au 1<sup>er</sup> mars 1998. Les autres conditions et modalités, telles que stipulées dans les accords de prêts, restaient inchangées. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997, la Banque offre plusieurs options de taux d'intérêts. Dans tous les cas, le taux d'intérêts appliqué est la somme de deux composantes, à savoir le taux de base choisi et une marge de prêt.

**Prêts à devise unique à taux variable :** À compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997, la Banque offre des prêts à devise unique à taux variable. Le taux prêteur applicable à ces prêts est calculé en fonction du coût moyen du pool d'emprunts de la Banque dans chaque devise et il est révisé tous les six mois, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

**Prêts à devise unique à taux flottant :** À compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997, la Banque offre des prêts à devise unique à taux flottant basés sur le LIBOR. Le taux flottant de base est déterminé pour chaque devise et sa fréquence d'ajustement tient compte du taux de référence retenu par la Banque dans chaque marché. Le taux flottant de base standard de la Banque est le taux de référence semestriel (6 mois) (Libor USD, Libor JPY, EURIBOR et JIBAR) qui est révisé semestriellement les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août et s'applique pendant les six mois suivant la date de sa révision.

**Prêts à devise unique à taux fixe :** Les prêts à taux fixe ont été réintroduits le 1<sup>er</sup> octobre 1997 sous la forme de prêts à devise unique à taux fixe. Le taux fixe représente le taux de swaps du marché interbancaire correspondant au calendrier d'amortissement du montant en principal du prêt. La marge de financement est composée d'une marge sur coût d'emprunts et d'une prime de risque de marché telle que déterminée par la Banque. Dans le cadre de la fixation du taux, la marge de financement est fixée jusqu'à l'échéance du prêt. Avant la fixation du taux, le prêt à taux fixe est essentiellement un prêt à marge variable.

**Prêts à marge fixe :** En janvier 2005, la Banque a revu l'ensemble des produits et des procédures d'octroi de prêts, et ajusté la tarification de ses produits de prêts basés sur le marché pour la première fois depuis leur introduction en Octobre 1997. A cet effet, la Banque a simplifié la tarification des prêts souverains et à garantie souveraine en suspendant le prêt à marge variable par l'élimination de la marge sur coût d'emprunts et la prime de risque de marché. La simplification a abouti à un produit unique : le prêt à marge fixe avec pour formule de tarification une marge sur prêt ajoutée au Libor et aucune autre charge.

**Prêts à marge variable améliorée :** En janvier 2009, en réponse à la crise financière qui a vu une augmentation des coûts pour toutes les catégories d'émetteurs, la Banque a révisé les conditions financières de ses prêts souverains et à garantie souveraine, afin de transmettre entièrement les coûts de ses emprunts à ses clients, préservant ainsi son intégrité financière et sa capacité à fournir des financements à long terme. En conséquence, la Banque a suspendu temporairement le produit de prêt à marge fixe pour les emprunteurs souverains et à garantie souveraine et réintroduit le prêt à marge variable. Pour les clients sans garantie souveraine, le prêt à marge fixe reste applicable.

En décembre 2009, la Banque a introduit le prêt à marge variable améliorée, qui est un prêt à marge variable avec option de fixation du taux de base flottant. Actuellement, le prêt à marge variable améliorée constitue le seul produit de prêt standard offert par la Banque pour les emprunteurs souverains.

En mai 2010, la marge sur les prêts à marge variable améliorée a été révisée à la hausse à 60 points de base (contre 40 points de base précédemment) pour tout prêt approuvé après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour les prêts non garantis par l'État, la marge de prêt est fonction de l'évaluation du risque inhérent à chaque projet.

**Autres :** Parmi les autres types de prêts offerts par la Banque figurent le cofinancement parallèle et la syndication de prêts A et B. À travers les syndications, la Banque est en mesure de mobiliser des cofinancements en transférant une partie ou la totalité des risques liés à ses prêts et garanties à d'autres partenaires au financement. Ainsi, les syndications permettent de réduire et de diversifier le profil de risque du portefeuille de prêts de la Banque. Les Syndications peuvent être effectuées sur une base financée ou non, et elles peuvent être accordées à titre individuel, au niveau du portefeuille ou sur toute autre base conformément aux pratiques du secteur. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'équivalent de 810 millions de dollars E-U a été approuvé par la Banque pour la première opération de syndication à travers des prêts B. La part du prêt A de la Banque dans ce prêt syndiqué s'élève à 400 millions de dollars E-U dont un montant de 84,13 millions d'UC a été décaissé à la fin de décembre 2012.

La Banque offre également les prêts en monnaies locales si la Banque est en mesure de se financer efficacement dans le marché des devises locales. Les prêts en monnaies locales sont offerts dans le cadre de la tarification des prêts à taux fixe avec un principe de passation des coûts pour les prêts en monnaies locales pour faire en sorte que le coût des fonds soit entièrement récupéré.

Au 31 décembre 2012 et 2011, le solde des encours des prêts se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012              | 2011             |
|---|-------------------|------------------|
| Prêts non remboursés- coût amorti             | 10 997 605        | 9 373 517        |
| Prêts non remboursés- Juste valeur            | 16 707            | -                |
|   | 11 014 312        | 9 373 517        |
| Moins : Provision pour dépréciation des prêts | (128 508)         | (118 024)        |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                   | <b>10 885 804</b> | <b>9 255 493</b> |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Banque a accordé un prêt évalué à la juste valeur par le compte de résultat en raison de l'existence d'une option de conversion dans le prêt qui pourrait modifier les flux de trésorerie futurs pour ne plus représenter uniquement des paiements en principal et intérêts, conformément à la norme IFRS 9. La juste valeur de ce prêt a été déterminée en utilisant un modèle d'actualisation de flux de trésorerie attendus, intégrant les taux d'intérêts et le risque de crédit de l'emprunteur évalué sur la base de la méthodologie de notation interne de la Banque pour les prêts non souverains.

### Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2012 et 2011, les valeurs comptables et les justes valeurs estimées des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012              |                      | 2011             |                      |
|---|-------------------|----------------------|------------------|----------------------|
|   | Valeur comptable  | Juste valeur estimée | Valeur comptable | Juste valeur estimée |
| Prêts à taux fixe                             | 8 179 735         | 8 278 621            | 6 316 918        | 6 505 946            |
| Prêts à taux flottant                         | 2 585 627         | 2 579 231            | 2 743 419        | 3 099 429            |
| Prêts à taux variable                         | 248 950           | 248 070              | 313 180          | 314 710              |
|   | 11 014 312        | 11 105 922           | 9 373 517        | 9 920 085            |
| Provision cumulée pour dépréciation des prêts | (128 508)         | -                    | (118 024)        | -                    |
| <b>Montant net des prêts</b>                  | <b>10 885 804</b> | <b>11 105 922</b>    | <b>9 255 493</b> | <b>9 920 085</b>     |



## Échéancier et composition en monnaies de l'encours des prêts

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

| Périodes                                   | 2012            |                 |               |                  | 2011            |
|--|-----------------|-----------------|---------------|------------------|-----------------|
|  | Taux fixe       | Taux flottant   | Taux variable | Total            | Total           |
| À un an au moins                           | 371,24          | 352,20          | 211,25        | 934,69           | 810,55          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 377,21          | 321,32          | 25,04         | 723,57           | 660,78          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 556,47          | 433,76          | 4,98          | 995,21           | 674,39          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 568,35          | 262,93          | 3,64          | 834,92           | 887,04          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 592,29          | 225,69          | 2,93          | 820,91           | 706,19          |
| À plus de cinq ans                         | 5 714,17        | 989,73          | 1,11          | 6 705,01         | 5 634,57        |
| <b>Total</b>                               | <b>8 179,73</b> | <b>2 585,63</b> | <b>248,95</b> | <b>11 014,31</b> | <b>9 373,52</b> |

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser ces montants avant l'échéance contractuelle, sous réserve des conditions énoncées dans les accords de prêts.

La composition par monnaie et type de prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

|                       |                       |                       | 2012          |                 | 2011          |       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-----------------|---------------|-------|
|                       |                       |                       | Montant       | %               | Montant       | %     |
| <b>Taux Fixe:</b>     | Multidevises          | Dollar des États-Unis | 186,86        |                 | 198,09        |       |
|                       |                       | Euro                  | 71,71         |                 | 76,16         |       |
|                       |                       | Franc suisse          | 131,53        |                 | 137,69        |       |
|                       |                       | Livre sterling        | 2,55          |                 | 2,45          |       |
|                       |                       | Yen japonais          | 341,06        |                 | 403,37        |       |
|                       |                       | Autres                | 0,37          |                 | 0,35          |       |
|                       |                       |                       | 734,08        | 6,66            | 818,12        | 8,73  |
| Devise unique         | Dollar des États-Unis | 2 511,03              |               | 2 002,69        |               |       |
|                       | Euro                  | 4 032,46              |               | 3 000,34        |               |       |
|                       | Rand sud-africain     | 891,01                |               | 484,71          |               |       |
|                       | Yen japonais          | 8,12                  |               | 11,06           |               |       |
|                       | Autres                | 3,03                  |               | -               |               |       |
|                       |                       | 7 445,65              | 67,60         | 5 498,80        | 58,66         |       |
| <b>Taux Flottant:</b> | Devise unique         | Dollar des États-Unis | 1 904,94      |                 | 2 010,91      |       |
|                       |                       | Euro                  | 469,55        |                 | 496,31        |       |
|                       |                       | Rand sud-africain     | 193,60        |                 | 214,36        |       |
|                       |                       | Yen japonais          | 17,53         |                 | 21,84         |       |
|                       |                       |                       | 2 585,62      | 23,48           | 2 743,42      | 29,27 |
| <b>Taux Variable:</b> | Multidevises          | Dollar des États-Unis | 102,66        |                 | 105,63        |       |
|                       |                       | Euro                  | 51,03         |                 | 64,23         |       |
|                       |                       | Franc suisse          | -             |                 | 0,04          |       |
|                       |                       | Yen japonais          | 1,79          |                 | 4,36          |       |
|                       |                       | 155,48                | 1,41          | 174,25          | 1,86          |       |
|                       | Devise unique         | Dollar des États-Unis | 40,82         |                 | 57,18         |       |
|                       |                       | Euro                  | 29,94         |                 | 46,50         |       |
|                       |                       | Franc suisse          | 1,37          |                 | 2,05          |       |
|                       |                       | Yen japonais          | 21,35         |                 | 33,19         |       |
|                       |                       | 93,48                 | 0,85          | 138,93          | 1,48          |       |
| <b>Total</b>          |                       | <b>11 014,31</b>      | <b>100,00</b> | <b>9 373,52</b> | <b>100,00</b> |       |

Au 31 décembre 2012, le taux de rendement moyen pondéré sur l'encours des prêts s'élève à 3,47% (2011 : 3,56 %).

Le résumé comparatif de la composition par monnaie des prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit:

(montants en millions d'UC)

|                       | 2012             |               | 2011            |               |
|-----------------------|------------------|---------------|-----------------|---------------|
|                       | Montant          | %             | Montant         | %             |
| Dollar des États-Unis | 4 746,31         | 43,09         | 4 374,51        | 46,67         |
| Euro                  | 4 654,70         | 42,26         | 3 683,53        | 39,30         |
| Franc suisse          | 132,89           | 1,21          | 139,78          | 1,49          |
| Livre sterling        | 2,55             | 0,02          | 2,45            | 0,03          |
| Rand sud-africain     | 1 084,61         | 9,85          | 699,07          | 7,46          |
| Yen japonais          | 389,85           | 3,54          | 473,83          | 5,05          |
| Autres                | 3,40             | 0,03          | 0,35            | -             |
| <b>Total</b>          | <b>11 014,31</b> | <b>100,00</b> | <b>9 373,52</b> | <b>100,00</b> |

### Intérêts et produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2012 et 2011, les intérêts courus et les produits à recevoir sur les prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Intérêts courus et produits à recevoir sur les prêts | 393 016        | 378 011        |
| Moins : Provision cumulée pour dépréciation          | (197 804)      | (184 888)      |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                          | <b>195 212</b> | <b>193 123</b> |

### Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2012, les prêts totalisant un solde en principal de 310,92 millions d'UC (2011 : 306,70 millions d'UC), dont 269,13 millions d'UC en arriérés (2011 : 271,82 millions d'UC) étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts dépréciés, les intérêts courus et les provisions pour dépréciation correspondantes se présentent comme suit au 31 décembre 2012 et 2011 :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Encours en principal des prêts dépréciés                                       | 310 916        | 306 704        |
| Moins: Provision cumulée pour dépréciation                                     | (128 508)      | (118 024)      |
| <b>Solde net des prêts dépréciés</b>   | <b>182 408</b> | <b>188 680</b> |
| Intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés                        | 278 687        | 262 437        |
| Moins: Provision cumulée pour dépréciation                                     | (197 804)      | (184 888)      |
| <b>Montant net des intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés</b> | <b>80 883</b>  | <b>77 549</b>  |

Au 31 décembre 2012 et 2011, les variations des provisions cumulées pour dépréciation des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                   | 118 024        | 114 207        |
| Provision pour dépréciation de prêts de l'exercice | 12 339         | 3 296          |
| Reprise de provision sur prêt éliminé du bilan     | (798)          | -              |
| Ajustement de réévaluation                         | (1 057)        | 521            |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                        | <b>128 508</b> | <b>118 024</b> |

Les provisions cumulées pour dépréciation de l'encours des prêts en principal comprennent les provisions pour dépréciation des prêts du secteur privé. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une provision pour dépréciation sur le principal des prêts du secteur privé a été constatée pour un montant de 11,13 millions d'UC (2011 : 12,53 millions d'UC). La provision cumulée pour dépréciation des prêts du secteur privé au 31 décembre 2012 s'élève à 34,96 millions d'UC.

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                     | 184 888        | 169 165        |
| Provision pour dépréciation d'intérêts de l'exercice | 17 349         | 14 381         |
| Reprise de provision sur prêt éliminé du bilan       | (1 478)        | -              |
| Ajustement de réévaluation                           | (2 955)        | 1 342          |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                          | <b>197 804</b> | <b>184 888</b> |

Les provisions cumulées pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts comprennent celles relatives au secteur privé. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une provision pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts du secteur privé a été constatée pour un montant de 2,98 millions d'UC (2011 : 2,06 millions d'UC). La provision cumulée pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts du secteur privé au 31 décembre 2012 s'élève à 15,15 millions d'UC.

## Garanties

La Banque peut prendre des engagements irrévocables pour payer aux emprunteurs ou à des tiers, des biens et services devant être financés dans le cadre des accords de prêts. Au 31 décembre 2012, l'encours des garanties irrévocables de remboursement émises par la Banque en faveur des banques commerciales s'élevait à 3,29 millions d'UC (2011 : pas de garanties).

La Banque fournit également des garanties de remboursement à des entités dans ses pays membres régionaux. Les garanties représentent un risque potentiel pour la Banque si les paiements garantis pour une entité ne sont pas réglés. Au 31 décembre 2012, les garanties données par la Banque à certains de ses emprunteurs s'élevaient à 14,27 millions d'UC (2011: 10,43 millions d'UC).

## NOTE J – TITRES DE PARTICIPATION

### Participation au Fonds africain de développement

Le FAD a été créé en 1972 sous la forme d'une institution internationale en vue d'aider la Banque à contribuer au développement économique et social de ses membres régionaux à promouvoir la coopération et l'accroissement du commerce international, particulièrement parmi les membres de la Banque, et la doter de moyens de financement à des conditions très préférentielles pour atteindre ces buts. Les souscriptions initiales du Fonds ont été octroyées par la Banque et les premiers États participants ayant signé l'Accord ainsi que par les États ayant accédé à l'Accord depuis la date de signature initiale. Par la suite, des souscriptions supplémentaires ont été obtenues des participants sous forme d'augmentation générale spéciale et de reconstitutions générales.

Le FAD a un Conseil d'administration de 14 membres, composé de sept (7) membres choisis par la Banque africaine de développement et de sept (7) membres désignés par les États participants, qui rend compte au Conseil des gouverneurs constitué des États participants et de la BAD. Le Président de la Banque est de droit Président du Fonds.

Pour assurer ses fonctions, le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et autres installations de la Banque, pour lesquels le Fonds paie des frais de gestion. Les frais de gestion payés par le Fonds à la Banque sont calculés annuellement sur la base d'une formule prédéterminée de répartition des coûts, approuvée par le Conseil d'administration, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'exercice. Selon la formule de répartition des coûts, les frais de gestion encourus par le FAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à 185,27 millions d'UC (2011: 159,33 millions d'UC), soit 65,91 % (2011 : 68,76 %) du montant des dépenses administratives encourues par la Banque. Les comptes du FAD sont gérés séparément et distinctement de ceux de la Banque.

Bien que la BAD possède statutairement 50 % des pouvoirs de vote du FAD, l'Accord portant création du FAD prévoit qu'en cas de cessation des activités du FAD, les actifs du Fonds sont répartis entre les participants au prorata des souscriptions libérées, après règlement d'éventuelles dettes envers les participants. Au 31 décembre 2012, la part proportionnelle ou économique de la Banque dans le Fonds était de 0,58 % (2011 : 0,63 %).

Suite à la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) en 2006 comme décrit à la Note V-2, l'actif net du FAD pris en compte pour la détermination de la part de la Banque dans le Fonds a diminué, engendrant une perte de valeur de la participation de la Banque. L'actif net du FAD est composé des ressources nettes de développement diminuées des obligations à vue et augmentées des prêts décaissés en excluant le solde des prêts des pays qui ont atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE et sont à la date de clôture éligibles à l'annulation de leurs prêts dans le cadre de l'IADM.

### Autres titres de participation

La Banque peut acquérir des participations dans des entreprises productives privées et intermédiaires financiers privés ou des entreprises du secteur public en cours de privatisation ou des institutions régionales et sous-régionales. L'objectif de la Banque à travers ces titres de participation est de promouvoir le développement économique de ses pays membres régionaux, et particulièrement le développement de leurs secteurs privés. En outre, les titres de participation de la Banque sont destinés à favoriser l'utilisation efficiente des ressources, promouvoir les participations africaines, jouer un rôle catalyseur dans l'attraction d'autres investisseurs et prêteurs et mobiliser les flux de ressources internes et externes pour les projets financièrement viables, ayant également un impact économique significatif.

Sauf disposition contraire approuvée par le Conseil d'administration, la prise de participation de la Banque ne doit pas dépasser vingt-cinq pour cent (25 %) du capital de l'entreprise dans laquelle elle investit. La Banque détient actuellement moins de 20 % du capital de la majorité des entreprises dans lesquelles elle a des participations. La Banque ne cherche donc pas à exercer un contrôle dans les sociétés où elle investit, mais s'emploie à suivre de près ses titres de participation grâce à sa représentation aux Conseils d'administration de ces sociétés. Conformément à la résolution B/BG/2009/10 du Conseil des gouverneurs en date du 13 mai 2009, le montant total des titres de participation de la Banque ne peut, à tout moment, excéder quinze (15) % du montant total de son capital libéré plus les réserves et revenus inclus dans ses capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Toutefois, si le titre de participation n'est pas détenu à des fins de transaction, une entité a la possibilité de choisir de constater les variations de juste valeur parmi les autres éléments du résultat global, sans transfert de la variation de juste valeur en résultat si le placement est par la suite cédé. Comme les titres de participation de la Banque sont actuellement détenus à des fins stratégiques plutôt que de transaction, la Banque a opté pour la désignation de l'ensemble de ses participations à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2012 et 2011, les participations de la Banque sont résumées ci-après :

(montants en millions d'UC)

| Institutions   | Date de création | Capital sujet à appel | Valeur comptable |                |
|--|------------------|-----------------------|------------------|----------------|
|  |                  |                       | 2012             | 2011           |
| <b>Fonds africain de développement</b>   | 1972             | -                     | 111 741          | 111 741        |
| Quote-part cumulée dans le résultat et les pertes de valeur au 1 <sup>er</sup> janvier |                  |                       | (49 466)         | (48 878)       |
| Quote-part dans le résultat de l'exercice  |                  |                       | (397)            | (437)          |
| Provision au titre de l'exercice   |                  |                       | (49)             | (152)          |
|  |                  | -                     | 61 829           | 62 274         |
| <b>PLACEMENTS DIRECTS</b>  |                  |                       |                  |                |
| <b>Institutions financières de développement</b>                                       |                  |                       |                  |                |
| African Export and Import Bank   | 1993             | 9 760                 | 21 447           | 19 175         |
| African Guarantee Fund   | 2011             | -                     | 6 458            | 651            |
| Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)                        | 1975             | 2 354                 | 850              | 830            |
| East African Development Bank  | 1967             | -                     | 4 279            | 3 162          |
| Eastern and Southern African Trade and Development Bank                                | 1985             | 35 395                | 10 942           | 8 608          |
| Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL)*                             | 1980             | -                     | -                | -              |
| Infrastructure Development Bank of Zimbabwe*   | 1984             | -                     | -                | -              |
| National Development Bank of Sierra Leone*   | -                | -                     | -                | -              |
| Shelter Afrique  | 1982             | -                     | 11 778           | 11 752         |
| TCX Investment Company Mauritius Limited   | 2007             | 120                   | 19 290           | 16 139         |
| Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)   | 1973             | 2 354                 | 3 173            | 2 940          |
|  |                  | 49 983                | 78 217           | 63 257         |
| <b>Banques commerciales</b>  |                  |                       |                  |                |
| United Bank for Africa   | 1961             | -                     | 6 473            | 3 689          |
|  |                  | -                     | 6 473            | 3 689          |
| <b>Institutions de Microfinance</b>  |                  |                       |                  |                |
| AB Microfinance Bank Nigeria Limited   | 2007             | -                     | 748              | 728            |
| AccessBank Liberia Limited   | 2008             | -                     | 865              | 946            |
| AccessBank Tanzania Limited  | 2007             | -                     | 363              | 317            |
| Advans Banque Congo  | 2008             | -                     | 1 116            | 802            |
| K-REP Bank Limited   | 1997             | -                     | 2 525            | 1 814          |
|  |                  | -                     | 5 617            | 4 607          |
| <b>Assurances</b>  |                  |                       |                  |                |
| Africa-Re  | 1977             | -                     | 31 845           | 21 644         |
| Eastern and Southern African Reinsurance Company (ZEP-RE)                              | 2011             | -                     | 9 407            | 5 029          |
|  |                  | -                     | 41 252           | 26 673         |
| <b>Montant total des placements directs</b>  |                  | <b>49 983</b>         | <b>131 559</b>   | <b>98 226</b>  |
| <b>FONDS</b>   |                  |                       |                  |                |
| Africa Capitalization Fund   | 2010             | 13 651                | 13 897           | 625            |
| Africa Health Fund LLC   | 2009             | 5 833                 | 3 261            | 1 621          |
| Africa Joint Investment Fund   | 2010             | 1 531                 | 9 320            | 4 445          |
| African Agriculture Fund LLC   | 2010             | 18 719                | 5 405            | 849            |
| African Infrastructure Investment Fund 2   | 2009             | 14 295                | 2 486            | 1 648          |
| AfricInvest Fund II LLC  | 2008             | 3 843                 | 11 651           | 7 048          |
| Agri-Vie Fund PCC  | 2008             | 3 998                 | 4 427            | 3 689          |
| Argan Infrastructure Fund  | 2010             | 11 900                | 1 053            | 268            |
| Atlantic Coast Regional Fund LLC   | 2008             | 325                   | 10 173           | 4 423          |
| Aureos Africa Fund LLC   | 2007             | 4 446                 | 16 251           | 9 967          |
| Carlyle Sub-Saharan Africa Fund  | 2012             | 28 950                | 3 767            | -              |
| Catalyst Fund I LLC  | 2010             | 7 421                 | 1 844            | 670            |
| Cauris Croissance II Fund  | 2012             | 3 965                 | 944              | -              |
| ECP Africa Fund I PCC  | 1998             | 77                    | 2 275            | 2 461          |
| ECP Africa Fund II PCC   | 2005             | 7 962                 | 24 081           | 22 574         |
| ECP Africa Fund III PCC  | 2008             | 13 331                | 21 879           | 9 831          |
| Eight Miles LLP  | 2012             | 12 748                | 103              | -              |
| Evolution One Fund   | 2010             | 5 186                 | 2 353            | 249            |
| GEF Africa Sustainable Forestry Fund   | 2011             | 5 011                 | 9 896            | 516            |
| GroFin Africa Fund   | 2008             | 4 455                 | 4 946            | 2 622          |
| Helios Investors II (Mauritius) Limited  | 2011             | 10 120                | 9 859            | 5 034          |
| I & P Afrique Entrepreneurs  | 2012             | 5 193                 | 808              | -              |
| Investment Fund for Health in Africa   | 2010             | 2 478                 | 6 609            | 2 156          |
| Maghreb Private Equity Fund II (Mauritius) PCC   | 2008             | 1 373                 | 16 243           | 14 803         |
| Maghreb Private Equity Fund III (Mauritius) PCC  | 2012             | 15 720                | 3 709            | -              |
| New Africa Mining Fund II  | 2010             | 13 729                | 17               | 34             |
| Pan African Infrastructure Development Fund  | 2007             | 10 421                | 17 021           | 14 376         |
| Pan-African Investment Partners II Limited   | 2008             | 20 181                | 7 615            | 715            |
| South Africa Infrastructure Fund   | 1996             | 899                   | 31 963           | 38 447         |
| West Africa Emerging Markets Fund  | 2011             | 4 259                 | 1 311            | 191            |
| <b>Montant total des Fonds</b>   |                  | <b>252 020</b>        | <b>245 167</b>   | <b>149 262</b> |
| <b>Montant total des placements directs et Fonds</b>                                   |                  | <b>302 003</b>        | <b>376 726</b>   | <b>247 488</b> |
| <b>GRAND TOTAL</b>   |                  | <b>302 003</b>        | <b>438 555</b>   | <b>309 762</b> |

\* Montant décaissé entièrement mais de valeur inférieure à 100 UC au taux de change actuel.

\*\* Le coût des titres de participation évalués à la juste valeur au 31 décembre 2012 est de 335,59 millions d'UC (2011 : 260,01 millions d'UC).

Les dividendes perçus sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élèvent à 4,29 millions d'UC pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2011: 2,38 millions d'UC). Il n'y a pas eu de décomptabilisation de titres de participations durant l'exercice 2012.

## NOTE K – AUTRES TITRES DE CRÉANCES

La Banque peut investir dans certains instruments émis par des entités installées dans ses pays membres régionaux (PMR) au titre du financement de projets et programmes de développement. Ces placements sont évalués au coût amorti.

Au 31 décembre 2012 et 2011, la juste valeur de ces autres titres de créances se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012   | 2011   |
|---|--------|--------|
| Placements dans les titres de créances (PMR) au coût amorti | 76 537 | 79 990 |

## NOTE L – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'UC)

| 2012   | Immobilisations corporelles |                          |                            |   |                          | Total immobilisations corporelles | Immobilisations incorporelles | Total général                                |
|--|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
|  | Terrains                    | Immobilisations en cours | Bâtiments et améliorations | Mobilier, aménagements et installations | Équipements et véhicules |                                   | Logiciels                     | Immobilisations corporelles et incorporelles |
| <b>Coût:</b>   |                             |                          |                            |   |                          |                                   |                               |  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                     | 480                         | -                        | 24 314                     | 11 098                                  | 48 816                   | 84 708                            | 20 103                        | 104 811                                      |
| Reclassement   | -                           | 2 000                    | (1 561)                    | -                                       | (439)                    | -                                 | -                             | -  |
| Acquisitions de l'exercice                           | -                           | 9 341                    | -                          | 2 242                                   | 10 072                   | 21 655                            | 732                           | 22 387                                       |
| Cessions de l'exercice                               | -                           | -                        | -                          | (58)                                    | (279)                    | (337)                             | -                             | (337)  |
| Solde au 31 décembre                                 | 480                         | 11 341                   | 22 753                     | 13 282                                  | 58 170                   | 106 026                           | 20 835                        | 126 861                                      |
| <b>Amortissements cumulés:</b>                       |                             |                          |                            |   |                          |                                   |                               |  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                     | -                           | -                        | 21 791                     | 9 280                                   | 41 617                   | 72 688                            | 19 494                        | 92 182                                       |
| Amortissement de l'exercice                          | -                           | -                        | 102                        | 871                                     | 3 182                    | 4 155                             | 431                           | 4 586  |
| Cessions de l'exercice                               | -                           | -                        | -                          | (57)                                    | (271)                    | (328)                             | -                             | (328)  |
| Solde au 31 décembre                                 | -                           | -                        | 21 893                     | 10 094                                  | 44 528                   | 76 515                            | 19 925                        | 96 440                                       |
| <b>Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2012</b> | <b>480</b>                  | <b>11 341</b>            | <b>860</b>                 | <b>3 188</b>                            | <b>13 642</b>            | <b>29 511</b>                     | <b>910</b>                    | <b>30 421</b>                                |

(en milliers d'UC)

| 2011   | Immobilisations corporelles |                            |   |                          | Total immobilisations corporelles | Immobilisations incorporelles | Total général                                |
|--|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
|  | Terrains                    | Bâtiments et améliorations | Mobilier, aménagements et installations | Équipements et véhicules |                                   | Logiciels                     | Immobilisations corporelles et incorporelles |
| <b>Coût:</b>   |                             |                            |   |                          |                                   |                               |  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                     | 480                         | 23 398                     | 10 513                                  | 45 755                   | 80 146                            | 19 569                        | 99 715                                       |
| Acquisitions de l'exercice                           | -                           | 916                        | 586                                     | 3 070                    | 4 572                             | 534                           | 5 106  |
| Cessions de l'exercice                               | -                           | -                          | -                                       | (9)                      | (9)                               | -                             | (9)  |
| Solde au 31 décembre                                 | 480                         | 24 314                     | 11 099                                  | 48 816                   | 84 709                            | 20 103                        | 104 812                                      |
| <b>Amortissements cumulés:</b>                       |                             |                            |   |                          |                                   |                               |  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                     | -                           | 21 690                     | 8 360                                   | 38 487                   | 68 537                            | 19 188                        | 87 725                                       |
| Amortissement de l'exercice                          | -                           | 102                        | 921                                     | 3 136                    | 4 159                             | 306                           | 4 465  |
| Cessions de l'exercice                               | -                           | -                          | -                                       | (6)                      | (6)                               | -                             | (6)  |
| Solde au 31 décembre                                 | -                           | 21 792                     | 9 281                                   | 41 617                   | 72 690                            | 19 494                        | 92 184                                       |
| <b>Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2011</b> | <b>480</b>                  | <b>2 522</b>               | <b>1 818</b>                            | <b>7 199</b>             | <b>12 019</b>                     | <b>609</b>                    | <b>12 628</b>                                |

En vertu de l'Accord de siège conclu avec le pays hôte, les bâtiments appartenant à la Banque dans le pays hôte sont destinés aux seules activités du Groupe de la Banque. Le terrain sur lequel les bâtiments sont édifiés est la propriété du gouvernement qui a accordé à la Banque le droit illimité d'occupation. Les droits sur les terrains et bâtiments ne peuvent donc pas être cédés à des tiers. Si la Banque décide de renoncer à l'utilisation des terrains et bâtiments, les propriétés devraient être remises au pays hôte. Le gouvernement paierait à la Banque la valeur de l'immeuble évaluée au moment du transfert.

## NOTE M – EMPRUNTS

Le cadre révisé d'adéquation des fonds propres qui a été approuvé le 18 mars 2009 par le Conseil d'administration a adopté l'utilisation d'un ratio unique des dettes rapportées au capital utilisable pour suivre l'effet du levier de la Banque. Le ratio plafonne le montant total de l'encours de dettes à 100 % du capital utilisable. Conformément au cadre révisé d'adéquation des fonds propres, le capital utilisable comprend les fonds propres de la Banque ainsi que le capital non libéré de ses membres non emprunteurs notés A- ou mieux. Le capital utilisable de la Banque au 31 décembre 2012 s'élève à 26 616 millions d'UC.

Au 31 décembre 2012 et 2011, le montant total des emprunts se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|                            | 2012             | 2011             |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Emprunts à la juste valeur | 12 175,96        | 11 756,42        |
| Emprunts au coût amorti    | 1 102,84         | 1 146,54         |
| <b>Total</b>               | <b>13 278,80</b> | <b>12 902,96</b> |

Les emprunts de la Banque au 31 décembre 2012 comportaient des emprunts subordonnés pour un montant de 760,80 millions d'UC (2011 : 795,21 millions d'UC).

La Banque utilise les produits dérivés dans ses activités de gestion actif-passif afin de tirer profit des opportunités d'économies de coûts et pour réduire les coûts de financement pour les bénéficiaires de ses prêts.



Certains accords d'emprunt à long terme contiennent des options qui permettent au détenteur le rachat sur option avant l'échéance et à des dates spécifiées. Ces emprunts sont reflétés dans l'échéancier de l'encours des emprunts sur la base des dates d'option au lieu des échéances contractuelles. La Direction estime cependant qu'une portion de ces emprunts devrait rester en cours au-delà des premières dates de rachat optionnel.

La Banque a signé des accords de swap de devises avec de grandes banques internationales, par lesquels les ressources d'emprunt sont converties en une autre devise. En même temps, un accord d'échange anticipé de devises est conclu, qui fixe le taux de change futur entre les deux devises afin de pouvoir récupérer le montant initial dans la devise de départ. La Banque a aussi effectué des opérations de swap de taux d'intérêt qui transforment le paiement d'une obligation à taux flottant dans une devise particulière en paiement d'une obligation à un taux fixe ou vice-versa.

L'état récapitulatif du portefeuille des emprunts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

## Emprunts et swaps au 31 décembre 2012

(montants en millions d'UC)

| Devise                                      | Type de taux | Emprunts directs          |                        |                                       |                                 | Accords de swaps de devises <sup>(a)</sup> |                                       |                        | Swaps de taux d'intérêts              |                                       |                        |
|---|--------------|---------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
|   |              | Évalués à la juste valeur | Évalués au coût amorti | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne pondérée (années) | Montant à payer/ (recevoir)                | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne (années) | Montant notionnel à payer/ (recevoir) | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne (années) |
| Euro  | Fixe         | -                         | -                      | -                                     | -                               | 146,37                                     | 8,71                                  | 6,8                    | -                                     | -                                     | -                      |
|   | Variable     | -                         | -                      | -                                     | -                               | 4 545,59<br>(265,90)                       | 0,48<br>0,37                          | 2,5<br>2,4             | -                                     | -                                     | -                      |
| Livre Sterling                              | Fixe         | -                         | -                      | -                                     | -                               | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
|   | Variable     | -                         | -                      | -                                     | -                               | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
| Yen Japonais                                | Fixe         | 484,84                    | 454,82                 | 2,85                                  | 15,3                            | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
|   | Variable     | 587,73                    | 13,53                  | 2,26                                  | 3,8                             | (679,57)                                   | 1,63                                  | 23,8                   | 68,41<br>(68,41)                      | 0,01<br>1,53                          | 0,4<br>0,4             |
| Dollar des EU                               | Fixe         | 5 984,53                  | 592,09                 | 2,91                                  | 3,3                             | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
|   | Variable     | 661,84                    | -                      | 0,59                                  | 2,0                             | (2 179,19)<br>2 676,92<br>(1 279,63)       | 2,77<br>0,49<br>0,26                  | 3,0<br>8,8<br>3,8      | (2 912,64)<br>3 153,79<br>(318,82)    | 2,12<br>0,68<br>0,53                  | 2,9<br>3,0<br>3,1      |
| Autres <sup>(d)</sup>                       | Fixe         | 4 440,04                  | 41,24                  | 3,56                                  | 4,5                             | 5,54<br>(3 812,15)                         | 3,92<br>3,36                          | 2,6<br>4,5             | -<br>(964,78)                         | -<br>2,93                             | -<br>5,5               |
|   | Variable     | 16,98                     | 3,03                   | 9,55                                  | 3,6                             | 782,03<br>(228,84)                         | 4,22<br>1,07                          | 3,4<br>6,1             | 792,28<br>-                           | 2,08<br>-                             | 4,6<br>-               |
| Total                                       | Fixe         | 10 909,41                 | 1 088,15               | 3,15                                  | 4,5                             | 151,91<br>(6 670,91)                       | 8,54<br>2,99                          | 6,6<br>5,9             | -<br>(3 877,42)                       | -<br>2,32                             | -<br>3,6               |
|   | Variable     | 1 266,55                  | 16,56                  | 1,51                                  | 2,9                             | 8 004,53<br>(2 308,88)                     | 0,85<br>0,77                          | 4,7<br>6,1             | 4 014,48<br>(387,23)                  | 0,94<br>0,71                          | 3,2<br>2,6             |
| Principal à la valeur nominale              |              | 12 175,96                 | 1 104,71               | 2,99                                  | 4,4                             | (823,35)                                   | -                                     | -                      | (250,17)                              | -                                     | -                      |
| Prime d'émission/(décôte) nette non amortie |              | -                         | (1,87)                 | -                                     | -                               | 803,16                                     | -                                     | -                      | 249,54                                | -                                     | -                      |
|   |              | 12 175,96                 | 1 102,84               | 2,99                                  | 4,4                             | (20,19)                                    | -                                     | -                      | (0,63)                                | -                                     | -                      |
| Ajustement de la juste valeur               |              | -                         | -                      | -                                     | -                               | (838,72) <sup>(c)</sup>                    | -                                     | -                      | (251,70) <sup>(c)</sup>               | -                                     | -                      |
| <b>Total</b>                                |              | <b>12 175,96</b>          | <b>1 102,84</b>        | <b>2,99</b>                           | <b>4,4</b>                      | <b>(858,91)</b>                            |                                       |                        | <b>(252,33)</b>                       |                                       |                        |

### Informations supplémentaires (emprunts directs):

Au 31 décembre 2012, le montant notionnel des emprunts est 13 367,67 millions d'UC avec une juste valeur de 13 482,14 millions d'UC.

- Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêts.
- La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois. Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2012.
- Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.
- Ces montants correspondent à des emprunts et produits dérivés qui sont libellés principalement en dollar australien, dollar néo-zélandais, franc suisse, lire turque, et rand sud-africain.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

## Emprunts et swaps au 31 décembre 2011

(montants en millions d'UC)

| Devise                                       | Type de taux | Emprunts directs          |                        |                                       |                                 | Accords de swaps de devises <sup>(a)</sup> |                                       |                        | Swaps de taux d'intérêts              |                                       |                        |
|--|--------------|---------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
|  |              | Évalués à la juste valeur | Évalués au coût amorti | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne pondérée (années) | Montant à payer/ (recevoir)                | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne (années) | Montant notionnel à payer/ (recevoir) | Coût moyen pondéré <sup>(b)</sup> (%) | Durée moyenne (années) |
| Euro   | Fixe         | -                         | -                      | -                                     | -                               | 295,83                                     | 5,66                                  | 8,7                    | -                                     | -                                     | -                      |
|  | Variable     | -                         | -                      | -                                     | -                               | 4 119,93<br>(134,85)                       | 1,64<br>1,57                          | 2,9<br>2,2             | -                                     | -                                     | -                      |
| Yen Japonais                                 | Fixe         | 514,60                    | 507,37                 | 2,83                                  | 15,9                            | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
|  | Variable     | 722,34                    | 27,66                  | 1,34                                  | 4,9                             | (651,45)                                   | 1,31                                  | 26,3                   | -                                     | -                                     | -                      |
| Dollar E-U                                   | Fixe         | 5 429,19                  | 592,73                 | 3,01                                  | 3,2                             | -  | -                                     | -                      | -                                     | -                                     | -                      |
|  | Variable     | 911,75                    | -                      | 0,49                                  | 1,7                             | (2 605,40)                                 | 2,70                                  | 2,8                    | (2 686,50)                            | 2,38                                  | 2,9                    |
| Autres <sup>(d)</sup>                        | Fixe         | 4 178,54                  | 21,26                  | 3,78                                  | 3,5                             | 2 984,27<br>(1 176,98)                     | 0,10<br>0,16                          | 7,2<br>4,3             | 3 152,69<br>(534,11)                  | 0,49<br>0,69                          | 2,6<br>1,2             |
|  | Variable     | -                         | -                      | -                                     | -                               | 5,40<br>(3 525,02)                         | 3,92<br>3,37                          | 3,6<br>3,3             | -<br>(998,10)                         | -<br>3,72                             | -<br>5,7               |
| Total  | Fixe         | 10 122,33                 | 1 121,36               | 3,28                                  | 4,3                             | 603,23<br>(207,68)                         | 2,25<br>0,55                          | 5,9<br>7,3             | 837,65                                | 3,90                                  | 5,0                    |
|  | Variable     | 1 634,09                  | 27,66                  | 0,87                                  | 3,1                             | 301,23<br>(6 781,87)                       | 5,63<br>2,91                          | 8,6<br>5,3             | -<br>(3 684,60)                       | -<br>2,74                             | -<br>3,6               |
| Principal à la valeur nominale               |              | 11 756,42                 | 1 149,02               | 2,97                                  | 4,2                             | 7 707,43<br>(2 323,22)                     | 1,09<br>0,66                          | 4,8<br>4,9             | 4 066,60<br>(610,37)                  | 1,18<br>0,70                          | 3,1<br>1,2             |
| Prime d'émission/ (décote) nette non amortie |              | -                         | (2,48)                 | -                                     | -                               | (1 096,43)                                 | -                                     | -                      | (228,37)                              | -                                     | -                      |
| Ajustement de la juste valeur                |              | -                         | -                      | -                                     | -                               | 594,95                                     | -                                     | -                      | 242,80                                | -                                     | -                      |
| Total  |              | 11 756,42                 | 1 146,54               | 2,97                                  | 4,2                             | (501,48)                                   | -                                     | -                      | 14,43                                 | -                                     | -                      |
| Ajustement de la juste valeur                |              | -                         | -                      | -                                     | -                               | (497,96) <sup>(c)</sup>                    | -                                     | -                      | (233,71) <sup>(c)</sup>               | -                                     | -                      |
| Total  |              | 11 756,42                 | 1 146,54               | 2,97                                  | 4,2                             | (999,44)                                   | -                                     | -                      | (219,28)                              | -                                     | -                      |

## Informations supplémentaires (emprunts directs):

Au 31 décembre 2011, le montant notionnel des emprunts est 13 075.10 millions d'UC avec une juste valeur de 13 119.94 millions d'UC.

- Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêts.
- La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois. Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2011.
- Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.
- Ces montants correspondent à des emprunts et produits dérivés qui sont libellés principalement en dollar australien, dollar néo-zélandais, franc suisse, lire turque, et rand sud-africain. Il n'y avait pas d'emprunts et produits dérivés en livre sterling en fin d'exercice.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts bénéficiant d'une option de remboursement anticipé) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2012 se présentait comme suit :

*i) Emprunts évalués à la juste valeur*

(en millions d'UC)

| Périodes                                   | Ordinaires       | Avec option de rachat | Total            |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| À un an ou moins                           | 2 704,70         | 376,90                | 3 081,60         |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 2 031,34         | -                     | 2 031,34         |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 842,53           | -                     | 842,53           |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 2 490,01         | -                     | 2 490,01         |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 1 185,55         | -                     | 1 185,55         |
| À plus de cinq ans                         | 2 544,56         | 0,37                  | 2 544,93         |
| <b>Total</b>                               | <b>11 798,69</b> | <b>377,27</b>         | <b>12 175,96</b> |

*ii) Emprunts évalués au coût amorti*

(en millions d'UC)

| Périodes                                   | Ordinaires      | Avec option de rachat | Total           |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 314,97          | 13,53                 | 328,50          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 15,62           | -                     | 15,62           |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 260,26          | -                     | 260,26          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | -               | -                     | -               |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | -               | -                     | -               |
| À plus de cinq ans                         | 500,33          | -                     | 500,33          |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>1 091,18</b> | <b>13,53</b>          | <b>1 104,71</b> |
| Prime d'émission nette non amortie         | (1,87)          | -                     | (1,87)          |
| <b>Total</b>                               | <b>1 089,31</b> | <b>13,53</b>          | <b>1 102,84</b> |

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts bénéficiant d'une option de remboursement anticipé) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2011 se présentait comme suit :

*i) Emprunts évalués à la juste valeur*

(en millions d'UC)

| Périodes                                   | Ordinaires       | Avec option de rachat | Total            |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| À un an ou moins                           | 2 487,66         | 350,42                | 2 838,08         |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 2 095,01         | 7,23                  | 2 102,24         |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 2 016,26         | -                     | 2 016,26         |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 687,59           | -                     | 687,59           |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 2 318,72         | -                     | 2 318,72         |
| À plus de cinq ans                         | 1 789,32         | 4,21                  | 1 793,53         |
| <b>Total</b>                               | <b>11 394,56</b> | <b>361,86</b>         | <b>11 756,42</b> |

## ii) Emprunts évalués au coût amorti

(en millions d'UC)

| Périodes                                   | Ordinaires      | Avec option de rachat | Total           |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 18,48           | 111,46                | 129,94          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 335,23          | -                     | 335,23          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | -               | -                     | -               |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 260,54          | -                     | 260,54          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | -               | -                     | -               |
| À plus de cinq ans                         | 423,31          | -                     | 423,31          |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>1 037,56</b> | <b>111,46</b>         | <b>1 149,02</b> |
| Prime d'émission nette non amortie         | (2,48)          | -                     | (2,48)          |
| <b>Total</b>                               | <b>1 035,08</b> | <b>111,46</b>         | <b>1 146,54</b> |

La juste valeur des emprunts comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat est de 12 175,96 millions d'UC au 31 décembre 2012 (2011 : 11 756,42 millions d'UC). Au 31 décembre 2012, pour ces mêmes emprunts, le montant que la Banque doit payer à l'échéance contractuelle est de 12 262,95 millions d'UC (2011 : 10 943,87 millions d'UC). La valeur de rachat des emprunts sujet à appel est la valeur nominale majorée des charges financières courues.

Comme expliqué à la note P, il y a une perte nette non réalisée de 30 millions d'UC sur les emprunts et les dérivés y afférents désignés à la juste valeur en contrepartie de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2011: perte nette de 13 millions d'UC). Le gain de juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit de la Banque au titre de l'exercice et inclus dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 était de 79,98 millions d'UC (2011 : perte de 63,51 millions d'UC).

Les variations de juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit de la Banque sont déterminées en comparant les flux de trésorerie actualisés des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat en utilisant la marge de crédit de la Banque par rapport au Libor en début et en fin de la période considérée. Le risque de crédit propre de la Banque n'a pas été évalué pour les variations de la juste valeur des emprunts remboursables par anticipation dont l'échéance de remboursement anticipée est inférieure à un an à la clôture.

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des pertes non réalisées sur la juste valeur des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat s'élève à 935,04 millions d'UC (2011 : 812,55 millions d'UC).

## NOTE N – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent le capital et les réserves. De plus amples précisions sont données ci-après :

### Capital

Le capital comprend les souscriptions libérées par les pays membres et les différences de conversion cumulées des souscriptions (DCCS). La Banque n'est soumise à aucune exigence extérieure relative au capital.

### **Souscriptions libérées**

Les souscriptions au capital de la Banque sont constituées des souscriptions au capital initial, d'une augmentation volontaire de capital et de cinq (5) augmentations générales de capital. La cinquième Augmentation générale du capital (AGC-V) a été approuvée par le Conseil des gouverneurs de la Banque le 29 mai 1998 et a pris effet le 30 septembre 1999 au moment où entraient en vigueur les amendements à l'Accord portant création de la Banque prévus à cet effet. L'AGC-V a augmenté le capital autorisé de la Banque de 35 %, le capital passant de 1,62 million à 2,187 millions d'actions d'une valeur nominale de 10 000 UC chacune. Les nouvelles actions, soit précisément 567 000, sont divisées en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de 6 % et de 94 % respectivement. Les actions de l'AGC-V ont été attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux le reste, soit 40 %.

Avant l'AGC-V, le capital souscrit était divisé en capital libéré et en capital sujet à appel dans une proportion de 1 à 7. Depuis l'AGC-V, le capital autorisé de la Banque est composé de 10,81 % d'actions à libérer et de 89,19 % d'actions sujettes à appel.

Avant la sixième Augmentation générale du capital (AGC-VI) et par sa résolution B/BG/2008/07 et B/BG/2009/05, le Conseil des gouverneurs a autorisé deux augmentations de capital pour augmenter le capital autorisé de la Banque de 21 870 millions d'UC à 22 120 millions d'UC pour permettre à la République de Turquie et au Grand-Duché de Luxembourg de devenir membres de la Banque. L'adhésion de ces deux pays entrera en vigueur lorsqu'ils compléteront les formalités prévues dans l'Accord portant création de la Banque et dans les règles générales régissant l'admission des pays non régionaux à l'adhésion à la Banque. Au 31 décembre 2012, ces formalités n'ont pas été encore accomplies.

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé la proposition faite par le Canada et la Corée offrant la souscription, à titre temporaire, à un capital additionnel de la Banque sans droit de vote respectivement pour un montant de 1,63 milliard d'UC et 0,19 milliard d'UC. Cette proposition a été adoptée par le Conseil des gouverneurs en date du 22 février 2010. En conséquence, le capital autorisé de la Banque est passé de 22 120 millions d'UC à 23 947 millions d'UC par la création de 182 710 actions supplémentaires sans droit de vote. Les actions appelables sans droit de vote devraient être absorbées par les souscriptions du Canada et la Corée dans l'AGC-VI quand ces souscriptions deviendront effectives.

L'AGC-VI a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 2010. L'AGC-VI a fait passer le capital autorisé de la Banque de 23 947 millions d'UC à 67 687 millions d'UC par la création de 4 374 000 actions nouvelles. Les nouvelles actions sont attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux détiennent 40 %. Les actions nouvelles créées ainsi que celles mentionnées ci-dessus devraient être réparties en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de six pour cent (6 %) d'actions à libérer et quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) d'actions sujettes à appel.

Suite aux résolutions du Conseil des gouverneurs, les actions temporaires appelables sans droit de vote du Canada et de la Corée décrites ci-dessus ont été effectivement retirées respectivement en 2011 et 2012. En conséquence, le capital autorisé de la Banque a été réduit respectivement de 163 296 actions et de 19 414 actions représentant les actions temporaires appelables sans droit de vote du Canada et de la Corée qui ont été retirées.

Suite à sa résolution B/BG/2012/04 du 31 mai 2012, le Conseil des gouverneurs a autorisé une augmentation spéciale du capital-actions autorisé de la Banque pour permettre : i) la souscription, par un nouveau pays membre régional (la République du Soudan du Sud), du nombre minimum d'actions requis pour que ce pays devienne membre ; et ii) la souscription qui en résulte, par les membres non régionaux, du nombre d'actions nécessaire pour se conformer à l'exigence du rapport 60/40 entre l'actionnariat régional et l'actionnariat non régional. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Banque par la création de 111 469 nouvelles actions, dont 66 881 seront ouvertes à la souscription de la République du Soudan du Sud, et 44 588 à la souscription des membres non régionaux. Les actions supplémentaires seront soumises aux mêmes modalités et conditions que les actions autorisées dans le cadre de l'AGC-VI. L'adhésion de la République du Soudan du Sud entrera en vigueur lorsqu'elle complètera les formalités prévues dans l'Accord portant création de la Banque et dans les règles générales régissant l'admission des pays régionaux à l'adhésion à la Banque. Au 31 décembre 2012, ces formalités n'ont pas été encore accomplies.

Le capital de la Banque au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| Capital autorisé (en actions de 10 000 UC chacune)         | 66 975 050       | 66 054 500       |
| Moins: Capital non souscrit                                | (1 760 009)      | (28 732 496)     |
| Capital souscrit   | 65 215 041       | 37 322 004       |
| Moins: Capital non libéré                                  | (60 252 358)     | (34 032 945)     |
| Capital libéré   | 4 962 683        | 3 289 059        |
| Actions à émettre contre paiement des tranches ultérieures | (2 123 360)      | (782 050)        |
| Plus: Montants payés d'avance                              | 405              | 185              |
|  | 2 839 728        | 2 507 194        |
| Moins: Montants en arriérés                                | (253)            | (1 219)          |
| <b>Total au 31 décembre</b>                                | <b>2 839 475</b> | <b>2 505 975</b> |

Le montant de 1 760,01 millions d'UC au 31 décembre 2012, relatif au capital non souscrit, comprend 38,83 millions d'UC représentant le solde des actions de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Depuis que l'ex-Yougoslavie n'existe plus en tant qu'État au regard du droit international, ses actions (38,83 millions d'UC d'actions sujettes à appel et 4,86 millions d'UC d'actions libérées) sont actuellement détenues par la Banque conformément à l'article 6 de l'Accord de la Banque. En 2002, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé la proposition d'offrir à tous les États qui ont succédé à l'ancienne Yougoslavie la possibilité de devenir membres de la Banque sous réserve de certaines conditions spécifiques, comme la répartition au prorata des dettes de l'ancienne Yougoslavie envers la Banque au 31 décembre 1992. Si, toutefois, un État successeur déclinait l'offre ou pour une quelconque autre raison ne devenait pas membre de la Banque, sa quote-part des actions de l'ancienne Yougoslavie qui aurait pu être allouée à cet État successeur serait allouée à un autre membre non régional de la Banque intéressé, conformément au règlement sur la cession d'actions. Le produit de cette réallocation serait, toutefois, transféré à cet État successeur. En outre, dans l'attente de la réponse des États successeurs, la Banque a la latitude, sur la base du règlement sur la cession d'actions, de réallouer les actions de l'ex-Yougoslavie à un membre non régional intéressé et de porter au prorata le produit au crédit des États successeurs. En 2003, l'un des États successeurs a décliné l'offre de devenir membre et a offert, en revanche, à la Banque, dans le cadre de son aide publique au développement, le produit de sa quote-part dans toute réallocation des actions de l'ancienne Yougoslavie. La Banque a accepté cette offre.

Les souscriptions des pays membres et leurs pouvoirs de vote au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

(montants en milliers d'UC)

| Pays membres                        | Total actions    | % du total actions | Montant versé    | Capital non libéré | Nombre de voix   | Pouvoir de vote (%) |
|-------------------------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| 1 Afrique du Sud                    | 305 208          | 4,838              | 102 821          | 2 949 270          | 305 833          | 4,811               |
| 2 Algérie                           | 266 666          | 4,227              | 110 239          | 2 556 520          | 267 291          | 4,205               |
| 3 Angola                            | 73 479           | 1,165              | 31 381           | 703 412            | 74 104           | 1,166               |
| 4 Bénin                             | 12 330           | 0,195              | 5 768            | 117 533            | 12 955           | 0,204               |
| 5 Botswana                          | 68 927           | 1,092              | 56 428           | 632 845            | 69 552           | 1,094               |
| 6 Burkina Faso                      | 26 919           | 0,427              | 11 852           | 257 345            | 27 544           | 0,433               |
| 7 Burundi                           | 15 013           | 0,238              | 7 505            | 142 626            | 15 638           | 0,246               |
| 8 Cameroun                          | 69 113           | 1,095              | 30 862           | 660 281            | 69 738           | 1,097               |
| 9 Cap-Vert                          | 4 844            | 0,077              | 2 341            | 46 100             | 5 469            | 0,086               |
| 10 Comores                          | 541              | 0,009              | 593              | 4 826              | 1 166            | 0,018               |
| 11 Congo                            | 28 561           | 0,453              | 12 579           | 273 050            | 29 186           | 0,459               |
| 12 Côte d'Ivoire                    | 234 299          | 3,714              | 109 371          | 2 233 620          | 234 924          | 3,696               |
| 13 Djibouti                         | 1 213            | 0,019              | 1 517            | 10 618             | 1 838            | 0,029               |
| 14 Égypte                           | 340 853          | 5,403              | 145 049          | 3 263 490          | 341 478          | 5,372               |
| 15 Érythrée                         | 2 003            | 0,032              | 2 506            | 17 522             | 2 628            | 0,041               |
| 16 Éthiopie                         | 100 589          | 1,594              | 42 952           | 962 940            | 101 214          | 1,592               |
| 17 Gabon                            | 75 735           | 1,200              | 36 611           | 720 758            | 76 360           | 1,201               |
| 18 Gambie                           | 9 664            | 0,153              | 4 241            | 92 413             | 10 289           | 0,162               |
| 19 Ghana                            | 143 757          | 2,279              | 60 256           | 1 377 321          | 144 382          | 2,271               |
| 20 Guinée                           | 25 650           | 0,407              | 11 545           | 244 961            | 26 275           | 0,413               |
| 21 Guinée Bissau                    | 1 735            | 0,027              | 810              | 16 540             | 2 360            | 0,037               |
| 22 Guinée équatoriale               | 10 096           | 0,160              | 4 910            | 96 057             | 10 721           | 0,169               |
| 23 Kenya                            | 91 706           | 1,454              | 39 164           | 877 900            | 92 331           | 1,453               |
| 24 Lesotho                          | 3 664            | 0,058              | 3 890            | 32 760             | 4 289            | 0,067               |
| 25 Libéria                          | 12 238           | 0,194              | 5 756            | 116 637            | 12 271           | 0,193               |
| 26 Libye                            | 255 883          | 4,056              | 107 142          | 2 451 688          | 256 508          | 4,035               |
| 27 Madagascar                       | 40 965           | 0,649              | 17 531           | 392 120            | 41 590           | 0,654               |
| 28 Malawi                           | 18 718           | 0,297              | 8 738            | 178 450            | 19 343           | 0,304               |
| 29 Mali                             | 27 577           | 0,437              | 11 892           | 263 881            | 28 202           | 0,444               |
| 30 Maroc                            | 221 444          | 3,510              | 105 453          | 2 108 990          | 222 069          | 3,494               |
| 31 Maurice                          | 41 340           | 0,655              | 23 173           | 390 230            | 41 965           | 0,660               |
| 32 Mauritanie                       | 3 698            | 0,059              | 4 067            | 32 916             | 4 323            | 0,068               |
| 33 Mozambique                       | 39 815           | 0,631              | 17 014           | 381 158            | 40 440           | 0,636               |
| 34 Namibie                          | 21 542           | 0,341              | 10 623           | 204 800            | 22 167           | 0,349               |
| 35 Niger                            | 15 982           | 0,253              | 7 461            | 152 363            | 16 607           | 0,261               |
| 36 Nigeria                          | 588 948          | 9,335              | 253 405          | 5 635 853          | 589 371          | 9,272               |
| 37 Ouganda                          | 31 847           | 0,505              | 14 434           | 304 047            | 32 472           | 0,511               |
| 38 République Centrafricaine        | 2 823            | 0,045              | 1 412            | 26 822             | 3 448            | 0,054               |
| 39 République Démocratique du Congo | 64 734           | 1,026              | 32 218           | 615 125            | 65 359           | 1,028               |
| 40 Rwanda                           | 8 394            | 0,133              | 3 634            | 80 303             | 9 019            | 0,142               |
| 41 Sao Tomé-et-Principe             | 4 305            | 0,068              | 2 013            | 41 054             | 4 930            | 0,078               |
| 42 Sénégal                          | 66 609           | 1,056              | 27 860           | 638 241            | 67 234           | 1,058               |
| 43 Seychelles                       | 1 809            | 0,029              | 1 594            | 16 499             | 2 434            | 0,038               |
| 44 Sierra Leone                     | 15 323           | 0,243              | 7 154            | 146 081            | 15 948           | 0,251               |
| 45 Somalie                          | 1 941            | 0,031              | 2 427            | 16 986             | 2 566            | 0,040               |
| 46 Soudan                           | 24 161           | 0,383              | 11 920           | 229 687            | 24 786           | 0,390               |
| 47 Swaziland                        | 7 251            | 0,115              | 8 230            | 64 280             | 7 876            | 0,124               |
| 48 Tanzanie                         | 51 656           | 0,819              | 22 474           | 494 107            | 52 281           | 0,822               |
| 49 Tchad                            | 4 746            | 0,075              | 2 216            | 45 250             | 5 371            | 0,085               |
| 50 Togo                             | 9 983            | 0,158              | 4 660            | 95 171             | 10 608           | 0,167               |
| 51 Tunisie                          | 88 809           | 1,408              | 43 837           | 844 260            | 89 434           | 1,407               |
| 52 Zambie                           | 79 451           | 1,259              | 34 266           | 760 239            | 80 035           | 1,259               |
| 53 Zimbabwe                         | 130 386          | 2,067              | 60 122           | 1 243 748          | 131 011          | 2,061               |
| <b>Total régionaux</b>              | <b>3 794 941</b> | <b>60,150</b>      | <b>1 687 913</b> | <b>36 261 689</b>  | <b>3 827 230</b> | <b>60,210</b>       |

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

(montants en milliers d'UC)

| Pays membres               | Total actions    | % du total actions | Montant versé    | Capital non libéré | Nombre de voix   | Pouvoir de vote (%) |
|----------------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| <b>Total régionaux</b>     | <b>3 794 941</b> | <b>60,150</b>      | <b>1 687 913</b> | <b>36 261 689</b>  | <b>3 827 230</b> | <b>60,210</b>       |
| 54 Allemagne               | 260 238          | 4,125              | 103 245          | 2 499 140          | 260 863          | 4,104               |
| 55 Arabie saoudite         | 12 229           | 0,194              | 4 855            | 117 440            | 12 854           | 0,202               |
| 56 Argentine               | 5 847            | 0,093              | 6 108            | 52 364             | 6 472            | 0,102               |
| 57 Autriche                | 28 330           | 0,449              | 12 645           | 270 660            | 28 955           | 0,456               |
| 58 Belgique                | 40 525           | 0,642              | 16 083           | 389 180            | 41 151           | 0,647               |
| 59 Brésil                  | 28 084           | 0,445              | 11 157           | 269 696            | 28 710           | 0,452               |
| 60 Canada                  | 241 520          | 3,828              | 138 650          | 2 276 560          | 242 145          | 3,809               |
| 61 Chine                   | 70 920           | 1,124              | 31 653           | 677 550            | 71 545           | 1,126               |
| 62 Corée                   | 28 330           | 0,449              | 12 645           | 270 660            | 28 955           | 0,456               |
| 63 Danemark                | 74 611           | 1,183              | 44 371           | 701 740            | 75 236           | 1,184               |
| 64 Espagne                 | 69 141           | 1,096              | 47 980           | 643 440            | 69 766           | 1,098               |
| 65 États-Unis d'Amérique   | 418 250          | 6,629              | 166 290          | 4 016 219          | 418 875          | 6,590               |
| 66 Finlande                | 31 015           | 0,492              | 13 843           | 296 310            | 31 640           | 0,498               |
| 67 France                  | 238 291          | 3,777              | 106 353          | 2 276 560          | 238 916          | 3,759               |
| 68 Inde                    | 14 183           | 0,225              | 6 335            | 135 500            | 14 808           | 0,233               |
| 69 Italie                  | 153 642          | 2,435              | 68 573           | 1 467 850          | 154 267          | 2,427               |
| 70 Japon                   | 348 471          | 5,523              | 155 530          | 3 329 180          | 349 096          | 5,492               |
| 71 Koweït                  | 9 707            | 0,154              | 9 720            | 87 350             | 10 332           | 0,163               |
| 72 Norvège                 | 73 452           | 1,164              | 32 785           | 701 740            | 74 077           | 1,165               |
| 73 Pays-Bas                | 54 470           | 0,863              | 23 741           | 520 970            | 55 095           | 0,867               |
| 74 Portugal                | 15 185           | 0,241              | 6 108            | 145 750            | 15 810           | 0,249               |
| 75 Royaume-Uni             | 106 683          | 1,691              | 47 615           | 1 019 220          | 107 308          | 1,688               |
| 76 Suède                   | 98 039           | 1,554              | 43 753           | 936 640            | 98 664           | 1,552               |
| 77 Suisse                  | 93 047           | 1,475              | 41 528           | 888 950            | 93 672           | 1,474               |
| <b>Total non-régionaux</b> | <b>2 514 211</b> | <b>39,850</b>      | <b>1 151 562</b> | <b>23 990 669</b>  | <b>2 529 213</b> | <b>39,790</b>       |
| <b>Total général</b>       | <b>6 309 152</b> | <b>100,000</b>     | <b>2 839 475</b> | <b>60 252 358</b>  | <b>6 356 443</b> | <b>100,000</b>      |

La situation des souscriptions, y compris la répartition des droits de vote au 31 décembre 2012 reflète les différences temporaires dans les versements des souscriptions par les pays membres au cours de la période autorisée pour le règlement des souscriptions au titre de l'AGC-VI. À l'issue de la souscription intégrale des actions, les groupes régionaux et non régionaux devraient détenir respectivement 60% et 40% des droits de vote.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

### Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS)

Avant la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), la libération du capital souscrit par les pays membres non régionaux était fixée en monnaies nationales. Pour l'AGC-IV, un taux fixe de 1,20635 dollar E-U pour 1 UC a été appliqué aux paiements des États membres régionaux et non régionaux qui règlent leurs souscriptions en dollar E-U. Ce taux représente la valeur du DTS exprimée en dollar E-U, juste avant l'adoption du mode détermination de la valeur du DTS à partir d'un panier de monnaies le 1<sup>er</sup> juillet 1974. En conséquence, des pertes ou gains pourraient apparaître lors de la conversion en unités de compte des devises reçues. Ces écarts de conversion et de réévaluation sont débités ou crédités au compte Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS).

Au 31 décembre 2012 et 2011, le compte différence de conversion cumulée des souscriptions se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                                  | 160 633        | 162 572        |
| Pertes/(Gains) nets sur la conversion des nouvelles souscriptions | 6 192          | (1 939)        |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                                       | <b>166 825</b> | <b>160 633</b> |

### Réserves

Les réserves sont composées des revenus non distribués, des gains/pertes de juste valeur sur les placements désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et des gains/pertes sur les emprunts provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur.

### Revenus non distribués

Les revenus non distribués de la Banque comprennent le résultat net de l'exercice après réduction du transfert approuvé par le Conseil des gouverneurs et les charges nettes comptabilisées directement en capitaux propres. Ils comprennent aussi les ajustements de transition résultant de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2011.



Les mouvements des revenus non distribués au 31 décembre 2011 et 2012 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   |                  |
|---|------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011                                   | 2 623 116        |
| Effet du changement de méthode comptable suite à l'adoption de l'IFRS 9 | 52 191           |
| Résultat net de l'exercice 2011   | 51 512           |
| Charge nette comptabilisée directement en capitaux propres              | (89 926)         |
| <b>Soldes au 31 décembre 2011</b>                                       | <b>2 636 893</b> |
| Résultat net de l'exercice en cours                                     | 88 618           |
| Perte nette comptabilisée directement en capitaux propres               | (92 647)         |
| <b>Soldes au 31 décembre 2012</b>                                       | <b>2 632 864</b> |

Au cours de l'exercice, le Conseil des gouverneurs a approuvé la distribution du résultat et du compte d'excédent, pour un montant de 110 millions d'UC (2011 : 113 millions d'UC) à certaines entités pour des raisons de développement.

À compter de 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs pour des raisons de développement est comptabilisée comme une charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation.

Le mouvement du compte d'excédents durant les exercices 2011 et 2012 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   |               |
|---|---------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011   | 29 162        |
| Allocation du résultat net de l'exercice 2010                                 | 23 130        |
| Affectation au Fonds d'assistance technique aux pays à revenus intermédiaires | (5 000)       |
| Affectation au Fonds Spécial de Secours                                       | (5 000)       |
| <b>Solde au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>            | <b>42 292</b> |
| Affectation au Fonds d'assistance technique aux pays à revenus intermédiaires | (2 000)       |
| Affectation au Fonds Spécial de Secours                                       | (5 000)       |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>  | <b>35 292</b> |

Les distributions à des entités pour des raisons de développement, y compris celles effectuées à partir du compte d'excédents, pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Fonds africain de développement (FAD)                        | 35 000         | 35 000         |
| Assistance post-conflit-RDC                                  | 68 000         | 68 000         |
| Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire | 2 000          | 5 000          |
| Fonds Spécial de Secours                                     | 5 000          | 5 000          |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                                  | <b>110 000</b> | <b>113 000</b> |

## NOTE O – REVENU DES PRÊTS, DES PLACEMENTS ET DES DÉRIVÉS Y AFFÉRENTS

### Revenu des prêts

Le revenu des prêts des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Revenu d'intérêts sur les prêts non dépréciés | 316 762        | 284 159        |
| Revenu d'intérêts sur les prêts dépréciés     | 22 784         | 21 577         |
| Commissions d'engagement                      | 11 319         | 8 892          |
| Commissions statutaires                       | 299            | 295            |
| <b>Total</b>                                  | <b>351 164</b> | <b>314 923</b> |

### Revenu des placements et des dérivés y afférents

Le revenu des placements des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Revenu d'intérêts  | 205 385        | 224 933        |
| Moins-values réalisées et non réalisées au regard de la juste valeur | (7 738)        | (56 083)       |
| <b>Total</b>   | <b>197 647</b> | <b>168 850</b> |

Au 31 décembre 2012, le montant du revenu des placements évalués au coût amorti est de 112,89 millions d'UC (2011 : 116,92 millions d'UC). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Banque a cédé certains actifs financiers évalués au coût amorti. Cette cession a été effectuée en raison d'une importante détérioration du risque de crédit de ces actifs. Ces opérations de vente sont permises dans le cadre du modèle opérationnel de la Banque. La Banque a subi une perte s'élevant à 1,70 million d'UC sur la décomptabilisation de ces actifs financiers qui a été entièrement couverte par des provisions constatées au titre des exercices antérieurs.

## NOTE P – CHARGES FINANCIÈRES

### Intérêts et amortissements des frais d'émission

Les intérêts et les amortissements des frais d'émission des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|                                     | 2012           | 2011           |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Charges d'emprunts                  | 358 382        | 340 168        |
| Amortissements des frais d'émission | (1 972)        | (23 345)       |
| <b>Total</b>                        | <b>356 410</b> | <b>316 823</b> |

Au 31 décembre 2012, le montant des intérêts sur les passifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat est de 93,98 millions d'UC (2011 : 72,01 millions d'UC).

### Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts

Les intérêts nets sur les dérivés d'emprunts des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| Intérêts sur les produits dérivés à payer    | 202 324          | 192 676          |
| Intérêts sur les produits dérivés à recevoir | (341 480)        | (304 836)        |
| <b>Total</b>                                 | <b>(139 156)</b> | <b>(112 160)</b> |

### Pertes non réalisées sur les emprunts et les produits dérivés y afférents et autres

Les pertes non réalisées sur les emprunts et les produits dérivés y afférents et autres au titre des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012            | 2011           |
|---|-----------------|----------------|
| Pertes non réalisées sur les emprunts évalués à la juste valeur et dérivés y afférents  | (30 454)        | (13 002)       |
| Gains non réalisés sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres | 20 282          | 9 963          |
| <b>Total</b>  | <b>(10 172)</b> | <b>(3 039)</b> |

Le gain attribuable aux variations du risque de crédit de la Banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevé à 79,98 millions d'UC (2011 : perte de 63,51 millions d'UC) et a été constaté parmi les autres éléments du résultat global.

Le gain net non réalisé sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres s'est élevé à 20,28 millions d'UC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce montant comprend les effets en compte de résultat de l'application de la comptabilité de couverture soit un gain d'inefficacité pour un montant de 0,01 million d'UC et 5,51 millions d'UC d'amortissement de l'ajustement de juste valeur du risque couvert (voir note G).

## NOTE Q – DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le montant total des dépenses administratives comprend celles engagées au titre du FAD, du FSN et de la BAD elle-même. Le FAD et le FSN remboursent à la BAD leur part dans les dépenses administratives selon une clé de répartition des dépenses arrêtée d'un commun accord et qui est fonction d'un certain nombre d'indicateurs d'activités opérationnelles pour ce qui est des dépenses opérationnelles, et de la taille des bilans respectifs pour ce qui est des dépenses non opérationnelles. Cependant, les dépenses attribuées au FSN ne peuvent dépasser 20 % de son revenu brut.

Les dépenses administratives sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'UC)

|                           | 2012           | 2011           |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses de personnel     | 220 206        | 180 140        |
| Autres dépenses générales | 70 241         | 59 073         |
| <b>Total</b>              | <b>290 447</b> | <b>239 213</b> |
| Remboursable par le FAD   | (185 270)      | (159 326)      |
| Remboursable par le FSN   | (536)          | (389)          |
| <b>Net</b>                | <b>104 641</b> | <b>79 498</b>  |

Les dépenses administratives générales comprennent un montant de 7,75 millions d'UC (2011 : 6,83 millions d'UC) payé dans le cadre des contrats de bail pour la location des bureaux de la Banque en Tunisie et dans d'autres pays membres régionaux.

À la date du bilan, la Banque avait, dans le cadre des contrats de bail, des engagements en cours dont les échéances se présentent comme suit :

| (en milliers d'UC) | 2012          | 2011          |
|--------------------|---------------|---------------|
| Inférieur à un an  | 8 390         | 7 952         |
| De deux à cinq ans | 13 134        | 11 113        |
| <b>Total</b>       | <b>21 524</b> | <b>19 065</b> |

Les baux sont généralement négociés pour une durée moyenne d'un an à cinq ans et les loyers sont fixés à un an en moyenne. Les baux peuvent être renouvelés pour une période ne dépassant pas leur durée initiale.

## NOTE R – AVANTAGES DU PERSONNEL

### Le Plan de retraite du personnel

Le Plan de retraite du personnel (le Plan) est un régime à prestations définies, créé par la résolution 05-89 du Conseil des gouverneurs du 30 mai 1989 et entré en vigueur le 31 décembre 1989, suite à la liquidation du Fonds de prévoyance. Toute personne employée à temps plein, comme défini dans la politique d'emploi de la Banque, peut participer au Plan après 6 mois de service sans interruption de plus de 30 jours.

Le Plan est géré comme un fonds distinct par un Comité d'administrateurs nommés par la Banque parmi ses employés. En novembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé certaines révisions du Plan, notamment la simplification du calcul du taux de contribution du personnel, une référence plus explicite aux responsabilités résiduelles et droits de la Banque en tant que promoteur du Plan, des changements dans les avantages de l'enfant survivant et une augmentation du taux de pension cumulé de 2 à 2,50 % par année de service. Le coût des services rendus par le passé lié à ces changements, qui s'élevaient à 1,64 million d'UC, a été comptabilisé en 2004. De même, les nouveaux membres du personnel des bureaux régionaux se sont affiliés au Plan en 2007 et les coûts des services rendus y afférents s'élevant à 1,07 million d'UC ont été enregistrés dans les états financiers de l'exercice 2007.

En 2008, les indemnités pour retraite anticipée et les indemnités de décès à verser aux conjoints ont été modifiées engendrant un coût négatif des services rendus de 8,12 millions d'UC qui a été immédiatement comptabilisé. Dans le Plan révisé, le personnel contribue à hauteur de 9 % du salaire de base. Le facteur d'imposition utilisé dans le Plan précédent a été éliminé. La Banque verse en principe le double de la contribution du personnel, mais cette contribution peut varier en fonction des résultats des évaluations actuarielles.

En 2011, le Conseil d'administration a approuvé d'étendre l'âge de la retraite obligatoire à la Banque, de 60 à 62 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. À compter du 11 mai 2011, les participants au plan ont été invités jusqu'au 31 décembre 2012 à faire le choix de prendre la retraite à 60 ans sans pénalité pour la retraite anticipée ou d'accepter l'extension de la retraite à 62 ans. L'option de prendre sa retraite à 60 ans n'est pas accordée au personnel qui a rejoint la Banque à compter de la date d'entrée en vigueur de ce changement. La plupart des participants actuels ont opté pour l'âge de la retraite révisé. L'effet de ce changement sur l'évaluation actuarielle du Plan était une réduction du régime de 10,90 millions d'UC qui a été constatée dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Toutes les contributions versées au Plan sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de retraite à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 31 décembre 2012, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe et étaient

effectués dans des fonds indexés : a) Portefeuille de titres – objectif de s'aligner le plus possible sur les rendements du Morgan Stanley Capital International World Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan ; b) Portefeuille d'obligations – objectif de s'aligner le plus étroitement possible sur les rendements du Citigroup World Government Bond Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan.

### Couverture médicale après cessation de service

Créé par les résolutions B/BD/2002/17 et F/BD/2002/18 du Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002, le Plan médical a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les membres du personnel et les retraités versent à titre de contribution un pourcentage de leur salaire ou pension pour le financement du Plan médical, tandis que la Banque verse le double de la contribution des membres du personnel. Les taux de cotisation des membres du personnel et des retraités, basés sur l'état civil et sur le nombre des enfants éligibles, se situent entre 0,70 % et 3,10 % du salaire ou de la pension. Le Conseil du Plan médical, composé de membres du personnel choisis par la Banque et de représentants des retraités et du Conseil du personnel, surveille la gestion et les activités du Plan. Les contributions de la Banque, du personnel et des retraités sont déposées dans un compte fiduciaire. Conformément aux directives portant création du Plan médical, tous les affiliés du Plan y compris le personnel, les retraités et les personnes à charge reconnues sont éligibles en tant que bénéficiaires aux remboursements des frais des services médicaux qui leur sont fournis.

Les charges de pension et les charges du Plan médical enregistrées en 2012 et 2011 pour la Banque, le Fonds africain de développement et le Fonds spécial du Nigeria (le Groupe de la Banque) sont ventilées comme suit :

(en millions d'UC)

|  | Plan de retraite du personnel |               | Plan médical du personnel |             |
|--|-------------------------------|---------------|---------------------------|-------------|
|  | 2012                          | 2011          | 2012                      | 2011        |
| Coût actuel brut des prestations                   | 32,58                         | 23,41         | 10,80                     | 7,59        |
| Moins : estimation de la contribution des employés | (8,76)                        | (7,40)        | (2,12)                    | (1,99)      |
| <b>Coût actuel net des prestations</b>             | <b>23,82</b>                  | <b>16,01</b>  | <b>8,68</b>               | <b>5,60</b> |
| Charges d'intérêts                                 | 18,32                         | 17,31         | 5,32                      | 4,13        |
| Rendement escompté des actifs du Plan              | (20,11)                       | (22,50)       | (0,72)                    | (0,61)      |
| Réduction du régime                                | -                             | (10,90)       | -                         | -           |
| <b>Charges de l'exercice</b>                       | <b>22,03</b>                  | <b>(0,08)</b> | <b>13,28</b>              | <b>9,12</b> |

Au 31 décembre 2012, le Groupe de la Banque avait une dette envers le Plan de retraite du personnel pour un montant de 107,29 millions d'UC (2011 : 46,07 millions d'UC) alors que la dette du Groupe de la Banque envers le Plan médical s'élevait à 133 millions d'UC (2011 : 88,01 millions d'UC).

Au 31 décembre 2012 et 2011, la détermination de ces dettes qui sont incluses au bilan dans la rubrique « Autres montants à payer », se décompose comme suit :

(en millions d'UC)

|   | Plan de retraite du personnel |                | Plan médical du personnel |                |
|---|-------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
|   | 2012                          | 2011           | 2012                      | 2011           |
| <b>Juste valeur des actifs du Plan :</b>  |                               |                |                           |                |
| Valeur de marché des actifs du Plan à l'ouverture de l'exercice   | 364,94                        | 345,40         | 22,14                     | 18,67          |
| Rendement effectif des actifs   | 36,01                         | 7,88           | 0,43                      | (0,07)         |
| Cotisation de l'employeur   | 17,51                         | 16,46          | 4,23                      | 3,98           |
| Cotisation des participants au Plan durant l'exercice   | 8,76                          | 8,22           | 2,12                      | 1,99           |
| Prestations payées  | (11,38)                       | (13,02)        | (3,07)                    | (2,43)         |
| Valeur de marché des actifs du Plan à la fin de l'exercice  | <b>415,84</b>                 | <b>364,94</b>  | <b>25,85</b>              | <b>22,14</b>   |
| <b>Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies :</b>  |                               |                |                           |                |
| Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice   | 411,00                        | 338,25         | 110,15                    | 74,22          |
| Coût des services rendus  | 23,82                         | 16,01          | 8,68                      | 5,6            |
| Cotisations des employés  | 8,76                          | 8,22           | 2,12                      | 1,99           |
| Charges d'intérêts  | 18,32                         | 17,31          | 5,32                      | 4,13           |
| Réduction du régime   | -                             | (10,90)        | -                         | -              |
| Perte actuarielle   | 72,61                         | 55,14          | 35,65                     | 26,64          |
| Prestations payées  | (11,38)                       | (13,02)        | (3,07)                    | (2,43)         |
| Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice  | <b>523,13</b>                 | <b>411,01</b>  | <b>158,85</b>             | <b>110,15</b>  |
| <b>Situation du Plan :</b>  |                               |                |                           |                |
| Dettes enregistrées au bilan au 31 décembre représentant le surplus des montants des obligations de prestations par rapport à l'actif du Plan | <b>(107,29)</b>               | <b>(46,07)</b> | <b>(133,00)</b>           | <b>(88,01)</b> |

Au 31 décembre 2012 et 2011, il n'y avait pas de coûts de services rendus par le passé non comptabilisés. Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des pertes nettes actuarielles portées directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan de retraite du personnel s'élève à 196,64 millions d'UC (2011 : pertes de 139,93 millions d'UC). Le montant cumulé des pertes nettes actuarielles porté directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan médical s'élève, au 31 décembre 2012, à 62,41 millions d'UC (2011 : pertes de 26,49 millions d'UC).

La situation de financement du Plan de retraite pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|   | 2012            | 2011            | 2010           | 2009           | 2008           |
|---|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Plan de retraite du personnel :</b>                            |                 |                 |                |                |                |
| Juste valeur des actifs du Plan                                   | 415,84          | 364,94          | 345,40         | 302,25         | 210,29         |
| Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies | (523,13)        | (411,01)        | (338,25)       | (304,68)       | (271,61)       |
| Excédent/(Déficit) du Plan  | <b>(107,29)</b> | <b>(46,07)</b>  | <b>7,15</b>    | <b>(2,43)</b>  | <b>(61,32)</b> |
| Ajustements des actifs du Plan liés à l'expérience                | (33,05)         | (48,95)         | (41,48)        | (47,40)        | (76,36)        |
| Ajustements des passifs du Plan liés à l'expérience               | (163,59)        | (90,98)         | (35,84)        | (28,38)        | (19,12)        |
| <b>Montant net</b>  | <b>(196,64)</b> | <b>(139,93)</b> | <b>(77,32)</b> | <b>(75,78)</b> | <b>(95,48)</b> |

La situation de financement du Plan médical pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|   | 2012           | 2011           | 2010        | 2009          | 2008           |
|---|----------------|----------------|-------------|---------------|----------------|
| <b>Plan médical du personnel :</b>                                  |                |                |             |               |                |
| Juste valeur des actifs du Plan                                     | 25,85          | 22,14          | 18,67       | 15,67         | 11,53          |
| Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies | (158,85)       | (110,15)       | (74,22)     | (67,08)       | (69,60)        |
| Déficit du Plan   | (133,00)       | (88,01)        | (55,55)     | (51,41)       | (58,07)        |
| Ajustements des actifs du Plan liés à l'expérience                  | (2,18)         | (1,90)         | (1,22)      | (0,43)        | 0,01           |
| Ajustements des passifs du Plan liés à l'expérience                 | (60,23)        | (24,59)        | 2,05        | 0,30          | (11,71)        |
| <b>Montant net</b>  | <b>(62,41)</b> | <b>(26,49)</b> | <b>0,83</b> | <b>(0,13)</b> | <b>(11,70)</b> |

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 et 2011 sont les suivantes :

(en pourcentages)

|   | Plan de retraite du personnel |      | Plan médical du personnel |      |
|---|-------------------------------|------|---------------------------|------|
|   | 2012                          | 2011 | 2012                      | 2011 |
| Taux d'actualisation  | 3,63                          | 4,52 | 3,63                      | 4,52 |
| Rendement attendu des actifs du Plan                                      | 5,40                          | 5,40 | 2,98                      | 2,98 |
| Taux d'augmentation des salaires  | 3,73                          | 3,73 | 3,73                      | 3,73 |
| Augmentation des pensions futures   | 2,23                          | 2,23 |                           |      |
| Taux d'évolution du coût des soins médicaux                               |                               |      |                           |      |
| – en fin d'exercice   |                               |      | 6,00                      | 7,00 |
| – taux d'évolution final  |                               |      | 5,00                      | 5,00 |
| Année où est atteint le taux d'évolution final du coût des soins médicaux |                               |      | 2014                      | 2014 |

Le rendement espéré sur les actifs du Plan est une moyenne des rendements attendus à long terme (10 ans ou plus) pour les titres de créances et les titres de participation, pondérée en fonction de leur proportion dans le portefeuille. Les rendements des actifs sont calculés en fonction des rendements passés et des attentes. Le rendement attendu des titres de participation est en général basé sur la somme de l'inflation attendue, de la croissance attendue des revenus réels et du rendement attendu du dividende à long terme. Le rendement obligatoire attendu est basé sur la somme de l'inflation attendue, du rendement obligatoire effectif et de la prime de risque. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est choisi en référence aux taux des obligations à long terme des sociétés notées AAA en fin d'exercice.

L'hypothèse d'inflation du coût des soins médicaux est le taux d'augmentation du coût des prestations médicales. Ceci est influencé par plusieurs facteurs tels que les tendances économiques, les développements dans le domaine médical et l'utilisation des patients. Aux fins de ces calculs, le taux d'inflation initial du coût des soins médicaux est évalué à 6 % par an entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012. Par la suite, un taux constant de 5 % sera utilisé.

Le taux d'évolution des soins médicaux peut affecter de manière significative l'évaluation du revenu de certains avantages postérieurs à la retraite ou les obligations au titre des prestations définies du Plan médical du personnel.

Le tableau suivant montre les effets de la variation d'un point de pourcentage sur les hypothèses d'évolution des coûts des soins médicaux :

(en millions d'UC)

|  | Augmentation d'un point de pourcentage |        | Diminution d'un point de pourcentage |          |
|--|--|--------|--------------------------------------|----------|
|  | 2012                                   | 2011   | 2012                                 | 2011     |
| Effet sur le coût total des services rendus et le coût financier | 4,112                                  | 2,372  | (3,029)                              | (1,828)  |
| Effet sur les avantages postérieurs à la retraite                | 43,179                                 | 27,951 | (32,994)                             | (21,109) |

Aucun des actifs du Plan n'est investi dans les instruments financiers de la Banque, dans un bien qu'elle occupe ni dans tout autre actif qu'elle utilise.

Le tableau qui suit présente la moyenne pondérée de l'allocation des actifs du Plan de retraite du personnel au 31 décembre 2012 et 2011:

(en milliers d'UC)

|                         | 2012           | 2011           |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Titres de créances      | 177 801        | 154 733        |
| Titres de participation | 135 502        | 136 818        |
| Immobilisations         | 63 393         | 36 895         |
| Autres                  | 36 408         | 36 488         |
| <b>Total</b>            | <b>413 104</b> | <b>364 934</b> |

Au 31 décembre 2012 et 2011, les actifs du Plan médical sont principalement investis dans des dépôts et obligations à court terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Banque compte verser une contribution de 18,50 millions d'UC au Plan de retraite du personnel et de 4,72 millions d'UC au Plan médical.

## NOTE 5 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées suivantes ont été identifiées :

La Banque accorde ou garantit des prêts à certains de ses membres qui sont également ses actionnaires et emprunte des fonds sur les marchés de capitaux de certains de ses actionnaires. En tant qu'institution multilatérale de développement comptant comme membres 53 États africains et 24 États non africains, respectivement « membres régionaux » et « membres non régionaux », les souscriptions au capital de la Banque sont effectuées par tous les membres. Les pouvoirs de la Banque sont exercés par le Conseil des gouverneurs, composé de gouverneurs nommés par chaque membre et exerçant le pouvoir de vote dévolu au pays membre. Les souscriptions et les pouvoirs de vote des pays membres sont présentés à la Note N. Le Conseil d'administration, composé de 20 administrateurs élus par les pays membres, assure la conduite des opérations générales de la Banque et, à cet effet, exerce tous les pouvoirs que lui délègue le Conseil des gouverneurs. Par ailleurs, la Banque accorde ou garantit des prêts à certains organismes de ses pays membres régionaux et aux entreprises publiques et privées opérant dans ces pays. Ces prêts sont approuvés par le Conseil d'administration.

Outre ses ressources ordinaires, la Banque peut, suivant des modalités particulières, gérer les ressources d'autres entités. Dans ce cadre, elle gère les ressources du Fonds africain de développement. Elle gère également des fonds spéciaux et fiduciaires dont l'objet est compatible avec son objectif de promouvoir le développement économique et le progrès social des pays membres régionaux. À cet égard, elle gère le Fonds spécial du Nigeria (FSN), de même que les ressources mises à sa disposition créées sous forme de dons par certains donateurs bilatéraux et multilatéraux.



Le FAD a été créé par un accord entre la Banque et certains pays. La conduite générale des opérations du FAD est assurée par un Conseil d'administration de 14 membres, dont 7 désignés par la Banque. La Banque détient cinquante pour cent (50 %) des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds. Pour exercer ses fonctions, le FAD utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre paiement de frais de gestion calculés chaque année sur la base d'une formule de partage des coûts convenue, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'année.

La participation de la Banque au FAD est incluse dans les titres de participation indiqués à la Note J. En plus du montant présenté comme prise de participation, la Banque affecte périodiquement une partie de son résultat pour une allocation au Fonds en vue de soutenir ses objectifs. Les allocations prélevées sur le résultat net de la Banque au profit d'ADF sont présentées comme « Autres ressources » dans les états financiers du Fonds. En 2012, l'allocation sur le résultat net s'est élevée à 35 millions d'UC (35 millions d'UC en 2011).

Le FSN est un fonds spécial géré par la Banque et dont les ressources ont été fournies par le Nigeria. Le Conseil d'administration de la BAD assure la conduite générale des opérations du FSN conformément aux dispositions de l'Accord du FSN. À ce sujet, la Banque se concerta avec le gouvernement nigérian. Le FSN utilise également les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre remboursement à la Banque de sa quote-part des dépenses administratives liées à cette utilisation. La quote-part des dépenses administratives du FAD et du FSN remboursée à la Banque est présentée à la Note Q.

Les dons gérés par la Banque au nom des autres donateurs, y compris les pays membres, les organismes et autres entités, sont généralement limités à des utilisations spécifiques, comme le cofinancement des prêts-projets, les opérations de réduction de la dette et l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité. Le détail de ces dons au 31 décembre 2012 et 2011 figure à la Note V-5.

La Banque facture des frais au titre de la gestion de certains de ces fonds. Les frais de gestion reçus par la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent 1,78 million d'UC (2011: 1,77 million d'UC).

La Banque gère également le Plan de retraite et le Plan médical du personnel. Les activités de ces plans sont exposées à la Note R.

### Rémunération du personnel de direction

La rémunération versée au personnel des direction et aux administrateurs de la Banque au cours des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Salaires   | 18 973        | 19 024        |
| Indemnités de cessation de service et autres avantages | 7 205         | 6 926         |
| Cotisations au Plan de retraite et au Plan médical     | 3 798         | 3 704         |
| <b>Total</b>   | <b>29 976</b> | <b>29 654</b> |

La Banque peut également accorder des prêts et avances aux membres du personnel, y compris le personnel de direction. Ces prêts et avances, garantis par les indemnités de cessation de service payables à la date de départ de la Banque, sont accordés conformément aux procédures et règlements de la Banque. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts et avances au personnel de direction s'élève à 4,71 millions d'UC (2011 : 4,63 millions d'UC).

## NOTE T – INFORMATION SUR LES SEGMENTS

La Banque est une institution financière multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme.

Sur la base de l'évaluation des opérations de la Banque, la Direction a établi que la Banque ne dispose que d'un seul segment isolable puisque la Banque ne gère pas ses opérations en allouant ses ressources sur la base de critères liés à la contribution des emprunteurs au résultat net.

Les produits et services à partir desquels la Banque tire ses revenus sont principalement les prêts, placements en trésorerie et titres de participation.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 sont détaillés comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Revenu d'intérêts sur les prêts                   |                |                |
| Prêts à taux fixe                                 | 246 325        | 211 093        |
| Prêts à taux variable                             | 18 795         | 24 154         |
| Prêts à taux flottant                             | 74 426         | 70 489         |
|   | 339 546        | 305 736        |
| Commissions d'engagements et autres commissions   | 11 618         | 9 187          |
| <b>Total des revenus d'intérêts sur les prêts</b> | <b>351 164</b> | <b>314 923</b> |
| Revenus des placements                            | 197 647        | 168 850        |
| Revenus des autres titres de créances             | 4 828          | 5 409          |
| Autres revenus                                    | 15 287         | 4 457          |
| <b>Total des revenus externes</b>                 | <b>568 926</b> | <b>493 639</b> |

Les revenus provenant des transactions avec un seul pays emprunteur de la Banque ont atteint 61,07 millions d'UC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2011 : 67,10 millions d'UC) et dépassaient 10 % du montant total des revenus de la Banque.

Les opérations de développement de la Banque sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent africain : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et Afrique de l'Ouest. Les activités impliquant plus qu'un seul pays africain sont décrites comme des activités multinationales. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessus, les produits sont basés sur la localisation des clients.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 sont détaillées comme suit:

(en milliers d'UC)

|                                  | Afrique australe | Afrique centrale | Afrique de l'Est | Afrique du Nord | Afrique de l'Ouest | Multi-national | Total          |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------|
| <b>2012</b>                      |                  |                  |                  |                 |                    |                |                |
| Revenus des prêts souverains     | 72 454           | 67 299           | 4 910            | 105 921         | 3 165              | 559            | 254 308        |
| Revenus des prêts non souverains | 34 517           | 4 764            | 9 921            | 10 815          | 22 537             | 14 302         | 96 856         |
|                                  | <b>106 971</b>   | <b>72 063</b>    | <b>14 831</b>    | <b>116 736</b>  | <b>25 702</b>      | <b>14 861</b>  | <b>351 164</b> |
| <b>2011</b>                      |                  |                  |                  |                 |                    |                |                |
| Revenus des prêts souverains     | 54 940           | 74 349           | 5 185            | 104 704         | 6 073              | 556            | 245 807        |
| Revenus des prêts non souverains | 25 186           | 4 079            | 6 498            | 7 686           | 14 395             | 11 272         | 69 116         |
|                                  | <b>80 126</b>    | <b>78 428</b>    | <b>11 683</b>    | <b>112 390</b>  | <b>20 468</b>      | <b>11 828</b>  | <b>314 923</b> |

Au 31 décembre 2012, les terrains et bâtiments appartenant à la Banque sont situés essentiellement au siège de la Banque à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Plus de 90 % des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont basées à l'Agence Temporaire de Relocalisation à Tunis, ainsi que dans les nouveaux centres de ressources régionaux nouvellement établis à Nairobi et Pretoria.

## NOTE U – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 27 mars 2013, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Il est prévu que ces états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'Assemblée annuelle de mai 2013.

## NOTE V – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### NOTE V-1 : TAUX DE CHANGE

Les taux suivants ont été utilisés pour la conversion des devises en unité de compte au 31 décembre 2012 et 2011 :

|                |                               | 2012          | 2011          |
|----------------|-------------------------------|---------------|---------------|
| 1 UC = 1 DTS = | Birr éthiopien                | 27,796800     | 27,162800     |
|                | Cedi ghanéen                  | 3,017280      | 2,430780      |
|                | Couronne danoise              | 8,697620      | 8,820990      |
|                | Couronne norvégienne          | 8,554320      | 9,200390      |
|                | Couronne suédoise             | 10,014000     | 10,629300     |
|                | Dalasi gambien                | 52,716400     | 46,488000     |
|                | Dinar algérien                | 120,224000    | 116,711000    |
|                | Dinar koweïtien               | 0,432105      | 0,426292      |
|                | Dinar libyen                  | 1,932400      | 1,932400      |
|                | Dinar tunisien                | 2,390220      | 2,304280      |
|                | Dirham marocain               | 12,961600     | 12,765200     |
|                | Dobra de São Tomé et Príncipe | 28 938,600000 | 27 751,300000 |
|                | Dollar australien             | 1,488350      | 1,511680      |
|                | Dollar néo-zélandais          | 1,872240      | 2,038840      |
|                | Dollar canadien               | 1,592540      | 1,562540      |
|                | Dollar des États-Unis         | 1,536920      | 1,535270      |
|                | Dong Vietnamien               | 32 011,000000 | 31 976,600000 |
|                | Euro                          | 1,165830      | 1,186540      |
|                | Franc CFA                     | 764,734000    | 778,319000    |
|                | Franc guinéen                 | 10 590,100000 | 11 135,300000 |
|                | Franc suisse                  | 1,408740      | 1,444530      |
|                | Kwacha Zambien                | 7,947570      | 7 782,650000  |
|                | Kwanza angolais               | 146,642000    | 150,656000    |
|                | Lire turque                   | 2,734570      | 2,775330      |
|                | Livre égyptienne              | 9,760980      | 9,445780      |
|                | Livre sterling                | 0,953662      | 0,992989      |
|                | Naira nigérian                | 238,295000    | 237,489000    |
|                | Pula botswanais               | 11,963800     | 11,491500     |
|                | Rand sud-africain             | 13,065600     | 12,501500     |
|                | Real brésilien                | 3,148070      | 2,867330      |
|                | Rial saoudien                 | 5,784160      | 5,757250      |
|                | Roupie indienne               | 84,295700     | 81,783500     |
|                | Roupie mauricienne            | 46,931600     | 45,023500     |
|                | Shilling kenyan               | 131,893000    | 158,238000    |
|                | Shilling ougandais            | 4 126,140000  | 4 112,870000  |
|                | Won coréen                    | 1 648,350000  | 1 770,620000  |
|                | Yen                           | 133,020000    | 119,321000    |
|                | Yuan renminbi                 | 9,666000      | 9,673520      |

\* La Banque ne laisse nullement entendre que toute monnaie détenue par elle peut être ou aurait pu être convertie en une autre au taux de change croisé résultant des taux indiqués ci-dessus.

## NOTE V-2 : AUTRES ACTIVITÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

### i) République Démocratique du Congo (RDC)

Dans le cadre de l'action concertée entre la Banque, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en vue d'accompagner l'effort de reconstruction de la République Démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration a approuvé, le 26 septembre 2002, un mécanisme d'apurement des arriérés de ce pays envers la Banque. À ce titre, les contributions reçues de la communauté des donateurs ont été utilisées aussitôt pour apurer une partie des arriérés. Le reste des arriérés de la RDC envers la Banque ainsi que les montants de tous les autres prêts non encore échus ont été consolidés en nouvelles créances, de telle sorte que la valeur actuelle des nouveaux prêts soit égale à la valeur actuelle des montants qui étaient dus selon les précédents termes contractuels. Les nouveaux prêts portent un taux d'intérêt correspondant à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des anciens prêts. En approuvant le plan d'apurement des arriérés, le Conseil d'administration a pris en compte les facteurs suivants : a) le programme d'apurement des arriérés fait partie du dispositif concerté de la communauté internationale pour la RDC ; b) l'ampleur des arriérés de la RDC envers la Banque exclut les solutions conventionnelles ; c) en raison du long conflit armé dont son territoire a été le théâtre, qui a entraîné la destruction massive de biens matériels, la RDC n'est pratiquement plus en mesure d'assurer le service de sa dette ; et d) l'enveloppe proposée contribuerait à améliorer sensiblement la capacité de remboursement du pays si des mesures appropriées d'accompagnement étaient prises. De plus, aucun lien automatique n'a été établi entre le mécanisme d'apurement des arriérés et l'allègement de la dette susceptible d'être consenti par la suite au titre de la facilité consolidée. En juin 2004, la RDC a atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Par conséquent, la facilité consolidée a, depuis cette date, bénéficié de l'allègement partiel du service de la dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE.

Un compte spécial, distinct des actifs de la Banque, a été ouvert pour recevoir toutes les contributions en faveur de la RDC dans le cadre du plan d'apurement de ses arriérés. De telles contributions devraient inclure les allocations du résultat net de la Banque que le Conseil des gouverneurs de la Banque décide de temps à autre d'affecter au compte spécial, représentant la contribution de la Banque au mécanisme d'apurement des arriérés. Le montant de l'allocation du résultat net doit être approuvé par le Conseil des gouverneurs de la Banque lors de l'Assemblée annuelle de la Banque. Par conséquent, les revenus sur les prêts consolidés de la RDC constatés parmi les revenus courants sont transférés des réserves au compte spécial après la décision formelle d'allocation, en totalité ou en partie, du montant décidé par le Conseil des gouverneurs.

### ii) Assistance aux pays sortant d'un conflit/Facilité en faveur des États fragiles

Le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit a été créé pour offrir un cadre permettant d'aider les pays sortant de conflit à renouer avec la communauté des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'aide au développement et à atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE, pour qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un allègement de leur dette après avoir apuré leurs arriérés de prêts envers le Groupe de la Banque. Ce cadre implique la constitution d'un pool de ressources alimenté par des allocations prélevées sur le résultat net de la BAD et par des contributions du FAD et de donateurs privés.

Les ressources sont fournies au cas par cas aux pays post-conflit ne bénéficiant pas encore d'un allègement de leur dette afin de combler le déficit de financement lorsque ces pays ont déployé le maximum d'effort en vue de régler leurs arriérés envers le Groupe de la Banque. À cet égard, par sa résolution B/BG/2004/07 du 25 mai 2004, le Conseil des gouverneurs a créé le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF) placé sous l'administration du FAD et a approuvé en sa faveur une affectation de 45 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2003 de la BAD. Par sa résolution B/BG/2005/05 du 18 mai 2005, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation additionnelle de 30 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2004 de la BAD au titre du deuxième versement de la contribution de la Banque au Mécanisme. Par sa résolution B/BG/2006/04 du 17 mai 2006, le Conseil des gouverneurs de la BAD a approuvé le troisième et dernier versement au titre de l'affectation sur le résultat net de 2005 pour un montant de 25 millions d'UC. Au cours du mois de mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé la création de la Facilité en faveur des États fragiles (FEF) afin de reprendre les activités du mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit et fournir un cadre élargi et intégré pour aider les États fragiles éligibles. Le but de la Facilité FEF est d'œuvrer à la consolidation de la paix, à la stabilisation des économies et de jeter les bases d'une réduction de la pauvreté et d'une croissance économique durable à long terme. Les contributions de la BAD au titre du PCCF/FEF ne peuvent, par principe, être utilisées par les pays bénéficiaires sortant de conflit pour régler leur dette envers la Banque.

### iii) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

La Banque participe à une initiative multilatérale pour le règlement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Dans le cadre de cette initiative, les créanciers consentent un allègement aux pays ayant poursuivi pendant une période suffisamment longue les politiques de bonne gouvernance préconisées, leur permettant de ramener leur endettement à un niveau soutenable. Dans le cadre initial de l'Initiative PPTE, certains prêts aux pays bénéficiaires sont remboursés par le Fonds fiduciaire PPTE à un prix équivalent au montant le plus faible entre la valeur actualisée nette, calculée selon une méthode convenue, et leur valeur nominale. À la suite de la signature de l'accord d'allègement de dette, les prêts concernés ont été remboursés en retenant le montant le moins élevé entre la valeur actualisée nette et leur valeur comptable. En moyenne, les prêts du portefeuille de la BAD produisent des taux d'intérêt plus élevés que le taux d'actualisation, de telle sorte que la valeur actuelle nette des prêts est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, le Fonds fiduciaire PPTE a remboursé les prêts concernés de la BAD à leur valeur comptable. L'Initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin de pouvoir accorder plus rapidement un allègement de dette plus substantiel et axé davantage sur la réduction de la pauvreté. Il a fallu pour cela réduire les critères d'éligibilité et commencer à fournir les concours d'allègement de dette plus tôt que dans le cadre initial. Dans le dispositif renforcé, où 33 pays sont éligibles, l'allègement prend la forme de réductions annuelles du service de la dette, de manière à libérer les pays de 80 % au maximum de leurs obligations annuelles de service de la dette à mesure qu'elles viennent à échéance, jusqu'à ce que l'allègement complet soit atteint. En outre, un financement intérimaire est accordé, si possible, entre le point de décision et le point d'achèvement à concurrence de 40 % du montant total de l'allègement de dette, sur un horizon de 15 ans.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé des concours pour 30 pays emprunteurs auprès de la BAD, dont 29 avaient atteint le point d'achèvement.

### iv) Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Le 8 juillet 2005 au sommet de Gleneagles, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés s'est accordé sur une proposition permettant au Fonds africain de développement (FAD), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds monétaire international (FMI) d'annuler la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a essentiellement pour objectif de parachever le processus d'allègement de la dette des PPTE en fournissant des ressources complémentaires à 38 pays, dont 33 se trouvent en Afrique, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM), tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD et de l'IDA. L'annulation de la dette sera réalisée en libérant de leurs obligations de remboursement les PPTE parvenus au point d'achèvement et en ajustant à la baisse, par le même montant, les flux d'aide bruts qui leur sont destinés. Pour ne pas compromettre la capacité financière du FAD, les donateurs se sont engagés à lui verser des contributions additionnelles pour compenser « dollar pour dollar » le manque à gagner subi sur le principal et le service de la dette.

Pour le FAD, l'IADM a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2006. À compter de cette date, le FAD a annulé au total 3,84 milliards d'UC de prêts décaissés et non remboursés, ce qui a diminué d'autant son actif net à compter de cette date. Cette réduction de l'actif net du FAD s'est traduite pour la BAD par une perte de valeur sur sa participation au Fonds. L'annulation subséquente des soldes des prêts est effective quand d'autres pays atteignent le point d'achèvement dans la cadre de l'initiative PPTE et sont déclarés bénéficiaires de l'annulation en vertu de l'IADM. La réduction de l'actif net du FAD n'inclut pas les prêts en cours des pays de l'IADM qui n'ont pas atteint leur point d'achèvement à la fin de l'exercice.

## NOTE V-3 : FONDS SPÉCIAUX

En vertu de l'article 8 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque peut constituer ou gérer des fonds spéciaux.

Au 31 décembre 2012 et 2011, la Banque détenait séparément, outre ses ressources ordinaires, les fonds spéciaux suivants :

**i) Le Fonds spécial du Nigeria** a été créé par un accord conclu le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement et la République Fédérale du Nigeria. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'effet de l'accord et les ressources du Fonds seront transférées au Nigeria à la liquidation. Toutefois, la période de 30 ans peut être prorogée d'un commun accord entre la Banque et le Nigeria. Après l'expiration de la période initiale de 30 ans le 25 avril 2006, la Banque et la République fédérale du Nigeria ont convenu de deux périodes de prorogation de l'Accord (de 12 mois chacune) pour permettre la poursuite des consultations et la réalisation d'une revue indépendante des opérations du Fonds.

Suite aux résultats positifs de cette revue indépendante, l'Accord du FSN a été renouvelé pour une période de 10 ans à compter du 26 avril 2008. Le montant initial du Fonds était de 50 millions de naira, payable en devises convertibles en deux tranches égales de 25 millions de naira. Le premier versement, équivalent à 39,90 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976 et le second, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1<sup>er</sup> février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant total de 50 millions de naira, dont le premier versement de 35 millions de naira (52,29 millions de dollars E-U) a été effectué le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été reçu le 4 mai 1984. Le troisième versement, d'un montant de 7 millions de naira, soit 7,38 millions de dollars E-U, a été reçu le 13 septembre 1985.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria le 14 juin 2006, un retrait de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été effectué par le Nigeria sur les ressources du Fonds. Une deuxième demande de retrait de 200 millions de dollars E-U a été versée au gouvernement du Nigeria en juillet 2009.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial du Nigeria au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Contribution reçue                            | 128 586        | 128 586        |
| Montant net des fonds générés (net)           | 152 060        | 150 044        |
| Différence de conversion des devises          | (116 025)      | (115 891)      |
|   | <b>164 621</b> | <b>162 739</b> |
| Représenté par :                              |                |                |
| Avoirs en banque                              | 4 905          | 7 087          |
| Placements                                    | 121 664        | 99 240         |
| Intérêts et produits à recevoir sur les prêts | 1 518          | 1 505          |
| Intérêts courus sur les placements            | 67             | 61             |
| Autres montants à recevoir                    | 3              | 4              |
| Encours de prêts                              | 50 840         | 55 508         |
|   | <b>178 997</b> | <b>163 405</b> |
| Moins : Charges à payer                       | (14 376)       | (666)          |
|   | <b>164 621</b> | <b>162 739</b> |

**ii) Le Fonds spécial de secours (aux États africains victimes de la sécheresse)** a été créé par la résolution 20-74 du Conseil des gouverneurs pour assister les États africains touchés par les catastrophes naturelles. L'objectif du Fonds a été étendu par la suite en 1991 à l'assistance, sous forme de dons, aux institutions de recherche, dont les objectifs de recherche dans des domaines précis sont de nature à aider la Banque à répondre aux besoins des pays membres régionaux dans ces domaines. Les ressources du Fonds sont constituées de contributions de la Banque, du FAD et de différents États membres.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial de secours aux États africains victimes de la sécheresse se présente comme suit au 31 décembre 2012 et 2011 :

(en milliers d'UC)

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| Solde du Fonds  | 72 464       | 67 473       |
| Fonds générés   | 4 762        | 4 805        |
| Fonds alloués aux Dimensions Sociales d'Ajustement Structurel (SDA) | 1            | 1            |
| Moins : Dons décaissés  | (74 028)     | (67 125)     |
|   | <b>3 199</b> | <b>5 154</b> |
| Représenté par :  |              |              |
| Avoirs en banque  | 921          | 1 237        |
| Placements  | 2 277        | 3 908        |
| Intérêts courus   | 1            | 9            |
|   | <b>3 199</b> | <b>5 154</b> |

Au 31 décembre 2012, un montant de 3,12 millions d'UC (3,26 millions d'UC en 2011) a été engagé, mais non encore décaissé au titre du Fonds spécial de secours.

#### NOTE V-4 : FONDS FIDUCIAIRES

Par les résolutions 11-70, 19-74 et 10-85 du Conseil des gouverneurs, l'administration du Fonds Mamoun Beheiry, du Fonds pétrolier arabe et du Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF) a été confiée à la Banque. Les ressources de ces fonds, tenues séparément des ressources ordinaires en capitaux de la Banque, sont conservées et comptabilisées en devises spécifiques, converties en unités de compte aux taux en vigueur en fin d'exercice.

**i) Le Fonds Mamoun Beheiry** a été institué le 31 octobre 1970 par la résolution 11-70 du Conseil des gouverneurs, en vertu de laquelle M. Mamoun Beheiry, ancien Président de la Banque, a créé un fonds pour récompenser les membres du personnel ayant fait preuve de compétence exceptionnelle au cours de leur carrière pour promouvoir les objectifs de la Banque.

**ii) Le Fonds pétrolier arabe (contribution de l'Algérie)** a été établi par la résolution 19-74 du Conseil des gouverneurs en date du 4 juillet 1974. En vertu d'un protocole d'accord du 15 novembre 1974, la Banque africaine de développement a reçu du gouvernement algérien un montant de 20 millions de dollars E-U à titre de fonds fiduciaire, dans le but d'accorder des prêts aux pays membres affectés par la hausse des prix du pétrole. Le 11 août 1975, une somme de 5,55 millions de dollars E-U a été prélevée sur le principal et rétrocédée au gouvernement algérien, conformément à sa demande, laissant un solde de 14,45 millions de dollars E-U, qui a servi à financer des prêts à rembourser directement à l'Algérie. Au 31 décembre 2012, un montant de 13,45 millions de dollars E-U (13,45 millions de dollars E-U en 2011) avait été remboursé à l'Algérie.

**iii) Le Fonds d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF)** a été créé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA), à sa 20<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 12 au 15 novembre 1984, par la résolution AHG/RES. 133 (XX), en vue d'apporter une assistance aux pays membres touchés par la sécheresse et la famine.

La situation financière de ces fonds fiduciaires au 31 décembre 2012 et 2011 est résumée ci-après :

(en milliers d'UC)

|  | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| <b>i) Fonds Mamoun Beheiry</b>   |              |              |
| Contribution   | 152          | 152          |
| Revenu des placements  | 194          | 183          |
|  | 346          | 335          |
| Moins : Prix accordés  | (30)         | (30)         |
| Dons   | (25)         | (25)         |
|  | 291          | 280          |
| Représenté par :   |              |              |
| Dépôts à court terme   | 277          | 266          |
| Avoirs en banque   | 14           | 14           |
|  | 291          | 280          |
| <b>ii) Fonds pétrolier arabe (contribution de l'Algérie)</b>   |              |              |
| Contribution nette   | 651          | 651          |
| Représentée par :  |              |              |
| Prêts décaissés moins remboursements   | 651          | 651          |
|  |              |              |
| <b>iii) Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique</b> |              |              |
| Contributions  | 20 810       | 20 832       |
| Revenus générés  | 5 558        | 5 564        |
|  | 26 368       | 26 396       |
| Aides accordées  | (23 092)     | (22 921)     |
|  | 3 276        | 3 475        |
| Représenté par :   |              |              |
| Avoirs en banque   | 745          | 938          |
| Placements   | 2 531        | 2 534        |
| Intérêts courus  | -            | 3            |
|  | 3 276        | 3 475        |
| <b>Total des ressources et actifs des fonds fiduciaires</b>  | <b>4 218</b> | <b>4 406</b> |

## NOTE V-5 : DONS (Fonds des donateurs)

La Banque administre des dons au nom des donateurs, dont des pays membres, des agences et d'autres entités. Les ressources des dons sont destinées à des fins spécifiques, notamment le cofinancement de prêts-projets, les opérations de réduction de la dette, l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité et la préparation des projets, les programmes généraux et régionaux ainsi que les programmes de recherche et de formation. Ces fonds sont placés en fiducie et ne sont pas inclus dans les actifs de la Banque. Conformément à l'article 11 de l'Accord portant création de la Banque, les comptes de ces dons sont tenus séparément de ceux de la Banque.



Les soldes non décaissés de ces dons au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| AMINA   | 1 442          | 1 445          |
| Bassin du Congo   | 64 530         | 58 248         |
| Canada  | 14 850         | 4 447          |
| Chine (Don du gouvernement chinois)   | 371            | 501            |
| Commune africaine des pratiques   | 2 502          | -              |
| Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)                              | 1 590          | 1 759          |
| Corée (Fonds fiduciaire coréen)   | 14 275         | 11 820         |
| Danemark  | -              | 625            |
| Don du gouvernement Indien  | 3 683          | 2 988          |
| Espagne (Programme de coopération BAD-Espagne)                                    | -              | 13             |
| Finlande  | 3 525          | 3 521          |
| Facilité africaine de soutien juridique   | 11 088         | 9 293          |
| Facilité pour le climat d'investissement en Afrique                               | 27 186         | 24 275         |
| Fonds de l'énergie durable en Afrique   | 29 635         | 29 667         |
| Fonds de la facilité africaine de l'eau   | 66 909         | 72 210         |
| Fonds pour la microfinance  | 4 397          | 4 220          |
| Fonds multidonateur pour le Zimbabwe (Zim-fund)                                   | 78 120         | 44 300         |
| Fonds pour la coopération sud sud   | 1 986          | 651            |
| Fonds pour le Commerce en Afrique   | 9 859          | -              |
| Fonds pour les technologies propres   | 2 271          | 4 690          |
| Fonds pour le climat stratégique  | 3 740          | -              |
| France-BAD (Fonds d'Assistance Technique)   | 1 233          | 1 408          |
| Global Environment Facility (GEF)   | 2 596          | 3 369          |
| Governance Trust Fund (GTF)   | 3 835          | 2 965          |
| Initiative de migration et de développement (IMDE)                                | 5 425          | 4 425          |
| Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) | 65 294         | 61 776         |
| Italie  | 2 139          | 2 337          |
| Japon (FAPA)  | 21 545         | 21 785         |
| La finance au service de l'Afrique  | 960            | 684            |
| Mécanisme de financement des engrais  | 8 596          | 8 445          |
| NEPAD   | 17 224         | 16 979         |
| Nigeria – Fonds de Coopération Technique  | 16 015         | 16 697         |
| Norvège   | 1 307          | 1 369          |
| Pays-Bas  | -              | 2              |
| PCI – Afrique   | 27             | 25             |
| Perspectives économiques en Afrique   | 32             | 1 066          |
| Portugal (Fonds fiduciaire de la Coopération Technique portugaise)                | 1 337          | 1 587          |
| Programme de développement pour l'infrastructure en Afrique (PDIA)                | 165            | 451            |
| Programme multidonateurs de partenariat dans le domaine de l'eau                  | 1 451          | 1 848          |
| Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)                          | 2              | 21             |
| Programme global de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (PGASA)           | 11 490         | 8 402          |
| Région des Grands Lacs (FSRD)   | 714            | 1 744          |
| Renforcement des capacités statistiques – Phase II                                | 2 234          | -              |
| Royaume-Uni   | 3 005          | 4 368          |
| Suède (Fonds fiduciaire suédois pour les services de consultants)                 | 205            | 241            |
| Suisse (Don de la Suisse pour l'assistance technique)                             | 79             | 241            |
| Autres  | 47             | 50             |
| <b>Total</b>  | <b>508 916</b> | <b>436 958</b> |



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Banque Africaine de Développement**

Agence Temporaire de relocalisation  
15 Avenue du Ghana  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie

### **Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Africaine de Développement, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à V y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que la Banque et son Conseil des Gouverneurs en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

#### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit  
 Département de KPMG S.A.

Valéry Foussé  
 Associé

## BUDGET ADMINISTRATIF DE LA BAD POUR L'EXERCICE 2013

(en milliers d'UC)

| Description                                       |                |
|---|----------------|
| <b>Dépenses de personnel</b>                      |                |
| Salaires  | 118 349        |
| Avantages   | 67 126         |
| Autres dépenses de personnel                      | 10 179         |
| Personnel temporaire                              | 825            |
| Consultants                                       | 21 078         |
| Formation   | 4 923          |
|   | <b>222 480</b> |
| <b>Dépenses générales</b>                         |                |
| Missions officielles                              | 20 848         |
| Frais de bâtiment/bureaux                         | 15 194         |
| Location, réparation et entretien d'équipements   | 6 931          |
| Dépenses de communication                         | 10 746         |
| Impression, publications et reproduction          | 1 324          |
| Fournitures et petits articles de bureau          | 568            |
| Bibliothèque                                      | 407            |
| Autres dépenses institutionnelles                 | 19 758         |
|   | <b>75 776</b>  |
| <b>Montant total des dépenses administratives</b> |                |
|   | <b>298 256</b> |
| Amortissements                                    | 4 460          |
| <b>Montant total</b>                              |                |
|   | <b>302 716</b> |
| Moins : Frais de gestion*                         | (199 330)      |
| <b>Budget administratif net</b>                   | <b>103 386</b> |

\* Le montant représente la part du Fonds africain de développement et du Fonds spécial du Nigeria dans la juste valeur des dépenses de la Banque relatives au personnel, à l'organisation, aux services et aux installations, et telles que calculées sur la base d'une formule approuvée par les Conseils d'administration.

# FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

## Gestion financière

### Souscriptions

#### *Reconstitutions du FAD*

Les ressources du Fonds africain de développement (le FAD ou le Fonds) se composent principalement des souscriptions de la Banque et des États participants, ainsi que d'autres ressources reçues par le Fonds. Le montant cumulé des souscriptions au FAD s'élevait à 22,50 milliards d'UC au 31 décembre 2012. Celles-ci constituent, avec d'autres ressources reçues par le Fonds, ses principales ressources de développement.

Après les souscriptions initiales, des ressources supplémentaires ont été fournies au Fonds sous forme de reconstitutions générales périodiques, effectuées normalement tous les trois ans. La douzième — et dernière en date — reconstitution des ressources du Fonds (FAD-12) a été adoptée par le Conseil des gouverneurs le 20 janvier 2011 et est entrée en vigueur le 3 mai 2011. Cette reconstitution couvre la période opérationnelle de trois ans commençant en 2011 et s'achevant en 2013. L'enveloppe totale des ressources pour le FAD-12 s'élève à 6,1 milliards d'UC et comprend une capacité d'engagement anticipé ou des ressources générées en interne de 2,01 milliards d'UC. Au 31 décembre 2012, les souscriptions des États participants totalisaient 3,57 milliards d'UC, soit 95 % du montant promis au titre du FAD-12.

#### *Engagements au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale*

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) est entrée en vigueur le 1er septembre 2006 et couvre la période 2006-2054. Dans le cadre de l'IADM, les pays donateurs s'engagent à compenser le FAD pour l'annulation de ses prêts consentis aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTÉ renforcée. Pour préserver l'intégrité financière et la capacité de financement du FAD, les donateurs sont tenus, en vertu des conditions de l'IADM, de compenser intégralement « dollar pour dollar » le Fonds pour les annulations de dette au titre de l'IADM. Ces compensations sont effectuées par les donateurs sous la forme de nouveaux apports de fonds et qui leur sont imputés comme souscriptions additionnelles au Fonds. Les donateurs ont en outre convenu de procéder à des ajustements périodiques dans le cadre de l'IADM, pour tenir compte de l'évolution des coûts réels et estimatifs de l'annulation de la dette pour le FAD.

Les engagements globaux reçus des donateurs par le Fonds au 31 décembre 2012 s'élevaient à 4,78 milliards d'UC, soit 81 % du coût de l'IADM établi à 5,94 milliards d'UC pour la période 2006-2054.

### Produits financiers

Le FAD est le guichet de financement concessionnel du Groupe de la Banque qui accorde aux PMR à faible revenu des prêts concessionnels ainsi que des dons pour les projets et programmes, et un appui sous forme d'assistance technique pour les études et le renforcement des capacités.

#### *Prêts*

Avant le FAD-12, aucun intérêt n'était perçu sur les prêts du Fonds. En revanche, ces prêts étaient assortis d'une commission de service de 0,75 % par an sur l'encours du solde, et d'une commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non décaissés. L'échéance de ces prêts FAD est de 50 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans.

Toutefois, pour le FAD-12, le Conseil d'administration a approuvé des conditions différenciées d'octroi des prêts du Fonds aux pays FAD selon que ceux-ci appartiennent aux catégories « à financement mixte », « ni BAD ni FAD » et « reclassés », suivant le classement des pays par le Groupe de la BAD. En conséquence, les nouveaux prêts accordés au titre du FAD-12 et au-delà aux pays de ces trois catégories auront une échéance de 30 ans, avec un différé d'amortissement de huit ans, et seront assortis d'un taux d'intérêt de 1 % par an. En outre, les commissions d'engagement et de service standard qui s'appliquent à tous les prêts FAD seront perçues.

#### *Garanties*

En tant que moyen d'encourager des investissements supplémentaires du secteur privé dans les pays à faible revenu, l'instrument de la garantie partielle des risques du FAD a été introduit dans le cadre du FAD-12, à titre expérimental, pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé et d'autres cofinanciers en faveur des pays FAD, notamment les États fragiles. Le programme de garantie partielle des risques du FAD fera l'objet d'une revue dès que le montant total des garanties engagées et en cours atteindra 200 millions d'UC. La garantie partielle des risques du FAD protégera les prêteurs privés contre des risques politiques bien définis qui sont liés au non-respect de certains engagements précis par un gouvernement ou une entité publique, et elle incitera les pouvoirs publics à entreprendre les réformes budgétaires et stratégiques requises pour atténuer les risques liés à la performance.

#### *Placements*

Au 31 décembre 2012, les avoirs en banque et les placements en produits de trésorerie du FAD s'établissaient à 3,42 milliards d'UC, contre 3,09 milliards d'UC à la fin de 2011. Le revenu des placements pour l'année s'est élevé à 87,96 millions d'UC, soit un rendement de 2,70 % sur un volume moyen de liquidité de 3,25 milliards d'UC, contre un revenu de 68,45 millions d'UC, soit un rendement de 2,17 % pour un volume moyen de placements de 3,15 milliards d'UC en 2011. L'augmentation du rendement

**Tableau 7.6**État des prêts pour la période 2008-2012  
(en millions d'UC)

|                                   | 2008     | 2009     | 2010     | 2011     | 2012     |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Prêts approuvés **                | 1 611,82 | 1 798,54 | 1 316,00 | 1 475,74 | 1 659,51 |
| Décaissements*                    | 1 124,92 | 1 726,43 | 1 165,45 | 1 296,65 | 1 169,60 |
| Soldes non décaissés <sup>+</sup> | 4 885,65 | 5 248,18 | 5 556,59 | 5 415,36 | 6 921,62 |

\* Hors approbations des Fonds spéciaux.

+ Y compris les dons

en 2012 tient principalement à la stabilisation des taux d'intérêt, bien qu'ils soient faibles et à la légère baisse de la volatilité, entraînant le rétrécissement des marges de crédit.

**Portefeuille de prêts**

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des prêts et dons signés, déduction faite des annulations, s'établissait à 24,12 milliards d'UC, contre 21,48 milliards d'UC à la fin de 2011. Le tableau 7.6 présente les prêts approuvés, décaissés et les soldes non décaissés de 2008 à 2012. Comme l'indique le tableau, les niveaux des décaissements et des approbations de prêts ont atteint un pic en 2009, au plus fort de la crise financière mondiale. Cependant, ils se sont stabilisés et sont redevenus comparables à ceux d'avant 2009.

L'encours total des prêts au 31 décembre 2012 était de 7,21 milliards d'UC contre 6,88 milliards d'UC à la fin de 2011, soit une augmentation de 335,37 millions d'UC. Cette hausse est intervenue malgré l'annulation, au titre de l'IADM, de 342,10 millions d'UC en faveur de deux autres pays ayant atteint le point d'achèvement.

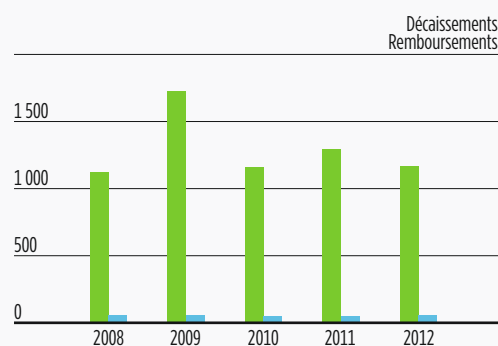
À la fin de 2012, on dénombrait, au total, 1 046 prêts et dons signés et actifs, contre 1 074 en 2011. À la même date, 683 prêts, d'un montant total de 5,50 milliards d'UC, avaient été intégralement remboursés ou annulés, y compris les annulations au titre de l'IADM.

**Décaissements de prêts**

Les prêts et dons décaissés par le Fonds ont diminué de 9,80 %, passant de 1,30 milliard d'UC en 2011 à 1,17 milliard d'UC en 2012. Au 31 décembre 2012, les décaissements cumulés des prêts et des dons se chiffraient à 17,20 milliards d'UC, contre 16,04 milliards d'UC l'année d'avant. Au total, 1 918 prêts et dons avaient été intégralement décaissés, pour un montant de 13,80 milliards d'UC, soit 80,23 % des décaissements cumulés. Le graphique 7.4 retrace l'évolution des décaissements et remboursements des prêts au cours des cinq dernières années.

**Remboursements de prêts**

Le montant des remboursements de prêts s'est élevé à 55,06 millions d'UC en 2012, contre 46,26 millions en 2011, ce qui cor-

**Graphique 7.4**Décaissements et remboursements des prêts de 2008 à 2012  
(en millions d'UC)

respond à une augmentation de 19 %. Les remboursements cumulés au 31 décembre 2012 s'établissaient à 7,07 milliards d'UC.

**Gestion et suivi de la performance**

Comme dans le cas de la BAD, la Direction surveille les mesures et indicateurs de performance qui reflètent les facteurs cruciaux de succès dans les activités du FAD. Dans la mesure où le FAD octroie des dons en plus de consentir des prêts à des taux très concessionnels, les ratios financiers et de rentabilité conventionnels ne sont pas considérés comme un moyen approprié de déterminer l'efficacité du Fonds en matière de fourniture des ressources de développement aux PMR. Un indicateur indirect permettant de mesurer l'efficacité de la fourniture des ressources de développement est le niveau des décaissements effectués au profit des PMR d'une période à l'autre. Comme on l'a déjà mentionné, au cours de l'exercice, un montant total de 1,17 milliard d'UC a été décaissé pour les prêts et les dons, contre 1,30 milliard d'UC en 2011. Montant légèrement plus faible qu'en 2011.

**Résultats financiers**

Les principaux indicateurs de la performance financière du Fonds au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

- Le Fonds a enregistré un déficit de 64,61 millions d'UC en 2012, comparé à un déficit de 58,46 millions d'UC en 2011 (Graphique 7.5). La persistance des pertes enregistrées au cours des dernières années s'explique principalement par des changements structurels au niveau du Fonds, y compris les annulations de prêts au titre de l'initiative IADM (décrite à la note F aux états financiers) et l'augmentation de la part des dons dans l'allocation des ressources du FAD. Bien que l'effet de ces changements ne soit pas enregistré comme revenu dans les états financiers du Fonds, leur impact n'affecte pas la capacité d'engagement ou la viabilité financière du Fonds, car le Fonds devrait être compensé par des souscriptions additionnelles des donateurs payées sur la durée des prêts annulés. En outre, le niveau généralement bas des taux d'intérêts en vigueur à l'échelle mondiale se caractérise par le double effet sur la baisse des revenus des placements et l'accroissement de l'impact sur l'encaissement accéléré des billets à ordre déposés pour le paiement des souscriptions. La baisse des taux d'intérêts a créé un écart entre l'escompte accordé pour encaissement accéléré des billets déposés pour paiement des souscriptions et les intérêts perçus sur le placement des fonds provenant de l'encaissement accéléré.
- En outre, les dépenses administratives du Fonds ont augmenté au cours de la même période en raison de l'accroissement de ses activités opérationnelles.
- La part du Fonds dans le montant total des dépenses administratives répartissables du Groupe de la Banque a augmenté de 25,94 millions d'UC, passant de 159,33 millions d'UC en 2011 à 185,27 millions d'UC en 2012, soit 63,79 % en 2012 contre 68,76 % en 2011. La part du FAD dans le total des dépenses répartissables du Groupe de la Banque est fixée selon une formule de répartition des coûts déterminée à l'avance, qui est principalement fonction des niveaux relatifs de certains

indicateurs du volume des opérations et de la taille relative du bilan. La part du FAD dans ces dépenses était de 63,79 % en 2012, contre 68,76 % en 2011.

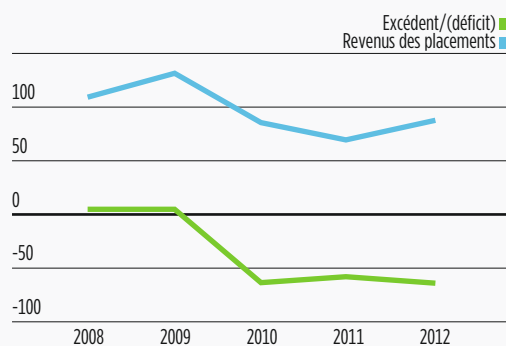
- Les revenus des placements ont augmenté de 68,45 millions d'UC en 2011 à 87,96 millions d'UC en 2012. Cette augmentation est imputable à l'effet combiné d'un accroissement du solde moyen des placements en 2012, de la légère amélioration des conditions du marché par rapport à l'année précédente et de l'adoption d'une nouvelle stratégie de placement au cours de l'année pour retracer les décotes/revenus réalisés sur l'encaissement accéléré des billets à ordre. L'augmentation des revenus des prêts résulte principalement du niveau élevé de l'encours global moyen des prêts en 2012. La décote sur l'encaissement accéléré des billets à ordre s'élevait à 31,87 millions d'UC en 2012, contre 29,23 millions d'UC en 2011 (Graphique 7.6).

Selon la politique de non-reconnaissance de revenus sur les prêts non performants du FAD, les commissions de service sur les prêts accordés ou garantis par eux, sont exclues du revenu des prêts si ces prêts accusent des arriérés de six mois ou plus sur le remboursement en principal ou des commissions de service, tant que le paiement n'est pas reçu. Du fait de cette politique, un montant de 3,86 millions d'UC, représentant des revenus non reconnus de prêts, a été exclu des revenus de 2012, contre 2,13 millions d'UC en 2011. Au 31 décembre 2012, trois emprunteurs étaient en situation de non-reconnaissance de revenu, soit le même nombre qu'en 2011.

Le Fonds continue d'annuler des dettes éligibles à l'IADM, à mesure que les pays concernés atteignent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Un résumé des annulations cumulées de prêts au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM est présenté à la note F aux états financiers à vocation spéciale du FAD.

### Graphique 7.5

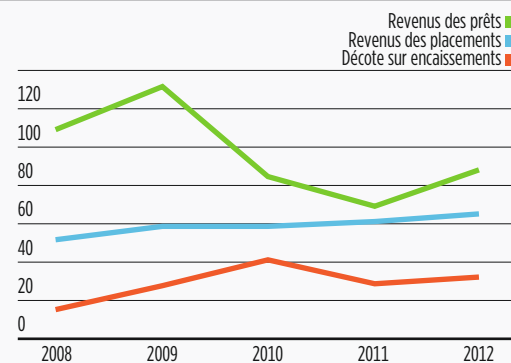
Excédent/(déficit) et revenus des placements de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



Source : états financiers audités du Fonds africain de développement.

### Graphique 7.6


Revenus des prêts, revenus des placements et décote sur l'encaissement de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



Source : états financiers audités du Fonds africain de développement.







# Fonds africain de développement

## États financiers à vocation spéciale et rapport du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

|  |     |
|--|-----|
| État des ressources nettes de développement  | 166 |
| États des revenus et dépenses et des autres variations des ressources de développement | 167 |
| État du résultat global  | 168 |
| Tableau des flux de trésorerie   | 169 |
| Notes sur les états financiers à vocation spéciale                                     | 170 |
| Rapport du commissaire aux comptes   | 192 |

## ÉTAT DES RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| <b>RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT</b>   |                  |                  |
| AVOIRS EN BANQUE   | 106 018          | 187 192          |
| PLACEMENTS (Note D)  |                  |                  |
| Placements évalués obligatoirement à la juste valeur   | 1 195 002        | 1 509 272        |
| Placements au coût amorti  | 2 116 268        | 1 388 673        |
| Montant total des placements   | 3 311 270        | 2 897 945        |
| OBLIGATIONS À VUE (Note E)   | 2 373 461        | 2 555 755        |
| MONTANTS À RECEVOIR  |                  |                  |
| Revenus courus sur prêts et placements   | 48 871           | 44 125           |
| Autres montants à recevoir   | 18 563           | 64 290           |
|  | 67 434           | 108 415          |
| DETTES   | (107 506)        | (100 390)        |
| <b>RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT</b>  | <b>5 750 677</b> | <b>5 648 917</b> |
| <b>FINANCEMENT DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT</b>   |                  |                  |
| SOUSCRIPTIONS ET CONTRIBUTIONS (Notes G & M)   |                  |                  |
| Montant souscrit y compris total des contributions par encaissement accéléré des souscriptions | 22 439 309       | 22 019 675       |
| Moins : Tranches à encaissement accéléré non encore effectuées                                 | (39 105)         | (24 343)         |
|  | 22 400 204       | 21 995 332       |
| Moins : Tranches non encore payables   | (1 354 425)      | (2 055 595)      |
|  | 21 045 779       | 19 939 737       |
| Moins : Tranches dues  | (7 018)          | (7 018)          |
|  | 21 038 761       | 19 932 719       |
| Contributions payées dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale      | 583 523          | 495 604          |
|  | 21 622 284       | 20 428 323       |
| Moins : Décotes non amorties sur les souscriptions et les contributions (Note B)               | (128 855)        | (139 523)        |
|  | 21 493 429       | 20 288 800       |
| Différences de conversion cumulées des souscriptions et des contributions (Note B)             | (273 923)        | (292 393)        |
| Montant total des souscriptions et des contributions   | 21 219 506       | 19 996 407       |
| AUTRES RESSOURCES (Note H)   | 425 270          | 390 270          |
| RÉSERVES (Note I)  | (8 390)          | 56 224           |
| AJUSTEMENTS DE CONVERSION CUMULÉS (Note B)   | (305 441)        | (291 565)        |
|  | 21 330 945       | 20 151 336       |
| <b>ALLOCATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT</b>  |                  |                  |
| DONS ET ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE (Note F)  | (3 358 986)      | (2 957 049)      |
| DONS PPTÉ DÉCAISSÉS (Note F)   | (184 000)        | (184 000)        |
| ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE (Note F)  | (4 823 297)      | (4 482 754)      |
| PRÊTS EN INSTANCE (Note F)   | (7 213 985)      | (6 878 616)      |
| <b>RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT</b>  | <b>5 750 677</b> | <b>5 648 917</b> |

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET DES AUTRES VARIATIONS DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|   | 2012               | 2011               |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>REVENUS ET DÉPENSES</b>  |                    |                    |
| Commissions de service sur les prêts  | 47 157             | 44 014             |
| Commissions d'engagement sur les prêts  | 18 512             | 17 809             |
| Revenus des placements  | 87 958             | 68 445             |
| Autres revenus  | 595                | -                  |
| Dépenses administratives (Note K)   | (185 270)          | (159 326)          |
| Escompte sur l'encaissement accéléré des obligations à vue des participants               | (31 871)           | (29 237)           |
| Charges financières   | (305)              | (77)               |
| Pertes de change  | (1 390)            | (92)               |
| <b>Déficit</b>  | <b>(64 614)</b>    | <b>(58 464)</b>    |
| <b>VARIATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT</b>  |                    |                    |
| Augmentation des souscriptions payées   | 1 106 042          | 1 293 098          |
| Contributions reçues dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale | 87 919             | 104 906            |
| Augmentation des autres ressources  | 35 000             | 35 000             |
| Variation des différences de conversion cumulées des souscriptions et des contributions   | 18 470             | 16 713             |
| Variation des décotes non amorties sur les souscriptions et les contributions             | 10 668             | 28 189             |
| Variation des ajustements de conversion cumulés   | (13 876)           | 3 653              |
|   | <b>1 244 223</b>   | <b>1 481 559</b>   |
| <b>VARIATION DANS L'ALLOCATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT</b>                        |                    |                    |
| Décassements des dons   | (401 937)          | (384 746)          |
| Décassements des prêts  | (767 664)          | (911 906)          |
| Remboursements des prêts  | 55 058             | 46 260             |
| Recouvrements dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale        | -                  | 67 762             |
| Ajustement de conversion des prêts  | 36 694             | (16 340)           |
|   | <b>(1 077 849)</b> | <b>(1 198 970)</b> |
| Variation des ressources nettes de développement  | 101 760            | 224 125            |
| Ressources nettes de développement au début de l'exercice                                 | 5 648 917          | 5 424 792          |
| <b>RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                          | <b>5 750 677</b>   | <b>5 648 917</b>   |

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**  
(en milliers d'UC – Note B)

|   | 2012            | 2011            |
|---|-----------------|-----------------|
| DÉFICIT   | (64 614)        | (58 464)        |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL :            |                 |                 |
| Variation des ajustements de conversion cumulés | (13 876)        | 3 653           |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>            | <b>(78 490)</b> | <b>(54 811)</b> |

*Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.*

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| <b>RESSOURCES PROVENANT DES :</b>  |                |                |
| <b>ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :</b>  |                |                |
| Déficit  | (64 614)       | (58 464)       |
| Ajustement pour réconcilier le déficit net à la liquidité provenant des activités des opérations : |                |                |
| Amortissement des primes et décotes sur les placements détenus jusqu'à l'échéance                  | (9 420)        | 4 191          |
| Escompte sur l'encaissement accéléré des obligations à vue des participants                        | 31 871         | 29 237         |
| Variation des intérêts courus sur prêts et placements  | (4 746)        | 5 121          |
| Variation nette des autres éléments de l'actif et du passif  | 66 007         | (131 136)      |
| Ressources nettes générées/(utilisées) par les activités des opérations                            | 19 098         | (151 051)      |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :</b>                                       |                |                |
| Décaissements des dons   | (401 937)      | (384 746)      |
| Décaissements des prêts  | (767 664)      | (911 906)      |
| Remboursements des prêts   | 55 058         | 46 260         |
| Recouvrements dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale                 | -              | 67 762         |
| Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :                                       |                |                |
| Placements évalués obligatoirement à la juste valeur   | 198 140        | 149 317        |
| Placements au coût amorti  | (725 602)      | 22 141         |
| Ressources nettes utilisées pour les activités de placement, de prêt et de développement           | (1 642 005)    | (1 011 172)    |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :</b>  |                |                |
| Souscriptions et contributions reçues en espèces   | 320 924        | 424 255        |
| Encaissements des obligations à vue des Participants   | 1 064 037      | 751 635        |
| Augmentation des autres ressources   | 35 000         | 35 000         |
| Ressources nettes générées par les activités de financement  | 1 419 961      | 1 210 890      |
| Effet des fluctuations des taux de change sur les avoirs en banque et placements disponibles       | 2 676          | 3 094          |
| (Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                  | (200 270)      | 51 761         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice                                | 488 160        | 436 399        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                          | <b>287 890</b> | <b>488 160</b> |
| <b>COMPOSÉS DE :</b>   |                |                |
| Avoirs en banque   | 106 018        | 187 192        |
| Placements venant à échéance dans les 3 mois de leur acquisition :                                 |                |                |
| Placements évalués obligatoirement à la juste valeur   | 181 872        | 300 968        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                          | <b>287 890</b> | <b>488 160</b> |
| <b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>  |                |                |
| Mouvements provenant des fluctuations des taux de change sur les :                                 |                |                |
| Prêts  | (36 694)       | 16 340         |
| Souscriptions et contributions   | 18 470         | 16 713         |

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

### NOTE A- OBJECTIF, ORGANISATION ET RESSOURCES

#### Objectif et organisation

Le Fonds africain de développement (FAD ou le Fonds) a été créé en 1972 sous la forme d'une institution internationale en vue d'aider la Banque africaine de développement (la BAD ou la Banque) à contribuer au développement économique et social de ses membres régionaux, à promouvoir la coopération et les échanges commerciaux internationaux, en particulier parmi les membres de la Banque, et de la doter de moyens de financement à des conditions préférentielles pour atteindre ces objectifs.

Par sa résolution F/BG/2010/03 du 27 mai 2010, le Conseil des gouverneurs a augmenté le nombre des membres du Conseil d'administration du FAD, pour passer de douze (12) à quatorze (14), dont sept (7) membres choisis par la Banque et sept (7) membres choisis par les États participants. Ils rendent compte au Conseil des gouverneurs, composé des représentants des États participants et de la Banque. La BAD exerce cinquante (50) % des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds.

La Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN), qui est un fonds spécial géré par la Banque, ainsi que le FAD sont désignés sous le nom de Groupe de la Banque. L'objectif principal de la BAD est de promouvoir le développement économique et social dans les pays membres régionaux. La Banque finance les programmes et projets de développement dans ses États membres régionaux. Elle participe également à la sélection, à l'étude et à la préparation des projets contribuant au développement de ses pays membres et, si nécessaire, fournit une assistance technique. Le FSN a été créé en vertu d'un accord conclu entre la Banque et la République fédérale du Nigeria en vue d'accompagner les efforts de développement des pays membres régionaux de la Banque, en particulier les pays les moins avancés. Les actifs et passifs de la Banque et du FSN sont tenus séparément et indépendamment de ceux du FAD. En outre, le FAD n'est pas lié par leurs obligations respectives. Les transactions avec ces parties liées sont détaillées dans les notes qui suivent.

#### Ressources

Les ressources du Fonds sont constituées des souscriptions effectuées par la Banque, des souscriptions des États participants, des autres ressources reçues par le Fonds et des fonds générés par les opérations du Fonds. Les ressources initiales du Fonds étaient les souscriptions effectuées par la Banque et les premiers États participants à l'Accord portant création du FAD. Par la suite, les ressources ont été reconstituées à la faveur des augmentations générales et spéciales des souscriptions et contributions.

### NOTE B – BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Étant donné la nature et l'organisation du Fonds, les présents états financiers à vocation spéciale ont été établis dans le but spécifique de rendre compte des ressources nettes de développement et non dans l'intention de se conformer aux principes comptables internationaux. Les ressources nettes de développement représentent les ressources disponibles pour les engagements des prêts et l'allocation des dons. Ces ressources sont composées principalement par les disponibilités, les placements et les obligations à vue des États participants. La préparation de ces états financiers à vocation spéciale est conforme aux dispositions de l'article 35(1) de l'Accord, qui stipulent que le Fonds communique à des intervalles appropriés un résumé de sa position financière ainsi qu'un état de ses revenus et dépenses qui indiquent quels sont les résultats de ses opérations.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables essentiels énoncés ci-après :

#### Base monétaire des états financiers à vocation spéciale

Les états financiers à vocation spéciale sont exprimés en unités de compte (UC). La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 1 de l'Accord comme l'équivalent de 0,81851265 grammes d'or fin.

Le 1<sup>er</sup> avril 1978, lorsque le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international (FMI) est entré en vigueur, la référence à l'or en tant que dénominateur commun du système monétaire international, a été abolie. Pour se conformer aux dispositions de ces statuts, les opérations relatives aux devises des membres du FMI ont été établies en droits de tirage spéciaux (DTS). L'unité de compte du Fonds a donc été basée sur la relation existant avec le DTS lors de la création du Fonds, soit 0,921052 DTS pour 1 unité de compte.

En conséquence, par la résolution F/BG/92/10 en date du 16 novembre 1992, le Conseil des gouverneurs a décidé de redéfinir la valeur de l'unité de compte pour en faire l'équivalent de l'unité de compte de la Banque africaine de développement, elle-même considérée comme égale à un droit de tirage spécial du FMI. Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration a décidé, le 22 juin 1993, d'adopter le 1<sup>er</sup> janvier 1993 comme date d'entrée en vigueur de cette résolution. L'UC du Fonds est depuis lors égale à l'unité de compte de la Banque.

Le Fonds effectue ses opérations dans les devises de ses États participants. Les montants des revenus et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les postes de l'actif et du passif, sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de l'état des ressources nettes de développement. Les différences de réévaluation sont débitées ou créditées au compte "Différence de conversion cumulée de devises". Les gains ou pertes sur conversion des souscriptions reçues sont crédités ou débités dans le compte "Différence de conversion cumulée des souscriptions et contributions". Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'une devise en une autre sont portés en résultat.

Les taux utilisés pour la conversion de devises en UC au 31 décembre 2012 et 2011 sont les suivants :

|                                    | 2012         | 2011         |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>1 Unité de Compte égale à :</b> |              |              |
| Couronne danoise                   | 8,697620     | 8,820990     |
| Couronne norvégienne               | 8,554320     | 9,200390     |
| Couronne suédoise                  | 10,014000    | 10,629300    |
| Dinar koweïtien                    | 0,432105     | 0,426292     |
| Dollar canadien                    | 1,529540     | 1,562540     |
| Dollar des États-Unis              | 1,536920     | 1,535270     |
| Euro                               | 1,165830     | 1,186540     |
| Franc suisse                       | 1,408740     | 1,444530     |
| Livre sterling                     | 0,953662     | 0,992989     |
| Peso argentin                      | 6,106830     | 6,106830     |
| Rand sud-africain                  | 13,065600    | 12,501500    |
| Real brésilien                     | 3,148070     | 2,867330     |
| Roupie indienne                    | 84,295700    | 81,783500    |
| Won coréen                         | 1 648,350000 | 1 770,620000 |
| Yen japonais                       | 133,020000   | 119,321000   |

*Ces taux n'impliquent pas qu'une devise quelconque détenue par le Fonds peut être ou pourrait être convertie en une autre devise à la parité indirecte résultant des taux de change spécifiés ci-dessus.*

### Souscriptions et Contributions des participants

Les souscriptions effectuées par les États participants à chaque reconstitution sont comptabilisées intégralement comme souscriptions à recevoir des participants, dès réception de l'instrument de souscription des participants. Une reconstitution devient effective lorsque le FAD a reçu les instruments de souscription correspondant à une fraction de la reconstitution totale spécifiée dans la résolution. Les montants de souscription non encore versés par les États participants à la date d'entrée en vigueur de la reconstitution sont comptabilisés comme tranches de reconstitution non encore payables et ne sont pas inclus dans les ressources disponibles nettes du Fonds. Les souscriptions non encore payables deviennent exigibles tout au long de la période de reconstitution (en général trois ans) suivant un calendrier de paiement convenu. Le versement effectif des souscriptions lorsqu'elles deviennent exigibles est subordonné au processus budgétaire des participants concernés.

Les souscriptions à recevoir sont réglées en espèces ou par dépôt de billets à ordre payables à vue, non négociables et ne portant pas intérêt. Les billets sont encaissés conformément au calendrier d'encaissement convenu au moment de la reconstitution.

À partir du FAD-9, les participants avaient la latitude de verser par anticipation en espèces un montant équivalent à la valeur actualisée nette de l'ensemble de leur souscription et contribution. Dès réception du versement en espèces, la valeur nominale de la souscription totale est portée au crédit du participant et, en accord avec le Fonds, ce montant reçu en espèces est investi et le revenu rapporté est conservé par le Fonds. Une décote correspondant à la différence entre la valeur nominale des souscriptions et le montant reçu en espèces est appliquée dans un premier temps pour représenter les intérêts devant être rapportés par le montant en espèces versé par l'État participant. Cette décote est amortie sur la période de reconstitution envisagée afin de tenir compte des contributions effectives de l'État participant au capital au-delà du montant avancé en espèces.

Par les résolutions F/BG/2006/12 et F/BG/2006/13 adoptées respectivement les 18 mai et 31 août 2006, le Conseil des gouverneurs du Fonds a autorisé le Conseil d'administration à approuver la participation du FAD à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). À cet égard, le Conseil des gouverneurs a également approuvé l'augmentation des ressources du FAD afin de compenser intégralement et en temps voulu l'annulation de la dette au titre de l'IADM, à condition que les seuils suivants soient atteints :

- 1) Dépôt auprès du Fonds des instruments d'engagement des donateurs pour un montant global équivalent à au moins soixante-dix pour cent (70%) du coût total de la dette du premier groupe de 14 pays ayant dépassé le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ; et
- 2) Dépôt auprès du Fonds des instruments d'engagement sans réserve des donateurs pour un montant d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) du coût de l'allègement de la dette contractée au cours de la période restante du FAD-10.

Dès que ces deux seuils ont été atteints, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la mise en œuvre de l'IADM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006. En vue de garantir la compensation intégrale du manque à gagner subi en termes de remboursements suite à l'annulation de la dette, les instances dirigeantes du FAD ont entériné la proposition de la Haute direction prévoyant un dispositif de compensation sur les 50 ans de l'Initiative. Les donateurs verseront au FAD des ressources additionnelles correspondant au service de la dette (principal et intérêts) auquel il renonce pour chaque période de reconstitution en prenant des engagements de contribution sur la durée de vie de l'Initiative. Les mécanismes de financement compensatoire prendront la forme d'une augmentation générale de la contribution des États participants, conformément à l'article 7 de l'Accord portant création du FAD. Les contributions reçues des États participants dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire ne seront pas comptées pour le calcul des parts pendant la période de reconstitution. Ces ressources reçues donneront le même droit de vote que des souscriptions normales. De telles contributions sont distinctement présentées au niveau du montant total des souscriptions et des contributions dans l'état des ressources nettes de développement.

### Maintien de la valeur des avoirs en devises

Les souscriptions antérieures à la deuxième reconstitution générale étaient libellées en UC et assujetties à l'article 13 de l'Accord qui stipule que si la parité de la monnaie d'un État participant auprès du Fonds monétaire international a diminué par rapport à l'UC ou si son taux de change, de l'avis du Fonds, s'est notablement déprécié sur le territoire du participant, celui-ci verse au Fonds, dans un délai raisonnable, le complément nécessaire dans sa propre monnaie pour maintenir la valeur, à l'époque de la souscription initiale, des avoirs en cette monnaie versés au Fonds par ledit participant, qui n'aient pas été décaissés ni convertis en une autre monnaie.

Inversement, si la parité de la monnaie d'un État participant a subi une hausse ou si son taux de change s'est apprécié sur le territoire du participant, le Fonds restitue à ce participant un montant dans cette monnaie égal à l'appréciation des avoirs du Fonds en cette monnaie reçue en paiement des souscriptions, pour autant que ces montants n'ont pas été décaissés ni convertis en une autre monnaie.

Conformément aux résolutions successives du Conseil des gouverneurs, relatives aux reconstitutions générales du deuxième au douzième Fonds, qui stipule que l'article 13 ne s'appliquera pas à ces diverses reconstitutions générales, les souscripteurs à ces reconstitutions ont fixé les montants de leurs souscriptions payables dans leurs propres monnaies selon des parités agréées en vigueur aux dates où ces reconstitutions sont entrées en vigueur. Les gains ou pertes résultant de la conversion de ces souscrip-



tions en UC au moment de leur encaissement ont été affectés aux souscriptions, et compensés par le débit ou crédit du compte « Différence cumulée de conversion des souscriptions ».

### **Actifs financiers**

Le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces classifications sont déterminées selon le modèle opérationnel du Fonds. Conformément au modèle opérationnel du Fonds, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts ou pour la gestion des liquidités. La direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### ***i) Actifs financiers au coût amorti***

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond à l'objectif du modèle opérationnel du Fonds de détenir l'actif pour recevoir des flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature des éventuels dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement les obligations à vue, les intérêts courus sur prêts et les montants à recevoir et certains placements qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les obligations à vue représentent des bons non négociables et ne portant pas d'intérêt, payables à vue pour des paiements des souscriptions.

Le Fonds classe aussi comme actifs évalués au coût amorti, les placements des revenus résultant de l'encaissement accéléré des obligations. Ce qui est conforme au modèle opérationnel du Fonds relatif à la collecte des flux de trésorerie contractuels. L'objectif principal de ces actifs financiers est de récupérer la décote accordée aux Etats participants et de minimiser le risque de taux d'intérêt sur le programme d'encaissement accéléré.

#### ***ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat***

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des variations sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants dus par les banques, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation en valeur et qui ont une échéance de trois mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les revenus des placements comprennent les revenus d'intérêts et les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la détention de ces actifs.

### **Placements**

Les titres de placement du Fonds sont classés soit comme des actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur. Les placements détenus au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixées. Ces placements sont détenus et subséquemment évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres titres de placement du Fonds sont détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et évalués à leur valeur de marché.

Les revenus des placements comprennent les intérêts acquis et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus au coût amorti. Les acquisitions et les ventes des placements sont comptabilisées à la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre ces placements.

### Prêts

Le Fonds accorde des ressources concessionnelles aux pays africains les moins avancés en vue d'appuyer leur développement. L'éligibilité des pays est déterminée par l'évaluation de leur revenu national brut (RNB) par habitant, de leur solvabilité et de leur performance. L'analyse annuelle de la soutenabilité de la dette sert à déterminer le risque de surendettement de chaque pays bénéficiaire et à établir les conditions de financement appropriées.

Les catégories suivantes de pays sont éligibles aux prêts du FAD :

- Les pays de la catégorie A qui sont non solvables pour des financements non concessionnels et dont le niveau de revenu est inférieur au seuil opérationnel ;
- Les pays de la catégorie A qui sont non solvables pour des financements non concessionnels, mais dont le niveau de revenu dépasse le seuil opérationnel (pays atypiques) auront accès aux ressources du FAD avec des conditions de financement modifiées mais identiques à celles des pays à financement mixte ;
- Les pays de la catégorie B qui sont solvables pour des financements non concessionnels, mais dont le niveau de revenu est inférieur au seuil opérationnel, et qui ont un accès mixte aux ressources de la BAD et du FAD (pays à financement mixte).

Les pays en voie de reclassement sont les pays qui passent du financement du FAD à celui de la BAD. Les politiques de reclassement sont déterminées à chaque nouvelle reconstitution des ressources du Fonds.

Les prêts en instance ne sont pas inclus dans les ressources nettes de développement et ainsi, aucune provision n'est constituée pour d'éventuelles pertes sur prêts. Les prêts sont présentés au coût amorti et traités dans les états financiers à vocation spéciale comme allocation de ressources de développement.

Le revenu des prêts provenant des intérêts, des commissions de service et d'engagement est comptabilisé sur la base des droits constatés. Le Fonds considère les prêts d'un emprunteur comme improductifs lorsque le principal, les intérêts ou les commissions de service de n'importe lequel de ses prêts accusent des arriérés de six mois ou plus, à moins que la Direction du Fonds n'estime que le recouvrement du montant dû est imminent. En outre, si elle considère que des faits et circonstances spécifiques, y compris des événements intervenus après la date du bilan, l'exigent, la Direction peut décider de considérer comme improductif un prêt, même si les arriérés ne dépassent pas six mois. À la date où les prêts d'un emprunteur sont jugés improductifs, les intérêts et les commissions de service courus sur les prêts de l'emprunteur sont déduits du revenu sur prêts de la période. Les intérêts et les commissions de service non comptabilisées précédemment ne seront considérés comme des revenus que lorsqu'elles auront été reçues par le Fonds.

### Dons

En plus des prêts, le Fonds est autorisé à financer le développement sous forme de dons. Avant la neuvième reconstitution, les dons n'étaient octroyés que pour les activités d'assistance technique. À partir de la neuvième reconstitution, les dons peuvent être utilisés aussi bien pour l'assistance technique que pour le financement de projets. Les dons comme les prêts représentent les allocations de ressources de développement et sont en conséquence traités de la même manière dans l'état des ressources nettes de développement du Fonds.

### PPTE

Le Fonds participe à une initiative multilatérale pour le règlement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) afin de s'assurer que leurs efforts de réforme ne sont pas compromis par un endettement extérieur insoutenable. A ce titre, les créanciers consentent un allègement aux pays ayant poursuivi pendant une période suffisamment longue des politiques judicieuses leur permettant de ramener leur endettement à un niveau soutenable. Dans le cadre de ce processus, le Fonds fiduciaire PPTE, constitué de ressources fournies par les bailleurs de fonds, dont le Groupe de la Banque, a été mis sur pied en vue d'aider les bénéficiaires à réduire leur endettement global, y compris leur dette envers le Fonds.

Dans le cadre du dispositif initial de l'initiative, à la conclusion d'un accord d'allègement de dette entre le Fonds, le pays bénéficiaire et le Fonds fiduciaire PPTE, les prêts ou les tranches de remboursement devant être cédés au Fonds fiduciaire sont rame-

nés à leur valeur actuelle nette. À la date de règlement, le montant ainsi obtenu est ajusté pour tenir compte de la différence effective entre le montant reçu et la valeur comptable des prêts cédés.

Dans le cadre de l'initiative renforcée, le service de la dette envers le FAD est payé à mesure qu'il arrive à échéance grâce aux fonds reçus du Fonds fiduciaire.

## **IADM**

En vertu de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), les prêts exigibles des pays éligibles sont annulés quand les pays atteignent le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les prêts annulés à ce titre sont censés être entièrement compensés par des contributions additionnelles des donateurs sur les périodes de remboursement initialement arrêtées.

Lorsque l'IADM prend effet pour un pays, certains montants précédemment décaissés comme prêts en faveur de ce pays ne sont plus remboursables et deviennent des dons accordés par le Fonds. C'est pourquoi les prêts annulés en vertu de l'IADM sont présentés dans l'état des ressources nettes de développement comme allocations de ressources de développement, avec une compensation correspondante dans l'encours des prêts.

## **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent les montants à payer qui sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

## **Dépréciation des actifs financiers**

Le Fonds évalue à chaque date du bilan s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclus dans les ressources nettes de développement. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement si il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un fait générateur de perte) et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective qu'une dépréciation est intervenue sur les montants à recevoir ou sur les placements au coût amorti (décrits au cours des exercices précédents comme : placements détenus jusqu'à l'échéance), le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte estimée correspondant à la dépréciation pourrait provenir des retards observés dans la réception des montants dus, et la dépréciation calculée constitue la meilleure estimation de la Direction quant à l'impact de tels retards.

La perte liée à la dépréciation est présentée en déduction de la valeur comptable de l'actif à travers l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la dépréciation de valeur est comptabilisé en résultat. Si un placement évalué au coût amorti a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel tel que défini dans le contrat.

Les prêts ne sont pas inclus dans les ressources nettes de développement et ainsi, ne font pas l'objet de dépréciation.

## **Présentation à la juste valeur**

Les justes valeurs des actifs cotés sur des marchés actifs sont basées sur les cours acheteurs de clôture, alors que celles des passifs sont basées sur les cours vendeurs de clôture. Pour les instruments financiers non cotés ou cotés sur des marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, de modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels des cotations boursières ne sont pas disponibles ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisables en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les méthodes et hypothèses retenues par le Fonds pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont :

*Placements* : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cours acheteurs, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables. Les obligations d'État et d'organismes publics comprennent les obligations ou billets négociables et autres obligations publiques, émis ou garantis sans condition par le gouvernement d'un pays membre ou d'autres entités officielles, notés « AA- » au minimum. Pour les obligations adossées à des créances, le Fonds ne peut investir que dans des obligations notées « AAA ». Les instruments du marché monétaire comprennent les dépôts à terme, les certificats de dépôt et d'autres obligations ayant une échéance inférieure à 1 an et émis ou garantis sans condition par des banques et d'autres institutions financières notées « A » au minimum.

*Produits financiers dérivés* : Les justes valeurs des produits financiers dérivés sont basées sur les cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles ou sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les estimations des flux de trésorerie du marché et les taux d'actualisation. Le Fonds utilise également des systèmes de valorisation basés sur les pratiques, modèles et techniques standards du marché pour déterminer la valeur des produits financiers dérivés. Les modèles utilisent les données du marché telles que les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les taux de change et les volatilités des options. Tous les modèles financiers utilisés pour l'évaluation des instruments financiers du Fonds sont sujets à des révisions périodiques internes et externes.

### Événements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan.

Les événements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes nécessitent des informations à fournir, mais ne donnent pas lieu à un ajustement des états financiers eux-mêmes.

### Reclassification des données

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.

## NOTE C – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Dans l'accomplissement de sa mission de développement, le Fonds cherche à maximiser sa capacité à supporter les risques liés à ses activités essentielles, à savoir les prêts et les placements, tout en minimisant les risques liés à ses activités non essentielles (risque de marché, risque de contrepartie et risque opérationnel) qui sont accessoires mais néanmoins sensibles dans l'exécution de son mandat.

Le degré de risque que le Fonds est prêt à assumer dans l'exécution de son mandat est limité par sa capacité d'engagement. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds est de minimiser l'exposition de ses ressources reconstituées (la capacité d'engagement) au risque de sur-engagement et aussi de protéger ses ressources nettes de développement contre les pertes de change qui pourraient affecter négativement la capacité à long terme du Fonds à répondre à ses besoins de développement.

Les politiques, les processus et les procédures de gestion du risque du Fonds évoluent continuellement pour s'adapter à l'évolution du marché, du crédit, des produits et des autres évolutions. Le plus haut niveau de gestion du risque est géré par le Conseil

d'administration du Fonds présidé par le Président. Le Conseil d'administration est attaché aux normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Outre l'approbation de toutes les politiques de gestion du risque, le Conseil d'administration revoit régulièrement les tendances du profil de risque et de la performance du Fonds, en vue de s'assurer de leur conformité avec les politiques définies.

Les principes directeurs de gestion des risques liés aux activités essentielles et non essentielles du Fonds sont régis par l'Autorité générale en matière de gestion actif – passif (l'Autorité GAP) approuvée par le Conseil d'administration du Fonds.

L'Autorité GAP est le cadre général qui confère à la Direction le pouvoir de gérer les actifs et passifs liquides du Fonds, dans le respect de certains paramètres bien définis. L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de contrepartie et du risque opérationnel du Fonds. L'Autorité GAP couvre toute la gamme d'activités GAP du Fonds.

En vertu de l'Autorité PSF et de l'Autorité GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). ALCO, présidé par le Vice-président, Finances de la Banque est l'organe de supervision et de contrôle des finances du Fonds et des activités de gestion des risques de trésorerie.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision et est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion financière et du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence des contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de trésorerie.

Le risque de crédit du Fonds provient de deux sources principales: i) le risque de crédit souverain pour son portefeuille de prêts accordés aux pays membres régionaux éligibles; et ii) le risque de contrepartie pour son portefeuille de placements de trésorerie et d'instruments dérivés.

### **Risque de crédit souverain**

Le Fonds accorde des prêts concessionnels pour financer le développement économique et social de ses pays membres qui ont généralement une qualité de crédit inférieure à celle des emprunteurs de la BAD. Bien que les prêts soient inclus dans les États financiers en tant que ressources déjà allouées pour le développement et de ce fait, non inclus dans les ressources nettes de développement, le Fonds continue de gérer le risque de crédit souverain afin d'assurer une répartition équitable des ressources aux bénéficiaires éligibles et de faire en sorte que les remboursements de prêts sont correctement surveillés et gérés. L'éligibilité des pays pour les prêts est déterminée en évaluant entre autres, le revenu national brut par habitant, la solvabilité et la performance. Le Fonds utilise le Cadre de viabilité de la dette (DSF) pour les pays à faible revenus du Fonds monétaire international/ la Banque mondiale, pour effectuer une allocation des ressources du FAD basée sur la performance (PBA). Cette allocation est effectuée entre les besoins qui sont nombreux et concurrents sur le continent pour s'assurer que les fonds sont alloués à des domaines où ils seront utilisés le plus efficacement. Le processus de PBA, qui est examiné de manière régulière, est également utilisé pour déterminer la proportion des ressources du FAD qui est allouée sous forme de dons à chaque emprunteur éligible. Sur la base de l'analyse de la viabilité de la dette, certains pays bénéficient uniquement de ressources sous forme de dons, tandis que d'autres peuvent recevoir une combinaison de prêts et de dons, ou uniquement des ressources de prêts.

## Risque – pays

Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts accordés par le Fonds se résume comme suit :

### RÉCAPITULATIF DES PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(montants en milliers d'UC)

| Pays                             | Nombre de prêts* | Montant total des prêts* | Montants des prêts non signés | Montant des prêts non décaissés | Solde à rembourser | % Encours des prêts |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------|
| Angola                           | 12               | 58 402                   | -                             | 27 139                          | 31 263             | 0,43                |
| Bénin                            | 30               | 297 269                  | -                             | 151 815                         | 145 454            | 2,02                |
| Botswana                         | 12               | 50 480                   | -                             | -                               | 50 480             | 0,70                |
| Burkina Faso                     | 31               | 373 205                  | -                             | 58 175                          | 315 030            | 4,37                |
| Burundi                          | 6                | 25 948                   | -                             | 3 648                           | 22 300             | 0,31                |
| Cameroun                         | 28               | 542 545                  | 47 260                        | 259 835                         | 235 450            | 3,26                |
| Cap-Vert                         | 28               | 103 630                  | -                             | 9 361                           | 94 269             | 1,31                |
| Comores                          | 8                | 19 520                   | -                             | -                               | 19 520             | 0,27                |
| Congo                            | 2                | 17 248                   | 10 000                        | -                               | 7 248              | 0,10                |
| Côte d'Ivoire                    | 1                | 22 952                   | -                             | -                               | 22 952             | 0,32                |
| Djibouti                         | 16               | 85 507                   | -                             | 1 231                           | 84 276             | 1,17                |
| Égypte                           | 17               | 144 332                  | -                             | -                               | 144 332            | 2,00                |
| Érythrée                         | 6                | 72 643                   | -                             | -                               | 72 643             | 1,01                |
| Éthiopie                         | 24               | 1 197 818                | -                             | 651 085                         | 546 733            | 7,58                |
| Gabon                            | 1                | 1 190                    | -                             | -                               | 1 190              | 0,02                |
| Gambie                           | 10               | 32 673                   | -                             | 288                             | 32 385             | 0,45                |
| Ghana                            | 37               | 708 931                  | -                             | 224 523                         | 484 408            | 6,71                |
| Guinée                           | 11               | 61 126                   | -                             | 11                              | 61 115             | 0,85                |
| Guinée équatoriale               | 11               | 27 169                   | -                             | -                               | 27 169             | 0,38                |
| Guinée-Bissau                    | 8                | 23 012                   | -                             | 2 958                           | 20 054             | 0,28                |
| Kenya                            | 50               | 1 383 081                | -                             | 768 564                         | 614 517            | 8,52                |
| Lesotho                          | 33               | 138 954                  | -                             | 2 448                           | 136 506            | 1,89                |
| Libéria                          | 4                | 4 244                    | -                             | 4 000                           | 244                | -                   |
| Madagascar                       | 18               | 242 752                  | -                             | 61 462                          | 181 290            | 2,51                |
| Malawi                           | 22               | 187 513                  | -                             | 71 372                          | 116 141            | 1,61                |
| Mali                             | 41               | 539 412                  | -                             | 172 793                         | 366 619            | 5,08                |
| Maroc                            | 5                | 32 735                   | -                             | -                               | 32 735             | 0,45                |
| Maurice                          | 2                | 1 871                    | -                             | -                               | 1 871              | 0,03                |
| Mauritanie                       | 13               | 62 781                   | -                             | 9 576                           | 53 205             | 0,74                |
| Mozambique                       | 33               | 644 993                  | 2 100                         | 249 854                         | 393 039            | 5,45                |
| Namibie                          | 2                | 12 284                   | -                             | -                               | 12 284             | 0,17                |
| Niger                            | 21               | 206 100                  | -                             | 88 836                          | 117 264            | 1,63                |
| Nigeria                          | 24               | 688 339                  | 85 720                        | 321 677                         | 280 942            | 3,89                |
| Ouganda                          | 33               | 882 902                  | 67 000                        | 369 390                         | 446 512            | 6,19                |
| République Centrafricaine        | 1                | 1 040                    | -                             | 1 040                           | -                  | -                   |
| République démocratique du Congo | 5                | 86 072                   | -                             | 8 357                           | 77 715             | 1,08                |
| Rwanda                           | 17               | 194 581                  | -                             | 50 517                          | 144 064            | 2,00                |
| Sao Tomé-et-Principe             | 4                | 4 880                    | -                             | 1 475                           | 3 405              | 0,05                |
| Sénégal                          | 30               | 368 660                  | -                             | 53 987                          | 314 673            | 4,36                |
| Seychelles                       | 3                | 6 070                    | -                             | -                               | 6 070              | 0,08                |
| Sierra Leone                     | 12               | 69 395                   | -                             | 15 514                          | 53 881             | 0,75                |
| Somalie **                       | 17               | 66 601                   | -                             | -                               | 66 601             | 0,92                |
| Soudan ** +                      | 15               | 180 742                  | -                             | -                               | 180 742            | 2,51                |
| Swaziland                        | 8                | 33 320                   | -                             | -                               | 33 320             | 0,46                |
| Tanzanie                         | 38               | 1 210 838                | -                             | 531 250                         | 679 588            | 9,42                |
| Tchad                            | 39               | 288 706                  | -                             | 27 872                          | 260 834            | 3,62                |
| Togo                             | 2                | 20 988                   | -                             | 17 800                          | 3 188              | 0,04                |
| Zambie                           | 19               | 355 126                  | 30 000                        | 156 691                         | 168 435            | 2,33                |
| Zimbabwe **                      | 10               | 36 213                   | -                             | -                               | 36 213             | 0,50                |
| Multinational                    | 7                | 52 466                   | 38 650                        | -                               | 13 816             | 0,19                |
| <b>Total</b>                     | <b>827</b>       | <b>11 869 259</b>        | <b>280 730</b>                | <b>4 374 544</b>                | <b>7 213 985</b>   | <b>100,00</b>       |

+ Le résultat du référendum effectué au Sud-Soudan en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Sud-Soudan. Depuis que la division de l'État actuel du Soudan en deux nations distinctes est entrée en vigueur en juillet 2011, le nombre et les montants des prêts indiqués comme étant accordés au Soudan devraient être repartis entre les deux États qui ont émergé, sur la base convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Nord et du Sud-Soudan.

\* À l'exclusion des prêts entièrement remboursés ou annulés.

\*\* Pays en état de non-reconnaissance des revenus au 31 décembre 2012.

Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

## Risque de crédit de contrepartie

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêt et de change, et placer temporairement ses liquidités avant le décaissement. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds. Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au maximum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie.

Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit du Fonds telles qu'approuvées par le Vice-président, Finance de la Banque. ALCO approuve les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Les contreparties sont classées en tant que contreparties d'opérations de placement, contreparties d'opérations sur produits dérivés ou contreparties d'opérations sur les marchés. Ces notations sont suivies de très près par le département de gestion des risques.

Pour les contreparties d'opérations sur les marchés, le Fonds exige une notation minimale à court terme de A-2/P-2/F-2 pour les transactions réglées sur la base de la livraison contre paiement (DVP), et une notation minimale à long terme de A/A2 pour les transactions non basées sur DVP.

Le tableau ci-dessous présente en détail les notations de crédit minimum par contrepartie de placement autorisée :

|   | Échéance   |      |         |         |         |         |
|---|--|------|---------|---------|---------|---------|
|   | 6 mois   | 1 an | 5 ans   | 10 ans  | 15 ans  | 30 ans  |
| État  |  | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Organismes publics/ institutions multilatérales           |  | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Banques   | A/A2   |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
| Entreprises, dont établissements financiers non bancaires | A/A2   |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
| MBS/ABS   | <p style="text-align: center;">AAA</p> <p style="text-align: center;">Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne doit pas dépasser 5 ans.</p> |      |         |         |         |         |

Le Fonds utilise les produits dérivés dans la gestion de ses actifs et passifs. En règle générale, le Fonds souscrit à des accords-cadres de l'ISDA et à des accords d'échange de garanties (collatéral) avec des contreparties agréées avant d'entamer toute opération sur produits dérivés. Les contreparties à une transaction sur produits dérivés doivent être notées AA-/Aa3 par, au moins, deux agences de notation agréées ou A-/A3 pour les contreparties avec lesquelles le Fonds a signé des accords d'échange de sûretés. Ces contreparties requièrent l'approbation d'ALCO. Les transactions approuvées sur dérivés sont les swaps, les contrats à terme d'instruments financiers, les options et les contrats à terme simples.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant un plafond d'engagement envers une contrepartie donnée. Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds, après évaluation des avantages de toute garantie offerte.

|      | Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements |           |             |
|------|---|-----------|-------------|
|      | AAA   | AA+ à AA- | A+ et moins |
| 2012 | 61 %  | 33 %      | 6 %         |
| 2011 | 55 %  | 34 %      | 11 %        |

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour le Fonds, le principal objectif de la gestion de ce risque est de conserver suffisamment d'avoir liquides pour répondre à tous ses besoins probables de flux de trésorerie pour 50 à 75 % de la moyenne des décaissements prévus sur les trois prochaines années.

En vue d'établir un équilibre optimal entre la réalisation de bons rendements sur les placements et la détention de titres facilement convertibles en liquidités, en cas de besoin, le Fonds divise son portefeuille de placements en deux tranches, avec des objectifs et des indices de liquidité différents. Le portefeuille principal de liquidités du Fonds (placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat) est investi dans des titres très liquides, qui sont facilement échangeables en liquidités, en cas de besoin, pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme. Outre le portefeuille de liquidité principal, le Fonds dispose d'une deuxième tranche de liquidité sous la catégorie des placements au coût amorti, qui est investie dans un portefeuille à revenu fixe pour couvrir ses cash-flows contractuels.

### Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. En vue de favoriser une croissance stable de son actif net y compris les ressources nettes de développement, la gestion du risque de change du Fonds vise principalement à s'assurer qu'il est en mesure de fournir les monnaies de décaissement demandées par les emprunteurs tout en réduisant au minimum l'exposition des ressources de développement nettes du Fonds aux fluctuations des taux de changes. Dans la mesure du possible, le Fonds devrait maintenir l'alignement de la composition monétaire de son actif net sur l'UC en tant que principale monnaie de référence de la composition monétaire. Le Fonds est autorisé à effectuer les opérations de change pour les raisons suivantes : (1) maintenir l'alignement de la composition monétaire de son actif net (portefeuilles de prêts et de placements) avec l'UC ; et (2) procéder aux décaissements dans les devises sollicités par les emprunteurs.

### Risque de Taux d'Intérêts

Le risque de taux d'intérêts est l'éventualité de pertes provenant de variations défavorables des taux d'intérêts pratiqués sur le marché. Dans le but d'obtenir un rendement stable et raisonnable des ressources liquides investies, la gestion du risque de taux d'intérêts du Fonds vise principalement à réduire la sensibilité du rendement des placements du Fonds aux variations des taux d'intérêts pratiqués sur le marché. Pour ce faire, les placements du Fonds sont gérés dans deux portefeuilles : 1) un portefeuille de gestion active (le « portefeuille opérationnel ») et 2) un portefeuille de gestion passive (le « portefeuille de placements »).

Le portefeuille opérationnel constitue une source de liquidités aisément disponibles pour couvrir les décaissements attendus et inattendus ainsi que toute autre sortie d'argent liquide probable. Le portefeuille opérationnel est géré par rapport au LIBOR 3 mois dans chaque devise. Généralement, les placements dans le portefeuille opérationnel sont tenus à des fins de transaction et régulièrement évalués aux cours du marché.

Le portefeuille de placements englobe des ressources dont le Fonds n'a pas immédiatement besoin aux fins de décaissements de prêts et qui peuvent donc être investies sur un horizon assez long. De manière générale, les ressources sont investies dans le portefeuille de placements dans l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et ne sont pas évaluées aux cours du marché. Le portefeuille de placements est subdivisé en deux sous-portefeuilles: (1) un portefeuille de placements pour la stabilisation du revenu dont l'objectif est de générer un revenu stable pour le Fonds et de réduire la sensibilité du revenu provenant des placements du Fonds aux variations des taux d'intérêts. Ce portefeuille est géré de façon passive par rapport à un indice de ré-indexation uniforme de 10 ans pour chaque devise investie, et (2) un portefeuille de placements pour les encaissements accélérés dont l'objectif est d'investir les flux provenant du programme d'encaissements accélérés, afin de récupérer la remise accordée aux États participants, et ainsi, de minimiser ou d'éliminer le risque de taux d'intérêt sur les encaissements accélérés. Ce portefeuille est géré de façon passive par rapport au taux cible déterminé qui est le taux de remise accordé aux États participants.



### Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012

(en milliers d'UC)

|   | Jusqu'à 1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans        | 3 à 4 ans      | 4 à 5 ans      | 5 ans          | Total            |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>Actifs</b>   |                  |                  |                  |                |                |                |                  |
| Avoirs en banque  | 106 018          | -                | -                | -              | -              | -              | 106 018          |
| Placements  | 855 749          | 843 590          | 559 220          | 190 019        | 304 220        | 558 472        | 3 311 270        |
| Obligations à vue   | 928 778          | 617 877          | 492 749          | 272 798        | 35 680         | 25 579         | 2 373 461        |
| Montant à recevoir  | 67 434           | -                | -                | -              | -              | -              | 67 434           |
|   | <b>1 957 979</b> | <b>1 461 467</b> | <b>1 051 969</b> | <b>462 817</b> | <b>339 900</b> | <b>584 051</b> | <b>5 858 183</b> |
| <b>Dettes</b>   |                  |                  |                  |                |                |                |                  |
| Montants à payer  | (107 506)        | -                | -                | -              | -              | -              | (107 506)        |
|   | <b>(107 506)</b> | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>(107 506)</b> |
| <b>Ressources nettes de développement au 31 décembre 2012</b> | <b>1 850 473</b> | <b>1 461 467</b> | <b>1 051 969</b> | <b>462 817</b> | <b>339 900</b> | <b>584 051</b> | <b>5 750 677</b> |

### Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2011

(en milliers d'UC)

|   | Jusqu'à 1 an     | 1 à 2 ans        | 2 à 3 ans      | 3 à 4 ans      | 4 à 5 ans      | 5 ans          | Total            |
|---|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>Actifs</b>   |                  |                  |                |                |                |                |                  |
| Avoirs en banque  | 187 192          | -                | -              | -              | -              | -              | 187 192          |
| Placements  | 988 825          | 443 299          | 470 197        | 225 228        | 191 373        | 579 023        | 2 897 945        |
| Obligations à vue   | 1 162 162        | 650 643          | 330 326        | 175 888        | 151 742        | 84 994         | 2 555 755        |
| Montant à recevoir  | 108 415          | -                | -              | -              | -              | -              | 108 415          |
|   | <b>2 446 594</b> | <b>1 093 942</b> | <b>800 523</b> | <b>401 116</b> | <b>343 115</b> | <b>664 017</b> | <b>5 749 307</b> |
| <b>Dettes</b>   |                  |                  |                |                |                |                |                  |
| Montants à payer  | (100 390)        | -                | -              | -              | -              | -              | (100 390)        |
|   | <b>(100 390)</b> | <b>-</b>         | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>(100 390)</b> |
| <b>Ressources nettes de développement au 31 décembre 2011</b> | <b>2 346 204</b> | <b>1 093 942</b> | <b>800 523</b> | <b>401 116</b> | <b>343 115</b> | <b>664 017</b> | <b>5 648 917</b> |

## NOTE D – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la classification au, 31 décembre 2012 et 2011, des actifs et passifs financiers ainsi que leurs justes valeurs :

### Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2012                            | Actifs et passifs financiers par le biais du résultat |                            | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|---|---|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|   | Obligatoirement à la juste valeur                     | Désignés à la juste valeur |  |   |                                      |                                  |
| Disponibilités                              | -   | -                          | -  | 106 018                                     | 106 018                              | 106 018                          |
| Placements en trésorerie                    | 1 195 002   | -                          | -  | 2 116 268                                   | 3 311 270                            | 3 447 257                        |
| Obligations à vue                           | -   | -                          | -  | 2 373 461                                   | 2 373 461                            | 2 373 461                        |
| Autres montants à recevoir                  | -   | -                          | -  | 67 434                                      | 67 434                               | 67 434                           |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>  | <b>1 195 002</b>                                      | <b>-</b>                   | <b>-</b>   | <b>11 877 166</b>                           | <b>5 858 183</b>                     | <b>5 994 170</b>                 |
| Dettes                                      | -   | -                          | -  | 107 506                                     | 107 506                              | 107 506                          |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>                   | <b>-</b>   | <b>107 506</b>                              | <b>107 506</b>                       | <b>107 506</b>                   |

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2011                            | Actifs et passifs financiers par le biais du résultat |                            | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|---|---|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|   | Obligatoirement à la juste valeur                     | Désignés à la juste valeur |  |   |                                      |                                  |
| Disponibilités                              | -   | -                          | -  | 187 192                                     | 187 192                              | 187 192                          |
| Placements en trésorerie                    | 1 509 272   | -                          | -  | 1 388 673                                   | 2 897 945                            | 3 013 688                        |
| Obligations à vue                           | -   | -                          | -  | 2 555 755                                   | 2 555 755                            | 2 555 755                        |
| Autres montants à recevoir                  | -   | -                          | -  | 108 415                                     | 108 415                              | 108 415                          |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>  | <b>1 509 272</b>                                      | <b>-</b>                   | <b>-</b>   | <b>11 118 651</b>                           | <b>5 749 307</b>                     | <b>5 865 050</b>                 |
| Dettes                                      | -   | -                          | -  | 100 390                                     | 100 390                              | 100 390                          |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>                   | <b>-</b>   | <b>100 390</b>                              | <b>100 390</b>                       | <b>100 390</b>                   |

La composition des placements au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| Placements évalués obligatoirement à la juste valeur | 1 195 002        | 1 509 272        |
| Placements au coût amorti                            | 2 116 268        | 1 388 673        |
| <b>Total</b>   | <b>3 311 270</b> | <b>2 897 945</b> |

**Placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat**

Le résumé des placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|   | Dollar des États-Unis |               | Euro          |               | Livre sterling |               | Toutes les devises |                 |
|---|-----------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|--------------------|-----------------|
|   | 2012                  | 2011          | 2012          | 2011          | 2012           | 2011          | 2012               | 2011            |
| Dépôts à terme                              | 57,74                 | 20,35         | -             | 111,99        | 124,14         | 168,63        | 181,88             | 300,97          |
| Titres adossés aux créances                 | 29,53                 | 16,42         | 22,72         | 17,98         | -              | -             | 52,25              | 34,40           |
| Obligations d'État et d'organismes publics  | 442,25                | 481,68        | 76,60         | 77,48         | 5,24           | -             | 524,09             | 559,16          |
| Obligations émises par des sociétés privées | 173,84                | 326,74        | 147,54        | 278,55        | -              | -             | 321,38             | 605,29          |
| Titres émis par des entités supranationales | 55,72                 | 6,82          | 39,61         | 2,63          | 20,07          | -             | 115,40             | 9,45            |
| <b>Total</b>                                | <b>759,08</b>         | <b>852,01</b> | <b>286,47</b> | <b>488,63</b> | <b>149,45</b>  | <b>168,63</b> | <b>1 195,00</b>    | <b>1 509,27</b> |

L'échéancier des placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | 2012            | 2011            |
|--|-----------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 446,02          | 782,66          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 404,83          | 283,81          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 244,24          | 283,83          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 18,25           | 80,13           |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 43,53           | 44,57           |
| À plus de cinq ans                         | 38,13           | 34,27           |
| <b>Total</b>                               | <b>1 195,00</b> | <b>1 509,27</b> |

**Placements au coût amorti**

Le résumé des placements au coût amorti au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|   | Dollar des États-Unis |               | Euro          |               | Livre sterling |               | Toutes les devises |                 |
|---|-----------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|--------------------|-----------------|
|   | 2012                  | 2011          | 2012          | 2011          | 2012           | 2011          | 2012               | 2011            |
| Titres adossés aux créances                 | 12,78                 | 12,73         | -             | -             | -              | -             | 12,78              | 12,73           |
| Obligations d'État et d'organismes publics  | 732,49                | 488,28        | 312,61        | 118,57        | 140,76         | 163,78        | 1 185,86           | 770,63          |
| Obligations émises par des sociétés privées | 217,38                | 118,26        | 191,50        | 34,32         | 34,24          | 42,83         | 443,12             | 195,41          |
| Titres émis par des entités supranationales | 335,46                | 334,33        | 95,15         | 32,91         | 43,90          | 42,66         | 474,51             | 409,90          |
| <b>Total</b>                                | <b>1 298,11</b>       | <b>953,60</b> | <b>599,26</b> | <b>185,80</b> | <b>218,90</b>  | <b>249,27</b> | <b>2 116,27</b>    | <b>1 388,67</b> |

L'échéancier des placements au coût amorti au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

|  | 2012            | 2011            |
|--|-----------------|-----------------|
| À un an ou moins                           | 409,73          | 206,17          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 438,76          | 159,49          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 314,98          | 186,37          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 171,77          | 145,10          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 260,69          | 146,80          |
| À plus de cinq ans                         | 520,34          | 544,74          |
| <b>Total</b>                               | <b>2 116,27</b> | <b>1 388,67</b> |

### Contrats à terme standardisés- futures

Le Fonds a également souscrit des contrats à terme standardisés pour la couverture des obligations à taux fixes, du portefeuille de titres détenus à la juste valeur, contre la variation des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2012, le Fonds disposait de 317 contrats en euro et 2 397 contrats en dollar E-U. La valeur nominale de chaque contrat est de un million dans chacune des devises, sauf pour 56 contrats en Euro dont la valeur nominale par contrat est de 100 000.

## NOTE E – OBLIGATIONS À VUE

Les obligations représentent des paiements de souscriptions effectués par des participants, conformément à l'article 9 de l'Accord, sous forme de bons non négociables et ne portant pas d'intérêt, payables à vue à leur valeur nominale. Le Conseil des Gouverneurs a convenu que l'encaissement de ces bons sera lié aux besoins de décaissements du Fonds.

## NOTE F – ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les règles relatives aux prêts du Fonds prévoient que les prêts sont exprimés en UC et remboursés dans la devise décaissée.

### Prêts-projets et lignes de crédit

Les prêts sont généralement remboursables sur une période de 40 ans, après un délai de grâce de 10 ans, commençant à la date de l'accord de prêt. Le principal du prêt est remboursable au taux de 1 % l'an de la 11<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année, et au taux de 3 % l'an de la 21<sup>e</sup> année à la 50<sup>e</sup> année. L'emprunteur paie semestriellement une commission de service de 0,75 % l'an sur le montant principal décaissé et non remboursé. Les prêts accordés à partir de juin 1996 sont assortis d'une commission d'engagement au taux de 0,5 % sur les montants non encore décaissés. Cette commission entre en vigueur 90 jours après la date de signature de l'accord de prêt. À partir de la douzième reconstitution du FAD (FAD 12), les prêts aux pays à financement mixte, aux pays atypiques et aux pays en voie de reclassement comportent des termes de financement différenciés qui consistent en une maturité de trente (30) ans, une période de grâce de huit (8) ans et un taux d'intérêts de un (1) pour cent et ce, en plus des conditions existantes de 0,50 % de commission d'engagement et 0,75 % de commission de service.

Avant l'établissement du Compte d'assistance technique, les prêts pour études de préinvestissement étaient octroyés pour une période de 10 ans, y compris un délai de grâce de 3 ans, et remboursables en sept tranches égales de la 4<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année.

Dans la limite des soldes non décaissés sur les prêts signés, le Fonds peut prendre des engagements spéciaux irrévocables pour payer aux emprunteurs ou à des tiers des montants relatifs à la fourniture de biens et de services destinés à être financés par les accords de prêts. Au 31 décembre 2012, le Fonds avait émis en faveur des banques commerciales des garanties irrévocables de remboursement pour un montant total de 13,83 millions d'UC (2011: 7,11 millions d'UC).

Au 31 décembre 2012, un montant de 283,56 millions d'UC (2011 : 286,01 millions d'UC) de prêts accordés à certains emprunteurs ou garantis par ces derniers, dont 98,10 millions d'UC (2011 : 91,10 millions d'UC) en état d'arriérés, était considéré comme improductif. Si ces prêts n'avaient pas été improductifs, le revenu sur les prêts de l'exercice clos le 31 décembre 2012 aurait augmenté

de 3,84 millions d'UC (2011: 2,13 millions d'UC). Le montant cumulé des revenus non comptabilisés au 31 décembre 2012 s'élève à 39,47 millions d'UC, contre 35,92 millions d'UC au 31 décembre 2011.

Les lignes de crédit accordées aux banques nationales de développement et institutions financières nationales analogues sont généralement pour une période allant jusqu'à 20 ans, dont un délai de grâce de 5 ans.

Au 31 décembre 2012 le montant des prêts en instance s'est chiffré à 7 213,99 millions d'UC (2011 : 6 878,62 millions d'UC)

### Échéancier et composition par monnaie de l'encours des prêts

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

| Période                                    | 2012            |               | 2011            |               |
|--|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|  | Montant         | %             | Montant         | %             |
| À un an ou moins                           | 162,05          | 2,25          | 155,97          | 2,27          |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 71,87           | 1,00          | 69,51           | 1,01          |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 78,71           | 1,09          | 79,38           | 1,15          |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 83,11           | 1,15          | 86,04           | 1,25          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 89,84           | 1,25          | 90,21           | 1,31          |
| À plus de cinq ans                         | 6 728,41        | 93,26         | 6 397,51        | 93,01         |
| <b>Total</b>                               | <b>7 213,99</b> | <b>100,00</b> | <b>6 878,62</b> | <b>100,00</b> |

*Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.*

La composition par monnaie de l'encours des prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

| Devise                | 2012            |               | 2011            |               |
|-----------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|                       | Montant         | %             | Montant         | %             |
| Couronne norvégienne  | 23,79           | 0,33          | 26,26           | 0,38          |
| Couronne danoise      | 11,40           | 0,16          | 13,11           | 0,19          |
| Couronne suédoise     | 16,06           | 0,22          | 17,16           | 0,25          |
| Dollar canadien       | 12,98           | 0,18          | 14,57           | 0,21          |
| Dollar des Etats-Unis | 3 375,50        | 46,79         | 2 718,57        | 39,52         |
| Euro                  | 2 767,56        | 38,37         | 2 484,94        | 36,13         |
| Franc suisse          | 57,01           | 0,79          | 72,65           | 1,06          |
| Livre sterling        | 226,61          | 3,14          | 6,22            | 0,09          |
| Yen japonais          | 722,73          | 10,02         | 1 524,82        | 22,17         |
| Autres                | 0,35            | -             | 0,32            | -             |
| <b>Total</b>          | <b>7 213,99</b> | <b>100,00</b> | <b>6 878,62</b> | <b>100,00</b> |

*Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.*

### Dons et activités d'assistance technique

En vertu de la politique de prêt du Fonds, 5 % des ressources disponibles des troisième et quatrième reconstitutions générales, 10 % des cinquième et sixième reconstitutions générales, 7,50 % des septième et huitième reconstitutions générales ont été affectées à des dons d'assistance technique pour l'identification et la préparation des projets ou des programmes de développement dans des pays membres spécifiques. En outre, 18 à 21 % du montant total de la neuvième reconstitution générale ont été affectés aux dons pour des usages spécifiques y compris des activités d'assistance technique et des financements de projets. Les dons ne génèrent aucune commission. La part du don sous les dixième, onzième et douzième reconstitutions générales est basée sur l'analyse du risque des dettes pays par pays. Dans le cadre des septième, huitième et neuvième reconstitutions générales, les concours d'assistance technique peuvent être fournis à titre remboursable.

Les prêts d'assistance technique alloués sont accordés à des conditions de faveur, dont le remboursement s'étend sur 50 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, à partir de la date de signature de l'accord de prêt. Deux situations diffèrent cependant de ce schéma :

- i) Lorsqu'un prêt est accordé pour la préparation d'une étude de préinvestissement et que ce projet s'avère irréalisable, le délai de grâce est porté à 45 ans, avec une période de remboursement de 5 ans ;
- ii) Lorsque le prêt est accordé en vue du renforcement de la coopération entre les pays d'une sous-région donnée ou en vue d'améliorer le fonctionnement d'une institution existante, et lorsqu'il n'est pas lié à des projets ou programmes spécifiques, le délai de grâce est de 45 ans et le remboursement se fait également sur 5 ans.

Aucune commission n'est appliquée aux prêts d'assistance technique.

### Initiative PPTE

Dans le cadre du dispositif initial de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), certains prêts consentis aux pays bénéficiaires ont été remboursés par le Fonds fiduciaire PPTE à un prix équivalent à la valeur actualisée nette des prêts, calculé selon la méthode convenue au titre de l'initiative. À la suite de la signature de l'accord d'allègement de la dette, les prêts à rembourser ont été ramenés à leur valeur actualisée nette. Cette perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée nette des prêts, est comptabilisée comme allocation des ressources pour le développement. Le montant de 71,08 millions d'UC indiqué comme allègement de la dette PPTE dans l'état des ressources nettes de développement représente la perte de valeur relative à l'allègement de la dette PPTE accordé au Mozambique en 1999 dans le cadre du mécanisme PPTE initial. L'encours et la valeur actuelle nette des prêts dus par le Mozambique et cédés en 1999 au Fonds fiduciaire PPTE s'élevaient respectivement à 132,04 millions d'UC et 60,96 millions d'UC.

L'initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin de pouvoir accorder plus rapidement un allègement de dette plus substantiel et axé davantage sur la réduction de la pauvreté. Il a fallu pour cela réduire les critères d'éligibilité et commencer à fournir les concours d'allègement de dette plus tôt que dans le cadre initial. Dans le dispositif renforcé, où 32 pays sont éligibles, l'allègement prend la forme de réductions annuelles du service de la dette, de manière à libérer les pays de 80 % au maximum de leurs obligations annuelles de service de la dette à mesure qu'elles viennent à échéance, jusqu'à ce que la valeur actuelle nette (VAN) de l'allègement qui ressort de l'analyse de soutenabilité de la dette soit atteinte. Un financement intérimaire pouvant atteindre 40 % de l'allègement total de la dette est accordé entre les points de décision et d'achèvement. Au 31 décembre 2012, les contributions du FAD à l'initiative PPTE s'élèvent à 184 millions d'UC et sont présentées comme affectation des ressources de développement dans l'état des ressources nettes de développement.

### Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Le 8 juillet 2005 au sommet de Gleneagles, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés s'est accordé sur une proposition permettant au Fonds africain de développement (FAD), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds monétaire international (FMI) d'annuler la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Dans son communiqué du 25 septembre 2005, le Comité du développement a exprimé son appui à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et recommandé aux trois institutions de prendre les dispositions utiles pour la mettre en œuvre.

L'IADM a essentiellement pour objectif de parachever le processus d'allègement de la dette des PPTE en fournissant des ressources complémentaires à 38 pays, dont 33 se trouvent en Afrique, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM), tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD et de l'IDA. L'annulation de la dette sera réalisée en libérant de leurs obligations de remboursement les PPTE parvenus au point d'achèvement et en ajustant à la baisse, pour le même montant, les flux d'aide bruts qui leur sont destinés. Pour ne pas compromettre la capacité financière du FAD, les donateurs se sont engagés à lui verser des contributions additionnelles pour compenser « dollar pour dollar » le manque à gagner subi sur le principal et le service de la dette.

Pour le FAD, l'IADM a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2006 lorsque les seuils fixés ont été atteints. L'encours des prêts étant déjà exclu des ressources nettes de développement, l'annulation de la dette n'a pas d'impact sur la situation des ressources nettes de développement du Fonds. Des annulations de prêts seront effectuées lorsque d'autres pays atteindront le point d'achèvement PPTE.

Au 31 décembre 2012, des prêts dont l'encours représentait un montant brut de 5,52 milliards d'UC (2011 : 5,15 milliards d'UC) avaient été annulés au titre de l'IADM pour 28 pays (2011 : 26 pays) parvenus au point d'achèvement. Sur ce montant, 1 225,99 millions d'UC (2011 : 1 225,99 millions d'UC) en valeur nominale étaient couverts par le Fonds fiduciaire PTTE. Au 31 décembre 2012, le montant en valeur actualisée de 942,71 millions d'UC (2011 : 942,71 millions d'UC) avait été transféré par le Fonds fiduciaire PTTE au FAD.

Le résumé de l'allègement de la dette accordé dans le cadre de l'initiative PTTE et l'IADM au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|                                  | 2012           |                  |                  | 2011           |                  |                  |
|----------------------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
|                                  | PSTE           | IADM             | Total            | PSTE           | IADM             | Total            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier | 235 096        | 4 247 658        | 4 482 754        | 302 858        | 3 947 504        | 4 250 362        |
| Prêts annulés*                   |                | 340 543          | 340 543          | -              | 300 154          | 300 154          |
| Montants reçus*                  | -              | -                | -                | (67 762)       | -                | (67 762)         |
| <b>Solde au 31 décembre</b>      | <b>235 096</b> | <b>4 588 201</b> | <b>4 823 297</b> | <b>235 096</b> | <b>4 247 658</b> | <b>4 482 754</b> |

\* Suite à l'application de l'IADM

### Mécanisme spécial d'apurement des arriérés

*Mécanisme spécial d'apurement des arriérés de RDC* – Dans le cadre d'une action concertée au plan international entre le Groupe de la Banque, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, en vue d'accompagner l'effort de reconstruction de la République démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration a approuvé, le 26 juin 2002, la mise en place d'un mécanisme d'apurement des arriérés de ce pays. Dans ce cadre, les représentants des États participants du FAD (les plénipotentiaires) ont autorisé l'allocation de près de 36,50 millions d'UC de dons à prélever sur les ressources du FAD-9 pour éponger la totalité du stock des arriérés de la RDC envers le Fonds. Ils ont également autorisé l'utilisation d'environ 11,77 millions d'UC sur les ressources résiduelles du Mécanisme de financement supplémentaire (MFS) prévu dans le cadre du FAD-8 à titre de paiement partiel des arriérés de produits à recevoir dus par la RDC à la BAD.

*Le cadre de Facilité en faveur des États Fragiles* – La Facilité en faveur des États Fragiles (FEF) a été créée en mars 2008 pour fournir un cadre élargi et intégré par l'intermédiaire duquel la Banque peut aider plus efficacement les États fragiles éligibles, en particulier ceux qui sortent d'une situation de conflit ou de crise pour œuvrer à la consolidation de la paix, à la stabilisation de leur économie et à la pose de fondations pour une croissance économique durable à long terme. Le cadre de FEF remplace le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF) qui a été créé pour offrir un cadre permettant d'aider les pays sortant de conflit à renouer avec la communauté des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'aide au développement et à atteindre le point de décision au titre de l'initiative PSTE, pour qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un allègement de leur dette après avoir apuré leurs arriérés de prêts envers le Groupe de la Banque. Ce cadre consiste à constituer un pool de ressources alimenté par des allocations effectuées sur le revenu net de la BAD et par des contributions du FAD et de donateurs privés.

Les ressources sont fournies au cas par cas aux États fragiles ne bénéficiant pas encore d'un allègement de leur dette afin de combler le déficit de financement lorsque ces pays ont déployé le maximum d'efforts en vue de régler leurs arriérés envers le Groupe de la Banque. Les contributions du FAD au FEF ne peuvent être utilisées pour apurer la dette qu'ils lui doivent. Dans l'état des ressources nettes de développement, les contributions du FAD au FEF figurent parmi les dons d'assistance technique décaissés.

## NOTE G – SOUSCRIPTIONS ET CONTRIBUTIONS

Les souscriptions initiales du Fonds ont été faites par la Banque et les premiers États participants ayant signé l'Accord ainsi que par les États ayant accédé à l'Accord depuis la date de signature initiale. Par la suite, des souscriptions supplémentaires ont été reçues des participants à l'occasion d'une augmentation générale spéciale et de douze reconstitutions générales. Le détail de ces mouvements est présenté dans l'état des souscriptions et des pouvoirs de vote (Note M).

Le Conseil des gouverneurs par la résolution F/BG/2011/01 du 20 janvier 2011 a approuvé la douzième reconstitution générale du fonds (FAD-12), suite à l'accord des plénipotentiaires d'un niveau de reconstitution de 6,10 milliards d'UC, dont 2,01 milliards d'UC représentant les ressources générées en interne, pour la période opérationnelle 2011 à 2013. Le FAD-12 est entré en vigueur le 3 mai 2011 suite au dépôt des instruments de souscriptions dépassant le seuil de 30% des souscriptions annoncées. Le montant total des souscriptions au titre du FAD-12 s'élève à 3,57 milliards d'UC au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les promesses de contributions cumulées attendues sur le compte IADM s'élevaient à 5,94 milliards d'UC, dont 583,52 millions d'UC avaient été reçues et incluses dans le montant des souscriptions. Conformément à la résolution approuvant l'IADM, les contributions payées donneront le droit de vote aux États participants comme présenté au niveau de la note M.

Les gains ou pertes sur conversion des souscriptions et contributions en UC sont enregistrés au poste "Différence de conversion cumulée des souscriptions" dans l'état des ressources nettes de développement.

## NOTE H – AUTRES RESSOURCES

En accord avec les conclusions de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil d'administration a décidé que l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie n'existe plus en tant qu'État au regard du droit international et ne peut, en conséquence, être État participant du Fonds ou membre du Groupe de la Banque. En vertu d'une décision du Conseil d'administration du Fonds en 1993, les souscriptions de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, moins la fraction non payée de 12,97 millions d'UC, sont considérées comme faisant désormais partie du patrimoine permanent du Fonds et ne peuvent être restituées à aucune entité. Dès lors, le montant des souscriptions payées fait partie des « Autres ressources » dans l'état des ressources nettes de développement.

Sont également compris dans les « Autres ressources » un montant de 412,30 millions d'UC représentant 410,30 millions d'UC reçus de la Banque et 2 millions d'UC reçus du gouvernement du Botswana. Cette somme représente leur contribution respective aux activités du Fonds, conformément à l'article 8 de l'Accord du Fonds.

## NOTE I – RESERVES

Les réserves au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

| (en milliers d'UC)               | 2012           | 2011          |
|----------------------------------|----------------|---------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier | 56 224         | 114 688       |
| Déficit de l'exercice            | (64 614)       | (58 464)      |
| <b>Réserves au 31 décembre</b>   | <b>(8 390)</b> | <b>56 224</b> |

## NOTE J – FONDS FIDUCIAIRES

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds peut disposer de ressources provenant des contributions qui lui sont confiées en vertu de l'article 8, qui autorise le Fonds à recevoir d'autres ressources, notamment des pays membres, de pays non participants, ainsi que de toute autre entité privée ou publique.

Au 31 décembre 2012, le solde non décaissé des fonds fiduciaires s'élève à 2,68 millions d'UC (2011 : 3,75 millions d'UC). Ce montant représente le solde du don reçu du Japon au titre du développement des ressources humaines en Afrique.

Les ressources des fonds fiduciaires sont gérées séparément des ressources du FAD.



## **NOTE K – DÉPENSES ADMINISTRATIVES**

En vertu de l'article 31 de l'Accord portant création du Fonds, celui-ci rembourse à la Banque africaine de développement le juste coût de l'utilisation des bureaux, du personnel, de l'organisation, des services et installations de la Banque. Le montant remboursé est basé sur une formule de répartition des coûts arrêtée à l'avance en fonction du nombre de programmes et projets exécutés durant l'exercice par le Groupe de la Banque. Les dépenses administratives du Fonds au titre de l'exercice s'élèvent à 185,27 millions d'UC (2011 : 159,33 millions d'UC).

## **NOTE L – PARTIES LIEES**

La conduite générale des opérations du FAD est assurée par un Conseil d'administration de 14 membres, dont 7 membres sont désignés par la Banque. La Banque exerce cinquante (50) pour cent des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds. Conformément à l'Accord portant création du FAD, le Fonds utilise contre paiement de frais de gestion les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la BAD (la Banque) afin de s'acquitter de ses fonctions, comme indiqué dans la note K. À cet égard, la Banque administre les ressources du Fonds africain de développement. Le Fonds gère aussi des fonds fiduciaires de certains États participants.

## NOTE M – ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DES CONTRIBUTIONS ET DES POUVOIRS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(montants en milliers d'UC)

| Participants  | Souscriptions  |                               |                   |   |                               | Situation des paiements         |                  |                                    | IADM               | Pouvoirs de vote  |                |
|---|----------------|-------------------------------|-------------------|---|-------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------|
|   | Initiales      | Augmen-<br>tation<br>Spéciale | FAD-1 à<br>FAD-11 | FAD-12 y<br>compris<br>les com-<br>pens-<br>tions des<br>dons du<br>FAD 9 | Total<br>des<br>Souscriptions | Total<br>des tranches<br>payées | Tranches<br>dues | Tranches<br>non encore<br>payables | Tranches<br>payées | Nombre<br>de voix | %              |
| 1 BAD   | 4 605          | 1 382                         | 105 754           | -   | 111 741                       | 111 741                         | -                | -                                  | -                  | 1 000,000         | 50,000         |
| 2 Afrique du Sud  | 1 794          | -                             | 19 069            | 10 424  | 31 287                        | 27 812                          | -                | 3 475                              | 9 562              | -                 | -              |
| 3 Allemagne   | 6 860          | 6 956                         | 1 877 300         | 400 000   | 2 291 116                     | 2 157 783                       | -                | 133 333                            | 42 820             | 103,204           | 5,160          |
| 4 Arabie saoudite   | 8 290          | -                             | 232 665           | 19 543  | 260 498                       | 260 498                         | -                | -                                  | 3 969              | 12,403            | 0,620          |
| 5 Argentine   | 1 842          | -                             | 7 018             | 9 771   | 18 631                        | 1 842                           | 7 018            | 9 771                              | -                  | 0,086             | 0,004          |
| 6 Autriche  | 13 816         | -                             | 283 612           | 95 706  | 393 134                       | 361 232                         | -                | 31 902                             | 7 353              | 17,286            | 0,864          |
| 7 Belgique  | 2 763          | -                             | 358 050           | 84 242  | 445 055                       | 414 243                         | -                | 26 717                             | 9 598              | 19,877            | 0,994          |
| 8 Brésil  | 1 842          | 921                           | 131 258           | 9 608   | 143 629                       | 134 021                         | -                | 9 608                              | -                  | 6,285             | 0,314          |
| 9 Canada  | 13 816         | 6 908                         | 1 353 038         | 204 452   | 1 578 214                     | 1 510 063                       | -                | 68 151                             | 95 664             | 75,305            | 3,765          |
| 10 Chine  | 13 816         | -                             | 338 003           | 83 922  | 435 741                       | 407 767                         | -                | 27 974                             | 10 167             | 19,600            | 0,980          |
| 11 Corée  | 9 211          | -                             | 145 805           | 53 857  | 208 873                       | 190 921                         | -                | 17 952                             | 4 872              | 9,182             | 0,459          |
| 12 Danemark   | 4 605          | 1 842                         | 503 854           | 77 325  | 587 626                       | 552 183                         | -                | 33 505                             | 6 735              | 26,212            | 1,311          |
| 13 Émirats arabe unis   | 4 145          | -                             | 4 145             | -   | 8 290                         | 8 290                           | -                | -                                  | -                  | 0,389             | 0,019          |
| 14 Espagne  | 1 842          | 921                           | 435 241           | 122 684   | 560 688                       | 452 252                         | -                | 108 436                            | 48 167             | 23,469            | 1,173          |
| 15 États-Unis d'Amérique  | 12 434         | 8 290                         | 2 222 705         | 381 083   | 2 624 512                     | 2 295 111                       | -                | 329 401                            | 47 945             | 109,885           | 5,494          |
| 16 Finlande   | 1 842          | -                             | 339 085           | 112 024   | 452 951                       | 451 994                         | -                | -                                  | 9 288              | 21,633            | 1,082          |
| 17 France   | 8 809          | -                             | 1 915 041         | 356 206   | 2 280 056                     | 2 149 981                       | -                | 113 073                            | 56 967             | 103,502           | 5,175          |
| 18 Inde   | 5 526          | -                             | 64 344            | 9 427   | 79 297                        | 76 155                          | -                | 3 142                              | 1 377              | 3,636             | 0,182          |
| 19 Italie   | 9 211          | -                             | 1 193 432         | -   | 1 202 643                     | 1 202 643                       | -                | -                                  | 21 675             | 55,690            | 2,785          |
| 20 Japon  | 13 816         | -                             | 2 183 392         | 274 604   | 2 471 812                     | 2 380 271                       | -                | 91 541                             | 52 876             | 114,110           | 5,706          |
| 21 Koweït   | 4 974          | -                             | 159 485           | 7 361   | 171 820                       | 171 820                         | -                | -                                  | 12 920             | 8,664             | 0,433          |
| 22 Norvège  | 4 605          | 2 303                         | 804 106           | 179 774   | 990 788                       | 921 020                         | -                | 55 003                             | 21 919             | 43,902            | 2,195          |
| 23 Pays-Bas   | 3 684          | 1 842                         | 735 730           | 201 066   | 942 322                       | 874 952                         | -                | 67 022                             | 20 434             | 41,430            | 2,072          |
| 24 Portugal   | 7 368          | -                             | 136 628           | -   | 143 996                       | 143 996                         | -                | -                                  | 3 499              | 6,917             | 0,346          |
| 25 Royaume-Uni  | 4 800          | 3 073                         | 1 420 274         | 572 403   | 2 000 550                     | 1 809 745                       | -                | 190 805                            | 51 075             | 87,269            | 4,363          |
| 26 Suède  | 4 605          | 3 684                         | 927 919           | 178 041   | 1 114 249                     | 1 114 249                       | -                | -                                  | 24 768             | 53,418            | 2,671          |
| 27 Suisse   | 2 763          | 2 938                         | 688 537           | 100 843   | 795 081                       | 761 467                         | -                | 33 614                             | 19 873             | 36,643            | 1,832          |
| Les contributions<br>supplémentaires/<br>volontaires  | -              | -                             | 87 539            | 7 170   | 94 709                        | 94 709                          | -                | -                                  | -                  | -                 | -              |
| <b>Total</b>  | <b>173 684</b> | <b>41 060</b>                 | <b>18 673 029</b> | <b>3 551 536</b>  | <b>22 439 309</b>             | <b>21 038 761</b>               | <b>7 018</b>     | <b>1 354 425</b>                   | <b>583 523</b>     | <b>2 000,000</b>  | <b>100,000</b> |
| <b>Informations<br/>supplémentaires:</b>  |                |                               |                   |   |                               |                                 |                  |                                    |                    |                   |                |
| Les contributions<br>supplémentaires pour<br>réduire le déficit à<br>travers l'encaissement<br>accéléré | -              | -                             | 38 565            | 21 614  | 60 179                        | 38 565                          | -                | 21 010                             | 3 815              | -                 | -              |

Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

## **NOTE N – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE**

Le 27 mars 2013, le Conseil d'administration du Fonds a autorisé la transmission de ces états financiers au Conseil des gouverneurs. Les états financiers seront soumis au Conseil des gouverneurs pour leur approbation lors des Assemblées Annuelles en mai 2013.



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Africain de Développement**

Agence Temporaire de relocalisation  
15 Avenue du Ghana  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers à vocation spéciale au Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Développement**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons procédé à l'audit des états financiers à vocation spéciale ci-joints du Fonds Africain de Développement (le Fonds) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions financières et comptables du Fonds relatives à l'établissement et la présentation des comptes telles qu'indiquées dans les politiques comptables en Note B aux Etats financiers à vocation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces états financiers à vocation spéciale ont été préparés aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions des articles 26(v), 35(l) et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds. Ces états financiers à vocation spéciale n'ont pas pour objectif d'être présentés en conformité avec un référentiel comptable reconnu tel que les Normes internationales d'information financière.

Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs du Fonds en tant qu'organe, conformément aux dispositions des articles 26(v), 35(l), et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et son Conseil des Gouverneurs en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

#### ***Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers annuels***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux articles 26(v), 35(l) et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds et des politiques comptables énoncées en Note B aux états financiers à vocation spéciale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers à vocation spéciale sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers à vocation spéciale ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers à vocation spéciale contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers à vocation spéciale afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers à vocation spéciale.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers à vocation spéciale du Fonds Africain de Développement ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux dispositions financières et comptables d'établissement et de présentation de comptes telles qu'énoncées dans les politiques comptables en note B aux états financiers à vocation spéciale du Fonds Africain de Développement pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit  
 Département de KPMG S.A.

Valéry Foussé  
 Associé

## BUDGET ADMINISTRATIF DU FAD POUR L'EXERCICE 2013

(en milliers d'UC)

| Description       |                |
|-------------------|----------------|
| Frais de gestion* | 194 750        |
| Dépenses directes | 150            |
| <b>Total</b>      | <b>194 900</b> |

\* Le montant représente la part du Fond africain de développement dans la juste valeur des dépenses de la Banque relatives au personnel, à l'organisation, aux services et aux installations, et telles que calculées sur la base d'une formule approuvée par les Conseils d'administration.

## FONDS SPÉCIAL DU NIGERIA

### Gestion financière

#### Reconstitution du FSN

Le Fonds spécial du Nigeria (FSN ou le Fonds) est administré par la Banque. Ses ressources se composent principalement des souscriptions du gouvernement fédéral du Nigeria. Le FSN a été créé en 1976, lorsqu'un accord à cet effet a été signé entre la Banque et le gouvernement fédéral du Nigeria pour une période initiale de 30 ans, avec une clause de prolongation par entente mutuelle. Après deux prolongations annuelles en 2006 et 2007, le fonctionnement du FSN a été prorogé pour dix ans à compter du 25 avril 2008, après une évaluation positive de sa performance pendant ses 30 premières années d'activité.

#### Produits de prêt

Le FSN accorde des financements sous forme de prêts aux PMR les moins avancés et à faible revenu, à des taux très concessionnels, afin de promouvoir le développement économique et le progrès social en Afrique. Si, par le passé, le FSN a apporté un concours financier exclusivement aux opérations du secteur public, pour la période de prolongation commençant en 2008, il élargira son appui financier aux opérations du secteur privé, notamment celles du sous-secteur de la microfinance.

#### Placements

Les avoirs en banque et les placements en produits de trésorerie du FSN, libellés uniquement en dollar des États-Unis, s'établissaient à 126,57 millions d'UC au 31 décembre 2012, contre 106,33 millions d'UC à la fin de 2011. Le revenu des placements pour 2012 s'est élevé à 0,98 million d'UC, soit un rendement de 0,93 % sur un volume moyen de placements de 105,71 millions d'UC, contre un revenu de 0,17 million d'UC en 2011, ce qui correspond à un rendement de 0,16 % sur un volume moyen de placements de 107,14 millions d'UC. Bien que le très faible niveau des taux du LIBOR en dollar E-U ait encore eu un impact sur la performance en termes absolus en 2012, la légère diminution de la volatilité et des perturbations de l'environnement financier ont entraîné la diminution des marges de crédit durant l'exercice, ce qui s'est traduit par une performance nettement supérieure à celle de 2011.

#### Portefeuille de prêts

Les prêts signés, déduction faite des annulations, s'élevaient à 260 millions d'UC au 31 décembre 2012, contre 245,12 millions d'UC à la fin de 2011, soit une augmentation de 14,88 millions d'UC. Au cours de 2012, les nouveaux prêts approuvés se sont chiffrés au total à 12,9 millions d'UC, contre 10 millions d'UC en 2011. Le tableau 7.7 présente l'évolution des prêts approuvés, décaissés et des soldes non décaissés de 2008 à 2012.

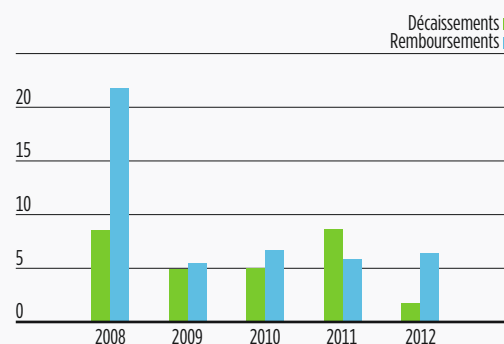
Au 31 décembre 2012, on dénombrait 33 prêts signés et actifs présentant un encours de 50,99 millions d'UC, et 41 prêts qui avaient été intégralement remboursés pour un montant total de 111,28 millions d'UC.

#### Décaissements de prêts

Les décaissements ont diminué de 8,67 millions d'UC en 2011 à 1,76 million d'UC en 2012. Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des décaissements s'établissait à 237,14 millions d'UC. À la même date, un nombre total de 67 prêts s'élevant à 229,99 millions d'UC étaient intégralement décaissés, ce qui représentait 96,98 % du montant cumulé des décaissements. Le graphique 7.7 montre l'évolution des décaissements et des remboursements des prêts au cours des cinq dernières années.

#### Graphique 7.7

Décaissements et remboursements des prêts de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



#### Tableau 7.7

État des prêts pour la période 2008-2012 (en millions d'UC)

|                      | 2008* | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prêts approuvés*     | -     | 5,00  | 0,70  | 10,00 | 12,90 |
| Décaissements        | 8,45  | 4,87  | 5,02  | 8,67  | 1,76  |
| Soldes non décaissés | 23,91 | 24,12 | 18,94 | 9,73  | 22,86 |

\* Aucun avoir n'a été approuvé ni signé en 2008, année au cours de laquelle la performance du FSN était évaluée à la fin des 30 premières années d'activité en vue de déterminer si l'accord portant sa création allait ou non être prorogé.

### Remboursements de prêts

Le montant des remboursements de prêts s'est chiffré à 6,28 millions d'UC en 2012 contre 5,81 millions d'UC en 2011, ce qui correspond à une augmentation de 7,92 %. Le montant cumulé des remboursements au 31 décembre 2012 s'élevait à 154,32 millions d'UC.

### Politiques et processus de gestion des risques

Tout comme la Banque, le FSN cherche à limiter son exposition aux risques non essentiels à son activité principale, qui consiste à fournir de l'aide au développement, tels que les risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts. La note D aux états financiers décrit en détail les politiques et processus mis en place par le FSN pour gérer ces risques.

### Résultats financiers

Les faits marquants de la performance financière du Fonds spécial du Nigeria au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

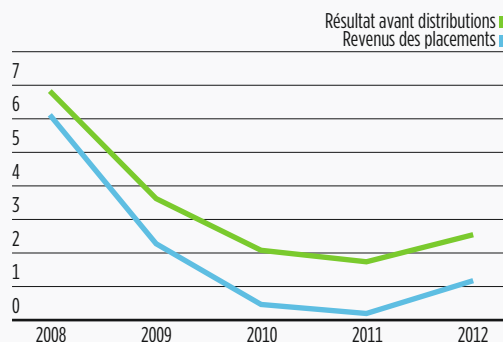
- Le résultat du FSN avant les distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs a augmenté de 0,65 million d'UC, passant de 1,52 million d'UC en 2011 à 2,17 millions d'UC en 2012, principalement en raison de l'accroissement des revenus des placements (Graphique 7.8). En 2012, les revenus des placements ont augmenté de 0,81 million d'UC à la suite d'une légère amélioration des conditions du marché ainsi que de l'augmentation du volume moyen des fonds investis.
- Les dépenses administratives, qui représentent la part du FSN dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe

de la Banque, ont augmenté de 0,15 million d'UC, passant de 0,39 million d'UC en 2011 à 0,54 million d'UC en 2012. La part du FSN dans le total des dépenses répartissables du Groupe de la Banque est fixée selon une formule de répartition des coûts déterminée à l'avance, qui est principalement fonction des niveaux relatifs de certains indicateurs de volume des opérations et de la taille relative du bilan. Toutefois, le montant total des dépenses administratives encourues par le FSN ne peut excéder 20 % de son revenu brut au cours d'un exercice.

- Les réserves du FSN, déduction faite de la différence de conversion cumulée des devises, ont augmenté, passant de 34,15 millions d'UC à la fin de 2011 à 36 millions d'UC au 31 décembre 2012, ce qui correspond à une hausse de 5,42 %.

### Graphique 7.8

Résultat avant distributions et revenus des placements du FSN de 2008 à 2012 (en millions d'UC)



Source : états financiers audités du Fonds spécial du Nigeria.





# Fonds spécial du Nigeria

## États financiers et rapport du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

|  |     |
|--|-----|
| Bilan                                    | 198 |
| Compte de résultat                       | 200 |
| État du résultat global                  | 201 |
| État des variations des capitaux propres | 201 |
| Tableau des flux de trésorerie           | 202 |
| Notes sur les états financiers           | 203 |
| Rapport du commissaire aux comptes       | 222 |

**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2012**  
(en milliers d'UC – Note B)

| ACTIFS   | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| AVOIRS EN BANQUES                                      | 4 905          | 7 087          |
| PLACEMENTS (Note F)                                    | 121 664        | 99 240         |
| CRÉANCES   |                |                |
| Intérêts et commissions courus et à recevoir sur prêts | 1 518          | 1 505          |
| Intérêts courus sur placements                         | 67             | 61             |
| Autres créances  | 3              | 3              |
|  | 1 588          | 1 569          |
| PRÊTS (Notes D & G)                                    |                |                |
| Prêts non remboursés                                   | 50 986         | 55 654         |
| Moins: Provision cumulée pour dépréciation des prêts   | (146)          | (146)          |
|  | 50 840         | 55 508         |
| <b>MONTANT TOTAL DES ACTIFS</b>                        | <b>178 997</b> | <b>163 404</b> |

*Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.*

| <b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>                       | <b>2012</b>    | <b>2011</b>    |
|--|----------------|----------------|
| MONTANTS À PAYER   | 14 376         | 666            |
| CAPITAUX PROPRES (Note H)                                |                |                |
| Capital  | 128 586        | 128 586        |
| Réserves   |                |                |
| Revenus non distribués                                   | 152 060        | 150 044        |
| Ajustements cumulés de conversion de devises (Note B)    | (116 025)      | (115 892)      |
| Montant total des réserves                               | 36 035         | 34 152         |
| Montant total des capitaux propres                       | 164 621        | 162 738        |
| <b>MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b> | <b>178 997</b> | <b>163 404</b> |

**COMPTE DE RÉSULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**  
(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| REVENUS (Note I)   |              |              |
| Intérêts et commissions sur prêts  | 1 700        | 1 772        |
| Revenus des placements   | 980          | 173          |
| Autres revenus   | 51           | -            |
| Montant total des revenus  | 2 731        | 1 945        |
| DÉPENSES   |              |              |
| Dépenses administratives (Note J)  | 536          | 389          |
| Frais bancaires  | 16           | 30           |
| Montant total des dépenses   | 552          | 419          |
| Provision pour dépréciation des intérêts et des produits à recevoir sur les prêts (Note G) | 11           | 9            |
| Montant total des dépenses et provisions pour dépréciation                                 | 563          | 428          |
| Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs                     | 2 168        | 1 517        |
| Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note H)                           | (152)        | (183)        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>  | <b>2 016</b> | <b>1 334</b> |

*Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.*

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|                                      | 2012         | 2011         |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE           | 2 016        | 1 334        |
| Autres éléments du résultat global   | -            | -            |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b> | <b>2 016</b> | <b>1 334</b> |

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|  | Capital        | Revenus non distribués | Ajustements cumulés de conversion de devises | Montant total des capitaux propres |
|--|----------------|------------------------|--|------------------------------------|
| SOLDE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011                              | 128 586        | 148 710                | (116 432)                                    | 160 864                            |
| Résultat net de l'exercice   | -              | 1 334                  | -  | 1 334                              |
| Ajustement de conversion de devises                                | -              | -                      | 540  | 540                                |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012</b> | <b>128 586</b> | <b>150 044</b>         | <b>(115 892)</b>                             | <b>162 738</b>                     |
| Résultat net de l'exercice courant                                 | -              | 2 016                  | -  | 2 016                              |
| Ajustement de conversion de devises                                | -              | -                      | (133)  | (133)                              |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>                                   | <b>128 586</b> | <b>152 060</b>         | <b>(116 025)</b>                             | <b>164 621</b>                     |

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'UC – Note B)

|  | 2012            | 2011          |
|--|-----------------|---------------|
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES :</b>  |                 |               |
| <b>ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :</b>  |                 |               |
| Résultat net   | 2 016           | 1 334         |
| Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la liquidité provenant des activités des opérations :          |                 |               |
| Provisions pour dépréciation des prêts en principal et des intérêts  | 11              | 9             |
| Pertes/(Gains) non réalisés sur les placements   | 471             | (324)         |
| Variation des intérêts courus et à recevoir sur prêts  | (18)            | (45)          |
| Variation des autres éléments de l'actif et du passif  | 12 665          | 2 197         |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités des opérations</b>  | <b>15 145</b>   | <b>3 171</b>  |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :</b>   |                 |               |
| Décaissements des prêts  | (1 758)         | (8 670)       |
| Remboursements des prêts   | 6 276           | 5 815         |
| Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :   |                 |               |
| Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat  | (16 506)        | 17 628        |
| <b>Flux de trésorerie nets (utilisés pour)/provenant des activités de placement, de prêt et de développement</b> | <b>(11 988)</b> | <b>14 773</b> |
| Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie                         | (669)           | (1 408)       |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie   | 2 488           | 16 536        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice  | 51 086          | 34 550        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>  | <b>53 574</b>   | <b>51 086</b> |
| <b>COMPOSÉS DE :</b>   |                 |               |
| Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition   | 48 669          | 43 999        |
| Avoirs en banques  | 4 905           | 7 087         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>  | <b>53 574</b>   | <b>51 086</b> |
| <b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :</b>  |                 |               |
| 1. Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts   |                 |               |
| Intérêts reçus   | 2 258           | 2 283         |
| 2. Variations provenant des fluctuations des taux de change sur les prêts  | (69)            | 203           |

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

## **NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

### **NOTE A – NATURE DES OPÉRATIONS**

Le Fonds spécial du Nigeria (le Fonds) a été créé par un Accord signé le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement (la Banque ou la BAD) et la République fédérale du Nigeria. La Banque africaine de développement, dont le siège se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire, administre les ressources du Fonds au nom du gouvernement du Nigeria. L'objectif du Fonds est d'accompagner l'effort de développement des pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Cette période pourrait être prorogée par accord mutuel entre la Banque et la République fédérale du Nigeria. L'Accord a expiré le 26 avril 2006 et a été prorogé deux fois pour des périodes respectives d'une année et ce pour permettre la réalisation d'une revue indépendante des opérations réalisées par le Fonds. Suite à l'achèvement réussi de cette revue indépendante, le gouvernement du Nigeria et la Banque sont convenus de renouveler l'accord du Fonds pour une période de 10 ans commençant à partir du 26 avril 2008.

### **NOTE B – RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS**

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous.

#### **Constatation du revenu**

Le revenu d'intérêt est couru dans le temps et constaté sur la base du taux d'intérêt effectif prévalant pendant qu'un tel instrument est en instance et détenu par le Fonds. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les futurs flux de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable. Des commissions d'engagement sont comptabilisées sur le solde non décaissé des prêts.

Le revenu des placements comprend des plus-values ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

#### **Monnaies fonctionnelles et de présentation**

Le Fonds effectue ses opérations en dollar des États-Unis. Le Fonds a décidé que sa monnaie fonctionnelle est le dollar des États-Unis. Conformément à l'article VII, section 7.3, de l'Accord portant création du Fonds spécial du Nigeria, les états financiers sont exprimés en unité de compte (UC).

La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la BAD comme étant égale à un (1) droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cet effet par le FMI. Au 31 décembre 2012, une unité de compte (1 UC) était équivalente à 1,53692 dollar E-U (2011 :1,53527 dollar E-U).

#### **Conversion de devises**

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en dollar des États-Unis sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion sont incluses dans les réserves sous la rubrique « Différence cumulée de conversion des devises » (DCCD). Les variations de la différence cumulée de conversion des devises « DCCD » sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres. Les souscriptions au capital sont enregistrées en unités de compte au taux en vigueur

à la date de réception du paiement. Les gains et pertes de change, résultant de la conversion d'une devise en une autre, entrent dans la détermination du résultat net.

## Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

### 1) Actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat. Ces classements sont déterminés selon le modèle opérationnel du Fonds. Conformément au modèle opérationnel du Fonds, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts ou pour la gestion des liquidités. La Direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### *i) Actifs financiers au coût amorti*

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond à l'objectif du modèle opérationnel du Fonds de détenir l'actif pour recueillir des flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature des dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement en question correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal, et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les prêts et montants à recevoir sur les avances accordées aux emprunteurs et certains placements qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les prêts et montants à recevoir comprennent les obligations à vue, les revenus courus et montants à recevoir sur les prêts et placements et divers autres montants. Les prêts et montants à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils apparaissent lorsque le Fonds fournit de l'argent, des biens ou services directement à un emprunteur sans l'intention de négocier par la suite le montant à recevoir. Les prêts et montants à recevoir sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les commissions de montage de prêt sont reportées et constatées sur la durée du prêt comme un ajustement du taux effectif. Toutefois, les coûts différentiels directs liés au montage de prêts sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus, car de tels montants sont considérés comme non significatifs.

Les placements classés comme actifs financiers au coût amorti comprennent les placements qui sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et ayant des échéances fixes. Ces placements sont comptabilisés et évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat*

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que d'autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation en valeur et ont une échéance de trois (3) mois au plus à compter de leur date d'acquisition.



Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

## **2) Passifs financiers**

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

### **Dépréciation des actifs financiers**

À chaque date de clôture, le Fonds détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que ce fait a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. L'estimation de la dépréciation constitue la meilleure évaluation de la Direction quant au risque de retard dans le recouvrement de tout ou partie du montant dû et aux effets de ce retard.

La dépréciation est comptabilisée comme étant une réduction de la valeur comptable de l'actif par un compte de dotation et enregistrée dans le compte de résultat. Si un prêt ou autre placement évalué au coût amorti est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat.

Les intérêts et commissions sont reconnus sur tous les prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés.

### **Compensation des instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les montants comptabilisés, avec l'intention de compenser sur une base nette, ou de réaliser l'élément d'actif et régler simultanément l'élément de passif.

### **Présentation à la juste valeur**

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché est inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les instruments financiers dont les cotations boursières existent sont évalués à leur valeur boursière du moment. Pour les actifs financiers non cotés ou cotés sur les marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres

techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels une cotation boursière n'est pas disponible, ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables; toutefois, les valeurs réelles réalisées en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

*Niveau 1* : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

*Niveau 2* : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

*Niveau 3* : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, le Fonds a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

*Avoirs en banque et équivalents de trésorerie* : La valeur comptable indiquée au bilan correspond à la juste valeur.

*Placements* : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

*Prêts* : Le Fonds ne cède pas ses prêts. Il n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus de ces prêts. La juste valeur est estimée selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie sur la base des taux prêteurs en dollars E-U du marché en vigueur en fin d'exercice, en tenant compte des taux de dépréciation éventuels.

### Revenus non distribués

Les revenus non distribués du Fonds comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs et le résultat net non affecté de l'exercice en cours.

### Jugements comptables essentiels et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après.

#### (i) Dépréciation des actifs comptabilisés au coût amorti

Le Fonds évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Au cas où il détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation.

Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La valeur comptable de l'actif portée au bilan est ramenée au montant recouvrable et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.

### **(ii) Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée en ayant recours à des techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et ils sont calibrés pour s'assurer que le produit reflète les données réelles et les prix comparatifs du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

### **Reclassification des données**

Certains reclassements de montants ont été effectués sur les données de l'exercice précédent, conformément à la présentation de l'exercice en cours. Cependant, ces reclassements n'ont pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice précédent.

## **NOTE C – LES EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES**

### **Normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur**

A la date d'émission de ces états financiers, certaines nouvelles normes IFRS et révisions de normes et interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur pour être appliquées, et n'ont pas été appliquées dans la préparation de ces états financiers. Les nouvelles normes et amendements ci-après devraient être pertinents pour le Fonds.

- **IFRS 10 : « États financiers consolidés »**

IFRS 10 a été publiée en mai 2011 et est en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle pour déterminer si une entité émettrice doit être consolidée. Cette Norme définit le principe du contrôle et établit le contrôle comme seule base pour déterminer quelles entités doivent être consolidées par l'entité déclarante. Elle établit aussi des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité a déterminé qu'elle contrôle une ou plusieurs autres entités.

L'adoption d'IFRS 10 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Fonds ou sur sa performance.

- **IFRS 13 : « Juste valeur »**

La norme IFRS 13 a été publiée en mai 2011 et entre en vigueur à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais une adoption anticipée est permise. IFRS 13 définit la juste valeur; présente dans une seule norme IFRS un cadre pour la détermination de la juste valeur, et requiert des informations à fournir sur la détermination de juste valeur.

IFRS 13 explique comment déterminer la juste valeur pour les besoins de la communication de l'information financière qui est une détermination fondée sur le marché sans être spécifique à l'entité. Elle n'exige pas des règles d'évaluation de la juste valeur, en plus de celles déjà requises ou permises par d'autres normes et elle n'est pas destinée à établir des normes d'évaluation ou à affecter les pratiques d'évaluation en dehors de la communication de l'information financière.

Cependant, cette norme élargit les concepts et les principes sous-tendant l'évaluation de la juste valeur. En outre, des informations détaillées sur la juste valeur doivent être fournies conformément à la norme IFRS 13, et en particulier quand une entité s'appuie sur des données non observables sous le niveau 3 de la hiérarchie de détermination de la juste valeur.

Il n'est pas attendu que l'adoption de l'IFRS 13 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance du Fonds.

- **IFRS 7 : « Instruments financiers : informations à fournir » et IAS 32: « instruments financiers : présentation »**

Dans le cadre d'un projet commun avec le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) américain, l'IASB a publié en décembre 2011 de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir sur l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les nouvelles exigences sont énoncées dans « informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers » (amendement à l'IFRS 7), et concernent les actifs et passifs financiers qui ont fait l'objet de compensation dans la situation financière ou qui sont soumis à des accords généraux de compensation ou à des accords similaires. Dans le cadre du même projet, l'IASB a également publié « informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers » (amendement à l'IAS 32) clarifiant les critères de compensation prévus dans la norme IAS 32 pour faire face aux incohérences dans leur application.

Les amendements aux normes IFRS 7 et IAS 32 doivent être appliqués aux états financiers pour les périodes annuelles commençant respectivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il n'est pas attendu que l'adoption de l'IFRS 7 et IAS 32 ait un impact significatif sur la situation financière ou la performance du Fonds.

## NOTE D – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Comme décrit à la note A, la Banque gère les ressources du Fonds pour le compte du Gouvernement du Nigeria. Dans l'exercice de ces fonctions fiduciaires, la Banque applique des politiques spécifiques de gestion du risque en vue de protéger les ressources du Fonds conformément aux préconisations de l'Autorité Générale de Gestion Actifs/ Passifs de la Banque (l'Autorité GAP). L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion des risques du Fonds y compris le risque de taux d'intérêt, de change, de liquidité, de crédit et des contreparties et le risque opérationnel.

En vertu de l'Autorité GAP, le Président de la Banque est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). Ce comité présidé par le Vice-président Finances, est l'instance supérieure de la Banque chargée des questions de gestion du risque.

En 2012, le Comité du risque de crédit (CRC) a été créé pour assurer la mise en œuvre effective des politiques de crédit du fonds et superviser toutes les questions liées aux opérations souveraines et non souveraines.

ALCO et le CRC se réunissent régulièrement pour jouer leur rôle de supervision. Les fonctions clés d'ALCO et du CRC relatives à la gestion du Fonds incluent la revue des rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque, ainsi que les projections en la matière ; l'approbation des stratégies d'ajustement du bilan ; et la confirmation des notations de risque de crédit attribuées aux pays et aux projets, y compris l'estimation des pertes qui en découlent.

ALCO et le CRC sont appuyés par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de contrepartie, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières, et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds provenant essentiellement de ses opérations de prêt et d'investissement. Il découle principalement des transactions souveraines relevant des portefeuilles de prêts et des placements de trésorerie. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail aux sections suivantes.

### 1) Risque de crédit souverain

Lorsque le Fonds prête aux emprunteurs du secteur public, il exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. Aussi en étendant les crédits aux entités souveraines, il est exposé au risque pays qui inclut les pertes éventuelles relatives à l'incapacité du pays ou à son manque de volonté de respecter ses obligations envers le Fonds. Le Fonds gère le risque-pays grâce à ses politiques financières et ses stratégies de prêt, notamment les plafonds d'engagement par pays et l'évaluation de la solvabilité globale du pays. Il s'agit notamment d'évaluer la performance macroéconomique du pays, de même que sa situation sociopolitique et ses perspectives de croissance.

### Risque – pays

L'encours des prêts du Fonds au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

(montants en milliers d'UC)

| Pays          | Nombre de prêts* | Total prêts*  | Montants des prêts non signés | Prêts non décaissés | Solde à rembourser | % Encours des prêts |
|---------------|------------------|---------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Bénin         | 3                | 5 922         | -                             | -                   | 5 922              | 11,62               |
| Cap-Vert      | 1                | 1 114         | -                             | -                   | 1 114              | 2,18                |
| Djibouti      | 1                | 1 253         | -                             | -                   | 1 253              | 2,46                |
| Gambie        | 3                | 11 280        | -                             | 1 262               | 10 018             | 19,65               |
| Ghana         | 1                | 1 395         | -                             | -                   | 1 395              | 2,74                |
| Guinée        | 2                | 3 597         | -                             | -                   | 3 597              | 7,06                |
| Guinée-Bissau | 1                | 3 501         | -                             | 3 268               | 233                | 0,46                |
| Lesotho       | 1                | 22            | -                             | -                   | 22                 | 0,04                |
| Libéria       | 3                | 3 468         | -                             | -                   | 3 468              | 6,80                |
| Madagascar    | 1                | 1 540         | -                             | -                   | 1 540              | 3,02                |
| Malawi        | 1                | 6 500         | -                             | 6 500               | -                  | -                   |
| Mauritanie    | 2                | 8 128         | -                             | 1 818               | 6 310              | 12,38               |
| Namibie       | 1                | 1 034         | -                             | -                   | 1 034              | 2,03                |
| Rwanda        | 2                | 5 018         | -                             | -                   | 5 018              | 9,84                |
| Ouganda       | 2                | 10 898        | -                             | 10 000              | 898                | 1,76                |
| Sénégal       | 2                | 1 112         | -                             | -                   | 1 112              | 2,18                |
| Seychelles    | 2                | 1 000         | -                             | -                   | 1 000              | 1,96                |
| Sierra Leone  | 1                | 724           | -                             | 8                   | 716                | 1,40                |
| Somalie**     | 1                | 757           | -                             | -                   | 757                | 1,48                |
| Swaziland     | 1                | 4 402         | -                             | -                   | 4 402              | 8,63                |
| Tanzanie      | 1                | 1 177         | -                             | -                   | 1 177              | 2,31                |
| <b>Total</b>  | <b>33</b>        | <b>73 842</b> | <b>-</b>                      | <b>22 856</b>       | <b>50 986</b>      | <b>100,00</b>       |

\* Hors prêts entièrement remboursés ou annulés

\*\* Pays en arriérés pendant six mois et plus au 31 décembre 2012

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

### Évaluation systématique du risque de crédit

Au 31 décembre 2012, tous les prêts du Fonds ont été accordés aux emprunteurs du secteur public et ces prêts bénéficient généralement d'une garantie souveraine ou d'une garantie équivalente de la part de l'État membre bénéficiaire du prêt.

Le cadre général de gestion des activités de crédit du Fonds repose sur une évaluation systématique du risque de crédit fondée sur une échelle uniforme de notation interne du risque, qui tient compte des pertes statistiques prévues, comme présentée dans le tableau suivant :

| Catégorie de risque | Notation révisée du risque | Notations internationales |                 | Évaluation  |         |
|---------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|---------|
|                     |                            | S&P – Fitch               | Moody's         |             |         |
| Risque très faible  | 1+                         | A+ et au dessus           | A1 et au dessus | Excellent   |         |
|                     | 1                          | A                         | A2              |             |         |
|                     | 1-                         | A-                        | A3              |             |         |
|                     | 2+                         | BBB+                      | Baa1            | Très bien   |         |
|                     | 2                          | BBB                       | Baa2            |             |         |
| Risque faible       | 2-                         | BBB-                      | Baa3            | Bien        |         |
|                     | 3+                         | BB+                       | Ba1             |             |         |
|                     | 3                          | BB                        | Ba2             |             |         |
| Risque modéré       | 3-                         | BB-                       | Ba3             | Assez bien  |         |
|                     | 4+                         | B+                        | B1              |             |         |
|                     | 4                          | B                         | B2              |             |         |
|                     | 4-                         | B-                        | B3              |             |         |
| Risque élevé        | 5+                         | B-                        | B3              | Acceptable  |         |
|                     | 5                          |                           |                 |             |         |
|                     | 5-                         |                           |                 |             |         |
|                     | 6+                         | CCC+                      | Caa1            |             | Faible  |
| 6                   | CCC                        | Caa2                      |                 |             |         |
| 6-                  |                            |                           |                 |             |         |
| Risque très élevé   | 7                          | CCC-                      | Caa3            | Insuffisant |         |
|                     | 8                          |                           |                 |             |         |
|                     | 9                          | CC                        | Ca              |             | Douteux |
|                     | 10                         | C                         | C               |             |         |
|                     |                            |                           |                 | Pertes      |         |

Les notations du risque de crédit souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque que sont la performance macroéconomique, le poids de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays souverain et un indice composite de risque-pays non souverain, qui sont à leur tour convertis en notation de risque-pays distincte pour les portefeuilles souverain et non souverain. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les agences de notation agréées et les autres entités internationales spécialisées dans la matière. Le Comité ALCO examine les notations-pays, tous les trimestres, pour s'assurer du respect des plafonds d'engagement par pays, de l'évolution des conditions de risque de crédit-pays, et approuver la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

### **Suivi du risque du portefeuille**

Selon la politique du Fonds, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Fonds reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, le Fonds suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés.

## **2) Risque de crédit de contrepartie**

Le risque de contrepartie représente le risque de perte éventuelle due au non-respect par la contrepartie contractante de son obligation. Le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêts et de change, et placer temporairement ses liquidités avant les décaissements. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds.

Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de crédit de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au minimum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de crédit de contrepartie. Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit et sont approuvées par le Vice-président, Finances. L'approbation d'ALCO est obligatoire pour les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Le tableau suivant détaille les classements de crédit minimum pour les contreparties de placement autorisées :

|   | Échéance  |      |         |         |         |         |
|---|---|------|---------|---------|---------|---------|
|   | 6 mois  | 1 an | 5 ans   | 10 ans  | 15 ans  | 30 ans  |
| États   |   | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Organismes publics/institutions multilatérales            |   | A/A2 |         |         | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |
| Banques   | A/A2  |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
| Entreprises, dont établissements financiers non bancaires | A/A2  |      | AA-/Aa3 | AAA/Aaa |         |         |
|   |   |      |         |         |         | AAA     |
| MBS/ABS   | Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne devrait pas dépasser 5 ans. |      |         |         |         |         |

Le Fonds fait des placements dans des fonds communs de placement monétaire dont la note minimale est AA-/Aa3.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 10 % de la liquidité du Fonds.

Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie du risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et sont suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds en tenant compte des effets positif résultant des garanties reçues.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés reste dominé par les contreparties notées AA- ou mieux:

|      | Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements et de dérivés |           |             |
|------|---|-----------|-------------|
|      | AAA   | AA+ à AA- | A+ et moins |
| 2012 | 63 %  | 19 %      | 18 %        |
| 2011 | 50 %  | 23 %      | 27 %        |
| 2010 | 48 %  | 40 %      | 12 %        |
| 2009 | 60 %  | 37 %      | 3 %         |
| 2008 | 55 %  | 34 %      | 11 %        |
| 2007 | 14 %  | 85 %      | 1 %         |

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour atténuer le risque de liquidité, la politique de gestion des placements du Fonds stipule que celui-ci doit avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations de décaissement.

### Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Le Fonds gère ses risques de change par une politique de maintien de ses placements et de ses prêts en dollar E-U, devise dans laquelle sont exprimées les ressources du Fonds.

### Risque de taux d'intérêts

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêts sur son portefeuille de prêts et de placements. Les prêts accordés par le Fonds sont en taux fixes. Les placements sont gérés par rapport au taux moyen à trois mois du LIBOR en vue de gérer prudemment les ressources disponibles. Le risque lié à la révision de taux n'est pas significatif par rapport aux fonds propres du Fonds et n'est donc pas couvert.

Au 31 décembre 2012, le Fonds avait 22,86 millions d'UC de prêts engagés non encore décaissés (2011 : 9,73 millions d'UC). Le taux d'intérêts sur ces prêts non-décaissés se situe entre 2 % et 4 % l'an.

La situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

#### Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012

(en milliers d'UC)

|  | Jusqu'à<br>1 an | 1 à 2 ans     | 2 à 3 ans    | 3 à 4 ans    | 4 à 5 ans    | Au delà de<br>5 ans | Fonds ne<br>portant pas<br>d'intérêts | Montant<br>total |
|--|-----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>  |                 |               |              |              |              |                     |                                       |                  |
| Avoirs en banque   | 4 905           | -             | -            | -            | -            | -                   | -                                     | 4 905            |
| Placements   | 80 680          | 40 270        | -            | -            | -            | 714                 | -                                     | 121 664          |
| Montants à recevoir  | 1 588           | -             | -            | -            | -            | -                   | -                                     | 1 588            |
| Prêts  | 7 775           | 5 791         | 4 641        | 3 632        | 3 193        | 25 954              | (146)                                 | 50 840           |
|  | 94 948          | 46 061        | 4 641        | 3 632        | 3 193        | 26 668              | (146)                                 | 178 997          |
| <b>Dettes</b>  |                 |               |              |              |              |                     |                                       |                  |
| Montants à payer   | (14 376)        | -             | -            | -            | -            | -                   | -                                     | (14 376)         |
| <b>Situation du risque de taux d'intérêts<br/>au 31 décembre 2012*</b> | <b>80 572</b>   | <b>46 061</b> | <b>4 641</b> | <b>3 632</b> | <b>3 193</b> | <b>26 668</b>       | <b>(146)</b>                          | <b>164 621</b>   |

\* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.



**Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2011**

(en milliers d'UC)

|  | Jusqu'à<br>1 an | 1 à 2 ans     | 2 à 3 ans     | 3 à 4 ans    | 4 à 5 ans    | Au delà de<br>5 ans | Fonds ne<br>portant pas<br>d'intérêts | Montant<br>total |
|--|-----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>  |                 |               |               |              |              |                     |                                       |                  |
| Avoirs en banque   | 7 087           | -             | -             | -            | -            | -                   | -                                     | 7 087            |
| Placements   | 65 336          | 15 754        | 17 191        | 845          | -            | 114                 | -                                     | 99 240           |
| Montants à recevoir  | 1 569           | -             | -             | -            | -            | -                   | -                                     | 1 569            |
| Prêts  | 8 040           | 6 062         | 5 770         | 4 621        | 3 581        | 27 580              | (146)                                 | 55 508           |
|  | 82 032          | 21 816        | 22 961        | 5 466        | 3 581        | 27 694              | (146)                                 | 163 404          |
| <b>Dettes</b>  |                 |               |               |              |              |                     |                                       |                  |
| Montants à payer   | (666)           | -             | -             | -            | -            | -                   | -                                     | (666)            |
| <b>Situation du risque de taux d'intérêts<br/>au 31 décembre 2011*</b> | <b>81 366</b>   | <b>21 816</b> | <b>22 961</b> | <b>5 466</b> | <b>3 581</b> | <b>27 694</b>       | <b>(146)</b>                          | <b>162 738</b>   |

\* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

**Analyse de la sensibilité aux devises et aux taux d'intérêts**

Tous les placements et prêts du Fonds sont libellés en dollar E-U, en conséquence, il est uniquement sensible aux variations de conversion dans la mesure où ses actifs sont enregistrés en UC pour les besoins de l'élaboration des états financiers. Toute variation du taux de change UC/dollar E-U aura un impact sur ces valeurs à hauteur d'approximativement 40 %.

Les variations des taux d'intérêts ont un impact sur le montant de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/- 100 points de base respectivement sur le portefeuille arrêté au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

(en milliers d'UC)

|   | +100 Points de base |       | -100 Points de base |      |
|---|---------------------|-------|---------------------|------|
|   | 2012                | 2011  | 2012                | 2011 |
| (Pertes)/Gains sur placements évalués à la juste valeur | (147)               | (113) | 148                 | 113  |

## NOTE E – LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la classification, au 31 décembre 2012 et 2011, des actifs et passifs financiers ainsi que leurs justes valeurs :

### Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2012                            | Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat |                            | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|---|---|----------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|   | Obligatoirement à la juste valeur                                       | Désignés à la juste valeur |   |                                      |                                  |
| Disponibilités                              | -   | -                          | 4 905                                       | 4 905                                | 4 905                            |
| Placements en trésorerie                    | 121 664   | -                          | -   | 121 664                              | 121 664                          |
| Montants à recevoir                         | -   | -                          | 1 588                                       | 1 588                                | 1 588                            |
| Prêts nets                                  | -   | -                          | 50 840                                      | 50 840                               | 52 101                           |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>  | <b>121 664</b>  | <b>-</b>                   | <b>57 333</b>                               | <b>178 997</b>                       | <b>180 258</b>                   |
| Dettes                                      | -   | -                          | 14 376                                      | 14 376                               | 14 376                           |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>                   | <b>14 376</b>                               | <b>14 376</b>                        | <b>14 376</b>                    |

(en milliers d'UC)

| 31 décembre 2011                            | Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat |                            | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Montant total de la valeur comptable | Montant total de la juste valeur |
|---|---|----------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|
|   | Obligatoirement à la juste valeur                                       | Désignés à la juste valeur |   |                                      |                                  |
| Disponibilités                              | -   | -                          | 7 087                                       | 7 087                                | 7 087                            |
| Placements en trésorerie                    | 99 240  | -                          | -   | 99 240                               | 99 240                           |
| Montants à recevoir                         | -   | -                          | 1 569                                       | 1 569                                | 1 569                            |
| Prêts nets                                  | -   | -                          | 55 508                                      | 55 508                               | 57 248                           |
| <b>Montant total des actifs financiers</b>  | <b>99 240</b>   | <b>-</b>                   | <b>64 164</b>                               | <b>163 404</b>                       | <b>165 144</b>                   |
| Dettes                                      | -   | -                          | 666   | 666                                  | 666                              |
| <b>Montant total des passifs financiers</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>                   | <b>666</b>                                  | <b>666</b>                           | <b>666</b>                       |

## NOTE F – PLACEMENTS

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, les dépôts à terme et les titres adossés à des actifs.

Pour les titres d'État et d'organismes publics ayant une échéance supérieure à un an, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AA- » au moins, émis ou garantis sans condition par les pouvoirs publics des pays membres ou d'autres organismes publics. En ce qui concerne les titres adossés à des actifs, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AAA ». Les placements sur le marché monétaire sont limités à des instruments ayant une échéance inférieure à un an notés « A » au moins.

Au 31 décembre 2012, tous les placements du Fonds sont détenus à la juste valeur par le biais du résultat.

Les placements du Fonds au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit:

(en milliers d'UC)

|   | 2012           | 2011          |
|---|----------------|---------------|
| Dépôts à terme                              | 48 670         | 43 999        |
| Titres adossés à des créances               | 720            | 1 089         |
| Obligations d'État et d'organismes publics  | 48 953         | 29 459        |
| Obligations émises par des sociétés privées | 23 321         | 24 693        |
| <b>Total</b>                                | <b>121 664</b> | <b>99 240</b> |

Le tableau ci-dessous classe les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2012 et 2011 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

|   | Cours de marchés actifs pour le même instrument |               | Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables |               | Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables |              | Total          |               |
|---|---|---------------|---|---------------|--|--------------|----------------|---------------|
|   | Niveau 1  |               | Niveau 2  |               | Niveau 3   |              | Total          |               |
|   | 2012  | 2011          | 2012  | 2011          | 2012   | 2011         | 2012           | 2011          |
| Dépôts à terme                              | 48 670  | 43 999        | -   | -             | -  | -            | 48 670         | 43 999        |
| Titres adossés à des créances               | -   | -             | -   | -             | 720  | 1 089        | 720            | 1 089         |
| Obligations d'État et d'organismes publics  | 48 953  | 29 459        | -   | -             | -  | -            | 48 953         | 29 459        |
| Obligations émises par des sociétés privées | 7 665   | 5 517         | 15 656  | 19 176        | -  | -            | 23 321         | 24 693        |
| <b>Montant total</b>                        | <b>105 288</b>                                  | <b>78 975</b> | <b>15 656</b>   | <b>19 176</b> | <b>720</b>   | <b>1 089</b> | <b>121 664</b> | <b>99 240</b> |

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2012 et 2011, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012       | 2011         |
|--|------------|--------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier             | 1 089      | 2 431        |
| Pertes constatées dans le compte de résultat | (238)      | (1 333)      |
| Acquisition, émission et vente (nette)       | (130)      | (16)         |
| Écart de conversion                          | (1)        | 7            |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                  | <b>720</b> | <b>1 089</b> |

L'échéancier contractuel des placements du Fonds au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012           | 2011          |
|--|----------------|---------------|
| À un an ou moins                         | 80 680         | 65 336        |
| À plus d'un an et moins de deux ans      | 40 270         | 15 754        |
| À plus de deux ans et moins de trois ans | -              | 17 191        |
| À plus de cinq ans                       | 714            | 959           |
| <b>Total</b>                             | <b>121 664</b> | <b>99 240</b> |

Le solde nominal des placements au 31 décembre 2012 était de 121,55 millions d'UC (2011 : 99,62 millions d'UC), alors que le taux de rendement moyen était de 0,54 % (2011 : 0,21 %).

Au 31 décembre 2012, le Fonds a conclu l'achat des titres de placement à hauteur de 13,01 millions d'UC. La contrepartie du montant de cette opération a été inscrite parmi les montants à payer.

## NOTE G – PRÊTS

Le taux d'intérêt appliqué aux prêts accordés jusqu'au 22 septembre 2003 était de 4 % de l'encours. Avec effet à partir du 22 septembre 2003, en vertu de la résolution B/BG/2003/11 du Conseil des gouverneurs en date du 3 juin 2003 et du Protocole d'accord entre le gouvernement du Nigeria et la Banque en date du 22 septembre 2003, le taux d'intérêt sur les prêts a été modifié, passant du taux fixe de 4 % par an à une fourchette annuelle de 2 % à 4 % sur l'encours des prêts. En plus, une commission de 0,75 % l'an est à payer sur le solde non décaissé à compter de 120 jours après la date de signature du prêt. Les prêts sont accordés pour une durée maximum de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans au plus.

Suite à l'extension de l'Accord en avril 2008, les conditions des prêts du FSN ont été modifiées en conformité avec les conditions de financement prévues dans les lignes directrices des opérations du Fonds, telles qu'approuvées suite à la résolution du Conseil d'administration ADB/BD/WP/2008/196 du 2 décembre 2008, et stipulant que les ressources du Fonds doivent être déployées selon les trois options suivantes :

### Modalités de financement

Les conditions financières de la première option comprennent: (i) aucun intérêt sur les prêts du FSN, (ii) une commission de service de 0,75 pour cent par an sur l'encours restant dû, (iii) une commission d'engagement de 0,5 pour cent par an sur les engagements non décaissés; et (iv) une période de remboursement de 20 ans avec un délai de grâce de 7 ans.

Les conditions financières pour la deuxième option comprennent: (i) aucun intérêt sur les prêts du FSN, (ii) une commission de service de 0,75 pour cent par an sur les soldes restants dus, (iii) une commission d'engagement de 0,5 pour cent par an sur les engagements non décaissés ; et (iv) une période de remboursement de 15 ans avec un délai de grâce de 5 ans.

Les conditions financières pour la troisième option devraient être identiques à celles appliquées par la BAD au financement du secteur privé en prenant en considération l'analyse du risque du projet.

Pour toutes les options mentionnées ci-dessus, la période de grâce commence à partir de la date de signature de l'accord de financement ou à une date convenue entre les Co-financeurs, dans le cas de projets cofinancés.

Pour les opérations du secteur privé, une commission d'engagement de 0,75 pour cent par an sur les soldes non décaissés sera calculée à partir de 120 jours après la signature de l'accord de prêt.

## Plafonds des prêts

Afin de promouvoir une couverture plus large des ressources du FSN, leur utilisation sera soumise à un plafond pour chaque opération. Concernant les opérations du secteur public et privé, un plafond de 10 millions dollars E-U par projet devrait être appliqué. Les propositions de projets de plus de 10 millions dollars E-U pourraient être prises en compte si elles sont fortement justifiées. Ceci fera l'objet d'un examen particulier en fonction des recommandations des revues à mi-parcours du FSN.

Les règles relatives aux prêts du Fonds exigent que les prêts soient exprimés en UC et remboursés dans la devise de décaissement. Au 31 décembre 2012, tous les prêts décaissés du Fonds sont remboursables en dollars E-U.

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2012 et 2011 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

| Échéances                                  | 2012         |               | 2011         |               |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|
|  | Montant      | %             | Montant      | %             |
| À un an ou moins                           | 7,78         | 15,26         | 8,04         | 14,45         |
| À plus d'un an et moins de deux ans        | 5,79         | 11,36         | 6,06         | 10,89         |
| À plus de deux ans et moins de trois ans   | 4,64         | 9,10          | 5,77         | 10,37         |
| À plus de trois ans et moins de quatre ans | 3,64         | 7,14          | 4,62         | 8,30          |
| À plus de quatre ans et moins de cinq ans  | 3,19         | 6,25          | 3,58         | 6,43          |
| À plus de cinq ans                         | 25,95        | 50,89         | 27,58        | 49,56         |
| <b>Total</b>                               | <b>50,99</b> | <b>100,00</b> | <b>55,65</b> | <b>100,00</b> |

Le taux de rendement moyen pondéré sur l'encours des prêts au 31 décembre 2012 est de 2,03 % (2011 : 2,02 %).

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser les prêts par anticipation, sous réserve des dispositions de l'accord de prêt.

## Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2012, les prêts accordés à certains pays membres ou garantis par eux affichant un solde global en principal de 0,76 million d'UC, dont 0,74 million d'UC en arriérés, étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts dépréciés au 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que les revenus courus et les créances correspondantes se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012       | 2011       |
|---|------------|------------|
| Encours des prêts dépréciés   | 757        | 758        |
| Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts                   | (146)      | (146)      |
| <b>Solde net des prêts dépréciés</b>                                    | <b>611</b> | <b>612</b> |
| Revenus courus et créances sur les prêts dépréciés                      | 946        | 916        |
| Moins : Provision cumulée pour dépréciation                             | (525)      | (514)      |
| <b>Solde net des revenus courus et créances sur les prêts dépréciés</b> | <b>421</b> | <b>402</b> |

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation sur les prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|                                  | 2012       | 2011       |
|----------------------------------|------------|------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier | 146        | 145        |
| Ajustement de réévaluation       | -          | 1          |
| <b>Solde au 31 décembre</b>      | <b>146</b> | <b>146</b> |

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts et produits à recevoir sur prêts, pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|  | 2012       | 2011       |
|--|------------|------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                       | 514        | 511        |
| Provision pour dépréciation des intérêts de l'exercice | 11         | 9          |
| Ajustement de réévaluation                             | -          | (6)        |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                            | <b>525</b> | <b>514</b> |

### Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2012 et 2011, la valeur comptable et la juste valeur estimative des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012             |                      | 2011             |                      |
|---|------------------|----------------------|------------------|----------------------|
|   | Valeur comptable | Juste valeur estimée | Valeur comptable | Juste valeur estimée |
| Encours des prêts au 31 décembre              | 50 986           | 52 101               | 55 654           | 57 248               |
| Provision cumulée pour dépréciation des prêts | (146)            | -                    | (146)            | -                    |
| <b>Montant net des prêts</b>                  | <b>50 840</b>    | <b>52 101</b>        | <b>55 508</b>    | <b>57 248</b>        |

## NOTE H – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent le capital du Fonds, les revenus non distribués et la différence cumulée de conversion des devises. De plus amples précisions sont données ci-après :

### Capital du Fonds

Le montant initial du capital du Fonds était de 50 millions de Naira, payable en devises librement convertibles en deux versements égaux de 25 millions de Naira chacun. Le premier versement, équivalent à 39,9 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976, et le second versement, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1<sup>er</sup> février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant de 50 millions de Naira, dont le premier versement de 35 millions de Naira (52,29 millions de dollars E-U) est intervenu le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de Naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été effectué le 4 mai 1984. Le dernier versement de la reconstitution du Fonds a été reçu le 13 septembre 1985, pour un montant de 7 millions de Naira, équivalent à 7,38 millions de dollars E-U.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria, le 14 juin 2006, une somme de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été remboursée au gouvernement sur les ressources du Fonds.

Une deuxième demande de retrait de fonds du gouvernement du Nigeria, pour un montant de 200 millions de dollars E-U (129,04 millions d'UC), a été versée en Juillet 2009.

### Revenus non distribués

Les revenus non distribués au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

| (en milliers d'UC)  |                |
|---|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011                           | 148 710        |
| Résultat net de l'exercice                                      | 1 334          |
| <b>Solde au 31 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> | <b>150 044</b> |
| Résultat net de l'exercice en cours                             | 2 016          |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>                                | <b>152 060</b> |

Le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé la distribution d'une partie du revenu du Fonds en faveur de l'initiative PPTTE. La distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation. Avant 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs était comptabilisée comme réduction des revenus non distribués. La distribution approuvée pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 s'élève respectivement à 0,15 million d'UC et 0,18 million d'UC.

### Ajustements cumulés de conversion de devises

Les ajustements cumulés de conversion de devises au 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

| (en milliers d'UC)               |  | 2012           | 2011           |
|----------------------------------|--|----------------|----------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> Janvier |  | 115 892        | 116 432        |
| Mouvements de l'exercice         |  | 133            | (540)          |
| <b>Solde au 31 décembre</b>      |  | <b>116 025</b> | <b>115 892</b> |

## NOTE I – REVENUS

### Intérêts et commissions sur prêts

Les revenus des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

| (en milliers d'UC)                             |  | 2012         | 2011         |
|--|--|--------------|--------------|
| Revenus d'intérêts sur les prêts non dépréciés |  | 1 562        | 1 655        |
| Revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés     |  | 30           | 29           |
| Commissions d'engagement                       |  | 108          | 88           |
| <b>Total</b>                                   |  | <b>1 700</b> | <b>1 772</b> |

## Revenus des placements

Les revenus des placements pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

|   | 2012       | 2011       |
|---|------------|------------|
| Revenus d'intérêts                                      | 559        | 527        |
| Gains/(Pertes) de juste valeur réalisés et non réalisés | 421        | (354)      |
| <b>Total</b>  | <b>980</b> | <b>173</b> |

## NOTE J – DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds rembourse à la Banque les dépenses suivantes relatives à son administration :

- a) Les dépenses directes encourues par la Banque pour le compte du Fonds ;
- b) Les dépenses indirectes encourues par la Banque pour l'administration du Fonds.

Toutefois, le paiement annuel pour les dépenses susmentionnées encourues de la Banque ne peut excéder 20 % du revenu brut du Fonds au cours de chaque exercice.

La formule de partage des dépenses administratives est révisée de temps à autre d'un commun accord.

Le montant de 0,54 million d'UC imputé à l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2011 : 0,39 million d'UC) représente la part remboursée par le Fonds dans les dépenses du Groupe de la Banque.

## NOTE K -TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le FSN est géré par la BAD. La BAD conduit les opérations générales du Fonds conformément aux termes de l'Accord du Fonds et en relation avec le gouvernement du Nigeria. Le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et rembourse à la Banque sa quote-part dans les coûts de ces facilités selon une formule de partage des coûts prédéterminée (Note J). Le montant à payer au 31 décembre 2012 pour sa quote-part des dépenses est de 0,23 million d'UC (2011 : 0,07 million d'UC) et est inclus au bilan dans les montants à payer.

## NOTE L – INFORMATION SUR LES SEGMENTS

L'objectif du Fonds est d'accorder des prêts aux pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres à des fins de développement. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme pour tous les emprunteurs. La Direction a conclu que le Fonds ne dispose que d'un seul segment isolable, conformément à la norme IFRS 8.

Les produits et services à partir desquels le Fonds tire ses revenus sont principalement les prêts accordés aux états membres régionaux de la Banque ainsi que les placements en trésorerie.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 sont détaillés comme suit:

(en milliers d'UC)

|                                   | 2012         | 2011         |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Intérêts et commissions sur prêts | 1 700        | 1 772        |
| Revenus des placements            | 980          | 173          |
| <b>Total des revenus externes</b> | <b>2 680</b> | <b>1 945</b> |



Les opérations de développement du Fonds sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain: Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Ouest. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain, et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessous, les produits sont basés sur la localisation des clients. Le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et, par conséquent, ne possède pas d'actifs non courants.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 sont détaillées comme suit:

(en milliers d'UC)

|                   | Afrique australe | Afrique de l'Est | Afrique du Nord | Afrique de l'Ouest | Total        |
|-------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------------|--------------|
| <b>2012</b>       |                  |                  |                 |                    |              |
| Revenus des prêts | 293              | 373              | 143             | 891                | <b>1 700</b> |
| <b>2011</b>       |                  |                  |                 |                    |              |
| Revenus des prêts | 299              | 363              | 142             | 968                | <b>1 772</b> |

Il n'y pas eu de revenus provenant d'opérations avec un seul client représentant 10 % ou plus des revenus du Fonds au titre de l'exercice 2012.

## **NOTE M – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Le 27 mars 2013, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Les états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs lors de l'assemblée annuelle de mai 2013.



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fonds Spécial du Nigeria

Agence Temporaire de relocalisation  
15 Avenue du Ghana  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie

## Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement concernant le Fonds Spécial du Nigeria

Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Spécial du Nigeria ("le Fonds"), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à M y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et le Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

### *Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers*

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit  
 Département de KPMG S.A.

Valéry Foussé  
 Associé





# Annexes

## Annexe I

### Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par sous-région, 2008-2012, et cumulées 1967-2012 (en millions d'UC)

| Sous-région/Pays                 | 2008         | 2009*          | 2010           | 2011         | 2012           | 1967-2012       |
|----------------------------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|-----------------|
| <b>Afrique centrale</b>          |              |                |                |              |                |                 |
| Cameroun                         | -            | 43,4           | 71,7           | 85,6         | 47,3           | 1 148,6         |
| Congo                            | 1,0          | 12,8           | 3,4            | 0,1          | 10,6           | 331,4           |
| Gabon                            | -            | 102,0          | 0,5            | 272,3        | 145,4          | 1 447,1         |
| Guinée équatoriale               | 63,5         | -              | -              | -            | -              | 130,7           |
| République centrafricaine        | 9,5          | 19,5           | -              | 4,6          | 34,0           | 216,8           |
| République démocratique du Congo | -            | 65,0           | 158,3          | 70,2         | 63,6           | 1 751,5         |
| Sao Tomé-et-Principe             | -            | 1,0            | 5,0            | -            | 0,5            | 110,1           |
| Tchad                            | -            | 32,2           | 0,7            | 21,1         | 21,5           | 483,2           |
| <b>Total Afrique centrale</b>    | <b>74,0</b>  | <b>275,9</b>   | <b>239,6</b>   | <b>453,8</b> | <b>323,0</b>   | <b>5 619,5</b>  |
| <b>Afrique de l'Est</b>          |              |                |                |              |                |                 |
| Burundi                          | 14,0         | 10,7           | 34,1           | 49,0         | 17,8           | 458,0           |
| Comores                          | 1,5          | 15,9           | 0,6            | 0,4          | 2,6            | 85,8            |
| Djibouti                         | 57,8         | 0,3            | -              | 1,4          | 5,9            | 186,4           |
| Érythrée                         | -            | 2,0            | 12,9           | 12,0         | -              | 105,7           |
| Éthiopie                         | 143,4        | -              | 224,4          | 67,1         | 166,0          | 2 295,4         |
| Kenya                            | 25,9         | 135,0          | 116,7          | 104,9        | 28,0           | 1 382,0         |
| Ouganda                          | 190,0        | 128,7          | -              | 151,1        | 67,0           | 1 713,6         |
| Rwanda                           | 11,6         | 57,3           | 41,1           | 61,0         | -              | 640,2           |
| Seychelles                       | 0,6          | 13,7           | 0,3            | 8,2          | -              | 112,5           |
| Somalie                          | -            | -              | -              | 1,1          | -              | 152,5           |
| Soudan                           | -            | -              | 0,7            | -            | 1,1            | 362,6           |
| Soudan du Sud                    | -            | -              | -              | -            | 4,8            | 4,8             |
| Tanzanie                         | 125,0        | 152,0          | 129,6          | 155,0        | 154,0          | 1 935,6         |
| <b>Total Afrique de l'Est</b>    | <b>569,9</b> | <b>515,6</b>   | <b>560,3</b>   | <b>611,2</b> | <b>447,2</b>   | <b>9 435,1</b>  |
| <b>Afrique du Nord</b>           |              |                |                |              |                |                 |
| Algérie                          | -            | 0,5            | -              | 0,5          | 0,8            | 1 891,5         |
| Égypte                           | 302,4        | 77,9           | 651,4          | 0,6          | -              | 3 761,5         |
| Libye                            | -            | -              | 0,6            | -            | -              | 0,6             |
| Maroc                            | 217,0        | 583,0          | 519,7          | 355,3        | 754,0          | 6 746,8         |
| Mauritanie                       | 17,7         | 112,4          | 3,6            | -            | 6,2            | 507,0           |
| Tunisie                          | 282,7        | 276,7          | 296,6          | 545,7        | 354,6          | 5 360,7         |
| <b>Total Afrique du Nord</b>     | <b>819,9</b> | <b>1 050,4</b> | <b>1 471,9</b> | <b>902,2</b> | <b>1 115,5</b> | <b>18 268,1</b> |
| <b>Afrique australe</b>          |              |                |                |              |                |                 |
| Afrique du Sud                   | 203,8        | 1 732,9        | 403,7          | 301,0        | 273,1          | 3 758,5         |
| Angola                           | -            | 12,0           | -              | 4,9          | -              | 374,3           |
| Botswana                         | 38,2         | 1 111,0        | 2,1            | 0,6          | -              | 1 514,5         |
| Lesotho                          | -            | 17,4           | -              | -            | -              | 333,7           |
| Madagascar                       | 75,0         | 1,1            | -              | 0,6          | 2,3            | 805,1           |
| Malawi                           | 39,9         | 49,1           | 14,7           | 10,0         | 52,5           | 817,1           |
| Maurice                          | -            | 437,9          | 0,3            | -            | -              | 751,2           |
| Mozambique                       | 60,0         | 31,6           | 37,9           | 60,0         | 57,5           | 1 298,4         |
| Namibie                          | -            | 0,6            | 0,6            | 5,0          | 0,5            | 174,5           |
| Swaziland                        | -            | -              | 0,3            | 0,5          | 0,5            | 301,4           |
| Zambie                           | 58,9         | 0,3            | 32,6           | 15,0         | 61,6           | 890,2           |
| Zimbabwe                         | -            | 1,3            | 0,7            | 6,1          | 16,1           | 751,0           |
| <b>Total Afrique australe</b>    | <b>475,9</b> | <b>3 395,2</b> | <b>492,8</b>   | <b>403,7</b> | <b>464,0</b>   | <b>11 769,9</b> |

**Annexe I** (suite)**Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par sous-région, 2008-2012, et cumulées 1967-2012** (en millions d'UC)

| Sous-région/Pays                | 2008           | 2009*          | 2010           | 2011           | 2012           | 1967-2012       |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Afrique de l'Ouest</b>       |                |                |                |                |                |                 |
| Bénin                           | 25,0           | 22,0           | 43,0           | -              | 30,0           | 624,8           |
| Burkina Faso                    | 63,5           | 62,6           | 35,2           | 50,0           | -              | 826,4           |
| Cap-Vert                        | 5,0            | 37,0           | 20,5           | 30,0           | -              | 267,8           |
| Côte d'Ivoire                   | 0,3            | 324,8          | 23,0           | 101,1          | 104,3          | 1 717,0         |
| Gambie                          | 4,0            | 9,0            | -              | 2,0            | 3,5            | 248,6           |
| Ghana                           | 173,0          | 117,4          | 111,0          | 70,0           | 168,8          | 1 736,8         |
| Guinée                          | 146,4          | 5,2            | -              | 50,6           | -              | 768,9           |
| Guinée-Bissau                   | 2,0            | 14,1           | 5,7            | -              | 0,7            | 207,7           |
| Libéria                         | 12,0           | 13,8           | 31,2           | 36,2           | 7,1            | 272,5           |
| Mali                            | 55,0           | 49,5           | 66,5           | 52,0           | 0,7            | 898,1           |
| Niger                           | 40,0           | 2,0            | 54,2           | 25,3           | 31,6           | 514,5           |
| Nigeria                         | 52,4           | 365,0          | 67,8           | 453,6          | 63,9           | 3 507,4         |
| Sénégal                         | 30,0           | 169,5          | 70,8           | 35,4           | 4,7            | 979,8           |
| Sierra Leone                    | 10,3           | 36,3           | 29,2           | 37,8           | 23,3           | 418,0           |
| Togo                            | 14,6           | 12,8           | 32,5           | 77,7           | 2,7            | 327,8           |
| <b>Total Afrique de l'Ouest</b> | <b>633,5</b>   | <b>1 241,0</b> | <b>590,8</b>   | <b>1 021,8</b> | <b>441,2</b>   | <b>13 316,1</b> |
| <b>Multinational</b>            | <b>597,0</b>   | <b>1 027,0</b> | <b>319,1</b>   | <b>735,2</b>   | <b>812,0</b>   | <b>5 254,0</b>  |
| <b>Total des approbations</b>   | <b>3 170,2</b> | <b>7 505,7</b> | <b>3 674,5</b> | <b>4 127,9</b> | <b>3 602,8</b> | <b>63 662,8</b> |

Source : Département de la statistique de la BAD.

Notes :

- Grandeur zéro

\* Année de sollicitation exceptionnelle des ressources du Groupe de la Banque, due à la crise financière mondiale.

## Annexe II

### A – Résolutions adoptées par les Conseils des gouverneurs en 2012

| Titre du document  | Numéro de la résolution      |
|--|------------------------------|
| Résolution autorisant la restitution et l'annulation, dans le capital autorisé total de la Banque, des actions additionnelles sans pouvoir de vote souscrites par le Canada au titre des mesures intérimaires adoptées en attendant la conclusion de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI)            | B/BG/2012/01                 |
| Élection partielle d'administrateurs de la Banque africaine de développement et Choix d'administrateurs du Fonds africain de développement   | B/BG/2012/02<br>F/BG/2012/01 |
| Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices financiers 2012 à 2016  | B/BG/2012/03<br>F/BG/2012/02 |
| Résolution autorisant une augmentation spéciale du capital   | B/BG/2012/04                 |
| Résolution autorisant l'adhésion de la République du Soudan du Sud à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement   | B/BG/2012/05                 |
| Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   | B/BG/2012/06                 |
| Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   | F/BG/2012/03                 |
| Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la Banque africaine de développement pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   | B/BG/2012/07                 |
| Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   | B/BG/2012/08                 |
| Revue annuelle de la rémunération du Président   | B/BG/2012/09                 |
| Revue annuelle de la rémunération des Administrateurs  | B/BG/2012/10                 |
| Résolution autorisant l'annulation et la réduction, dans le capital autorisé total de la Banque, des actions additionnelles sans pouvoir de vote souscrites par la République de Corée au titre des mesures intérimaires adoptées en attendant la conclusion de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) | B/BG/2012/11                 |



## Annexe II (suite)

### B – Aperçu des principales décisions prises par les Conseils d'administration

| Titre du document   |
|---|
| Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP)   |
| Délégation de pouvoirs au Président aux fins de continuité des opérations du Groupe de la Banque africaine de développement dans les situations d'urgence |
| AGC-VI – Rapport sur la mise en œuvre   |
| Cadre de gestion du risque opérationnel   |
| Plan de continuité de la Banque : tirer parti de la décentralisation pour mieux assurer la continuité des activités de la Banque                          |
| Politique du Groupe de la Banque en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information  |
| Évaluation de la Stratégie opérationnelle de la Banque pour les TIC et plan d'action pour le moyen terme 2012-2014  |
| Le Fonds fiduciaire multidonateurs pour les pays en transition  |
| Proposition visant la mise en œuvre d'une procédure de sanctions au sein du Groupe de la Banque africaine de développement                                |
| Amendements aux règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et aux règles et procédures pour l'utilisation des consultants               |
| Affinement de l'organigramme et des procédures opérationnelles d'IACD   |
| Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque africaine de développement   |
| Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société Civile  |
| Plan d'action sur le changement climatique (CCAP) 2011-2015   |
| Stratégie pour les technologies de l'information (TI) 2013-2015   |
| Participation de la Banque au Fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord   |
| Proposition de budget pour la mise en œuvre de la Feuille de route relative au retour des opérations de la Banque au Siège, Côte d'Ivoire                 |
| Proposition relative au Plan triennal glissant et au Budget 2013-2015   |

## Annexe III

### A – Liste des tableaux, cartes, graphiques et encadrés

|                   |   |      |
|-------------------|---|------|
| <b>Tableaux</b>   |   |      |
| 0.1               | Récapitulatif des opérations, ressources et moyens de financement du Groupe de la Banque, 2003-2012 | xv   |
| 0.2               | Récapitulatif des approbations du Groupe de la Banque, 2012   | xvi  |
| 1.1               | Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement  | 8    |
| 4.1               | Approbations du Groupe de la Banque par secteur, 2012   | 25   |
| 5.1               | Tableau de bord sommaire des performances, 2012   | 43   |
| 5.2               | Degré de contribution de la BAD au développement de l'Afrique                                       | 44   |
| 5.3               | Effectif de la Banque par pays au 31 décembre 2012  | 50   |
| <b>Cartes</b>     |   |      |
| 1.1               | Projections de croissance en Afrique en 2013 par sous-région  | 7    |
| 4.1               | Approbations dans le secteur public de l'énergie en 2012  | 30   |
| <b>Graphiques</b> |   |      |
| 0.1               | Aperçu de la croissance économique en Afrique   | x    |
| 0.2               | Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 2012                           | xi   |
| 0.3               | Approbations et décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, 2003-2012                 | xvii |
| 0.4               | Approbations cumulées de prêts et de dons du Groupe de la Banque par guichet, 1967-2012             | xvii |
| 0.5               | Approbations cumulées de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 1967-2012             | xvii |
| 0.6               | Revenu net de la BAD, 2003-2012   | xvii |
| 1.1               | Aperçu de la croissance économique en Afrique   | 4    |
| 1.2               | Fluctuations des cours internationaux des produits de base  | 4    |
| 1.3               | Inflation moyenne en Afrique et dans d'autres régions   | 5    |
| 1.4               | Pays africains exportateurs de pétrole : excédent/déficit (% du PIB)                                | 6    |
| 1.5               | Pays africains importateurs de pétrole : double déficit (% du PIB)                                  | 6    |
| 1.6               | Ressources financières extérieures  | 6    |
| 2.1               | Principaux vecteurs de la transformation économique   | 12   |
| 4.1               | Approbations totales du Groupe de la Banque, 2008-2012  | 24   |
| 4.2               | Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par secteur, 2012                           | 24   |
| 4.3               | Approbations et décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, 2003-2012                 | 25   |
| 4.4               | Approbations totales de la BAD, 2008-2012 (en millions d'UC)  | 26   |
| 4.5               | Approbations de prêts et de dons de la BAD par secteur, 2012  | 26   |
| 4.6               | Approbations de prêts et de dons de la BAD par pays   | 26   |
| 4.7               | Approbations totales du FAD, 2008-2012  | 27   |
| 4.8               | Approbations de prêts et de dons FAD par secteur, 2012  | 27   |
| 4.9               | Approbations de prêts et de dons FAD par pays, 2012   | 27   |
| 4.10              | Approbations cumulées du FSN par sous-région, 1976-2012   | 29   |
| 4.11              | Fonds fiduciaires – Répartition par secteur, 2012   | 29   |

|                 |  |    |
|-----------------|--|----|
| 4.12            | Approbations multinationales par secteur, 2012   | 34 |
| 4.13            | Allocations multinationales par secteur, 2012  | 34 |
| 4.14            | Allocations multinationales par sous-région, 2012  | 35 |
| 4.15            | Opérations du secteur privé par catégorie de pays, 2012  | 35 |
| 4.16            | Opérations du secteur privé par secteur, 2012  | 35 |
| 7.1             | Résultat avant distributions et revenus des prêts et placements  | 62 |
| 7.2             | Excédent/(Déficit) et revenu des placements  | 65 |
| 7.3             | Revenus des prêts, revenus des placements et décote sur l'encaissement   | 65 |
| 7.4             | Résultat du FSN avant distributions et revenus des placements  | 68 |
| <b>Encadrés</b> |  |    |
| 2.1             | Exemple d'appui de la Banque à l'intégration des systèmes de paiement et de règlement  | 11 |
| 2.2             | Mettre à profit l'innovation dans les TIC pour le développement économique   | 12 |
| 2.3             | Transformer l'agriculture au Nigeria   | 14 |
| 2.4             | Principales stratégies pour la transformation socio-économique de l'Afrique  | 15 |
| 3.1             | Éléments de la Stratégie du Groupe de la Banque  | 18 |
| 4.1             | Infrastructure régionale et croissance verte en Afrique de l'Est : exemple de l'interconnexion des réseaux électriques de l'Éthiopie et du Kenya | 32 |
| 4.2             | Initiative d'aménagement du territoire en Afrique australe : le corridor routier de Nacala   | 33 |
| 4.3             | Les trois initiatives dans le domaine de l'eau   | 33 |
| 4.4             | La Facilité africaine de soutien juridique   | 36 |
| 4.5             | Engagement de la Banque au Libéria   | 38 |
| 5.1             | Faits saillants de la revue à mi-parcours du FAD-12  | 46 |
| 5.2             | Autonomiser les bureaux extérieurs   | 48 |
| 5.3             | Retour de la Banque à Abidjan  | 49 |

## Annexe III

### B – Abréviations

|                 |   |            |  |
|-----------------|---|------------|--|
| ABP             | Allocation basée sur la performance   | FAPA       | Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique   |
| ACDI            | Agence canadienne de développement international  | FENU       | Fonds d'équipement des Nations Unies   |
| ADEA            | Association pour le développement de l'éducation en Afrique                             | FEM        | Fonds pour l'environnement mondial   |
| AGC             | Augmentation générale de capital  | FF         | Fonds fiduciaire   |
| AGC-VI          | Sixième augmentation générale du capital  | FIC        | Fonds d'investissement climatique  |
| ALSF            | Facilité africaine de soutien juridique   | FIDA       | Fonds international de développement agricole  |
| AMBD            | Comité des affaires administratives concernant les Conseils d'administration            | FSN        | Fonds spécial du Nigeria   |
| AMCOW           | Conseil des ministres africains chargés de l'eau  | GAFSP      | Fonds mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire  |
| ANRE            | Comité du Rapport annuel  | GBP        | Livre sterling   |
| ASS             | Afrique subsaharienne   | GIRE       | Gestion intégrée des ressources en eau   |
| AUFI            | Comité d'audit et des finances  | GPR        | Garantie partielle de risques  |
| APD             | Aide publique au développement  | GS         | Personnel des services généraux  |
| ASYCUDA         | Système automatique de traitement des données douanières                                | IACD       | Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque africaine de développement |
| AusAID          | Programme d'aide outre-mer du gouvernement australien                                   | IADM       | Initiative d'allègement de la dette multilatérale  |
| BAD             | Banque africaine de développement   | IAEAR      | Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural                              |
| BE              | Bureau extérieur  | IDE        | Investissement direct étranger   |
| BMD             | Banque multilatérale de développement   | IFD        | Institution de financement du développement  |
| BRICS           | Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud   | IPPF-NEPAD | Fonds spécial pour la préparation de projets d'infrastructure du NEPAD                                 |
| BRL             | Real brésilien  | ITIE       | Initiative pour la transparence dans les industries extractives  |
| BTP             | Bâtiments et travaux publics  | JIBAR      | Taux interbancaire convenu à Johannesburg  |
| CAD             | Dollar canadien   | JPY        | Yen japonais   |
| CAHR            | Comité des affaires administratives et des politiques en matière de ressources humaines | KOAFEC     | Fonds de coopération économique entre la Corée et l'Afrique  |
| CBFF            | Fonds forestier du bassin du Congo  | LC         | Ligne de crédit  |
| CCAP            | Plan d'action sur le changement climatique  | LMDP       | Programme de perfectionnement en leadership et management  |
| CCG             | Comité consultatif des gouverneurs  | MAEP       | Mécanisme africain d'évaluation par les pairs  |
| CDI             | Cadre de développement intégré  | MDP        | Matrice de délégation des pouvoirs   |
| CEA             | Commission économique pour l'Afrique  | MDWPP      | Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau   |
| CEP             | Cellule d'exécution de projet   | MFW4A      | Partenariat pour la finance au service de l'Afrique  |
| CER             | Communauté économique régionale   | M-PESA     | Système kényan de paiement par téléphone mobile  |
| CHF             | Franc suisse  | MW         | Mégawatt   |
| CLAR            | Cadre logique axé sur les résultats   | NEPAD      | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique   |
| CO <sub>2</sub> | Dioxyde de carbone  | NGN        | Naira nigérian   |
| CRR             | Centre de ressources régional   | NOK        | Couronne norvégienne   |
| CUA             | Commission de l'Union africaine   | OAGL       | Bureau de l'Auditeur général   |
| CWHOLE          | Comité plénier  | OCDE       | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| DFID            | Département du développement international du Royaume-Uni                               | OIT        | Organisation internationale du travail   |
| DKK             | Couronne danoise  | OMD        | Objectifs du Millénaire pour le développement  |
| DSP             | Document de stratégie pays  | ONG        | Organisation non gouvernementale   |
| DSRP            | Document de stratégie de réduction de la pauvreté                                       | OPEV       | Département de l'évaluation des opérations de la Banque africaine de développement                     |
| ECBD            | Comité d'éthique des Conseils d'administration  | PBO        | Opération de prêt à l'appui de réformes ou opération programmatique                                    |
| ESTA            | Département de la statistique de la Banque africaine de développement                   | PCG        | Garantie partielle de crédit   |
| EURIBOR         | Taux interbancaire offert en euro   | PFR        | Pays à faible revenu   |
| FAD             | Fonds africain de développement   |            |  |
| FAE             | Facilité africaine de l'eau   |            |  |

|          |   |
|----------|---|
| PIB      | Produit intérieur brut  |
| PIDA     | Programme pour le développement des infrastructures en Afrique  |
| PL       | Personnel de la catégorie professionnelle   |
| PME      | Petites et moyennes entreprises   |
| PMF      | Prêt à marge fixe   |
| PMR      | Pays membres régionaux  |
| PMVA     | Prêt à marge variable amélioré  |
| PNUD     | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| PPP      | Partenariat public-privé  |
| PPTE     | Pays pauvres très endettés  |
| PRI      | Pays à revenu intermédiaire   |
| RCA      | République centrafricaine   |
| RDC      | République démocratique du Congo  |
| RH       | Ressources humaines   |
| SAP ERP  | Systèmes, applications, produits de traitement de données ; Planification des ressources d'entreprise |
| SCA      | Système de comptabilité analytique  |
| SEFA     | Fonds pour l'énergie durable en Afrique   |
| SEK      | Couronne suédoise   |
| STI      | Science, technologie et innovation  |
| TI       | Technologie de l'information  |
| TIC      | Technologies de l'information et de la communication  |
| TRY      | Livre turque  |
| UC       | Unité de compte   |
| UEMOA    | Union économique et monétaire ouest-africaine   |
| UNESCO   | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                             |
| USD      | Dollar des États-Unis d'Amérique  |
| VIH/sida | Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise                               |
| VP       | Vice-président  |
| ZAR      | Rand sud-africain   |

## Annexe IV

### Ressources des Fonds fiduciaires/spéciaux thématiques disponibles pour engagement au 31 décembre 2012

| Fonds fiduciaire   | Montant dans l'Accord |             | Secteurs  | Activités  |
|--|-----------------------|-------------|---|--|
|  | Monnaie du donateur   | UC          |   |  |
| Fonds spécial pour la préparation de projets d'infrastructure du NEPAD (IPPF-NEPAD)                  | 44 798 030,85 USD     | 27 815 362  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• TIC</li> <li>• Transports</li> <li>• Énergie</li> <li>• Eau et assainissement</li> </ul> | Identification de projets régionaux, préparation, organisation d'ateliers et de séminaires conformément au programme d'action du NEPAD et en vue du renforcement des capacités des CER |
| Danemark   | 17 700 000 DKK        |             |   |  |
| Canada   | 10 000 000 CAD        |             |   |  |
| Norvège  | 45 000 000 NOK        |             |   |  |
| DFID/Royaume-Uni   | 5 000 000 GBP         |             |   |  |
| Allemagne  | 1 000 000 euros       |             |   |  |
| Contribution BAD   | 6 300 000 UC          |             |   |  |
| Fonds danois pour l'assistance technique   | 5 000 000 DKK         |             |   |  |
| USAID  | 1 000 000 USD         |             |   |  |
| Suisse   | 2 000 000 euros       |             |   |  |
| Canada   | 15 000 000 CAD        |             |   |  |
| Fonds de la Facilité africaine de l'eau  | 160 974 862 euros     | 109 331 498 | Secteur de l'eau  | Assistance technique, études, appui opérationnel   |
| Algérie  | 99 975 euros          |             |   |  |
| Autriche   | 5 120 259 euros       |             |   |  |
| Australie  | 3 367 500 euros       |             |   |  |
| Fondation Bill et Melinda Gates  | 3 307 677 euros       |             |   |  |
| Canada   | 12 872 200 euros      |             |   |  |
| Danemark   | 5 665 352 euros       |             |   |  |
| DFID   | 17 052 415 euros      |             |   |  |
| Égypte   | 15 000 euros          |             |   |  |
| Union européenne   | 25 000 000 euros      |             |   |  |
| France   | 11 999 990 euros      |             |   |  |
| Norvège  | 11 181 951 euros      |             |   |  |
| Sénégal  | 174 963 euros         |             |   |  |
| Suède  | 12 195 623 euros      |             |   |  |
| Espagne  | 12 000 000 euros      |             |   |  |
| Tchad  | 748 723 euros         |             |   |  |
| RD Congo   | 3 743 617 euros       |             |   |  |
| Canada   | 14 354 735 euros      |             |   |  |
| Burkina Faso   | 74 872 euros          |             |   |  |
| France   | 22 000 000 euros      |             |   |  |
| Dons au titre de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) | 117 517 731 euros     | 110 598 993 | Secteur de l'eau  | Orientation politique et stratégique, renforcement des capacités, formation et préparation de programmes et de projets.  |
| Danemark   | 30 829 647 euros      |             |   |  |
| France   | 40 000 000 euros      |             |   |  |
| Canada   | 17 325 409 euros      |             |   |  |
| Pays-Bas   | 9 287 803 euros       |             |   |  |
| Suisse   | 20 000 000 euros      |             |   |  |
| Burkina Faso   | 74 872 euros          |             |   |  |
| Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau   | 5 313 656 euros       | 4 842 482   | Secteur de l'eau  | Élaboration de politiques, organisation d'ateliers et de conférences, formation, études et séminaires  |
| Canada   | 2 010 841 euros       |             |   |  |
| Danemark   | 3 302 815 euros       |             |   |  |
| SIDA: Appui à la première Semaine africaine de l'eau   | 10 524 euros          |             |   |  |
| Banque islamique de développement: Appui à la première Semaine africaine de l'eau                    | 13 689,77 euros       |             |   |  |
| Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA)  | 49 066 564 USD        | 30 465 719  | Développement du secteur privé  | Assistance technique, renforcement des capacités   |
| Japon  | 35 660 000 USD        |             |   |  |
| Autriche   | 2 648 047 USD         |             |   |  |
| BAD  | 10 645 670 USD        |             |   |  |

## Annexe IV (suite)

### Ressources des Fonds fiduciaires/spéciaux thématiques disponibles pour engagement au 31 décembre 2012

| Fonds fiduciaire                                    | Montant dans l'Accord  |                    | Secteurs   | Activités   |
|---|--|--------------------|--|---|
|   | Monnaie du donateur  | UC                 |  |   |
| Fonds forestier du Bassin du Congo (CBFF)           | 93 447 915 euros   | 70 337 482         | Environnement : réduction de la déforestation et de la dégradation, réduction de la pauvreté, gestion durable des forêts, développement durable, renforcement des capacités  | Évaluation et financement des projets, mise en place du secrétariat et des systèmes du CBFF, réunions du Conseil de direction, préparation des plans annuels de travail, missions de suivi des projets du CBFF, ateliers et séminaires de sensibilisation, mise en place d'un système de suivi et d'évaluation  |
| DFID/Royaume-Uni                                    | 37 679 513 euros   |                    |  |   |
| Norvège<br>Canada                                   | 40 658 154 euros<br>15 110 248 euros   |                    |  |   |
| Fonds de renforcement des capacités en microfinance | 15 113 515 euros   | 14 100 927         | Microfinance   | Service de conseils, formation et renforcement des capacités, élaboration de politiques et réalisation d'études sectorielles  |
| Espagne<br>FENU                                     | 15 000 000 euros<br>150 000 USD  |                    |  |   |
| Fonds de l'Initiative Migration et développement    |  | 5,722,217          | Migration et développement   | Études, assistance technique  |
| France<br>FIDA                                      | 6 000 000 euros<br>200 000 USD   |                    |  |   |
| Fonds fiduciaires pour la gouvernance               |  | 4 325 036          | Gouvernance  | Mesures pour analyser et améliorer la gouvernance et réduire la corruption<br>Promotion des audits crédible<br>Mécanismes de responsabilisation et institutions de surveillance<br>Saine gestion des finances publiques, y compris la passation de marchés publics<br>Appui à l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement.   |
| Norvège<br>Suisse<br>Danemark<br>Finlande<br>Suède  | 6 400 000 NOK<br>3 000 000 CHF<br>84 308 USD<br>84 068 USD<br>15 000 000 SEK |                    |  |   |
| Fonds fiduciaire de coopération Sud – Sud           | 6 000 000 USD  | 3 728 190          | Agriculture et agro-industrie<br>Développement du secteur privé<br>Énergies propres<br>Gouvernance<br>Santé<br>Développement social  | Assistance technique<br>Renforcement des capacités<br>Développement des ressources humaines<br>Séminaires<br>Ateliers   |
| Brésil  |  |                    |  |   |
| Fonds pour l'énergie durable en Afrique             | 300 000 000 DKK  | 36 050 413         | Énergie durable<br>Efficacité énergétique  | 1) Préparation de projets pour lesquels le total des investissements nécessaires est compris entre 30 et 75 millions d'USD. (Appui aux projets comportant un producteur unique et indépendant d'énergie ou dans le cadre d'un PPP ; les entités étatiques ne sont pas éligibles comme promoteurs de projets)<br><br>2) Mise à disposition de capital en faveur d'un fonds privé de capital-investissement |
| Danemark (SEFA)                                     |  |                    |  |   |
| Fonds pour le financement du commerce en Afrique    | 15 000 000 CAD   | 9 526 229          | Commerce<br>Croissance économique<br>Intégration régionale   | Assistance technique<br>Formation<br>Renforcement des capacités<br>Élaboration de politiques et réalisation d'études sectorielles   |
| Fonds fiduciaire pour les pays en transition        | 2 352 000 GBP<br>9 300 000 DKK   | 3 515 141          | 1. Renforcement de la gouvernance<br>2. Promotion de l'inclusion économique et sociale<br>3. Création d'emplois<br>4. Appui à une croissance tirée par le secteur privé<br>5. Accompagnement de l'intégration régionale et à l'économie mondiale |   |
| <b>Ressources totales disponibles en UC</b>         |  | <b>430 359 691</b> |  |   |

**Annexe IV** (suite)**Ressources des Fonds fiduciaires bilatéraux disponibles pour engagement au 31 décembre 2012**

| Fonds fiduciaire  | Montant dans l'Accord   |            | Secteurs  | Activités   |
|---|---|------------|---|---|
|   | Monnaie du donateur   | UC         |   |   |
| Canada 2008<br>Accord de coopération technique  | 5 573 187 CAD provenant des anciens fonds fiduciaires canadiens | 3 497 521  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne gouvernance</li> <li>• Intégration économique régionale</li> <li>• Développement du secteur privé</li> <li>• Environnement</li> <li>• Genre</li> </ul>   | Formulation de politiques, études, renforcement des capacités   |
| Chine   | 2 000 000 USD   | 1 241 812  | Tous les secteurs   | Identification, préparation de projets, études  |
| Fonds fiduciaire finlandais pour les services de consultants II                                   | 18 391 492 euros  | 13 125 283 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• Adaptation et atténuation</li> <li>• Science et technologie en rapport avec les énergies renouvelables et propres</li> <li>• Gestion forestière</li> <li>• Eau et irrigation</li> <li>• Éducation</li> </ul> | Études, assistance technique  |
| France  | 3 350 000 euros   | 3 154 782  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat d'investissement</li> </ul>   | Études, assistance technique  |
| Inde  | 6 753 685,85 USD  | 4 293 370  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure</li> <li>• Secteur privé</li> <li>• Technologie de l'information et de la communication</li> <li>• Commerce</li> <li>• Science et technologie</li> </ul>  | Assistance technique, renforcement des capacités, formation, ateliers, consultation et partage du savoir sur des questions stratégiques   |
| Italie  | 2 783 573,01 euros  | 2 621 363  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure</li> </ul>  | Identification, préparation, évaluation de projets  |
| Japon<br>Don pour l'élaboration de politiques et le développement des ressources humaines (PHRDG) | 2 336 393 740 JPY   | 16 633 399 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DSRP</li> <li>• Politiques</li> </ul>  | Travail d'analyse, renforcement des capacités et ateliers   |
| Corée   | 26 608 163 USD  | 16 521 165 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure et ressources naturelles</li> <li>• Technologie de l'information et de la communication</li> <li>• Partage du savoir sur l'expérience coréenne en matière de développement économique</li> <li>• Développement des ressources humaines</li> </ul>       | Mise en œuvre des Plans d'action pour la coopération économique entre la Corée et l'Afrique (KOAPEC)  |
| Nigeria   | 25 000 000 USD  | 15 522 648 | Renforcement des capacités et intégration régionale dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Science et technologie</li> <li>• Développement humain (santé et éducation)</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Administration publique</li> <li>• Affaires et finances</li> </ul>      | Études de pré faisabilité et de faisabilité, identification, préparation, évaluation et post-évaluation de projets, revue à mi-parcours, réhabilitation de projets existants connaissant des difficultés, formation, renforcement des capacités |
| Norvège   | 21 000 000 NOK  | 2 120 379  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Genre et fourniture d'assistance technique</li> </ul>  | Services de consultants et mise à disposition d'assistants techniques   |



**Annexe IV** (suite)**Ressources des Fonds fiduciaires bilatéraux disponibles pour engagement au 31 décembre 2012**

| Fonds fiduciaire  | Montant dans l'Accord |                    | Secteurs   | Activités  |
|---|-----------------------|--------------------|--|--|
|   | Monnaie du donateur   | UC                 |  |  |
| Portugal  | 2 000 000 euros       | 1 714 310          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du secteur privé</li> <li>• Infrastructure</li> <li>• Énergies renouvelable et efficacité énergétique</li> <li>• Bonne gouvernance et renforcement des capacités</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Eau</li> <li>• Promotion de la langue portugaise dans les opérations de la Banque</li> </ul> | Activités du cycle du projet, notamment études de pré faisabilité et de faisabilité, renforcement des capacités et développement des ressources humaines, politiques et études sectorielles, dialogue sur les institutions et les politiques |
| Espagne   | 1 486 000 USD         | 922 666            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport</li> <li>• Environnement</li> <li>• Secteur social</li> <li>• Industrie</li> <li>• Services publics</li> </ul>  | Identification, préparation et évaluation de projets, études, mise à disposition d'experts   |
| Fonds fiduciaire suédois pour les services de consultants | 15 000 000 SEK        | 1 510 709          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les secteurs</li> </ul>  | Identification, préparation, évaluation, supervision de projets, études, formation   |
| Suisse  | 4 000 000 CHF         | 2 373 718          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau</li> </ul>  | Identification, préparation, évaluation de projets, études de préinvestissement, activités préalable à l'évaluation, formation, séminaires/conférences (personnes qualifiées)  |
| Royaume-Uni, DFID   | 13 000 000 GBP        | 16 010 286         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure</li> <li>• Développement du secteur privé</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• États fragiles</li> <li>• Renforcement institutionnel</li> <li>• Gestion du savoir</li> </ul>   | i) Services de consultants et assistance technique en appui à des activités du cycle du projet, études sectorielles et sur des politiques<br>ii) Formation, renforcement des capacités et fourniture d'appui institutionnel                  |
| <b>Ressources totales disponibles en UC</b>               |                       | <b>101 263 411</b> |  |  |

## Annexe V

### Le Groupe de la Banque africaine de développement

Les ressources de la **Banque africaine de développement (BAD)**, qui sont généralement obtenues par emprunt sur le marché des capitaux, sont utilisées pour octroyer des prêts à ses PMR à des conditions libérales. Elles servent en outre à financer des projets du secteur privé dans tous les PMR à travers des prêts directs, des lignes de crédit, des prises de participation et quasi-prises de participation, et des garanties à des entreprises du secteur privé financièrement solides et viables, et à des projets multinationaux qui concourent à l'intégration régionale.

Le produit de prêt standard de la Banque a évolué au fil du temps et ses modalités sont devenues de plus en plus souples et adaptées aux besoins des clients. Le produit de prêt standard aujourd'hui offert aux clients souverains et non souverains est le prêt à marge variable amélioré (PMVA), qui donne aux emprunteurs un degré élevé de souplesse pour gérer leurs risques de taux d'intérêt. Pour les clients ne bénéficiant pas de garantie publique, le produit de prêt offert est le prêt à marge fixe (PMF). Le taux d'intérêt sur le PMVA est constitué d'une base flottante (LIBOR 6 mois pour l'USD et le yen, EURIBOR 6 pour l'euro et JIBAR 3 mois pour le rand sud-africain), d'une marge de financement qui est fonction du coût d'emprunt de la Banque par rapport au LIBOR, à l'EURIBOR et au JIBAR calculé tous les six mois, et d'une marge contractuelle de 60 points de base. À la demande de l'emprunteur, le PMVA donne le libre choix de convertir le taux à base flottante en taux fixe.

Le délai normal de remboursement des prêts souverains et non souverains est de 20 ans au plus, y compris un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans.

Le taux d'intérêt sur le PMF est constitué d'un taux à base flottante (LIBOR 6 mois pour l'USD et le yen, EURIBOR 6 pour l'euro et JIBAR 3 mois pour le rand sud-africain) qui reste flottant jusqu'à la date d'échéance, ou d'un taux à base fixe (taux sur swap dégressif fixé à la demande de l'emprunteur pour les soldes décaissés du prêt) plus une marge de crédit basée sur le risque.

Les prêts souverains sont assortis d'un délai de remboursement pouvant aller jusqu'à 15 ans, y compris un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans.

Les ressources du **Fonds africain de développement (FAD)** proviennent des contributions et des reconstitutions périodiques effectuées par les États participants, généralement tous les trois ans. Les prêts du Fonds ne sont pas porteurs d'intérêts. Ils sont, toutefois, assortis d'une commission de service de 0,75 % par an sur les soldes non encore remboursés, et d'une

commission d'engagement de 0,50 % sur les engagements non encore décaissés. Les prêts-projets sont remboursés sur une période de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans. Les lignes de crédit sont accordées pour 20 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans. Le Fonds octroie également aux PMR des dons qui ne portent pas d'intérêt. Pour les pays à financement mixte (vois Appendice IV), toutefois, les conditions ont été durcies pour la période du FAD-12 (2011-2013) comme suit : période de remboursement de 30 ans, différé d'amortissement de 8 ans et taux d'intérêt de 1 % sur les prêts-projets. Les autres modalités restent inchangées, à savoir une commission de service de 0,75 % par an sur le solde non encore remboursé, et une commission d'engagement de 0,50 % sur les engagements non encore décaissés.

Les ressources du **Fonds spécial du Nigeria (FSN)** sont entièrement fournies par la République fédérale du Nigeria, en vertu d'un accord passé avec la Banque en 1976 pour une période initiale de 30 ans. À la suite d'une révision de cet accord en avril 2008, celui-ci stipule que les ressources du Fonds doivent être utilisées conformément aux modalités attachées aux trois options suivantes :

- Première option : a) pas d'intérêts ; b) commission de service de 0,75 % par an sur les soldes non encore remboursés ; c) commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non encore décaissés ; et d) délai de remboursement de 20 ans avec un différé d'amortissement de 7 ans ;
- Deuxième option : a) pas d'intérêts ; b) commission de service de 0,75 % par an sur les soldes non encore remboursés ; c) commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non encore décaissés ; et d) délai de remboursement de 15 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans ;
- Troisième option : mêmes conditions que pour les prêts BAD au secteur privé, en tenant compte des dispositions des Directives relatives au financement du secteur privé de la Banque, ainsi que de l'analyse des risques du projet.

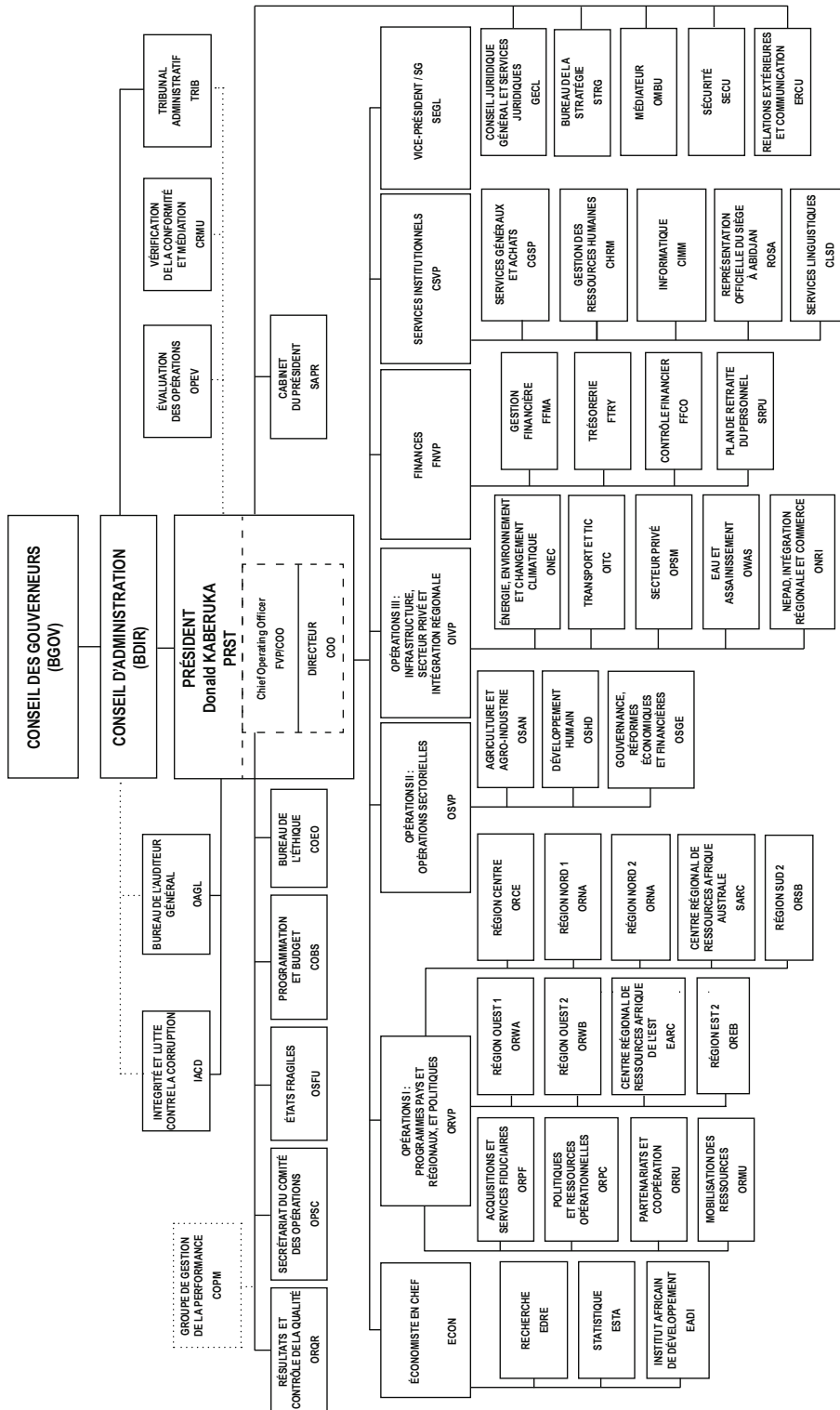
Les prêts octroyés avant la révision de l'accord portaient un taux d'intérêt compris entre 2 % et 4 %, avec une commission de 0,75 % sur les portions non décaissées.



# Appendices

# Appendice I-1

## Organigramme de la BAD au 31 décembre 2012



## Appendice I-2

### Cadres supérieurs de la Banque au 31 décembre 2012

| PRÉSIDENTE, UNITÉS RENDANT COMPTE AUX PRÉSIDENT ET UNITÉS RENDANT COMPTE AUX CONSEILS |                 |                      |       |
|---|-----------------|----------------------|-------|
| Président   | KABERUKA        | Donald               | PRST  |
| Premier Vice-président, Chief Operating Officer                                       | MBI             | Emmanuel Ebot        | COO   |
| Secrétaire général et Vice-président  | AKINTOMIDE      | Cecilia              | SEGL  |
| Directeur de cabinet  | KABAGAMBE       | Anne Namara          | SAPR  |
| Conseiller juridique général et Directeur   | GADIO           | Kalidou              | GECL  |
| Conseiller juridique  | DEME            | Mamoudou             | GECL  |
| Auditeur général  | ROUCHDY         | Tarek                | OAGL  |
| Directeur   | BOSSMAN         | Anna                 | IACD  |
| Directeur   | KAPOOR          | Kapil                | STRG  |
| Directeur   | ZOUKPO          | Zate Raymond         | COO   |
| Directeur   | DINGA-DZONDO    | Antoinette           | OPSC  |
| Directeur   | MIZRAHI         | Simon                | ORQR  |
| Directeur   | EHOUNOU         | Jean-Paul Aka        | PECOD |
| Directeur   | TOURE           | Sekou                | CRMU  |
| Directeur   | NANGIA          | Rakesh               | OPEV  |
| Chef d'Unité par intérim  | WADE            | Magatte              | ERCU  |
| Chef d'Unité  | GODBOUT         | William John         | SECU  |
| Médiateur   | ORRACA-NDIAYE   | Amabel               | OMBU  |
| Fonctionnaire faisant office de directeur   | BABALOLA        | Clement Abioye       | COBS  |
| Président du PECOD  | H'MIDOUCHE      | Mohamed              | PECOD |
| Chef du Bureau de représentation en Asie  | TAMAGAWA        | Masayuki             | ASRO  |
| Fonctionnaire faisant office de chef d'Unité  | WAHOME          | James Gituro         | OSFU  |
| Chef du Bureau de l'éthique   | KISUBI          | Mohammad Ali Mubarak | COEO  |
| Secrétaire exécutif   | LIPOU MASSALA   | Albertine A.H.       | TRIB  |
| BUREAU DE L'ECONOMISTE EN CHEF  |                 |                      |       |
| Economiste en chef et Vice-président  | NCUBE           | Mthuli               | ECON  |
| Directeur   | MURINDE         | Victor               | EADI  |
| Directeur   | KAYIZI-MUGERWA  | Steve                | EDRE  |
| Directeur   | LUFUMPA         | Charles Leyeka       | ESTA  |
| SERVICES INSTITUTIONNELS  |                 |                      |       |
| Vice-président  | WARDELL         | Susan                | CSVP  |
| Directeur   | EL AZIZI        | Mohamed              | CGSP  |
| Directeur   | WU              | ZHI HUAN             | CIMM  |
| Directeur par intérim   | OPARE           | Clement              | CHRM  |
| Fonctionnaire faisant office de directeur   | NTCHANDEU       | Micheline            | CLSD  |
| Représentant officiel, Abidjan  | LAMINE ZEINE    | Ali Mahaman          | ROSA  |
| FINANCES  |                 |                      |       |
| Vice-président  | BOAMAH          | Charles Owusu        | FNVP  |
| Directeur   | ODUKOMAIYA      | Anthony Odusole      | FFCO  |
| Directeur   | VAN PETEGHEM    | Pierre               | FTRY  |
| Fonctionnaire faisant office de directeur   | DE KOCK         | Trevor Neil          | FFMA  |
| Chef d'Unité  | GIRMA           | Solomon              | SRPU  |
| Chef du Contrôle interne  | TCHAKOTE        | Joachim Auguste      | ICU   |
| OPÉRATIONS I : PROGRAMMES PAYS ET RÉGIONAUX, ET POLITIQUES                            |                 |                      |       |
| Vice-président  | SAKALA          | Zondo Thomas         | ORVP  |
| Directeur   | NEGATU          | Gabriel              | EARC  |
| Directeur   | KANGA           | Marlene Eva          | ORCE  |
| Directeur   | KOLSTER         | Jacob                | ORNA  |
| Directeur   | MATONDO-FUNDANI | Nono                 | ORNB  |
| Directeur   | VENCATACHELLUM  | Desiré Jean-Marie    | ORPC  |
| Directeur   | SHARMA          | Vinay                | ORPF  |
| Directeur   | OJUKWU          | Chiji Chinedum       | ORSB  |
| Directeur   | LITSE           | Kpourou Janvier      | ORWA  |
| Directeur   | PERRAULT        | Franck Joseph Marie  | ORWB  |
| Directeur   | FAAL            | Ebrima               | SARC  |
| Fonctionnaire faisant office de directeur   | KONE            | Solomane             | OREB  |
| Chef d'Unité  | CHEVALIER       | Benoit Romain        | ORMU  |
| Fonctionnaire faisant office de chef d'Unité  | KANGA           | Marlene Eva          | ORRU  |
| OPÉRATIONS II : OPÉRATIONS SECTORIELLES   |                 |                      |       |
| Vice-président  | ABOU-SABAA      | Aly Abdel-Hamed      | OSVP  |
| Directeur   | BEILEH          | Abdirahman D.        | OSAN  |
| Directeur   | LOBE NDOUMBE    | Isaac Samuel         | OSGE  |
| Directeur   | SOUCAT          | Agnès                | OSHD  |
| Coordonnateur du Secrétariat du Partenariat   | NALLETAMBY      | Stefan Luis          | MFW4A |
| OPÉRATIONS III : INFRASTRUCTURE, SECTEUR PRIVÉ ET INTÉGRATION RÉGIONALE               |                 |                      |       |
| Vice-président  | MBESHERUBUSA    | Gilbert              | OIVP  |
| Directeur   | CHEIKHROUHO     | Hela                 | ONEC  |
| Directeur   | RUGAMBA         | Alex                 | ONRI  |
| Directeur   | TURNER          | Timothy              | OPSM  |
| Directeur   | JALLOW          | Sering Baboucarr     | OWAS  |
| Fonctionnaire faisant office de directeur   | OUMAROU         | Amadou               | OITC  |
| Coordonnateur, JSSO   | DIA             | Ibrahima             | JSSO  |
| Coordonnateur de la Facilité africaine de l'eau                                       | BAHRI           | Akissa               | AWTF  |
| Coordonnateur   | HASSAN          | Mohamed Houssein     | ICA   |

Source : Département de la gestion des ressources humaines de la BAD.

## Appendice II-1

### Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BAD en 2012

|                |  |
|----------------|--|
| B/BG/2012/01 : | Résolution autorisant la restitution et l'annulation, dans le capital autorisé total de la Banque, des actions additionnelles sans pouvoir de vote souscrites par le Canada au titre des mesures intérimaires adoptées en attendant la conclusion de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI)            |
| B/BG/2012/02 : | Élection partielle d'administrateurs de la Banque africaine de développement   |
| B/BG/2012/03 : | Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices financiers 2012 à 2016  |
| B/BG/2012/04 : | Résolution autorisant une augmentation spéciale du capital   |
| B/BG/2012/05 : | Résolution autorisant l'adhésion de la République du Soudan du Sud à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement   |
| B/BG/2012/06 : | Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   |
| B/BG/2012/07 : | Affectation et distribution du revenu de la Banque africaine de développement disponible pour affectation pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   |
| B/BG/2012/08 : | Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011   |
| B/BG/2012/09 : | Revue annuelle de la rémunération du Président   |
| B/BG/2012/10 : | Revue annuelle de la rémunération des administrateurs  |
| B/BG/2012/11 : | Résolution autorisant l'annulation et la réduction, dans le capital autorisé total de la Banque, des actions additionnelles sans pouvoir de vote souscrites par la République de Corée au titre des mesures intérimaires adoptées en attendant la conclusion de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) |

Source : Secrétariat général de la BAD.

## Appendice II-2

### Conseil des gouverneurs de la BAD : pouvoirs de vote des pays membres au 31 décembre 2012

|                        | Pays                             | Gouverneur                      | Suppléant  | Nombre de voix   | Pouvoirs de vote (%) |
|------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|------------------|----------------------|
| 1                      | Afrique du Sud                   | Pravin Gordhan                  | Lungisa Fuzile                                     | 305 833          | 4,811                |
| 2                      | Algérie                          | Karim Djoudi                    | Miloud Boutabba                                    | 267 291          | 4,205                |
| 3                      | Angola                           | Job Graca                       | Carlos Alberto Lopes                               | 74 104           | 1,166                |
| 4                      | Bénin                            | Marcel A. De Souza              | Jonas A. Gbian                                     | 12 955           | 0,204                |
| 5                      | Botswana                         | Vincent T. Seretse              | Taufila Nyamadzabo                                 | 69 552           | 1,094                |
| 6                      | Burkina Faso                     | Lucien Marie Noël Bembamba      | Lene Sebgo   | 27 544           | 0,433                |
| 7                      | Burundi                          | Tabu Abdallah Manirakiza        | Moïse Bucumi                                       | 15 638           | 0,246                |
| 8                      | Cameroun                         | Emmanuel Nganou Djoumessi       | Blaise Ngoula Essomba                              | 69 738           | 1,097                |
| 9                      | Cap-Vert                         | Cristina Duarte                 | Leonesa Maria Do Nascimento Lima Fortes            | 5 469            | 0,086                |
| 10                     | Comores                          | Mohamed Ali Soilihi             | Alfeine Sitti Soifiat Tadjiddine                   | 1 166            | 0,018                |
| 11                     | Congo                            | Gilbert Ondongo                 | Raphael Mokoko                                     | 29 186           | 0,459                |
| 12                     | Côte d'Ivoire                    | Albert Toikeusse Mabri          | Niale Kaba   | 234 924          | 3,696                |
| 13                     | Djibouti                         | Ilyas Moussa Dawaleh            | Djama Mahamoud Haid                                | 1 838            | 0,029                |
| 14                     | Égypte                           | Farouk El-Okdah                 | Ashraf El-Araby                                    | 341 478          | 5,372                |
| 15                     | Érythrée                         | Berhane Abrehe                  | Martha Woldegiorghis                               | 2 628            | 0,041                |
| 16                     | Éthiopie                         | Sufian Ahmed                    | Ahmed Shide  | 101 214          | 1,592                |
| 17                     | Gabon                            | Luc Oyoubi                      | Christiane Rose Ossoucah Raponda                   | 76 360           | 1,201                |
| 18                     | Gambie                           | Abdou Kolley                    | Mod A. K. Secka                                    | 10 289           | 0,162                |
| 19                     | Ghana                            | Kwabena Duffuor                 | Kwesi Bekoi Amisshah-Arthur                        | 144 382          | 2,271                |
| 20                     | Guinée                           | Kerfalla Yansane                | Souleyman Cisse                                    | 26 275           | 0,413                |
| 21                     | Guinée-Bissau                    | *                               | *  | 2 360            | 0,037                |
| 22                     | Guinée équatoriale               | Marcelino Owono Edu             | *  | 10 721           | 0,169                |
| 23                     | Kenya                            | Robinson Githae                 | Joseph K. Kinyua                                   | 92 331           | 1,453                |
| 24                     | Lesotho                          | Leketekete Victor Ketso         | Mosito Khethisa                                    | 4 289            | 0,067                |
| 25                     | Libéria                          | Amara M. Konneh                 | Sebastian T. Muah                                  | 12 271           | 0,193                |
| 26                     | Libye                            | Hassan Ziglam                   | Ali Mohamed Salem                                  | 256 508          | 4,035                |
| 27                     | Madagascar                       | *                               | *  | 41 590           | 0,654                |
| 28                     | Malawi                           | Ken Lipenga                     | Ted Sitima-Wina                                    | 19 343           | 0,304                |
| 29                     | Mali                             | Tiena Coulibaly                 | Marimpa Samoura                                    | 28 202           | 0,444                |
| 30                     | Maroc                            | Nizar Baraka                    | Driss Elazami Elidrissi                            | 222 069          | 3,494                |
| 31                     | Maurice                          | Charles Gaetan Xavier Luc Duval | Ali Michael Mansoor                                | 41 965           | 0,660                |
| 32                     | Mauritanie                       | Thiam Diombar                   | Cheikh El Kebir Ould Chbih                         | 4 323            | 0,068                |
| 33                     | Mozambique                       | Aiuba Cuereneia                 | Ernesto Gouveia Gove                               | 40 440           | 0,636                |
| 34                     | Namibie                          | Saara Kuugongelwa-Amadhila      | *  | 22 167           | 0,349                |
| 35                     | Niger                            | Amadou Boubacar Cisse           | Baillet Gilles                                     | 16 607           | 0,261                |
| 36                     | Nigeria                          | Ngozi Okonjo-Iweala             | Danladi Irmiya Kifasi                              | 589 371          | 9,272                |
| 37                     | Ouganda                          | Maria Kiwanuka                  | Chris Kassami                                      | 32 472           | 0,511                |
| 38                     | République centrafricaine        | Abdou Karim Meckassoua          | Albert Besse                                       | 3 448            | 0,054                |
| 39                     | République démocratique du Congo | Patrice Kitebi Kibol Mvul       | Jean Claude Masangu Mulongo                        | 65 359           | 1,028                |
| 40                     | Rwanda                           | John Rwangombwa                 | Kampeta Sayingoza                                  | 9 019            | 0,142                |
| 41                     | Sao Tomé-et-Principe             | Helio Silva Almeida             | Maria Do Carmo Trovoada Pires De Carvalho Silveira | 4 930            | 0,078                |
| 42                     | Sénégal                          | Amadou Kane                     | Lat Diop   | 67 234           | 1,058                |
| 43                     | Seychelles                       | Pierre Laporte                  | Caroline Abel                                      | 2 434            | 0,038                |
| 44                     | Sierra Leone                     | Samura Mathew Wilson Kamara     | Edmund Koroma                                      | 15 948           | 0,251                |
| 45                     | Somalie                          | Sharif Hassan Sheik Adam        | Hamid A, Ibrahim                                   | 2 566            | 0,040                |
| 46                     | Soudan                           | Ali Mahmoud Mohamed Abdelrasoul | Magdi Hassan Yassin                                | 24 786           | 0,390                |
| 47                     | Swaziland                        | Majozi Vincent Sithole          | Hlangusemphi Dlamini                               | 7 876            | 0,124                |
| 48                     | Tanzanie                         | William Augustao Mgimwa         | Charles Mutalemwa                                  | 52 281           | 0,822                |
| 49                     | Tchad                            | Kordje Bedoumra                 | Mahamat Djibrine Souleyman                         | 5 371            | 0,084                |
| 50                     | Togo                             | Adjji Oteth Ayassor             | Mawussi Djossou Semodji                            | 10 608           | 0,167                |
| 51                     | Tunisie                          | Riadh Bettaieb                  | Adel Ben Ali                                       | 89 434           | 1,407                |
| 52                     | Zambie                           | Alexander B. Chikwanda          | Fredson K. Yamba                                   | 80 034           | 1,259                |
| 53                     | Zimbabwe                         | Tendai Biti                     | Willard L. Manungo                                 | 131 011          | 2,061                |
| <b>TOTAL RÉGIONAUX</b> |                                  |                                 |  | <b>3 827 230</b> | <b>60,210</b>        |

## Appendice II-2 (suite)

### Conseil des gouverneurs de la BAD : pouvoirs de vote des pays membres au 31 décembre 2012

| Pays                        | Gouverneur                | Suppléant                | Nombre de voix   | Pouvoirs de vote (%) |
|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------|----------------------|
| 1 Allemagne                 | Gundrun Kopp              | Claus-Michael Happe      | 260 863          | 4,104                |
| 2 Arabie saoudite           | Yousef I. Albassam        | Ahmed M. Al-Ghannam      | 12 854           | 0,202                |
| 3 Argentine                 | Hernán Lorenzino          | Mercedes Marcó Del Pont  | 6 472            | 0,102                |
| 4 Autriche                  | Maria Fekter              | Edith Frauwallner        | 28 955           | 0,456                |
| 5 Belgique                  | Steven Vanackere          | Franciscus Godts         | 41 151           | 0,647                |
| 6 Brésil                    | Miriam Aparecida Belchior | Carlos Augusto Vidotto   | 28 710           | 0,452                |
| 7 Canada                    | John Baird                | Rob Stewart              | 242 145          | 3,809                |
| 8 Chine                     | Zhou Xiaochuan            | Yi Gang                  | 71 545           | 1,126                |
| 9 Corée                     | Jaewan Bahk               | Choongsoo Kim            | 28 955           | 0,456                |
| 10 Danemark                 | Ib Petersen               | Birgitte Markussen       | 75 236           | 1,184                |
| 11 Espagne                  | Luis De Guindos Jurado    | Fernando Jiménez Latorre | 69 767           | 1,098                |
| 12 États-Unis d'Amérique    | Timothy Geithner          | Robert D. Hormats        | 418 875          | 6,590                |
| 13 Finlande                 | Anne Sipiläinen           | Jorma Julin              | 31 640           | 0,498                |
| 14 France                   | Ramon Fernandez           | Delphine D'Amarzit       | 238 916          | 3,759                |
| 15 Inde                     | Palaniappan Chidambaram   | Arvind Mayaram           | 14 808           | 0,233                |
| 16 Italie                   | Vittorio Grilli           | Carlo Monticelli         | 154 267          | 2,427                |
| 17 Japon                    | Koriki Jojima             | Masaaki Shirakawa        | 349 096          | 5,492                |
| 18 Koweït                   | Mustafa Al-Shamali        | Hesham Al-Waqayan        | 10 332           | 0,163                |
| 19 Norvège                  | Arvinn Eikeland Gadgil    | Kare Stormark            | 74 077           | 1,165                |
| 20 Pays-Bas                 | Lilianne Ploumen          | Rob Swartbol             | 55 095           | 0,867                |
| 21 Portugal                 | Vitor Gaspar              | Maria Luis Albuquerque   | 15 810           | 0,249                |
| 22 Royaume-Uni              | Hon Justine Greening      | Lynne Featherstone       | 107 308          | 1,688                |
| 23 Suède                    | Hanna Hellquist           | Per Örnéus               | 98 664           | 1,552                |
| 24 Suisse                   | Beatrice Maser Mallor     | Maya Jaouhari Tissafi    | 93 672           | 1,474                |
| <b>TOTAL NON- RÉGIONAUX</b> |                           |                          | <b>2 529 213</b> | <b>39,790</b>        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>        |                           |                          | <b>6 356 443</b> | <b>100,000</b>       |

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

Note :

\* Vacant

Source : Département de la trésorerie de la BAD.



## Appendice II-3

### Conseil d'administration de la BAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2012

| Administrateur                        | Pays représentés                 | Nombre de voix | Pouvoirs de vote (%) |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------|----------------------|
| Abdelhak Benallegue                   | Algérie                          | 267 291        |                      |
| Paulo Alfredo Mendes (suppléant)      | Guinée-Bissau                    | 2 360          |                      |
|                                       | Madagascar                       | 41 590         |                      |
|                                       |                                  | <u>311 241</u> | 4,896                |
| Mohit Dhoorundhur                     | Maurice                          | 41 965         |                      |
| Petronella M.N. Mwangala (suppléante) | Zambie                           | 80 034         |                      |
|                                       | Botswana                         | 69 552         |                      |
|                                       | Malawi                           | 19 343         |                      |
|                                       |                                  | <u>210 894</u> | 3,318                |
| Abdul-Magid Gadad                     | Libye                            | 256 508        |                      |
| Mohamed O.H. Khattar (suppléant)      | Mauritanie                       | 4 323          |                      |
|                                       | Somalie                          | 2 566          |                      |
|                                       |                                  | <u>263 397</u> | 4,144                |
| El Fatih Mohamed Khalid               | Soudan                           | 24 786         |                      |
| Alieu Momoudou Ngum (suppléant)       | Gambie                           | 10 289         |                      |
|                                       | Ghana                            | 144 382        |                      |
|                                       | Libéria                          | 12 271         |                      |
|                                       | Sierra Leone                     | 15 948         |                      |
|                                       |                                  | <u>207 675</u> | 3,267                |
| Moegamat Shahid Khan                  | Afrique du Sud                   | 305 833        |                      |
| Motena Ernestine Tsolo (suppléante)   | Lesotho                          | 4 289          |                      |
|                                       | Swaziland                        | 7 876          |                      |
|                                       |                                  | <u>317 999</u> | 5,003                |
| Mohamed S.S. Zaghloul                 | Égypte                           | 341 478        |                      |
| Almis Mohamed Abdillahi (suppléant)   | Djibouti                         | 1 838          |                      |
|                                       |                                  | <u>343 316</u> | 5,401                |
| Mohamed Mahroug                       | Maroc                            | 222 069        |                      |
| Moufida Jaballah Srarfi (suppléante)  | Tunisie                          | 89 434         |                      |
|                                       | Togo                             | 10 608         |                      |
|                                       |                                  | <u>322 111</u> | 5,067                |
| Amadou Kone                           | Côte d'Ivoire                    | 234 924        |                      |
| Bernardo N. Abaga Mayie (suppléant)   | Guinée équatoriale               | 10 721         |                      |
|                                       | Guinée                           | 26 275         |                      |
|                                       |                                  | <u>271 920</u> | 4,278                |
| Emmanuel Ngoy-Tha                     | République centrafricaine        | 3 448          |                      |
| Remy k. Ka-Kachoko (suppléant)        | République démocratique du Congo | 65 359         |                      |
|                                       | Burundi                          | 15 638         |                      |
|                                       | Cameroun                         | 69 738         |                      |
|                                       | Congo                            | 29 186         |                      |
|                                       |                                  | <u>183 368</u> | 2,885                |
| Mamadou Abdoulaye Sow                 | Sénégal                          | 67 234         |                      |
| Liliane Alapini Zeze (suppléante)     | Bénin                            | 12 955         |                      |
|                                       | Burkina Faso                     | 27 544         |                      |
|                                       | Cap-Vert                         | 5 469          |                      |
|                                       | Comores                          | 1 166          |                      |
|                                       | Gabon                            | 76 360         |                      |
|                                       | Mali                             | 28 202         |                      |
|                                       | Niger                            | 16 607         |                      |
|                                       | Tchad                            | 5 371          |                      |
|                                       |                                  | <u>240 908</u> | 3,790                |
| Mampuya F. Pedro Tombwele             | Angola                           | 74 104         |                      |
| Rafique Jusob Mahomed (suppléant)     | Mozambique                       | 40 440         |                      |
|                                       | Namibie                          | 22 167         |                      |
|                                       | Zimbabwe                         | 131 011        |                      |
|                                       |                                  | <u>267 722</u> | 4,212                |

## Appendice II-3 (suite)

### Conseil d'administration de la BAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2012

| Administrateur                           | Pays représentés      | Nombre de voix   | Pouvoirs de vote (%) |
|--|-----------------------|------------------|----------------------|
| Shehu Yahaya                             | Nigeria               | 589 371          |                      |
| Maria N.C. Batista de Sousa (suppléante) | Sao Tomé-et-Principe  | 4 930            |                      |
|  |                       | <b>594 301</b>   | <b>9,350</b>         |
| Mary Consolate Muduuli                   | Ouganda               | 32 472           |                      |
| Mulu Ketsela (suppléante)                | Éthiopie              | 101 214          |                      |
|  | Érythrée              | 2 628            |                      |
|  | Kenya                 | 92 331           |                      |
|  | Rwanda                | 9 019            |                      |
|  | Seychelles            | 2 434            |                      |
|  | Tanzanie              | 52 281           |                      |
|  |                       | <b>292 379</b>   | <b>4,600</b>         |
| François Kruger                          | France                | 238 916          |                      |
| José Nuno (suppléant)                    | Espagne               | 69 767           |                      |
|  | Belgique              | 41 151           |                      |
|  |                       | <b>349 834</b>   | <b>5,504</b>         |
| Walter Crawford Jones                    | États-Unis d'Amérique | 418 875          |                      |
|  |                       | <b>418 875</b>   | <b>6,590</b>         |
| Masahiro Kan                             | Japon                 | 349 096          |                      |
| Carlos R. Bolo Bolano (suppléant)        | Argentine             | 6 472            |                      |
|  | Arabie saoudite       | 12 854           |                      |
|  | Autriche              | 28 955           |                      |
|  | Brésil                | 28 710           |                      |
|  |                       | <b>426 087</b>   | <b>6,703</b>         |
| Christoph Kohlmeyer                      | Allemagne             | 260 863          |                      |
|  | Portugal              | 15 810           |                      |
|  | Suisse                | 93 672           |                      |
|  |                       | <b>370 345</b>   | <b>5,826</b>         |
| Hau Sing Tse                             | Canada                | 242 145          |                      |
| Jangro Lee (suppléant)                   | Corée                 | 28 955           |                      |
|  | Chine                 | 71 545           |                      |
|  | Koweït                | 10 332           |                      |
|  |                       | <b>352 977</b>   | <b>5,553</b>         |
| Margit Thomsen                           | Danemark              | 75 236           |                      |
| Per Erik Trulsson (suppléant)            | Suède                 | 98 664           |                      |
|  | Finlande              | 31 640           |                      |
|  | Inde                  | 14 808           |                      |
|  | Norvège               | 74 077           |                      |
|  |                       | <b>294 425</b>   | <b>4,632</b>         |
| Vincenzo Zezza                           | Italie                | 154 267          |                      |
| Pim De Keizer (suppléant)                | Pays-Bas              | 55 095           |                      |
|  | Royaume-Uni           | 107 308          |                      |
|  |                       | <b>316 670</b>   | <b>4,982</b>         |
| <b>Total Régionaux :</b>                 |                       | <b>3 827 230</b> | <b>60,210</b>        |
| <b>Total Non-régionaux :</b>             |                       | <b>2 529 213</b> | <b>39,790</b>        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>                   |                       | <b>6 356 443</b> | <b>100,000</b>       |

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

## Appendice III-1

### Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs du FAD en 2012

|                |  |
|----------------|--|
| F/BG/2012/01 : | Choix d'administrateurs du Fonds africain de développement   |
| F/BG/2012/02 : | Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices financiers 2012 à 2016                                    |
| F/BG/2012/03 : | Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 |

Source : Secrétariat général de la BAD.

## Appendice III-2

### Conseil des gouverneurs du FAD : pouvoirs de vote des États participants et de la BAD au 31 décembre 2012

| Pays                                | Gouverneur                | Suppléant                | Nombre de voix   | Pouvoirs de vote (%) |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------|----------------------|
| 1 Banque africaine de développement |                           |                          | 1 000,000        | 50,000               |
| 2 Allemagne                         | Gudrun Kopp               | Claus-Michael Happe      | 103,204          | 5,160                |
| 3 Arabie saoudite                   | Youssef Al-Bassam         | Ahmed M. Al-Ghannam      | 12,403           | 0,620                |
| 4 Argentine                         | Hernán Lorenzino          | Mercedes Marcó Del Pont  | 0,086            | 0,004                |
| 5 Autriche                          | Maria Fekter              | Edith Frauwallner        | 17,286           | 0,864                |
| 6 Belgique                          | Steven Vanackere          | Franciscus Godts         | 19,877           | 0,994                |
| 7 Brésil                            | Miriam Aparecida Belchior | Carlos Augusto Vidotto   | 6,285            | 0,314                |
| 8 Canada                            | John Baird                | Rob Stewart              | 75,305           | 3,765                |
| 9 Chine                             | Zhou Xiaochuan            | Yi Gang                  | 19,600           | 0,980                |
| 10 Corée                            | Jaewan Bahk               | Choongsoo Kim            | 9,182            | 0,459                |
| 11 Danemark                         | Ib Petersen               | Birgitte Markussen       | 26,212           | 1,311                |
| 12 Émirats arabes unis              | -                         | -                        | 0,389            | 0,019                |
| 13 Espagne                          | Luis De Guindos Jurado    | Fernando Jiménez Latorre | 23,469           | 1,173                |
| 14 États-Unis d'Amérique            | Timothy Geithner          | Robert D. Hormats        | 109,885          | 5,494                |
| 15 Finlande                         | Anne Sipiläinen           | Jorma Julin              | 21,633           | 1,082                |
| 16 France                           | Ramon Fernandez           | Delphine D'amarzit       | 103,502          | 5,175                |
| 17 Inde                             | Palaniappan Chidambaram   | Arvind Mayaram           | 3,636            | 0,182                |
| 18 Italie                           | Vittorio Grilli           | Carlo Monticelli         | 55,690           | 2,785                |
| 19 Japon                            | Koriki Jojima             | Masaaki Shirakawa        | 114,110          | 5,706                |
| 20 Koweït                           | Mustafa Al-Shamali        | Hesham Al-Woqayan        | 8,664            | 0,433                |
| 21 Norvège                          | Arvinn Eikeland Gadgil    | Kare Stormark            | 43,902           | 2,195                |
| 22 Pays-Bas                         | Lilianne Ploumen          | Rob Swartbol             | 41,430           | 2,072                |
| 23 Portugal                         | Vitor Gaspar              | Maria Luis Albuquerque   | 6,917            | 0,346                |
| 24 Royaume-Uni                      | Hon Justine Greening      | Lynne Featherstone       | 87,269           | 4,363                |
| 25 Suède                            | Hanna Hellquist           | Per Örnéus               | 53,418           | 2,671                |
| 26 Suisse                           | Beatrice Maser Mallor     | Maya Jaouhari Tissafi    | 36,643           | 1,832                |
| <b>TOTAL</b>                        |                           |                          | <b>2 000,000</b> | <b>100,000</b>       |

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

## Appendice III-3

### Conseil d'administration du FAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2012

| Administrateur / Suppléant         | Participants          | Pouvoirs de vote (%) * | Pouvoirs de vote par groupe |
|------------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|
| Mamadou Abdoulaye Sow**            | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Abdelhak Benallegue**              | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Mohit Dhoorundhur**                | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Amadou Kone**                      | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Mohamed Mahroug**                  | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Mary Muduuli**                     | BAD                   | 7,143                  |                             |
| Pedro Mampuya Francisco Tombwele** | BAD                   | 7,143                  |                             |
|                                    |                       |                        | 50,000                      |
| Walter Crawford Jones              | États-Unis d'Amérique | 5,494                  |                             |
| Alexander Severens                 | États-Unis d'Amérique |                        |                             |
|                                    |                       |                        | 5,494                       |
| Masahiro Kan                       | Japon                 | 5,706                  |                             |
| Abdulrahman Abubakr                | Arabie saoudite       | 0,620                  |                             |
|                                    | Argentine             | 0,004                  |                             |
|                                    | Autriche              | 0,864                  |                             |
|                                    | Brésil                | 0,314                  |                             |
|                                    |                       |                        | 7,509                       |
| Margit Thomsen                     | Danemark              | 1,311                  |                             |
| Per Erik Trulsson                  | Suède                 | 2,671                  |                             |
|                                    | Finlande              | 1,082                  |                             |
|                                    | Inde                  | 0,182                  |                             |
|                                    | Norvège               | 2,195                  |                             |
|                                    |                       |                        | 7,440                       |
| Christoph Kohlmeyer                | Allemagne             | 5,160                  |                             |
|                                    | Portugal              | 0,346                  |                             |
|                                    | Suisse                | 1,832                  |                             |
|                                    |                       |                        | 7,338                       |
| Hau Sing Tse                       | Canada                | 3,765                  |                             |
| Thamer Husain                      | Koweït                | 0,433                  |                             |
|                                    | Chine                 | 0,980                  |                             |
|                                    | Corée                 | 0,459                  |                             |
|                                    |                       |                        | 5,638                       |
| François Kruger                    | France                | 5,175                  |                             |
| José Nuno                          | Espagne               | 1,173                  |                             |
|                                    | Belgique              | 0,994                  |                             |
|                                    |                       |                        | 7,342                       |
| Vincenzo Zezza                     | Italie                | 2,785                  |                             |
| Pim De Keizer                      | Pays-Bas              | 2,072                  |                             |
|                                    | Royaume-Uni           | 4,363                  |                             |
|                                    |                       |                        | 9,219                       |
| Vacant                             | Émirats arabes unis   | 0,019                  |                             |
|                                    |                       |                        | 0,019                       |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>               |                       |                        | <b>100,000</b>              |

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

Notes :

\* De légères différences peuvent se produire dans les totaux à cause des arrondis.

\*\* Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 juin 2013.

## Appendice III-4

### Souscriptions des États participants et de la BAD au 31 décembre 2012

| Participant  | Contribution en UC    |
|--|-----------------------|
| 1 BAD  | 111 740 678           |
| 2 Afrique du Sud   | 31 287 121            |
| 3 Allemagne  | 2 291 116 185         |
| 4 Arabie saoudite  | 260 498 240           |
| 5 Argentine  | 18 631 870            |
| 6 Autriche   | 393 135 183           |
| 7 Belgique   | 445 056 440           |
| 8 Brésil   | 143 629 903           |
| 9 Canada   | 1 578 214 052         |
| 10 Chine   | 435 740 891           |
| 11 Corée   | 208 872 845           |
| 12 Danemark  | 587 626 347           |
| 13 Émirats arabes unis   | 8 289 468             |
| 14 Espagne   | 560 688 133           |
| 15 États-Unis d'Amérique   | 2 624 511 415         |
| 16 Finlande  | 452 952 370           |
| 17 France  | 2 280 055 861         |
| 18 Inde  | 79 297 898            |
| 19 Italie  | 1 202 641 865         |
| 20 Japon   | 2 471 811 921         |
| 21 Koweït  | 171 819 948           |
| 22 Norvège   | 990 788 146           |
| 23 Pays-Bas  | 942 321 782           |
| 24 Portugal  | 143 996 291           |
| 25 Royaume-Uni   | 2 000 550 330         |
| 26 Suède   | 1 114 248 512         |
| 27 Suisse  | 795 080 640           |
| <b>Total partiel</b>   | <b>22 344 604 337</b> |
| <b>Contributions supplémentaires par encaissement accéléré pour réduire le déficit</b> | <b>103 892 879</b>    |
| <b>Contributions supplémentaires en espèces pour réduire le déficit</b>                | <b>50 869 711</b>     |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>22 499 366 927</b> |

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

## Appendice IV

### Classification des pays membres régionaux

| Catégorie A – Pays exclusivement FAD*             |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1. Bénin  | 20. Mali                             |
| 2. Burkina Faso                                   | 21. Mauritanie                       |
| 3. Burundi  | 22. Mozambique                       |
| 4. Cameroun                                       | 23. Niger                            |
| 5. Comores  | 24. Ouganda                          |
| 6. Congo  | 25. République centrafricaine        |
| 7. Côte d'Ivoire                                  | 26. République démocratique du Congo |
| 8. Djibouti                                       | 27. Rwanda                           |
| 9. Érythrée                                       | 28. Sao Tomé-et-Principe             |
| 10. Éthiopie                                      | 29. Sénégal                          |
| 11. Gambie  | 30. Sierra Leone                     |
| 12. Ghana   | 31. Somalie                          |
| 13. Guinée  | 32. Soudan                           |
| 14. Guinée-Bissau                                 | 33. Tanzanie                         |
| 15. Kenya   | 34. Tchad                            |
| 16. Lesotho                                       | 35. Togo                             |
| 17. Libéria                                       | 36. Zambie                           |
| 18. Madagascar                                    | 37. Zimbabwe                         |
| 19. Malawi  |                                      |
| Catégorie B – Pays à financement mixte BAD et FAD |                                      |
| 1. Nigeria  |                                      |
| Catégorie C – Pays exclusivement BAD              |                                      |
| 1. Afrique du Sud                                 |                                      |
| 2. Algérie  |                                      |
| 3. Angola   |                                      |
| 4. Botswana                                       |                                      |
| 5. Cap-Vert                                       |                                      |
| 6. Égypte   |                                      |
| 7. Gabon  |                                      |
| 8. Guinée équatoriale                             |                                      |
| 9. Libye  |                                      |
| 10. Maroc   |                                      |
| 11. Maurice                                       |                                      |
| 12. Namibie                                       |                                      |
| 13. Seychelles                                    |                                      |
| 14. Swaziland                                     |                                      |
| 15. Tunisie                                       |                                      |

\* Sauf pour des prêts limités de la BAD destinés aux projets enclaves et à ceux du secteur privé.

# Index

Abréviations : 231, 251

Agriculture : v, 12, 36

## Afrique

Classification des pays membres régionaux : 250

Performance macroéconomique : ix

Perspectives économiques : x

Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD : 7, 229

Transformation économique : 10, 15

## Banque africaine de développement

Approbations de prêts et de dons par secteur, 2012 : 26, 28

Budget administratif pour 2013 : 160

États financiers : 76-157

Gestion financière : 63-73

Opérations : xii, xiii, 18, 23, 26

Opérations du secteur privé : xiii, 35, 99, 194, 215

Rapport du Commissaire aux comptes : 158

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne : 60

Rapport du Commissaire aux comptes concernant l'efficacité du contrôle interne : 61

## Conseils d'administration

Activités : 53, 54

Comités : 55, 60

## Conseils des gouverneurs

Comité consultatif des gouverneurs : 49

Rapport annuel : ii, vi, ix

Facilité africaine de soutien juridique : 36

FAD, voir Fonds africain de développement

## Fonds africain de développement

Approbations de prêts et de dons par secteur, 2012 : 27

Budget administratif pour 2013 : 193

États financiers : 194-220

Gestion financière : 161-163

Opérations : 24, 27, 28

Rapport du Commissaire aux comptes : 221

Revue à mi-parcours du FAD-12 : xii, 40, 42, 46

## Fonds spécial du Nigeria

Approbations cumulées de prêts et de dons par sous-région, 1976-2012 : v, 28

États financiers : 197-220

Gestion financière : 194-195

Rapport du Commissaire aux comptes : 221-222

Opérations : 28

## Groupe de la Banque africaine de développement

Approbations de prêts et de dons par secteur, 2012 : xi, xv, 24

Approbations de prêts et de dons par sous-région, 2012 : 29

Opérations par sous-région : 29

Afrique australe : 31

Afrique centrale : 31

Afrique de l'Est : 31

Afrique de l'Ouest : 39

Afrique du Nord : 29

Résultats financiers : 73, 162

Changement climatique : 31, 41

Décaissements : 26

Décentralisation : 47

Démographie : 13

Développement social et humain : xii, 36

Eau et assainissement : 27, 32

Efficacité du développement : 42

Énergie : 40

Environnement : 31

États fragiles : 38

Éthique : 48

Évaluation : 43

Fonds fiduciaires : 28

Infrastructure : 27, 32

Initiatives dans le domaine de l'eau : 33

Intégration économique régionale : xi, 11, 18

Investissements : 13, 15

Message du Président : ix

Pays à revenu intermédiaire : 10, 24

Pays pauvres très endettés : 29

Réforme économique et en matière de gouvernance : 18, 235

Ressources naturelles : 4, 13, 15

Résumé : x

Savoir : xi, 20, 28

Secteur privé : 14, 35, 41

Sécurité alimentaire : 14

Sélectivité : ix

Stratégie décennale : 18

TIC : 48

Transport : 19

Urbanisation : 14



# Adresses du Groupe de la Banque africaine de développement

## SIÈGE

### ROSA

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT  
01 BP 1387 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire,  
7<sup>e</sup> étage de l'immeuble CRRAE UMOA PLATEAU  
Tél. : +225 20 20 4822  
Fax : +225 20 21 31 00  
**Contact** : M. Ali LAMINE ZEINE, Représentant  
**Courriel** : a.zeine@afdb.org

## BUREAU DE REPRESENTATION EXTERIEURE

### JAPON

Bureau de représentation en Asie (ASRO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Appartement 701, Immeuble NBF  
1-1-7 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku  
Tokyo, 100-0011  
Japon  
Tél. : +81-3-3581-4429  
**Contact** : M. Tamagawa MASAYUKI,  
Représentant résident  
**Courriel** : t.masyuki@afdb.org

## CENTRES DE RESSOURCES RÉGIONAUX

### AFRIQUE DU SUD

Centre de ressources pour l'Afrique australe (SARC)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
339 Witch-Hazel Avenue  
Highveld Ext. 78  
Centurion  
Afrique du Sud  
Tél. : +27 12 003 6900  
**Contact** : M. Ebrima FAAL, Directeur du CRR  
**Courriel** : e.fall@afdb.org

### KENYA

Centre de ressources pour l'Afrique de l'Est (EARC)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
12<sup>e</sup> étage, Landmark Plaza  
Argwings Kodhek Road, Upper Hill  
Nairobi  
Kenya  
Tél. : +254 20 2712925/6/8  
Fax : +254 20 2712938  
**Contact** : M. Gabriel NEGATU, Directeur du CRR  
**Courriel** : g.negatu@afdb.org

## BUREAUX SPÉCIAUX

### GUINÉE-BISSAU

Bureau de Programme national de Guinée-Bissau (GWFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Rua Rui Djassi, Bâtiment des Nations Unies, 4<sup>e</sup> étage  
Bissau  
Guinée-Bissau  
Tél. : +245 320 13 48  
Fax : +245 320 17 53  
Cel. : +245 664 14 84/590 90 19  
**Contact** : M. Jose Albino CHERNO EMBALO,  
Bureau de liaison  
**Courriel** : a.embalo@afdb.org

### MAURICE

Bureau de liaison de Maurice  
Groupe de la Banque africaine de développement  
5<sup>e</sup> étage, Anglo-Mauritius House  
Intendance street  
Port-Louis  
Maurice  
Tél. : +230 211 61 72  
**Contact** : M. Karim MHIRSI, Agent de liaison  
**Courriel** : k.mhirsi@afdb.org

### SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Bureau de Programme national de Sao Tomé-et-Principe (STFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
S/C Programme des Nations Unies pour le développement  
Avenue des Nations Unies  
BP 109  
Sao Tomé-et-Principe  
Tél. : 00239 9907116  
**Contact** : M. Helder NETO (PNUD), Agent de liaison

## BUREAUX EXTÉRIEURS

### ALGÉRIE

Bureau national d'Algérie (DZFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Commune d'El-Biar lotissement BENSMAIA,  
parcelle n°4, lot n°3  
Alger  
Algérie  
Tél. : +213 779 503 314  
**Contact** : M<sup>me</sup> A. DIARRA-THIOUNE,  
Représentante résidente  
**Courriel** : a.diarra-thioune@afdb.org

### ANGOLA

Bureau national d'Angola (AOFO)  
Banco Africano de Desenvolvimento  
Rua Rei Katyavala Building Rei Katyavala Ingombota  
Luanda, Angola  
Tél. : +244 937240847/+244930049256/  
+244 935565656  
Postes : 1992/2281/3526  
**Contact** : M. Martin SEPTIME, Représentant résident  
**Courriel** : m.septime@afdb.org

### BURKINA FASO

Bureau national du Burkina Faso (BFFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Administratif et Technique de l'ARCEP  
5<sup>e</sup> étage  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tél. : +226 50375750/51/53  
Fax : +226 50375749  
Postes : 6150-6199  
**Contact** : M<sup>me</sup> K.G. NZAU-MUTETA,  
Représentante résidente  
**Courriel** : g.nzau-muteta@afdb.org

### BURUNDI

Bureau national du Burundi (BIFFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
24, Rue des Travailleurs, Kiriri  
B.P. 7543- Bujumbura  
Burundi  
Tél. : +257 22 27 78 23/22 27 78 24  
Fax : +257 22 27 78 25  
**Contact** : M. Abou Amadou BA,  
Représentant résident  
**Courriel** : a.a.ba@afdb.org

### CAMEROUN

Bureau national du Cameroun (CMFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Foul'assi 1067 bis rue 750  
Nouvelle Route Bastos,  
B.P. : 33 178 Yaoundé  
Cameroun  
Tél. : +237 22 20 27 61/22 20 27 65  
Fax : +237 22 20 27 64  
**Contact** : M. Kane RACINE, Représentant résident  
**Courriel** : k.racine@afdb.org

### ÉGYPTE

Bureau national d'Égypte (EGFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
72b, Al-Maahad El-Eshteraky st. 5<sup>e</sup> étage  
AFREXIMBANK Bldg. – En face de Marryland  
Roxy/Heliopolis – Le Caire  
Égypte  
Tél. : +202 22563790/1  
Fax : +202 22563792  
**Contact** : M. Sibry TAPSOBA, Représentant résident  
**Courriel** : s.tapsoba@org

### ÉTHIOPIE

Bureau national d'Éthiopie (ETFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Get House  
7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages  
Kirkos Sub City, Kebele 20/21, House No 056  
Addis-Abéba  
Éthiopie  
Tél. : +251 11 554 63 36  
Fax : +251 11 554 63 35  
**Contact** : M. Lamin Gorgui BARROW,  
Représentant résident  
**Courriel** : l.barrow@afdb.org

### GABON

Bureau national du Gabon (GAFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Saint Georges  
Quartier Kalikak  
B.P. 4075 Libreville  
Gabon  
Tél. : +241 442952/+241 442953  
Fax : +241 442951  
**Contact** : M. Moulay ENNAHLI, Représentant résident  
**Courriel** : m.ennahl@afdb.org

### GHANA

Bureau national du Ghana (GHFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
No 1 Dr. Isert Road  
7th Avenue – Ridge – Accra  
Ghana  
Tél. : +233.302662818/302.662835  
Fax : +233.302.662855  
**Contact** : M<sup>me</sup> M.L. AKIN-OLUGBADE,  
Représentante résidente  
**Courriel** : m.akin-olugbade@afdb.org

### LIBÉRIA

Bureau national du Libéria (LRFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
2nd from the sea, Sheriff-Sophie Street  
Sophie community, Old Congo Town,  
Montserrado County,  
Monrovia  
Libéria  
Tél. : +231 886665588/+231 880912918.  
**Contact** : M<sup>me</sup> Margaret KILO,  
Représentante résidente  
**Courriel** : m.kilo@afdb.org

### MADAGASCAR

Bureau national de Madagascar (MGFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
9<sup>e</sup> étage, Immeuble Fitaratra,  
Rue Ravoninahitriniarivo,  
Ankorondrano  
Antananarivo 101,  
Madagascar  
Tél. : +261 20 22 643 61  
**Contact** : M. Abdelkrim BENDJEBBOUR,  
Représentant résident  
**Courriel** : a.bendjebbour@afdb.org

### MALAWI

Bureau national du Malawi (MWFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
2<sup>e</sup> étage, Kang'ombe House  
Box 30732,  
City Centre, Lilongwe  
Malawi  
Tél. : +265 0 1 77 44 60-62/64  
Fax : +265 0 1 77 44 69  
**Contact** : M. Andrew MWABA, Représentant résident  
**Courriel** : a.mwaba@afdb.org

### MALI

Bureau national du Mali (MLFO)  
Groupe de la Banque africaine de Développement  
Immeuble SODIES, ACI 2000  
À l'angle derrière BNDA  
BP 2950 Bamako  
Mali  
Tél. : +223 20 22 28 85/20 22 28 72  
**Contact** : M<sup>me</sup> H. N'GARNIM-GANGA,  
Représentante résidente  
**Courriel** : h.ngarnim-ganga@afdb.org

#### MAROC

Bureau national du Maroc (MAFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble « Espaces les Lauriers » 1<sup>er</sup> étage  
Angle des avenues Annakhil et Mehdi Ben Barka,  
Hay Riad  
BP 592 Rabat Chellah  
Rabat  
Maroc  
Tél. : +212 537 565 937  
Fax : +212 537 565 935  
**Contact** : M<sup>me</sup> Amani ABOU-ZEID,  
Représentante résidente  
**Courriel** : a.abou-zaid@afdb.org

#### MOZAMBIQUE

Bureau national du Mozambique (MZFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
3<sup>e</sup> étage, Immeuble JAT 4  
Zedequias Maganhela, 267  
Maputo  
Mozambique  
Tél. : +258 21326409  
Fax : +258 21315600  
Postes : 3801-3806  
**Contact** : M. Joseph Martial RIBEIRO,  
Représentant résident  
**Courriel** : j.ribeiro@afdb.org

#### NIGERIA

Bureau national du Nigeria (NGFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Plot 813  
Lake Chad Crescent  
Maitama District  
Abuja  
Nigeria  
Tél. : +234 9 4133261/262  
+234 9 6721738/738  
Fax : +234 9 413 3260  
+1 321 956 3851  
**Contact** : M. Ousmane DORE, Représentant résident  
**Courriel** : o.dore@afdb.org

#### UGANDA

Bureau national d'Ouganda (UGFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
14<sup>e</sup> étage, Immeuble Crested Towers  
Plot 17/22 Hannington Road  
Kampala  
Ouganda  
P.O. Box 28509  
Tél. : +256-414 236 166/7  
Fax : +256-414 234 011  
**Contact** : M. Mahamudu BAWUMIA,  
Représentant résident  
**Courriel** : m.bawumia@afdb.org

#### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Bureau national de la République centrafricaine  
(CFFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Rue JOSEPH DEGRAIN (Stade municipal)  
Résidences Sainte Sophie  
BP 324  
Bangui  
République centrafricaine  
**Contact** : M. Modibo SANGARE,  
Représentant résident  
**Courriel** : m.sangare@afdb.org

#### RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Bureau national de la République démocratique  
du Congo (CDFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble de la BCDC (Banque de Commerce  
du Congo)  
Boulevard du 30 Juin – Kinshasa NRC Kinshasa 340  
Kinshasa I  
République démocratique du Congo  
Tél. : +243 0 815 705 989  
**Contact** : M. Valentin ZONGO, Représentant résident  
**Courriel** : v.zongo@afdb.org

#### RWANDA

Bureau national du Rwanda (RWFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Glory House, 3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> étages  
Boulevard de l'Umuganda  
Route de Kacyiru  
B.P. : 7329  
Kigali  
Rwanda  
Tél. : +250 252 504250  
Fax : +250 252 504298  
**Contact** : M. Negatu MAKONNEN,  
Représentant résident  
**Courriel** : n.makonnen@afdb.org

#### SÉNÉGAL

Bureau régional du Sénégal (SNFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble Coumba, 2<sup>e</sup> étage  
Route de Ngor, Zone 12  
Les Almadies  
B.P. 50544 – CP 18524 RP  
Dakar  
Sénégal  
Tél. : +221338200888/338697544  
Fax : +221 338200999  
**Contact** : M<sup>me</sup> Leila MOKADEM,  
Représentante résidente  
**Courriel** : l.mokadem@afdb.org

#### SIERRA LEONE

Bureau national de Sierra Leone (SLFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
5<sup>e</sup> & 6<sup>e</sup> étages, Immeuble Bishop  
13 Lamina Sankoh Street, PMP335  
Freetown  
Sierra Leone  
Tél. : +232 (0) 76541328  
**Contact** : M. Yero BALDEH, Représentant résident

#### SOUDAN

Bureau national du Soudan (SDFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Tour Higleig Petroleum – 7<sup>e</sup> étage  
Obaid Khatim Street  
P.O. Box 644  
Khartoum 11111  
Soudan  
Tél. : 00249-183 236131/00249-183 236240/  
00249-183 236320  
**Contact** : M. Abdul KAMARA, Représentant résident  
**Courriel** : a.kamara@afdb.org

#### SOUDAN DU SUD

Bureau national du Soudan du Sud (SSFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
UNDP Compound  
Ministries Road  
P.O. Box 622  
Djouba  
Soudan du Sud  
Tél. : +211 956 450 033  
**Contact** : M. Jeremiah MUTONGA,  
Représentant résident  
**Courriel** : j.mutonga@afdb.org

#### TANZANIE

Bureau national de Tanzania (TZFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Garden Avenue, 5<sup>e</sup> étage, International House,  
P.O. Box 6024 Dar es-Salaam  
Tanzanie  
Tél. : +255 22 2125281/2 (bureau)  
+255 22 2125286 (direct)  
Fax : +225 22 2125283  
**Contact** : M<sup>me</sup> Tonia KANDIERO,  
Représentante résidente  
**Courriel** : t.kandiero@afdb.org

#### TCHAD

Bureau national du Tchad (TDFO)  
Groupe de la Banque africaine de Développement  
Immeuble BCC  
2<sup>e</sup> étage  
Avenue Charles de Gaulle  
BP 193  
N'Djamena  
Tchad  
Tél. : +235 252 46 79/252 43 12  
**Contact** : M. Michel DJIENA-WEMBOU,  
Représentant résident  
**Courriel** : m.djiene@afdb.org

#### TOGO

Bureau national du Togo (TGFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble de la BOAD – 6<sup>e</sup> étage  
68, Avenue de la Libération  
01 B.P. 2722 Lomé  
Togo  
Tél. : +228 22 22 80 02/22 22 80 03  
**Contact** : M. Serge N'GUESSAN,  
Représentant résident  
**Courriel** : S.n'guessan@afdb.org

#### ZAMBIE

Bureau national de Zambie (ZMFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Banc ABC House  
746 Church Road  
Cathedral Hill  
Ridgeway  
Lusaka  
Zambie  
P.O. Box 51449  
Tél. : +260 211 257868/869/874  
Fax : +260 211 257872  
**Contact** : M. Freddie KWESIGA,  
Représentant résident  
**Courriel** : f.kwesiga@afdb.org

#### ZIMBABWE

Bureau national du Zimbabwe (ZWFO)  
Groupe de la Banque africaine de développement  
5<sup>e</sup> étage, Joina City  
Cnr Jason Moyo Avenue/Julius Nyerere Way  
Harare  
Zimbabwe  
Tél. : +263 4 752 917/838  
Fax : +263 4 779 398  
**Contact** : M. Damoni KITABIRE, Fonctionnaire faisant  
office de Représentant résident  
**Courriel** : d.kitabire@afdb.org





GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT

Agence temporaire de relocalisation (ATR)

15, Avenue du Ghana, Angle des rues Pierre de Coubertin et Hédi Nouira, BP 323, 1002 Tunis Belvédère, TUNISIE

**Tél.** (216) 71 333 511 **Fax** (216) 71 351 933

**Courriel** [afdb@afdb.org](mailto:afdb@afdb.org) **Site web** [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

Conception et mise en page : Phoenix Design Aid A/S Danemark.  
Imprimé sur papier recyclé respectueux de l'environnement, avec des encres végétales.  
Produit recyclable. Certifié ISO 14001/ISO 9001 et approuvé par EMAS.